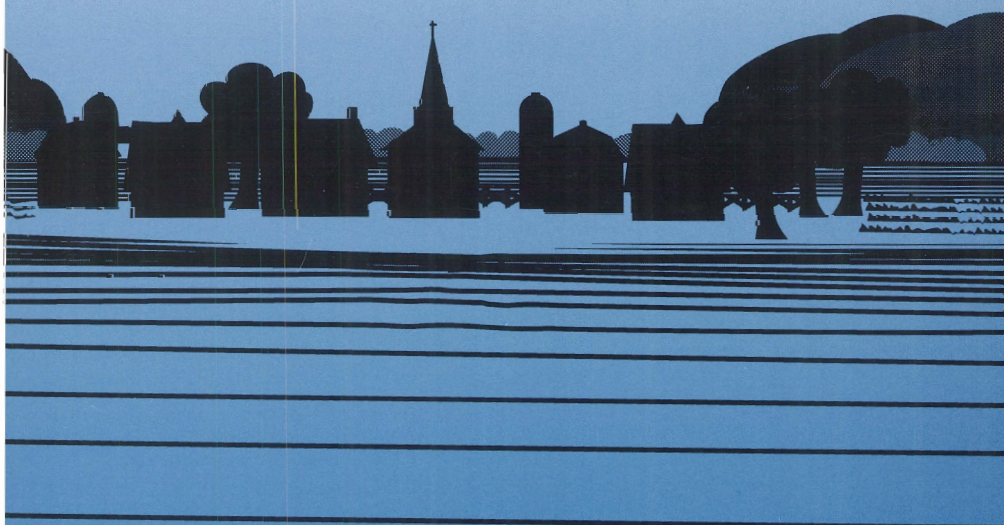


Sous la direction de
J. Chevalier, B. Jean, J.L. Klein et N. Sztokman

DE LA LOIRE AU SAINT-LAURENT

Des régions rurales face
aux recompositions socio-territoriales



Sous la direction de
J. Chevalier, B. Jean, J.L. Klein et N. Sztokman

DE LA LOIRE AU SAINT-LAURENT

**Des régions rurales face
aux recompositions socio-territoriales**

*Actes du colloque franco-québécois
de Pohénégamook*

GRIDEQ

GRIR

CNRS URA 915

Le livre **DE LA LOIRE AU SAINT-LAURENT** est publié par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), le Groupe de recherche et intervention régionales (GRIR) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS-URA 915).

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité des auteurs.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacques CHEVALIER
Bruno JEAN
Juan-Luis KLEIN
Nicole SZTOKMAN

RÉVISION ET ÉDITION

Claudie LAMONTAGNE
Jean LARRIVÉE

CONCEPTION GRAPHIQUE

Richard FOURNIER

TRAITEMENT DE TEXTE

Annie TREMBLAY

INFORMATION

Lise BLANCHETTE : (418) 724-1440

DISTRIBUTION : Au Québec : GRIDEQ 300 allée des Ursulines,
Rimouski, G5L 3A1

En France : Jacques Chevalier
Département de Géographie
Université du Maine
Route de Laval, B.P. 535,
72017, Le Mans, CEDEX

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

De la Loire au Saint-Laurent : des régions rurales face aux recompositions socio-territoriales.

Publ. en collab. avec : Université du Québec à Chicoutimi. Groupe de recherche et d'intervention régionales et le Centre national de la recherche scientifique, URA 915.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 2-920270-47-8

1. Québec (Province) - Conditions rurales. 2. France - Conditions rurales. 3. Aménagement du territoire - Québec (Province). 4. Aménagement du territoire - France. 5. Développement rural - Québec (Province). 6. Développement rural - France. I. Chevalier, J. (Jacques). II. Université du Québec à Rimouski. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec. III. Université du Québec à Chicoutimi. Groupe de recherche et d'intervention régionales.

HT935.C32Q8 1991

307.7209714

C91-096432-7

Tous droits réservés
Copyright 1991
GRIDEQ - GRIR - CNRS, URA 915
Dépôt légal, 4^e trimestre 1991

PRÉAMBULE

Cette publication clôture le Programme de recherche franco-qubécois entre des chercheurs des universités des Pays de la Loire (Nantes, Angers et Le Mans) et de trois universités du réseau de l'Université du Québec (Rimouski, Chicoutimi et Trois-Rivières) portant sur les conditions de la décentralisation et les mutations des dynamiques socio-territoriales des espaces ruraux et régionaux. Cet ouvrage présente donc les résultats structurés d'un programme de recherche de quatre ans, insistant tantôt sur des aspects particuliers propres aux contextes français et québécois, tantôt sur l'analyse comparative entre les situations observables dans la France de l'Ouest et dans le Centre et l'Est du Québec.

Ce programme a été élaboré en 1984-85 et débuta l'année suivante pour s'achever en 1990. Il a donné lieu à des missions de recherche nombreuses, en France et au Québec d'enseignants-chercheurs, ainsi qu'à des stages d'étudiants en maîtrise ou doctorat. Au-delà de ces échanges de travail, deux publications réunissant des contributions relatives aux objectifs de cette recherche comparative (*Cahiers Nantais* (28), 1988 et *Géographie sociale* (8), 1989) ont ponctué les travaux de ce programme soutenu par les Accords culturels France-Québec. Un colloque terminal a réuni à Pohénégamook (Québec) l'ensemble des chercheurs ayant contribué à la réalisation du programme.

Ce colloque intitulé «Entre la décentralisation et la dévitalisation : quel avenir pour le rural?» a bénéficié d'une décisive assistance financière du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) à laquelle se sont ajoutées d'autres sources de financement : l'Université du Québec à Rimouski, le programme de la Communauté scientifique réseau de l'Université du Québec, l'URA 915 du CNRS (France) et les trois universités des Pays de la Loire participantes. Son bon déroulement doit beaucoup au dévouement du personnel de

l'organisation hôte, le GRIDEQ, Jean Larrivée et Lise Blanchette, que l'on doit remercier pour leur importante contribution à la réalisation matérielle de cet ouvrage. Par ailleurs, Claudie Lamontagne et Annie Tremblay, respectivement agente de recherche et secrétaire au GRIDEQ, ont mis beaucoup d'énergie dans le montage des tableaux et la correction des épreuves pour assurer à l'ouvrage sa facture actuelle. Mentionnons également la contribution de Suzanne Gagnon, technicienne en cartographie, au niveau de la réduction de certaines cartes.

Le Comité de rédaction tient aussi à souligner le travail pionnier de Jean Renard (Nantes) et Bruno Jean (Rimouski) qui ont engagé les premiers échanges devant conduire au programme comme tel. Celui-ci s'est fort bien déroulé grâce aux efforts de deux collègues qui ont accepté les nombreuses tâches administratives en tant que responsables du programme, M. Robert Rouleau (Le Mans) pour la partie française, et M. Hugues Dionne (Rimouski), pour la partie québécoise. C'est aussi le dynamisme d'un réseau franco-québécois de plus d'une vingtaine de professeurs et d'étudiants qui a rendu possible le présent ouvrage.

Le Comité de rédaction
J. Chevalier, B. Jean,
J.L. Klein et N. Sztokman

Liste des auteurs

BEAUDRY, Raymond, Université du Québec à Rimouski.
Étudiant à la Maîtrise en développement régional

BERTRAND, Jean-René, Université du Maine, Le Mans, CNRS-
URA 915*. Professeur de géographie

CERMAKIAN, Jean, Université du Québec à Trois-Rivières.
Professeur de géographie

CHEVALIER, Jacques, Université du Maine, Le Mans, CNRS-
URA 915. Professeur de géographie

DÉSY, Jean, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR**. .
Professeur de géographie

DIONNE, Hugues, Université du Québec à Rimouski,
GRIDEQ***. Professeur de sociologie

DUGAS, Clermont, Université du Québec à Rimouski.
Professeur de géographie

HÉRIN, Maurice, Université du Maine, Le Mans, CNRS-URA
915. Professeur de géographie

HUMEAU, Jean-Baptiste, Université d'Angers, CNRS-URA
915. Professeur de géographie

* Unité de recherche associée du Centre national de la
recherche scientifique en France

** Groupe de recherche et d'intervention régionales

*** Groupe de recherche interdisciplinaire en développement
de l'Est du Québec

JEAN, Bruno, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ.
Professeur de sociologie

KLEIN, Juan-Luis, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR.
Professeur de géographie

LAROCQUE, Paul, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ.
Professeur d'histoire

PEYON, Jean-Pierre, Université de Nantes, CNRS-URA 915.
Professeur de géographie

RENARD, Jean, Université de Nantes, CNRS-URA 915.
Professeur de géographie

RIALLAND, Cécile, Université de Nantes, CNRS-URA 915.
Étudiante au Doctorat en géographie

ROULEAU, Robert, Université du Maine, Le Mans, CNRS-URA
915. Professeur de géographie

SÉGUIN, Armand, Université du Québec à Trois-Rivières.
Professeur de géographie

SZTOKMAN, Nicole, Université de Nantes, CNRS-URA 915.
Professeur de géographie

TABLE DES MATIERES

	Page
PRÉAMBULE	v
LISTE DES AUTEURS	vii
INTRODUCTION	1

Première partie

POUVOIRS, DÉCENTRALISATION ET ESPACE DE VIE	7
--	----------

La décentralisation, l'aménagement du territoire et le développement régional au Québec : bilan et perspectives	13
J. CERMAKIAN	

Décentralisation et espaces dans les régions intermédiaires au Québec	27
J. CHEVALIER	

Le partenariat dans la gestion du développement régional en France et au Québec	43
J.L. KLEIN	

Deuxième partie

ESPACES RÉGIONAUX ET DÉVITALISATION RURALE	67
---	-----------

La dévitalisation et la revitalisation des espaces ruraux : des ruralités menacées au développement rural durable	71
B. JEAN	

	Page
Dépopulation, dévitalisation, désertification : étude comparée	95
J.R. BERTRAND	
Dévitalisation et décentralisation dans l'Est du Québec	111
C. DUGAS	
Dévitalisation rurale et créativité sociale : La Coalition «Urgence rurale» dans l'Est-du-Québec	125
P. LAROCQUE	
Dévitalisation et revitalisation dans la marge des Laurentides mauriciennes	135
A. SÉGUIN	
Localités rurales en mutation : un village québécois (Saint-Denis) et une commune française (Fercé)	157
H. DIONNE	
Troisième partie	
AGRICULTURES ET DYNAMIQUES SOCIO-TERRITORIALES	177
La France de l'Ouest et le Québec de l'Est : divergences et convergences dans l'évolution de l'agriculture et du monde rural	181
B. JEAN	
Réflexions, méthodes d'approche et perspectives de recherche relatives à l'avenir des espaces agricoles dans l'ouest de la France	199
J. RENARD	
Agriculture et industries agro-alimentaires au Québec et en France : centralité et régions périphériques	217
J.P. PEYON	

	Page
Analyse géographique comparée de l'installation en agriculture en Pays de la Loire et au Québec	231
C. RIALLAND	
Les formes d'intégration géographique de l'hébergement touristique chez l'habitant en milieu rural	259
J.B. HUMEAU	
Réhabilitation de l'habitat rural et développement local : les C.A.U.E en France et au Québec	269
J. DÉSY	
Le rural comme environnement menacé : éléments d'une analyse comparée des luttes écologistes	283
R. BEAUDRY	

Quatrième partie

ESPACES RURAUX ET DYNAMIQUES URBAINES	299
Espaces urbains et développement régional : le cas de Rimouski	305
N. SZTOKMAN	
De la métropole parisienne aux confins ruraux de l'Ouest : les espaces à l'épreuve de l'emploi	323
M. HÉRIN	
Turbulences et mutations dans les populations rurales. Exemples pris dans le département de la Sarthe	337
R. ROULEAU	

INTRODUCTION

Les régions orientales du Québec et la France de l'Ouest présentent de vastes étendues rurales, occupées cependant de manière plus dense et plus continue en France qu'au Québec. Ces espaces ont en commun de faire encore une large place à l'exploitation des ressources agricoles (France), agricoles et forestières (Québec); dans un contexte, toutefois, de déprise et de rétraction déjà largement avancé au Québec, débutant en France, sous l'effet de profondes recompositions économiques, dans le secteur agricole en particulier. Alors que les villes - quelle que soit leur taille - ont connu, durant les dernières décennies, une sensible et continuelle progression de leur potentiel d'activités et de population, même si les années quatre-vingt ont témoigné d'un ralentissement significatif, mais d'inégale intensité, en raison des restructurations opérées parallèlement dans l'industrie et les services.

De profondes transformations des paysages, des espaces de vie, des activités, des lieux d'habitat ont donc traversé ces territoires. Tantôt, des processus de dévitalisation ont fonctionné : émigration des jeunes, population vieillissante, réduction du champ des activités et du marché du travail... Tantôt, des dynamiques nouvelles se sont inscrites : nouveaux développements résidentiels, nouveaux espaces d'activité et d'emploi, immigration de nouvelles populations. Ces dynamiques régressives ou, au contraire, de progrès, ne peuvent être simplement superposées aux campagnes pour les unes, aux villes pour les autres. Des phénomènes beaucoup plus complexes sont apparus. Dans les campagnes, alors que certains espaces entraînent dans une spirale dépressive, d'autres conservaient une densité de population satisfaisante, des activités diverses, un large tissu de sociabilité, d'autres encore entraînent - par leur proximité urbaine souvent - dans une nouvelle phase de développement. Dans les villes, les réalités apparaissent aussi diverses. Certaines agglomérations ont connu d'importantes

dilatations spatiales en rapport avec l'augmentation, voire la simple redistribution, de leurs populations. Mais, alors que la croissance spatiale périphérique progressait, les espaces urbains centraux et péri-centraux connaissaient des processus de recomposition par diminution de la part des fonctions résidentielles au profit de nouvelles fonctions principalement tertiaires. La transformation des espaces régionaux en France et au Québec ne se réduit donc pas à une opposition simple entre les villes et les campagnes. A cette opposition, il faut ajouter les recompositions des espaces urbains et ruraux imposées par les évolutions économiques et sociales.

QUELS QUESTIONNEMENTS POUVONS-NOUS FORMULER?

Le premier porte sur les perspectives décentralisatrices qui, au Québec comme en France, ont fonctionné, à l'initiative de l'État répondant aux attentes des populations régionales, afin de freiner ou corriger certains processus de dévitalisation ou afin d'enclencher de nouvelles dynamiques de développement. Les temps, les contextes, les objectifs des politiques de décentralisation ne sont pas identiques. Mais, justement, il est intéressant de voir les conditions dans lesquelles celles-ci ont pu être mises en oeuvre, selon quelles structures territoriales, quelles articulations entre métropoles, villes, campagnes, selon quelles perspectives, avec quels acteurs et avec quels résultats. Manifestement, la décentralisation est intervenue suite à une succession de revendications, afin de mieux prendre en compte les réalités locales et gérer, au plus près les territoires, ou au coeur de ceux-ci, les besoins des citoyens. Au-delà de cette similitude, il faut s'interroger sur les méthodes, sur les effets d'application d'un schéma d'organisation relativement simple et uniforme sur des réalités devenues de plus en plus complexes et changeantes. Une nouvelle étape de la décentralisation ne devrait-elle pas être envisagée selon un modèle modulable, instituant éventuellement des situations exceptionnelles? C'est un peu le parti qui fut adopté en France dans les années quatre-vingt avec les «pôles de conversion» dans les vieux bassins ou vieilles régions industrielles en crise, ou dans les «zones d'entreprises» installées dans quelques sites industrialoportuaires sinistrés. Mais, donner naissance à des procédures exceptionnelles, n'est-ce pas introduire de nouveaux risques de

désarticulation entre territoires? Et qui doit gérer ces procédures : l'État, les échelons territoriaux inférieurs? Et, ces procédures exceptionnelles sont-elles suffisantes lorsque les tissus de population, d'activités, sont en complète désorganisation ou régression? Bien des questions restent ouvertes.

Une autre question se manifeste à propos de la dévitalisation des espaces ruraux et du devenir de l'utilisation de ceux-ci à des fins agricoles. La notion d'échelle spatiale est déterminante dans l'observation des indices d'une dévitalisation rurale. S'agit-il d'observer les signes de dévitalisation d'un groupe, de collectivités rurales, voire d'une municipalité, alors qu'à proximité un chef-lieu, une petite ville, profitent largement des apports de population des campagnes voisines? S'agit-il d'observer le dépérissement d'une région entière dans laquelle villes et campagnes se dépeuplent inexorablement? À cet égard, les travaux réunis ici soulignent tous le fait que les régions rurales considérées en France de l'Ouest et au Québec présentent des caractères très différents dans la mise en place de leurs populations et dans leur histoire récente. La pertinence des indicateurs est directement liée à la spécificité des espaces considérés.

La diversité des espaces ruraux explique largement la difficulté d'établir une série ordonnée d'indicateurs de dévitalisation valables de part et d'autre de l'Atlantique. Le «rural» existe-t-il en dehors des fonctions économiques que l'on constate en pleine mutation? Toutes les analyses concernant le renouvellement accéléré des structures d'exploitation agricole, l'abandon des terres, les nouvelles productions agricoles induites par le dynamisme des industries agro-alimentaires, le renouvellement incertain des systèmes d'utilisation agricole du sol faute d'une proximité des lieux de transformation, illustrent plus la diversité des situations géographiques qu'elles ne permettent de construire des modèles explicatifs d'une dévitalisation rurale. La notion même d'espace rural serait ainsi remise en cause. La réalité des espaces ruraux est ici mise en question. Le «rural» ne serait-il qu'un discours ou qu'une série de discours au fil desquels les espaces ruraux se révèlent des figures géométriques variables selon le parti d'observation? L'addition de marqueurs économiques et démographiques

permet-elle de cerner des sociétés rurales dont l'avenir s'inscrit avant tout dans des projets politiques régionaux et gouvernementaux à une échelle provinciale ou nationale?

La question du rapport avec le sol se pose bien, mais en des termes fort différents en France et au Québec, et les formes actuelles de réappropriation ne peuvent guère se comparer. Selon certains chercheurs, ce qui caractérise ce rapport au sol c'est bien la fixité, l'enracinement. L'essentiel de la réflexion des acteurs sociaux oeuvrant pour une revitalisation s'appuie sur le maintien en place, le «vivre au pays». Certains parlent alors de la *territorialité* comme phénomène constitutif de l'action humaine et dont il faut tenir compte pour la comprendre. Quel projet donner à cette forme d'habitat rural, à ces villages que les ruraux veulent continuer à habiter? Un décalage croissant se creuse entre le projet traditionnel du village et la désarticulation du système social rural sous l'effet de la redistribution des activités économiques et du projet urbain. Les indices de revitalisation analysés dans les deux aires géographiques d'observation se résument à une collection de projets individuels.

Une crise du projet rural serait ainsi en train de prendre forme devant la quasi-impossibilité de construire une nouvelle réalité capable d'intégrer des acteurs sociaux enracinés, territorialisés si on peut dire, dans un projet ancien et un environnement économique de plus en plus contraignant. Toutes les transformations des sociétés rurales sont fondées sur un mouvement lent, peu apparent au filtre de l'observation conjoncturelle. Sans doute, est-ce le rythme de cette reproduction qui est remis en cause par la convergence de multiples facteurs internes et externes aux milieux ruraux. Cette accélération se révèle actuellement l'obstacle majeur à la recomposition d'une communauté territoriale rurale.

Le colloque terminal de nos travaux, tenu à Pohénégamook en février 1990, avait été placé sous le signe de «l'avenir des espaces ruraux» face aux processus institutionnels de décentralisation et aux processus économiques de dévitalisation. Il s'agissait d'ailleurs de deux thèmes fédérateurs sur lesquels nous avons convenu de faire porter nos travaux pendant la durée du programme d'échanges

scientifiques franco-qubécois. Comme nous venons de le souligner, ces questions structurent toujours notre questionnement des réalités régionales considérées ici mais les interventions présentées au colloque ont amené le comité de rédaction à aller bien au-delà d'une simple édition des actes du colloque; nous proposons donc une structuration de ces contributions qui nous apparaît mieux caractériser les efforts d'analyse et rendre plus intelligibles ces recherches sur divers aspects des processus de recomposition socio-territoriale en cours. Quatre problématiques plus singulières rassemblent les différentes contributions. Quelques chercheurs se sont interrogés sur les mutations des «pouvoirs, de la décentralisation et des espaces de vie» constituant la première partie de l'ouvrage. D'autres plus nombreux, se sont davantage intéressés à la question de la mesure et des effets de la dévitalisation rurale; leurs travaux se retrouvent dans la seconde partie intitulée «Espaces régionaux et dévitalisation rurale»; un autre groupe de chercheurs a approfondi cette même question en s'interrogeant sur les mutations de l'agriculture et ses conséquences sur l'évolution des systèmes ruraux; leurs contributions ont constitué une troisième partie, sous le titre «Agricultures et dynamiques socio-territoriales». Enfin, l'évolution des espaces ruraux ne pouvant se lire sans référence aux dynamiques urbaines, nous pouvions regrouper dans une quatrième et dernière partie intitulée «Espaces ruraux et dynamiques urbaines», les travaux qui s'inscrivent plus spécifiquement dans cette approche d'observation des réalités régionales.

Première partie

POUVOIRS, DÉCENTRALISATION ET ESPACE DE VIE

Première partie

POUVOIRS, DÉCENTRALISATION ET ESPACE DE VIE

La France de l'Ouest et les régions laurentiennes du Québec, bien différentes par leurs densités, leurs formes de peuplement et leurs activités, ont en commun cependant de se situer dans le voisinage de métropoles (Montréal-Québec, Paris) d'échelles dissemblables, mais concentrant une part déterminante des populations et des emplois de chaque territoire provincial ou national.

Non que ces espaces de l'ouest de la France ou du centre ou de l'est du Québec puissent seulement être définis dans l'ombre de ces aires métropolitaines. Ils ont leur propre histoire, leur propre consistance géo-économique et sociale, multi-séculaire en France, pluri-séculaire tout au plus au Québec. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les disproportions vis-à-vis des métropoles sont devenues telles au cours de ce dernier siècle que s'est posée, nécessairement, la question d'une articulation entre développement des régions et développement métropolitain. Était-il raisonnable de laisser fonctionner, sans aucune régulation, les dynamiques territoriales induites par les transformations des secteurs économiques (en matière de production, d'investissement, de productivité) renforçant inexorablement la polarisation métropolitaine. Fallait-il qu'au «Paris et le désert français» dénoncé au début des années cinquante réponde, par symétrie, outre Atlantique, un «Montréal et le désert québécois»? Politiquement, socialement, économiquement aussi, la réponse ne pouvait être que négative, tant en France -pourtant pays de longue et puissante tradition centralisatrice- qu'au Québec : de vastes espaces de vie et de travail ne pouvaient être abandonnés à de faibles dynamiques, voire à des dynamiques régressives.

En France, la prise de conscience du problème date des années qui suivent la fin du second conflit mondial; les premières mesures, d'ordre économique et non politique, de décentralisation se manifestant tout au long des années cinquante à soixante-dix, dans une perspective de modernisation et de développement des activités: surtout dans les campagnes à fort potentiel agricole et leurs villes, petites, moyennes ou grandes, secondairement dans quelques espaces entrés en régression industrielle. Ce fut alors ce que l'on désigne par l'expression «décentralisation industrielle», un vaste mouvement centrifuge, de Paris vers la province, de redistribution géographique volontariste, à l'initiative de l'État mais en partenariat implicite avec les collectivités locales et les entreprises publiques et privées, qui fonctionna tant que la croissance dura. À partir des années 1965-70, s'ajouta, un autre mouvement de distribution d'activités tertiaires. Ce double mouvement eut pour effet de ralentir le processus de dépeuplement des provinces, de renforcer également le maillage des villes et l'organisation de nouveaux espaces de vie. Avec le ralentissement de la croissance et l'entrée dans la crise, ces processus de décentralisation, de délocalisation, ne pouvaient plus fonctionner avec la même intensité et la même efficacité. Socialement, puis politiquement, va progressivement s'imposer une nouvelle problématique : comment tenter de faire coïncider l'aspiration à «vivre et travailler au pays» avec le nouveau contexte dans lequel l'État ne peut plus tout régler. S'imposera alors l'idée d'une décentralisation, politique cette fois, où la gestion du social, du cadre de vie, de la formation... sera transférée très largement aux instances régionales, départementales, locales, aux compétences bien déterminées et complémentaires. Cette étape nouvelle peut être interprétée comme la mise en place d'un nouveau processus de régulation dans lequel l'État se désaisit de certaines prérogatives et les transfère à des échelons de pouvoirs organisateurs, désormais, des différentes dimensions des espaces de vie.

Au Québec, il faut attendre les années soixante et la Révolution tranquille pour que, la modernisation du fonctionnement de l'État devenant prioritaire, soit posée la question d'une nouvelle articulation du pouvoir vis-à-vis des différents territoires habités de la province. Le principe de la

décentralisation se traduit alors par la création de régions administratives et un desserrement à travers le maillage des villes, surtout des moyennes, des services publics provinciaux existants ou créés rapidement (dans le domaine universitaire par exemple). Cette logique d'intervention verticale - de la capitale vers les régions intermédiaires et périphériques - a eu des effets économiques rapides : en développant de nouveaux emplois tertiaires, elle induit un renforcement des villes, inégal cependant.

Mais aucune véritable politique de décentralisation industrielle n'accompagne ce processus qui commence à s'essouffler durant la fin des années soixante-dix, la nouvelle organisation des services publics étant achevée. Durant cette décennie s'affirme alors, toujours au niveau de l'État, la nouvelle approche de la gestion des affaires locales qui aboutira à la création d'une nouvelle instance (la municipalité régionale de comté - MRC), politique et administrative, chargée de gérer le devenir d'espaces de vie d'échelle infra-régionale, en partenariat avec les instances politiques provinciales. Les effets économiques induits par cette nouvelle phase de décentralisation sont pour le moment fort modestes; et les responsabilités dévolues aux MRC n'ont pas spécialement de liens avec le développement économique et social.

À travers l'Ouest de la France et le Québec central et oriental, ce sont donc deux histoires des articulations entre pouvoirs, décentralisation et espaces de vie qui s'interpellent. Sans doute des réalités géographiques, économiques et géopolitiques par trop différentes ne permettent pas de faire une comparaison point par point. Toutefois, les textes rassemblés dans cette première partie invitent à formuler quelques réflexions croisées. L'une concerne la place relative de l'État, des forces socio-politiques, des mouvements sociaux, des acteurs économiques dans la mise en oeuvre de la décentralisation et des logiques sous-jacentes contrairement différentes et complémentaires. Une autre peut porter sur les formes de partenariat qui se mettent en place à travers la décentralisation pour aménager, développer les espaces de vie. S'exprime aussi nécessairement la question de l'efficacité de ces politiques : comment les évaluer et quelles limites appréhende-t-on? Enfin sans doute faut-il désormais

élargir la réflexion à l'articulation de ces politiques aux enjeux des grandes recompositions géoéconomiques et politiques en cours tant en France (avec l'Europe à l'horizon de 1993) qu'au Québec avec le libre échange nord-américain et le questionnement actuel sur l'avenir constitutionnel du Québec dans l'ensemble canadien.

**LA DÉCENTRALISATION, L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL AU QUÉBEC : BILAN
CRITIQUE ET PERSPECTIVES**

Jean CERMAKIAN

Avec l'échec de l'Accord du Lac Meech, soit le récent projet de réforme de la constitution canadienne, le Québec se retrouve plus que jamais à la croisée des chemins. C'est tout l'avenir du Québec au sein de l'actuel système fédéral canadien qui est en cause; en témoigne aussi l'évolution politique actuelle qui se cristallise dans la toute récente Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la «Commission Bélanger-Campeau», où toutes les alternatives sont mises sur la table des discussions. Entre autres questions en suspens, il y a le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral (Ottawa) et ceux des dix provinces que compte le Canada. D'autre part, le mur d'incompréhension mutuelle qui sépare le Québec des neuf provinces du «Canada anglais» est devenu, au fil des ans, presque insurmontable¹. Parmi les nombreux dossiers controversés, que l'on retrouve depuis trois décennies dans les interminables palabres constitutionnelles fédérales-provinciales, il y a, en premier lieu, la plus juste répartition entre les provinces riches et les provinces défavorisées des montants consacrés au développement régional. En somme, il faut en arriver à une politique régionale qui fasse consensus dans un pays dont l'existence même est en péril. La question du développement régional, de même que l'émergence d'un éventuel «pouvoir régional», tout en étant des domaines relevant de la juridiction des provinces (dont le Québec), doivent donc être replacées dans le contexte de la crise constitutionnelle que traverse le Canada depuis 1981.

En filigrane de toute la question du développement régional au Québec s'entremêlent donc les éléments suivants qu'il ne faut pas perdre de vue lors de l'analyse de cette question : l'héritage de la «Révolution tranquille», la crise constitutionnelle et ses répercussions sur les politiques fédérales et provinciales en matière de développement régional, et surtout le rôle-clé du «pouvoir de dépenser» d'Ottawa dans l'orientation des politiques provinciales en matière de développement régional.

1. UN BILAN MITIGÉ : LA PÉRIODE 1960 - 1990

1.1 Des débuts prometteurs : du B.A.E.Q. (1963) à l'OPDQ (1969)

Il n'y a jamais eu, au Québec, de tradition en matière de politique régionale. Sous le régime français, le territoire de la Nouvelle-France s'étendait depuis l'Acadie jusqu'aux Grands Lacs; il comprenait également le bassin du Mississipi, du Minnesota jusqu'au Golfe du Mexique. Cet immense domaine était peu peuplé; ses frontières avec les voisins coloniaux espagnols et britanniques peu précises et sujettes à contestation. Néanmoins, dans la partie la plus peuplée de l'Amérique française, le pouvoir colonial établit trois subdivisions administratives, les «Gouvernements» de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Cette décision constitue le premier geste concret visant à «régionaliser» le territoire québécois. Il faudra ensuite attendre plus de deux siècles pour voir émerger une véritable politique régionale au Québec, avec la subdivision de l'ensemble du territoire en dix «régions administratives» (1966). Ces régions ont avant tout servi à planifier et à réaliser une déconcentration administrative de certains ministères et organismes de l'État québécois vers les «métropoles régionales», mais aussi à poser les premiers jalons d'une politique québécoise d'aménagement du territoire et de développement régional. La fin des années soixante verra ainsi la création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), dont la première mission fut de dresser l'inventaire des ressources et du potentiel des régions administratives, afin de réaliser une première génération de schémas régionaux d'aménagement.

L'expérience-pilote qui devait aboutir à la création de l'OPDQ fut celle du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), dont les travaux (1963-66) ont été les premiers à souligner l'écart considérable dans les niveaux de vie et de développement entre l'Est du Québec (Bas Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine) et le reste de la province.

Il faut signaler ici que la question de la lutte aux disparités régionales a été d'abord une question portée par le gouvernement fédéral dès les années cinquante. Il s'agissait alors d'assurer le relèvement socio-économique des régions rurales du pays dont plusieurs apparaissent en retard, n'ayant pas bénéficié des retombées de la croissance soutenue de l'économie canadienne dans l'après-guerre. D'une préoccupation pour le développement rural, on passera vite à une préoccupation pour le développement régional dans le cadre de la loi fédérale ARDA (Agricultural Rehabilitation and Development Act) qui autorise le gouvernement fédéral à signer des ententes fédérales-provinciales avec les provinces pour le relèvement de leurs régions considérées en voie de marginalisation. Pour obtenir les fonds de la loi ARDA, le gouvernement du Québec se donne sa propre loi ARDA, en 1963, la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, grâce à laquelle un programme de planification et d'action en faveur du développement régional à frais partagés entre les deux paliers de gouvernements sera mis en place. Ce sont donc ces fonds de l'ARDA, alimentés à 80% par le gouvernement fédéral, qui permettront la mise en branle de la première expérience québécoise de planification étatique du développement de ses régions en difficulté, soit la mise en place du BAEQ chargé d'élaborer un plan de développement de l'Est du Québec.

1.2 L'affrontement Québec-Ottawa : des visions conflictuelles du développement régional

L'émergence d'une politique régionale au cours des années soixante ne peut s'expliquer autrement que par le contexte politique de l'époque : à partir de 1960, le Québec connaît une période de modernisation et de rattrapage sans précédent ; c'est ce que l'on a appelé la «Révolution tranquille»,

placée sous le signe de la prise en main par l'État québécois d'un certain nombre de leviers du développement socio-économique (nationalisation de l'hydro-électricité, création de la Caisse de dépôt et de placement, de la Société générale de financement, etc.). Cette période voit également l'émergence d'un mouvement prônant la souveraineté du Québec (qui deviendra en 1968 le Parti Québécois), de même qu'une prise de conscience de l'importance d'un développement plus équilibré des différentes régions du Québec.

Parallèlement à cette évolution, on assiste à la consolidation d'un *French Power* à Ottawa, avec Pierre Elliott Trudeau comme Premier Ministre du Canada presque sans interruption de 1968 à 1984. Au cours de cette période, l'État fédéral fera des trois notions suivantes les bases de sa politique nationale : le bilinguisme institutionnel partout au Canada, la promotion du multiculturalisme pour refléter le caractère multi-ethnique de la société canadienne, et les politiques de développement régional destinées à réduire l'écart entre régions riches et régions défavorisées au Canada, et ce d'un océan à l'autre. En 1968, l'un des premiers gestes importants du régime Trudeau fut la création du ministère de l'Expansion économique régionale (MEÉR). Le MEÉR fut l'outil privilégié de l'intervention de l'État fédéral dans le domaine du développement régional, ce dernier relevant pourtant de la juridiction provinciale. Il n'est donc pas étonnant que, malgré les nombreuses «ententes-cadres» conclues entre Ottawa et Québec en matière de développement régional au cours de cette période, les sources de friction aient été nombreuses². En effet, les politiques des deux gouvernements ne pouvaient être semblables, compte tenu des différences d'échelle de leurs territoires d'intervention respectifs. Or le «pouvoir de dépenser» de l'État fédéral, pouvoir renforcé au cours de la Deuxième Guerre mondiale, a fait en sorte que les priorités fédérales en matière de développement régional ont souvent prévalu sur celles du Québec. Voilà une belle illustration des incohérences du système fédéral canadien dans sa forme actuelle.

1.3 Le Parti québécois au pouvoir : la loi 125 et le discours souverainiste / régionaliste

L'arrivée au pouvoir du Parti québécois (P.Q.) en 1976 s'inscrit dans un contexte idéologique de continuité mais surtout de rupture avec les gouvernements issus de la «Révolution tranquille» des années soixante.³ Tout en étant conscient de la nécessité de maintenir et de consolider les acquis des réformes antérieures, le régime péquiste a adopté une approche radicalement différente de celle des libéraux et des unionistes au pouvoir depuis 1960. Le programme du P.Q. reposait sur trois grands principes : souveraineté nationale du Québec, démocratie sociale, affirmation culturelle dans un contexte pluraliste. On pouvait y lire notamment:

La construction d'une société plus démocratique passe par la prise en charge par les régions de toutes les dimensions de leur développement. [...] D'autre part, la base de la croissance économique du Québec repose sur l'émergence des dynamismes locaux⁴.

Dans son premier énoncé de politique économique, le gouvernement du Parti québécois donnait suite à ces principes en affirmant que «tout comme le développement de l'économie du Québec doit être assuré pour l'essentiel par les initiatives internes, le développement régional dépend avant tout du dynamisme de ses agents.» D'où la nécessité, selon ce même énoncé, de «rapprocher le citoyen de la prise de décision et surtout de susciter le développement des régions en faisant d'abord appel aux éléments du milieu.» Pour cela, il fallait que l'État québécois procède au plus vite «à la décentralisation d'un certain nombre de pouvoirs vers les régions», afin que l'entité régionale se voie «attribuer des responsabilités accrues dans la promotion et le développement économiques⁵».

Adoptée en 1979 et mise en vigueur l'année suivante, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme («loi 125») fut la pièce maîtresse d'une véritable avalanche de mesures législatives et réglementaires allant dans le sens d'une décentralisation des responsabilités administratives vers les paliers régional et local. Ces lois portaient sur les domaines suivants:

aménagement et urbanisme, protection du territoire agricole, protection de l'environnement, fiscalité municipale. Malgré sa complexité et le nombre considérable de ses règlements d'application, et malgré la lourdeur bureaucratique qu'a entraîné son application, la loi 125 a marqué le début d'un processus visant à créer un véritable «pouvoir régional» au Québec, en définissant des «régions d'appartenance» proches des citoyens par leur superficie et par leur population relativement restreintes: il s'agit des 95 municipalités régionales de comté (M.R.C.) qui regroupent l'ensemble des quelque 1 500 municipalités locales de l'oekoumène québécois en dehors des trois communautés urbaines et régionale (Montréal, Québec, Outaouais), soit une population de plus de 4 millions et demi d'habitants sur les quelque 6,7 millions que compte l'ensemble du Québec.⁶

La loi 125 avait pour objectif premier l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement pour chacune des M.R.C. et des plans municipaux d'urbanisme pour chacune de leurs municipalités locales constituantes, et ce suivant une procédure et un échéancier dont les moindres détails ont été prévus dans le texte de la loi. Mais au-delà de cet objectif, le défi à plus long terme était l'émergence d'une identité régionale dans laquelle les citoyens se reconnaîtraient et qui entraînerait la mise en place d'une dynamique économique et sociale reposant avant tout sur les forces vives du milieu régional et local (élus locaux, entrepreneurs, groupes populaires, mouvements coopératifs, comités de citoyens, etc.). Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi 125, force nous est de constater que le succès de l'opération est, au mieux, mitigé, et en tout cas inégal. Le principal problème des M.R.C. est que nombre d'entre elles ne correspondent pas vraiment à une réalité géopolitique bien précise, et qu'une application uniforme de la loi à des contextes géographiques très divers a vidé l'esprit de celle-ci d'une bonne partie de sa substance. Par exemple, quelles sont les caractéristiques communes entre la M.R.C. Desjardins, dans la banlieue sud de Québec, avec la M.R.C. de Laval, qui fait partie de l'agglomération montréalaise, ou encore avec la M.R.C. du Témiscouata, un territoire agro-forestier situé dans la région du Bas-Saint-Laurent? Les disparités entre les M.R.C. sont énormes sur les plans démographique, économique, social, culturel et

environnemental, comme le soulignent si bien les excellents rapports du Conseil des affaires sociales.⁷ C'est surtout dans les régions périphériques du Québec que le système des M.R.C. s'est révélé le plus inadéquat, comme en témoignent plusieurs écrits critiques à ce sujet.⁸

1.4 Le virage idéologique des libéraux et la mise en veilleuse de la décentralisation⁹

Le retour au pouvoir des libéraux en décembre 1985 marque un autre tournant idéologique, à première vue moins prononcé que celui de 1976, mais en fait très significatif, et qui se situe dans la ligne du courant néo-conservateur qui a dominé la vie politique et économique de la plupart des pays capitalistes développés au cours la décennie 1980-1990. Certes, on réaffirme l'importance des régions comme lieux privilégiés du développement économique, mais en mettant l'accent davantage sur la création ou l'expansion de l'entreprise en région, plutôt que sur la concertation ou la mise en commun de toutes les forces vives coexistant au sein de chacune des régions. Le plan d'action en matière de développement régional, élaboré en 1986 et actualisé en 1988, comportait cinq objectifs:

- A. promouvoir l'initiative individuelle et l'entrepreneuriat comme moteur du dynamisme régional et du développement des régions;
- B. favoriser les conditions d'éclosion et de développement d'entreprises innovatrices dans les différentes régions, en mettant l'accent sur le développement technologique et sur la conquête de marchés extérieurs;
- C. poursuivre et renforcer le partenariat entre le gouvernement et les régions par le biais de conférences socio-économiques régionales et d'ententes-cadres de développement;
- D. moduler les politiques et programmes gouvernementaux aux caractéristiques et aux besoins des régions;

- E. soutenir les régions en difficulté au moyen de subventions et d'assistance technique (il s'agit des vingt M.R.C. dont le niveau de développement est le plus faible et de dix-huit villes à économie simple éloignées d'un centre urbain plus important et dont l'économie a besoin de diversification)¹⁰.

1.5 Une nouvelle régionalisation administrative pour quoi faire?¹¹

En même temps qu'il adoptait un plan de développement des régions, le gouvernement du Québec mettait en place, en décembre 1987, un nouveau découpage administratif : il y a dorénavant seize régions administratives, au lieu des dix régions définies en 1966. Ce nouveau découpage territorial devait avant tout servir de base à la concertation gouvernement-régions, tout en respectant les limites territoriales des M.R.C., et tous les ministères et organismes publics devaient en faire le cadre de leurs services régionaux à la population et de leurs compilations statistiques régionales. Jusqu'à l'adoption de cette nouvelle carte, plusieurs organismes gouvernementaux utilisaient une régionalisation différente, d'où la difficulté d'harmoniser des politiques sectorielles dans différents domaines sur un même territoire régional. La nouvelle carte tient également compte de l'évolution du Québec au cours des vingt dernières années : redéfinition de l'identité de certaines régions (en morcelant les ex-régions administratives de Québec et de l'Est du Québec), dynamisme démographique de l'ex-région administrative de Montréal (maintenant subdivisée en cinq régions : Montréal, Laval, Montérégie, Laurentides, Lanaudière).

2. DES PERSPECTIVES INCERTAINES À L'HORIZON DE L'AN 2000

Le moins qu'on puisse dire de la décennie 1990-2000 est qu'elle s'ouvre sur des perspectives incertaines, du moins si l'on s'en tient à la question du développement régional et de l'émergence d'un «pouvoir régional». C'est pourquoi, pour y voir

plus clair, il est important de souligner ici les éléments suivants.

Depuis 1985, on assiste au Québec à la remise en question du rôle des M.R.C. : de lieux privilégiés qu'elles devaient être pour la mise en place d'un véritable dynamisme régional, les municipalités régionales de comté ne sont plus (au mieux) que des supports territoriaux pour certaines opérations (entretien de la voirie rurale, inspection des bâtiments, évaluation foncière en milieu rural); elles peuvent également servir de bases territoriales pour la planification et la construction de certains équipements collectifs (écoles, centres sportifs et culturels, itinéraires touristiques).

Depuis 1989, la réduction du rôle et des pouvoirs des M.R.C. devient encore plus apparente suite à l'adoption des schémas régionaux d'aménagement et des plans municipaux d'urbanisme. Même si la loi 125 prévoit une révision des schémas et des plans tous les cinq ans, la fonction première des M.R.C. a disparu; seule reste une fonction (parfois importante) de soutien administratif et technique aux petites municipalités rurales.

Compte tenu de ce qui précède, la vocation des municipalités régionales de comté a changé dans les faits, sinon dans le texte de la loi. Depuis 1985, on est passé, dans les M.R.C., de l'espace d'appartenance à la région d'entreprise.

Depuis 1985, on assiste donc au désengagement de l'État québécois en matière d'aménagement du territoire, au profit d'une certaine «privatisation» du développement régional par le biais de l'entrepreneurship régional ou national.

Devant cette évolution, il était inévitable que l'on assiste à la renaissance du pouvoir municipal et de l'esprit de clocher, d'autant plus que l'État québécois essaie maintenant de transférer une partie de ses obligations fiscales aux municipalités locales et aux commissions scolaires, d'où l'affrontement sérieux entre le ministre des Affaires municipales et l'Union des municipalités du Québec au printemps 1990.¹² Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que

les municipalités reviennent à un esprit de clocher qui s'était atténué depuis la mise en place des M.R.C. et de la dynamique de concertation intermunicipale qui s'ensuivit.

La conjoncture décrite ci-dessus, issue du virage idéologique de 1985, nous permet d'affirmer que nous assistons, depuis cette date, à une dynamique de développement régional caractérisée par la primauté de l'économique sur le social. Un tel état de choses ne peut qu'entraîner un accroissement des disparités entre M.R.C. riches et M.R.C. marginales, périphériques et défavorisées, comme le démontrent bien les travaux du Conseil des affaires sociales auxquels il a déjà été fait allusion.

Il faut également tenir compte d'un élément de conjoncture internationale qui était absent lors de l'entrée en vigueur de la loi 125. Il s'agit du traité de libre-échange Canada - États-Unis, adopté par les parlements des deux pays en 1988 et dont l'entrée en vigueur se fait progressivement sur une période de dix ans à partir du 1er janvier 1989. On peut imaginer aisément que le développement régional va être largement influencé par la mise en place de ce traité et par ses conséquences sur la performance des entreprises dans les différents secteurs de l'économie et dans les différentes régions du Québec.¹³

Compte tenu de tous ces éléments, il devient impératif de développer une nouvelle typologie des régions pour tenir compte du développement de plus en plus inégal entre le «centre» du Québec (le triangle Montréal-Québec-Sherbrooke) et sa «périphérie» (les «régions-ressources» éloignées).

De nombreuses études ont fait la preuve des incohérences du système fédéral canadien en matière de développement régional : serait-il possible d'envisager la mise en place d'un système plus conforme au partage des pouvoirs dans ce domaine?

En guise de conclusion, et pour en revenir aux premières remarques dans l'introduction de cet exposé, il faut sans doute s'interroger sur les conséquences de «l'après-Lac Meech», c'est-

à-dire sur les effets de la crise constitutionnelle de 1989-90, notamment en ce qui concerne le futur statut politique du Québec, et, par voie de conséquence, la politique québécoise en matière de décentralisation, d'aménagement du territoire et de développement régional. Au moment où ces lignes sont écrites, toute tentative d'analyse prospective relèverait de la plus haute spéculation, tant sont nombreux les scénarios d'avenir constitutionnel face à l'actuelle impasse dans les relations entre les deux «peuples fondateurs» de la Confédération canadienne.¹⁴

NOTES

1. Parmi les nombreux écrits consacrés à la récente crise constitutionnelle canadienne, citons les deux excellents ouvrages suivants : Philip Resnick, *Letters to a Québécois Friend, with a reply by Daniel Latouche*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, 125 p., Georges Mathews (1990) *L'Accord : comment Robert Bourassa fera l'indépendance*, Montréal, Le Jour, éditeur, 1990, 197 p. et Pierre Fournier, *Autopsie du Lac Meech: la souveraineté est-elle inévitable?*, Montréal, VBL Éditeur, 1990, 217 p.
2. Pour une excellente synthèse sur les politiques fédérales en matière de développement régional, voir : Donald J. Savoie, *Regional Economic Development : Canada's Search for Solutions*, Toronto , University of Toronto Press, 1990, 212 p.
3. Pour plus de détails sur les bases idéologiques du régime péquiste en matière de développement régional, voir : Jean Cermakian, «La recherche géographique et le processus d'aménagement régional au Québec : un nouveau défi» *The Operational Geographer / La géographie appliquée*, no. 1, 1983, pp. 24-31.
4. Parti québécois, *Programme du Parti québécois, édition 1982*, Montréal, Permanence nationale du Parti québécois, 1982, p. 16.
5. Gouvernement du Québec, Québec : ministère d'État au développement économique, 1979, pp 86-87.

6. Luc-Normand Tellier, *Guide de l'intervenant municipal*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, 151 p. Cet ouvrage constitue une très bonne source de références cartographiques, statistiques et législatives sur les M.R.C.
7. Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un : rapport sur le développement social et démographique*. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1989, 124 p., et, *Agir ensemble : rapport sur le développement*, 1990, 209 p. Voir également la publication suivante, portant cette fois sur les 16 régions administratives du Québec : Gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, *Profil statistique des régions du Québec*, Collection «Dossiers de développement régional», Québec, Service des communications de l'OPDQ, 1988, 141 p.
8. Voir notamment l'excellent ouvrage de Clermont Dugas (1983), *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983.
9. Gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, Québec, Service des communications de l'OPDQ, 1988, 90 p.
10. *Idem*, p. 13-14. Pour un exemple récent d'entente-cadre conclue suite à un sommet économique régional, voir : Gouvernement du Québec, ministère du Conseil exécutif, Office de planification et de développement du Québec, *Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Mauricie - Bois-Francs : 1989-1993*, Québec, Service des communications de l'OPDQ, 1989, 143 p.
11. «La nouvelle carte des régions administratives», *Municipalité* (ministère des Affaires municipales du Québec, Direction des communications), mai 1988, pp. 15-19. et OPDQ, *Les régions administratives du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 247 p.
12. À la décharge du gouvernement du Québec, il faut cependant situer cette nouvelle conjoncture dans la foulée du dernier budget fédéral, déposé en mars 1990. Lors de ce dépôt, M. Michael Wilson, ministre des Finances du Canada, a réduit les transferts fiscaux aux gouvernements provinciaux, et ce dans le but de réduire l'énorme déficit qui caractérise le budget fédéral

depuis plusieurs années. Les provinces, dont le Québec, n'ont souvent d'autre choix que de «refiler la facture» aux gouvernements locaux et aux commissions scolaires, ce qui représente un fardeau fiscal accru pour les contribuables, déjà taxés à la limite de leurs possibilités.

13. Il n'est pas question de développer cette problématique dans le cadre de cet exposé. Voir à ce sujet l'ouvrage suivant : Bernard Landry, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1987, 189 p.
14. Le Canada est un pays complexe, tant au plan de la géographie que de la composition ethno-linguistique de sa population et des différents potentiels économiques de ses régions, provinces et territoires. Voir notamment à ce sujet l'ouvrage de : Clermont Dugas, *Disparités socio-économiques au Canada*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, 263 p.

DÉCENTRALISATION ET ESPACES DANS LES RÉGIONS INTERMÉDIAIRES DU QUÉBEC

Jacques CHEVALIER

Le principe de la décentralisation géographique apparaît comme un facteur possible de correction des inégalités spatiales. Relevant toujours d'une volonté politique, il conduit à mettre en place différents processus de redistribution de pouvoirs, d'investissements, d'activités.

La très vigoureuse métropolisation de l'espace québécois, autour de l'agglomération montréalaise et secondairement de Québec, déjà nette dans les décennies précédant le second conflit mondial, n'a cessé de se renforcer dans les années cinquante et soixante par les changements intervenant dans les campagnes (modernisation des systèmes agricoles, abandon des terres les plus ingrates exploitées marginalement auparavant) et dans l'espace naturel forestier ou maritime (épuisement et non renouvellement des ressources conduisant à éloigner les aires d'exploitation, concentration des sites de transformation). Ces changements économiques, accompagnés de transformations au sein de la société, dans le domaine culturel comme dans les comportements socio-démographiques, ont conduit à la poursuite de mouvements de redistribution de la population au profit des plus grandes villes, là où se concentraient l'essentiel des investissements productifs de biens matériels et de services, et les nouveaux emplois.

Les trois dernières décennies ont constitué, au Québec, une période de réflexion et d'action vis-à-vis de ces évolutions lourdes. La décentralisation apparaissant comme le seul moyen de contrer une tendance conduisant, à terme plus ou moins rapproché, à une désertification d'une grande partie de l'oekoumène québécois et au renforcement de la concentration

métropolitaine. Dans ce courant de réflexion et d'action, l'Etat provincial, et ses majorités successives, ont joué un rôle essentiel, mais pas unique. Des mouvements sociaux ont traversé aussi des couches de la population, en particulier dans certaines régions où le processus d'appauvrissement économique et démographique fonctionnait et tendait à croître, aggravant les disparités géographiques de standard de vie ; renforçant la demande en décentralisation, comme moyen de justice spatiale, économique et sociale. Enfin, des municipalités - et non seulement des municipalités urbaines - ont souhaité agir dans le domaine de leur propre développement.

Cependant, les logiques de ces différentes instances, leurs moyens aussi, n'ont jamais été identiques, même si elles ont pu converger, et coïncider momentanément. La logique de l'Etat a procédé d'abord à la modernisation du système administratif et de l'accès aux services publics dans la province, étoffant ceux qui existaient, en créant de nouveaux, localisant ceux-ci au plus près des populations, jusque dans des espaces à faible densité de population. Celle des mouvements sociaux reposait avant tout sur le refus de la marginalisation, voire de l'exclusion, et sur l'affirmation du droit à «vivre au pays», selon des conditions d'existence considérées comme satisfaisantes. Quant aux municipalités, leur intervention s'inscrivait d'abord dans des stratégies très locales, pas toujours concordantes.

1. L'INVENTION DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Alors que le niveau d'urbanisation, et surtout de métropolisation, tendait à générer deux types d'espaces québécois : les régions métropolitaines et les régions ressources, ces dernières géographiquement et économiquement périphériques, la politique de décentralisation conduit à s'intéresser de plus près à l'espace non métropolisé de l'oekoumène. A réexaminer, dans celui-ci, l'existence d'une infrastructure urbaine plutôt rudimentaire, appuyée sur des développements économiques, parfois administratifs ou culturels, remontant pour les plus anciens souvent au début du siècle. C'est autour de certains éléments de cette infrastructure, utilisés comme pivots, que va être construite la réalité des régions administratives. Certaines regroupent des territoires à

peuplement très faible et discontinu mais considérés comme des espaces majeurs de ressources (forestières, minérales ou hydrauliques), d'autres apparaissent comme de véritables espaces intermédiaires, à la charnière entre les territoires métropolisés et les territoires-nature. La Mauricie autour de Trois-Rivières, la Sagamie (Saguenay-Lac Saint-Jean) centrée sur la conurbation de Chicoutimi, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie autour de Rimouski, l'Outaouais enveloppant Hull, les Cantons de l'Est (Estrie) autour de Sherbrooke, appartiennent à cette catégorie.

À partir du milieu des années soixante, ces régions intermédiaires vont constituer d'abord des espaces d'intervention politique et administrative. Leurs villes-centres font alors l'objet de décentralisations de l'administration provinciale et fédérale, parfois aussi de services des entreprises publiques provinciales. Se met ainsi à fonctionner un processus de polarisation qui a pour effet de faire progresser l'activité et la population, d'abord dans la ville même puis dans sa périphérie immédiate par périurbanisation. Avant que s'essouffle, dans la première moitié des années quatre-vingt, la dynamique démographique, notamment dans le coeur des agglomérations qui connaissent alors au mieux la stagnation, plus fréquemment un léger recul. Cette polarisation est presque simultanément renforcée par le développement de nouvelles infrastructures commerciales. Les investisseurs immobiliers, les grandes chaînes de distribution, deviennent les moteurs de la réalisation de centres commerciaux construits à l'image de ceux qui sont déjà apparus dans les aires métropolitaines, stimulant la restructuration du commerce local se traduisant par de nouveaux investissements.

Ce processus de polarisation, articulé au développement de la population et des activités tertiaires dans les villes-centres de ces espaces intermédiaires, se surimpose à des situations économiques locales préexistantes bien différentes. Trois-Rivières ou la conurbation de Chicoutimi disposaient d'une solide infrastructure industrielle, certes peu diversifiée et dominée par un ou quelques grands groupes représentant des investisseurs extérieurs, mais historiquement établie depuis parfois plus de cinquante ans. Hull jouissait d'une position géographique déterminante par sa proximité

immédiate avec la capitale fédérale, et de retombées non seulement en termes d'emplois tertiaires mais aussi d'emplois industriels. Par contre, à Rimouski, ne fonctionnait qu'un maigre tissu d'activités manufacturières. Les deux dernières décennies, qui ont constitué au Québec comme dans n'importe quel pays développé une période de restructurations industrielles, n'ont guère généralement été propices à un nouvel élan. Au mieux, les héritages ont survécu avec des contractions parfois saisissantes ou bien se sont manifestés des redéploiements accompagnant la modernisation des systèmes productifs, ceux-ci se traduisant toujours aussi par des compressions d'effectifs. Sauf dans l'environnement de Trois-Rivières, où s'est très progressivement garnie la zone industrialo-portuaire de Bécancour, il n'y eut pas d'apports réellement nouveaux capables de faire fonctionner un processus compensateur, à plus forte raison de progrès.

Cette dynamique essentiellement tertiaire, suscitée par les décentralisations de services publics, a contribué à l'émergence de régions intermédiaires, freinant, sans doute quelque peu, la métropolisation toujours commandée par l'extrême accumulation de pouvoirs économiques, politiques et culturels sur quelques rares sites. Mais ne pouvant renverser une tendance fonctionnant à l'échelle du Canada, et plus généralement de l'Amérique du Nord dans son ensemble. Il est en effet difficile de voir dans le développement volontariste des services non marchands, procédant de la mise en oeuvre d'une nouvelle rationalité, et d'une nouvelle modernité, de la gestion des territoires et des populations, un processus capable de générer verticalement - de l'Etat vers les régions - une politique de développement local et régional. Ces régions intermédiaires, et leurs villes-centres, sont bien demeurées des espaces périphériques des grandes métropoles (et pas seulement de la métropole montréalaise), toutefois mieux articulées, plus que par le passé, à celles-ci et peut-être, également, aux territoires-ressources s'étendant dans et hors de l'oekoumène.

Cette forme de décentralisation pouvait donner une consistance réelle aux villes-centres de ces régions intermédiaires, bénéficiaires à l'échelle de leur environnement plus ou moins large, d'un pseudo processus de métropolisation et d'un vrai processus de polarisation. Elle pouvait également stimuler l'essor relatif de centres urbains secondaires mais ne

freinait pas nécessairement le déclin de certains autres, et n'enrayait généralement pas les dynamiques économiques et sociales régressives dans les espaces ruraux déjà fragiles.

Conçue au cours d'un long processus s'étalant sur près de deux décennies, la loi de 1979, sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125), avait un tout autre objectif. L'Etat provincial prenait en compte les préoccupations des Québécois pour l'aménagement de leur milieu de vie et créait une nouvelle structure capable d'associer dans un destin commun des municipalités urbaines et rurales.

2. LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

Unités géographiques instituées dans une perspective administrative et aménagiste, les M.R.C., pas seulement celles des régions intermédiaires, toutes centrées sur une unité urbaine de taille variable (de quelques milliers à la centaine de milliers d'habitants), ont constitué la structure de réflexion, de consultation et de décision en matière d'objectifs d'aménagement local. Près d'une décennie aura été nécessaire pour qu'aboutisse la mise en oeuvre des schémas d'aménagement, outil principal de référence créé par la loi 125.

Relevons d'abord que, durant cette nouvelle phase, s'organise, sous l'égide de l'Etat provincial et le contrôle de ses grands ministères, un processus de débats, de propositions, relevant d'un échelon du local configuré par l'association de plusieurs municipalités, aux caractéristiques souvent très différenciées ; que ce processus ne s'inscrit pas dans une problématique spatialement plus large et régionale. Les M.R.C. deviennent ainsi les cadres territoriaux, théoriquement équivalents et égaux, de contractualisation entre la province et les instances locales, dans lesquels devraient s'inscrire les convergences s'établissant entre les différents aspects des politiques nationales définies à Québec et les priorités de développement précisées par les M.R.C. dans leurs schémas d'aménagement.

Ces schémas expriment d'abord une manière de penser et d'organiser l'espace. Prenant acte de la polarisation de plus en plus vigoureuse de la population et des activités aux différents échelons des armatures urbaines régionales, de la déprise plus ou moins intense et étendue et des changements d'usages qui s'observent dans les espaces ruraux, les représentants des municipalités, comme les techniciens de l'aménagement, aboutissent à une très nette segmentation des espaces couvrant les M.R.C. ; les schémas ayant tendance à répéter les mêmes différenciations territoriales, aux limites et aux surfaces variables bien sûr d'une M.R.C. à l'autre. Ces différenciations opposent et articulent, à la fois, zones urbaine, périurbaine et territoire-ressource agricole, forestier ou/et récréo-touristique.

Les propositions d'aménagement publiées en 1987 par les M.R.C. du Fjord du Saguenay (région de Chicoutimi) et de Francheville (région de Trois-Rivières) éclairent bien cette perspective. Dans les deux cas, la spécialisation territoriale est recommandée. Elle conduit à individualiser les espaces urbains, sur lesquels la concentration des emplois industriels et tertiaires doit se prolonger, tout en réactivant la fonction résidentielle qui a tendance à s'affaiblir ; les territoires périurbains dans lesquels la croissance de la population et la localisation de certaines activités - en particulier commerciales - doit se poursuivre, tout en étant mieux programmées ; enfin les zones rurales, dans lesquelles la dépopulation et la déprise territoriale plus ou moins précoces ne cesse de s'aggraver, où les activités forestières et agricoles se maintiendront parfois difficilement, dans lesquelles de nouveaux usages doivent être amplifiés ou recherchés, notamment dans le domaine des activités récréo-touristiques dont la clientèle ne peut être que citadine, proche ou lointaine.

Cette répétition, qui pourrait être élargie à d'autres schémas d'aménagement d'autres M.R.C., ne procède certainement pas du hasard. L'interprétation que nous proposons serait qu'elle participe d'une appropriation et d'une intériorisation collective, à la fois sans doute consciente et inconsciente, par les responsables locaux de l'aménagement, qu'ils soient élus ou techniciens, d'une structure géographique ternaire, se répétant par emboîtements aux différentes échelles du territoire québécois. La structure provinciale, s'organisant

selon le modèle de différenciation et d'articulation métropoles - régions intermédiaires - territoires-ressources serait recomposée selon le modèle ville - périurbain - espace rural productif ou récréo-touristique au coeur des régions intermédiaires et transposée en modèle petite ville - espace agro-forestier - territoire-nature à la périphérie de ces mêmes régions.

Cette segmentation ternaire, argument et justificatif des projets territorialisés d'aménagement des M.R.C., ne serait-elle pas la formulation explicite à chaque échelon sous-régional, mais habillée sous la forme cartographique, de la revendication d'une décentralisation harmonieuse, capable de prendre en compte les spécificités de chaque territoire pour y promouvoir les meilleurs usages possibles, en évitant d'opposer trop brutalement les pôles (la petite ville, la ville moyenne...) et son enveloppe. D'où l'importance de ces territoires intermédiaires, aux vocations différentes selon la configuration géographique des M.R.C. et la taille du pôle, comme transitions indispensables évitant de tomber dans une problématique centre-périphérie simpliste, porteuse de désarticulation entre les deux types de territoires et de désagrégation plus ou moins rapide et intense de la périphérie au profit du seul centre.

Si ces différents schémas d'aménagement semblent a priori nourris de bonnes intentions, apparemment consensuelles au niveau sous-régional des M.R.C., plusieurs difficultés ne peuvent être cependant dissimulées.

3. LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET LA RÉALITÉ

Cette vaste consultation des instances politiques locales, relais vers d'autres acteurs (entrepreneurs, groupes et mouvements sociaux,...), aboutissant à l'élaboration des projets d'aménagement et à leur inscription territoriale, a été lancée, dans le cadre de la loi, par le pouvoir provincial. Tout au long du lent processus de maturation, ce pouvoir est demeuré une instance de contrôle de la légalité des projets. Il ne peut, en effet, y avoir, dans le cadre de cette forme de décentralisation, contradiction entre la nature des projets et les lois établies régissant la propriété et l'usage des territoires. Bien des contraintes sont ainsi apparues dans de nombreuses M.R.C.,

limitant les ambitions théoriques, obligeant d'abord à inscrire dans l'espace tout ce qui relevait de la seule compétence provinciale ou fédérale, conduisant souvent à une certaine stéréotypie des projets et de leurs configurations territoriales. Parmi les limites difficiles à transgresser est souvent apparue celle ayant trait à la loi sur le zonage agricole. Au Québec, l'adoption de la loi sur la protection du territoire agricole, promulguée dans un contexte indépendantiste, durant lequel l'objectif de l'autosuffisance alimentaire justifiait la consolidation d'une agriculture modernisée, donc de son espace, a figé et canalisé de manière très contraignante les structures géographiques de l'urbanisation, surdimensionnant les espaces agricoles et aggravant ce phénomène au fur et à mesure que progressait la contraction de l'espace réellement utilisé, que ce soit par intensification ou abandon.

Au-delà de ces contraintes de légalité, une autre apparaît très importante pour faire passer les projets contenus dans les schémas d'aménagement au stade de la réalité : celle du financement. Bien souvent, certains projets ne pourront être mis en oeuvre qu'avec la participation financière des instances provinciales. Nous pouvons imaginer facilement quelques problèmes : ceux des échéances, des choix non seulement politiques mais aussi localistes des institutions provinciales étant les plus importants. Le saupoudrage financier, comme la limitation sur quelques projets considérés comme importants, le chantage au "bon vote" comme il fut possible de le constater lors de la dernière campagne électorale, conduisant au renouvellement du Parlement provincial, risquent de provoquer un phénomène plus ou moins rapide de démobilisation au sein des M.R.C., du moins dans celles qui ne pourraient voir se concrétiser assez rapidement certains éléments de leurs projets. Ce serait là, l'effet le plus pervers d'une entreprise de décentralisation qui a déjà demandé beaucoup de temps et mobilisé avec beaucoup de continuité, le plus souvent, une partie des élus locaux et certains acteurs sociaux et économiques.

A l'échelle des M.R.C., ce risque n'est pas le seul. En effet, les propositions, telles qu'elles ressortent des schémas d'aménagement, ont été largement définies collectivement et insistent sur le caractère harmonieux du développement souhaitable. Elles dissimulent mal toutefois, à l'intérieur des

M.R.C., des dynamiques existantes d'intensité souvent très diverses, ainsi que d'importantes variations dans les moyens disponibles. Les municipalités les plus faibles, au tissu économique et social le plus fragile, risquent donc de voir les projets, qui les concernent plus particulièrement, repoussés dans leur concrétisation. Non pas en raison de leur manque d'intérêt ou de pertinence, mais tout simplement parce qu'ils ne peuvent s'inscrire qu'avec difficulté dans les dynamiques économiques et/ou sociales dominantes existant localement.

Vont donc se poser, au sein des M.R.C., des problèmes tout à fait comparables à ceux auxquels vont être soumises les instances provinciales : comment gérer ces schémas d'aménagement - c'est-à-dire selon quels choix, quels arbitrages et selon quels principes correcteurs des dynamiques existantes? Il n'est pas sûr que ces questions aient été clairement explicitées avant et pendant l'élaboration de ces schémas.

Ces différentes remarques soulèvent un ensemble de questions à propos de la problématique et de la méthode.

La territorialisation constitue un principe essentiel. Celui-ci présentait l'avantage, alors que venait d'être créé le nouvel échelon des M.R.C. considérées comme des espaces d'appartenance, d'obliger à une reconnaissance des espaces, d'identifier leurs caractères et leurs dynamiques. Lors de la phase d'élaboration des projets, leur inscription dans les différentes parties des MRC permettait de rendre ce travail plus concret, plus accessible aux habitants aussi, de montrer les articulations entre la nature du projet et son environnement, de révéler également quels déterminants et quelles retombées attendues avaient été pris en compte au moment du choix.

Toutefois, au-delà de ces aspects positifs, la territorialisation a souvent obligé à remplir l'espace de projets. Ce remplissage aboutit fréquemment à de grandes similitudes d'une M.R.C. à une autre. L'exemple le plus caricatural que l'on puisse donner de ce phénomène est celui des projets relevant des activités récréo-touristiques. Comment en effet, dans les espaces aux dynamiques économiques et sociales les plus fragiles, bénéficiant souvent de qualités environnementales évidentes, freiner les processus régressifs, voire inverser leur cours, si ce

n'est en comptant sur les besoins en matière de loisirs des citadins. Ceci conduit à voir se répéter d'un schéma à un autre souvent les mêmes propositions, sans tenir compte de la réalité et de la distance des bassins émetteurs de citadins, sans apprécier l'état et le fonctionnement du marché récréo-touristique. Comme si la population citadine québécoise ou extérieure allait pouvoir par son nombre, réutiliser, même momentanément, d'aussi vastes territoires, et contribuer à leur revitalisation!

La méthode elle-même pose problème. Initiateur, coordinateur et contrôleur de cette forme de décentralisation, l'Etat provincial a fait peser de très lourdes suggestions. Non sans que des contradictions soient apparues entre différents ministères. Et parfois, avec une certaine méfiance vis-à-vis des idéologies et revendications localistes, pourtant favorisées par la structure créée (la M.R.C.) et l'outil proposé (le schéma d'aménagement). En créant un puzzle de 95 nouvelles entités territoriales, intégrées aux régions administratives mais sans grands rapports avec celles-ci, l'Etat n'a sans doute pas su structurer une véritable décentralisation qui doit nécessairement passer par une assez large redistribution des compétences et le partage de celles-ci. Or, les pouvoirs des MRC apparaissent des plus réduits puisque limités pour l'essentiel au contrôle de la conformité de l'occupation et des usages des sols avec les plans et règlements d'urbanisme élaborés par les municipalités constitutives et s'inscrivant dans les schémas d'aménagement.

Les politiques de décentralisation mises en place au Québec depuis les années soixante s'inscrivent dans une perspective territoriale simple. Aujourd'hui, les deux échelons essentiels sont en place et fonctionnent. Les régions administratives servent de cadre à une distribution des outils administratifs et de services, ajustant aux différentes catégories d'espaces les politiques provinciales. Les M.R.C., désormais échelon majeur de représentation du local, gèrent l'organisation de l'espace de vie des habitants. Cette perspective territoriale entre dans une perspective planificatrice plus large de développement. Mais cette articulation suffit-elle pour développer? et pour tout développer?

4. QUESTIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS INTERMÉDIAIRES À L'HORIZON DE LA FIN DU SIÈCLE

Des années soixante aux années quatre-vingt, des dynamiques de répartition ont fonctionné à travers les espaces métropolisés et les régions intermédiaires du Québec. Certaines sont en relation directe avec les processus de décentralisation mis en oeuvre par les pouvoirs provinciaux, notamment en matière de services publics. D'autres leur sont largement étrangères, en particulier dans le domaine du redéploiement géographique des activités et des emplois industriels car celui-ci a obéi à des impératifs propres aux logiques de fonctionnement des branches et des entreprises. Et l'Etat n'a pu ou voulu véritablement intervenir et corriger, par des politiques de pôles de développement ou de conversion comme cela s'est fait dans certains pays ouest-européens. Sauf dans la région de Trois-Rivières avec la Société du parc industriel du Québec, encore que dans ce cas l'objectif ait été plus québécois que proprement régional. Ce sont les corporations de développement qui ont été chargées, au niveau local (des comtés, des villes), de jouer ce rôle, non sans succès parfois, notamment en matière de développement d'un tissu de P.M.E./P.M.I. d'activités manufacturières ou de services aux entreprises qui faisait souvent défaut dans les régions intermédiaires. Encore qu'il ne faille pas surestimer ce phénomène : bien souvent, il se limite aux centres urbains de quelque importance et n'a pas le plus fréquemment d'effets d'entraînement au-delà des limites de ces centres.

Il est toujours utile de se pencher sur le passé, ne serait-ce que pour être capable de l'interpréter. A condition, toutefois, de savoir s'en extraire et de poser les questions de son temps. Parmi celles-ci, il en est une qui renvoie au passé récent et à l'avenir. Elle concerne la place qu'occupent et pourraient occuper les régions intermédiaires dans le développement du système post-industriel qui se profile au Québec comme dans bon nombre de régions et de pays industriels. Poser cette question ne revient pas à occulter toutes celles qui furent soulevées de 1960 à 1980. Il s'agit seulement de ne pas s'enfermer dans une problématique qui est peut-être aujourd'hui en partie dépassée.

Pour aborder cette question, nous proposons de nous intéresser à un secteur considéré comme décisif dans le fonctionnement du système productif post-industriel : celui de la recherche et développement (R&D). Quelques études ont été produites récemment au Québec dans ce domaine révélant combien, à travers ce champ, continue à se poser, de manière très cruciale, la question de la décentralisation, celle-ci devant être soulevée à différentes échelles (l'Amérique du Nord, le Canada, le Québec, les différents espaces québécois).

D'abord soulignons, qu'au début des années quatre-vingt, le Canada comptait quelque 30 000 scientifiques et ingénieurs effectuant des tâches de R&D, dont près de 7 000 au Québec, ce qui place la Fédération au rang de petite puissance dans ce domaine, à un niveau proche de la Suède par exemple, très loin donc des Etats-Unis avec lesquels fonctionnent de très denses interactions économiques. Dans l'ensemble canadien, la place du Québec n'est donc pas négligeable (près de 20 % des dépenses totales de R&D en 1983) mais l'Ontario domine largement (plus de la moitié des dépenses canadiennes en R&D). Toutefois, le rapport dépense intérieure de R&D/produit intérieur brut, s'il est toujours très favorable à l'Ontario (1.7), montre que le Québec se situe pratiquement dans la moyenne nationale (1.2 contre 1.3).

La distribution spatiale de ces activités au Québec apparaît très fortement concentrée dans l'aire métropolitaine de Montréal. Sans surprise donc, puisque cet espace rassemble une part importante du potentiel économique et scientifique (quatre universités, plusieurs gros instituts de recherche publics ou privés) de la province. Montréal métrou regroupe 88 % des emplois scientifiques et techniques de la R&D industrielle québécoise et 60 % des emplois universitaires. Derrière l'énorme pôle montréalais, la R&D industrielle, dans les régions intermédiaires, n'apparaît significative qu'à Jonquière-Chicoutimi (grâce au rôle des alumineries Alcan) avec 3,6 % des emplois québécois, la part de Québec étant sensiblement équivalente à celle de Trois-Rivières (1,1 et 1,0 % pour chacune). Quant à la R&D universitaire, elle est davantage présente à Québec qu'à Chicoutimi, Trois-Rivières, Hull ou Rimouski. Les régions intermédiaires apparaissent donc très à l'écart d'un ensemble de processus de production et de transfert

d'innovations technologiques qui est pourtant déterminant en termes de développement économique comme de développement social.

Les déséquilibres entre espaces métropolisés et régions intermédiaires (la région de Québec pouvant y être incluse), constituent une réalité incontournable. Toutefois existent, dans certains centres urbains "majeurs" des régions intermédiaires, des concentrations significatives de salariés scientifiques et techniques. Si nous prenons comme indicateur le rapport main-d'oeuvre de R&D/main d'oeuvre totale, au début des années quatre-vingt celui-ci était le meilleur à Québec (4,5 % de main-d'oeuvre scientifique). Rimouski se situait à 4,3 %. Chicoutimi se trouvait devant Montréal (respectivement 3,7 et 3,5 %). Par contre, Trois-Rivières se positionnait bien loin (2,6 %), très près du taux de Shawinigan. Ces taux n'ont cependant qu'une valeur relative et ne doivent pas faire oublier l'extrême concentration des dépenses et des emplois de R&D.

Ceci explique que les auteurs des différents rapports réalisés puissent se placer ou non, plus ou moins vigoureusement, dans une problématique décentralisatrice sinon pour corriger, au moins pour ne pas aggraver les déséquilibres énormes existant actuellement. Ouvrir une problématique est une chose, une autre est de définir les axes d'une politique qui puisse conduire à un processus de décentralisation. Un certain nombre d'obstacles apparaissent souvent implicitement à l'analyse des études réalisées. Le pouvoir provincial devrait trouver et choisir les partenaires qui, dans les régions intermédiaires, ont fait jusqu'à présent largement défaut. Si, à Québec, se localisent des scientifiques et ingénieurs universitaires en proportion assez satisfaisante, manquent par contre les partenaires industriels. Dans une ville moyenne comme Rimouski, mais à une autre échelle, c'est à peu près la même situation qui prévaut. A Trois-Rivières, font défaut les partenaires universitaires - on mesure bien là les limites des décentralisations universitaires antérieures destinées surtout à délivrer des formations de base sans grande articulation avec la recherche - et industriels - les entreprises des pâtes et papiers disposent de centres de R&D dans la région montréalaise. À Chicoutimi, les partenaires industriels ne sont pas absents - encore qu'ils jouissent d'une autonomie évidente lorsqu'il s'agit du Groupe Alcan - mais les

partenaires universitaires sont plutôt discrets. Est-ce à dire que les régions intermédiaires risquent d'être en grande partie absentes, comme c'est le cas aujourd'hui, des dynamiques d'élaboration des innovations technologiques?

Le gouvernement provincial a entamé un début d'action de décentralisation, non pas dans le domaine de la R&D proprement dite mais dans celui de l'aide au transfert de technologies. Ainsi a été créé en 1984, mais il ne fonctionne réellement que depuis 1986, le Centre québécois pour l'informatisation de la production (C.Q.I.P.). Ce centre, tourné vers les entreprises, notamment les PMI, s'appuie pour chaque laboratoire constitué sur des partenaires industriels, des CEGEP, l'Université Laval, celles de Montréal (Concordia, McGill, Université de Montréal, UQAM), pratiquement pas sur les universités décentralisées des régions intermédiaires.

Reste entière la question de l'intervention des villes-centres de ces régions dans ce domaine, et en particulier de leurs corporations de développement. Sans voir fleurir dans les villes moyennes québécoises autant de projets de technopôles, de parcs scientifiques et technologiques, de pôles d'innovation, comme cela se produit en France par exemple, mais aussi dans d'autres pays ouest-européens depuis la fin des années 80, même quand les conditions objectives de l'entreprise sont loin d'être réunies, il est étonnant de constater au Québec que la mise en perspective technopolitaine ne se manifeste avec conviction que dans la seule agglomération qui constitue déjà un technopole (Montréal). Sans doute cela invite-t-il à la réflexion.

Les enjeux de la décentralisation s'inscrivent avec insistance, et continuité dans le temps, à travers l'espace québécois. Alors que restent encore en suspens bien des questions soulevées au cours des précédentes décennies, du fait de l'accélération de certains changements dans la sphère du social ou dans le champ des activités économiques (de l'agriculture comme de l'exploitation forestière ou halieutique ou encore des industries manufacturières) de nouvelles surgissent. Quel que

soit le problème abordé, quel que soit l'angle sous lequel celui-ci est analysé, revient toujours avec permanence la vigueur des différenciations géographiques témoignant de dynamiques très inégales.

Dans ces enjeux, l'existence des régions intermédiaires demeure essentielle, sinon la décentralisation perd à la fois tout son sens... et son territoire. Les régions administratives ont constitué, en leur temps, une réponse pour les faire exister, mais seulement comme espaces d'intervention des pouvoirs publics, incapables d'agir sur tout et de tout réguler, même si la tentation a pu se manifester à l'époque où l'imprégnation keynesienne existait encore dans une assez large partie de l'édifice politique québécois. L'État et les élus locaux ont mis longtemps avant de trouver le compromis (la loi 125) qui permettait de donner au local une nouvelle consistance et une nouvelle représentation. Sans que cela entraîne une véritable articulation avec les régions, et les différents types d'espaces ou les différents niveaux de villes les constituant.

Peut-être serait-il temps de poser (ou reposer?) certaines questions territoriales et institutionnelles afin que ces régions intermédiaires puissent vraiment devenir des partenaires à part entière de l'aménagement et du développement des espaces immédiatement périphériques aux aires métropolisées.

BIBLIOGRAPHIE

BRUNEAU, Pierre. *Les villes moyennes au Québec, leur place dans le système socio-spatial*. Québec, Presses de l'Université du Québec et OPDQ, 1989. 195 p.

CHEVALIER, Jacques. «Les espaces ruraux au Québec, l'urbanisation et la dévitalisation-révitailisation». *Géographie sociale* (8), 1989, pp, 11-18.

CRIQ. *Inventaire des entreprises manufacturières qui font de la recherche et du développement au Québec*. Québec, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1986. 127 p.

DIONNE, Hugues et al. *Vers de nouveaux territoires intermédiaires.*, Rimouski et Chicoutimi, GRIDEQ/GRIR, 1986. 224 p.

DUGAS, Clermont. *Les régions périphériques, défi au développement du Québec.* Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983. 245 p.

DUGAS, Clermont. *Disparités socio-économiques au Canada.* Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988. 263 p.

LACROIX, Robert et Fernand MARTIN. *Les conséquences de la décentralisation régionale des activités de recherche et de développement.* Québec, Conseil de la science et de la technologie, 1987. 157 p.

MARTIN, Fernand. «Une évaluation des politiques gouvernementales de décentralisation régionale des activités de R & D». *Revue d'Économie régionale et urbaine* (2), 1987, pp. 159-180.

LE PARTENARIAT DANS LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN FRANCE ET AU QUÉBEC¹

Juan-Luis KLEIN

Ce texte résulte de deux missions réalisées en France, dans les Pays de la Loire, en 1985 et en 1989, et d'un projet de recherche en cours sur le partenariat dans le développement régional et la gestion des rapports sociaux à l'échelle régionale. Il vise la confrontation des expériences québécoise et française dans le but d'enrichir le champ d'information nécessaire à la compréhension de la question régionale. Dans cette perspective, le problème du développement régional en France et au Québec sera abordé d'un point de vue géo-politique². L'attention sera portée essentiellement aux rapports État-pouvoir local et à la configuration d'espaces intermédiaires d'harmonisation de ces deux niveaux de pouvoir. Le texte établit d'abord les paramètres et l'intérêt de l'analyse comparative des deux cas étudiés. Ensuite, il analyse le cadre structurel et institutionnel du développement régional dans les deux pays. Puis, il observe à partir de deux exemples précis, l'importance que prend l'approche partenariale dans la gestion du développement régional. Est-ce que cela contribue à l'établissement d'une certaine stabilité dans les rapports sociaux et donc à la maîtrise des conflits inhérents à la crise structurelle traversée par les sociétés occidentales dites développées? Voilà la question essentielle à laquelle l'analyse comparative des problématiques de développement régional en France et au Québec, particulièrement dans les cas des Pays de la Loire et du Saguenay Lac-Saint-Jean, essaiera de répondre.

1. POURQUOI COMPARER CE QUI SEMBLE INCOMPARABLE?

Pourquoi une comparaison entre deux réalités à première vue tout à fait différentes? C'est une question qu'il faut poser au préalable. En effet, il est difficile de placer sur le même plan une région comme celle des Pays de la Loire, qui compte près de trois millions d'habitants, qui couvre une superficie de 32 082 km², qui constitue une unité politico-administrative et non une région d'appartenance, et qui possède une histoire très ancienne, et une région comme le Saguenay Lac-Saint-Jean, qui ne compte qu'un peu moins de 300 000 habitants, qui par contre couvre 156 000 km², qui ne constitue pas une unité politique mais plutôt une région d'appartenance et un cadre de planification, et dont l'histoire est plutôt récente, du moins pour ce qui est de l'œkoumène blanc. La lecture de certains indicateurs montre les différences entre ces régions dont certaines semblent d'une nature et surtout d'une envergure fort divergentes (tableau 1).

Cependant, malgré ces différences, dont la plus frappante est sans doute la population dix fois plus nombreuse dans les Pays de la Loire qu'au Saguenay Lac-Saint-Jean, ces deux régions sont l'objet de discours convergents sur le développement. Et ceci n'est pas négligeable. Si nous acceptons que la région est un territoire, qu'en tant que tel elle constitue un produit social, et que le discours est un puissant moyen de production territoriale et de territorialité, il faut accepter que si des discours sur des espaces différents convergent, les territoires, ou du moins les enjeux territoriaux qui en résultent, tendent aussi à converger. Et ceci est révélé autant par l'analyse des discours de planification tenus par les agents gouvernementaux et par les experts, que par celle des discours identitaires tenus par les acteurs locaux et par les mouvements sociaux³.

Quels sont les principaux éléments de ce discours? Dans les Pays de la Loire, on parle du désenclavement de la région, de l'adaptation de la main d'oeuvre aux nouveaux besoins de l'économie régionale, du maintien du tissu rural, de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, de l'aménagement de certaines ressources, de l'équilibre

Tableau 1

Quelques indicateurs démographiques et socio-économiques.
Régions des Pays de la Loire et Saguenay-Lac-Saint-Jean

INDICATEUR	PAYS DE LA LOIRE	SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES		
Population en 1986	3 017 700h	299 900 h*
Part de la population régionale dans la population nationale (1986)	5,45%	4,58%
Agglomérations les plus importantes et part dans la pop. régionale**	-Nantes 16% -Angers 7% -Le Mans 7% -St-Nazaire 4%	-Chicoutimi 40% -Jonquière -Alma 9% -La Baie 7%
	34%	56%
Part des plus grandes agglomérations dans la pop. régionale	60%	75%
Population urbaine		
INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Taux de chômage***	12,8%	11,6%
Travailleurs, secteur primaire	12,5	7,7%
Travailleurs, secteur secondaire	32,5%	21,3%
Travailleurs, secteur tertiaire	55,0%	71,0%
<p>*Inclut Chibougamau-Chapais. ** Plus de 100 000 pour les Pays de la Loire et plus de 20 000 pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean. *** Ces chiffres portent sur 1987 pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean et 1986 pour les Pays de la Loire.</p> <p>Source : Québec, <i>OPDQ, Bilan socio-économique, Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean</i>, 1989, INSEE, <i>Bilan annuel, Pays de la Loire, résultats 1987, 1988. La région des Pays de la Loire.</i> Document d'information publié par l'Hôtel de Région, Nantes, 1988.</p>		

économique. On sent, lorsqu'on discute avec les différents décideurs régionaux, que le défi posé est celui de l'adaptation de la structure économique et sociale de la région au nouvel environnement qui se créera avec l'unification définitive du marché européen en 1992. Le centre de gravité de l'économie se déplace vers l'Est, accentuant ainsi la situation excentrique de la France de l'Ouest. Désenclaver la région veut donc dire ici changer de cap, s'insérer davantage dans un espace économique transnational et se rapprocher d'un centre qui s'éloigne progressivement de l'Atlantique.

Au Saguenay Lac-Saint-Jean, les défis du développement sont posés dans des termes semblables par ce qu'il est convenu au Québec d'appeler les intervenants. Dans cette région, il est courant de voir le problème posé en termes d'éloignement, de dépeuplement de l'espace rural, de changement technologique, de compétitivité des entreprises et de formation de la main d'oeuvre. Le problème est souvent posé aussi en termes d'un environnement changeant. Il ne faut pas oublier que le Canada et les États-Unis sont, depuis 1989, unis par un traité de libre échange. Cette libéralisation doit être progressive, mais elle a débuté dès la première année d'application du traité, c'est-à-dire dès 1990. Dans la région, certains intervenants ont beaucoup d'espoir dans ce traité, car ils considèrent que ce libre échange conserve le marché nord-américain pour les grosses entreprises qui y avaient déjà accès, mais qui craignaient le protectionnisme étatsunien, et le rend accessible aux entreprises, surtout les PME, qui, jusqu'alors, opéraient à des échelles plus locales⁴.

D'autres caractéristiques permettent aussi des rapprochements, sinon des comparaisons. La plus importante pour notre analyse est le profond sentiment identitaire qui caractérise les citoyens de ces deux régions. Et pour bien l'apprécier, il faut rappeler les référents culturels dominants dans les deux cas. La région des Pays de la Loire constitue une zone de partage où se côtoient deux traditions culturelles différentes, mais confluentes, dans la structuration d'un sentiment d'autonomie très ancré. Une de ces traditions est celle de la Vendée, située au sud de la région. Par la résistance à la Révolution française qui a dominé en Vendée à l'époque

révolutionnaire, et par l'attachement très intense aux valeurs de l'ancien régime, la tradition vendéenne contribue à un sentiment d'appartenance et d'identité très forts, ce qui pourrait être associé à un certain dynamisme local spécifique aux plans économique et culturel, souvent en référence aux racines historiques⁵. L'autre tradition est celle de la Bretagne. Une partie du territoire couvert par cette région, notamment la partie du département de Loire-Atlantique qui se trouve au nord de la Loire, appartient à la sphère culturelle bretonne. Des Nantais se considèrent comme des Bretons et il existe dans certains milieux intellectuels un débat très riche concernant cette question⁶. Mais ce qui importe ici, c'est que la région comme institution est vue comme un obstacle à l'affirmation du fait breton. Les actions parfois violentes des mouvements séparatistes contre la région en tant qu'institution en témoignent⁷. Tout ceci semble contribuer au sentiment d'autonomie dominant dans la région, ce qui se traduit entre autres, par des comportements politiques spécifiques à la région⁸.

Sur ce même plan, le Saguenay-Lac-Saint-Jean constitue aussi une unité spécifique, mais pour des raisons très différentes. La région est séparée par une barrière physique et psychologique, la chaîne des Laurentides, de la vallée du Saint-Laurent, où se concentre la majorité de la population québécoise. Elle a été jusqu'à récemment une région pionnière. Elle n'a été ouverte à la colonisation qu'en 1838, et l'occupation définitive de l'œkoumène s'est complétée seulement dans les années trente. Par ailleurs, l'économie de la région est dominée par de grosses compagnies, certaines multinationales, qui réalisent une première transformation des ressources naturelles et qui exportent leur production (l'aluminium et le papier) non seulement à l'extérieur de la région, mais aussi et surtout à l'extérieur du pays. Il n'est donc pas étonnant que les valeurs associées à la différence et à l'autonomie y soient très ancrées⁹. Plus que ça, il s'est développé une sorte de culture de l'autonomie et de l'éloignement, ainsi qu'une vision négative à l'égard des gouvernements fédéral et, même, provincial. Ceci pourrait expliquer des comportements socio-politiques qui tendent à se distinguer du reste du Québec¹⁰. Et, tout comme dans l'ouest de la France, cette identité assise sur des racines

historiques et géographiques est reproduite et véhiculée par des productions culturelles d'importance¹¹.

2. LA QUESTION RÉGIONALE EN FRANCE ET AU QUÉBEC

La section précédente nous a donc permis d'établir qu'il est possible de trouver des parallélismes entre l'évolution des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des Pays de la Loire. Mais, au delà de ce constat, il importe de se demander si ces parallélismes révèlent des convergences en ce qui concerne la question régionale en France et au Québec. Pour cela, il faut rappeler brièvement la dynamique historique globale de ces deux pays, en ce qui concerne la structuration d'un cadre régional de planification et de gestion des rapports sociaux.

Commençons par la France. Rappelons que depuis la révolution, et même avant, et jusqu'à il y a peu de temps, la France était un des États les plus centralisés au monde¹². Ainsi, au plan territorial, l'administration française suivait trois principes: 1) l'uniformité, dans la mesure où toutes les collectivités territoriales qui constituent une même catégorie sont soumises au même régime juridique, 2) la rationalité, dont résulte un découpage en départements qui ne s'inspire pas de l'histoire mais de certains principes d'efficacité administrative, et 3) la verticalité, assurée par les préfets, soit par les responsables de l'État «en province»¹³. A partir de la crise des années trente et dans les années de l'après-guerre, cette centralisation s'intensifie à cause de la croissance de l'administration publique, et ce malgré une certaine déconcentration administrative. C'est ainsi qu'arrivent les années soixante avec l'éveil aux disparités régionales. Dans une perspective de diminution de ces disparités, sont créés, en 1963, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), puis, en 1972, les Établissements publics régionaux, deux importants dispositifs de la déconcentration administrative¹⁴.

Parallèlement à ce processus, les visions politiques évoluent et il s'établit un nouveau paradigme, celui de la

décentralisation, dans lequel convergent des positions de gauche et de droite. C'est dans ce contexte que se produit la réforme administrative de 1982. Cette réforme modifie le partage de compétences entre le gouvernement central et les collectivités locales: c'est la décentralisation. Les établissements publics régionaux deviennent des régions. Cette réforme a des répercussions importantes : la région acquiert la qualité de collectivité locale, la région est dirigée par des autorités élues, les régions reçoivent de nouvelles compétences et de nouveaux moyens réguliers de financement. Les nouvelles compétences des régions concernent la promotion économique, sociale, sanitaire, culturelle et scientifique, l'aménagement du territoire régional et la préservation de l'identité régionale. Dès lors, en France, la région devient un partenaire du gouvernement central dans la planification et dans les actions visant à accélérer le développement¹⁵.

Au Québec, le cheminement est semblable, bien qu'il ne faille pas remonter si loin pour l'expliquer. Ici, la gestion centralisée des rapports sociaux se consolide aux débuts des années soixante. C'est d'ailleurs à partir de ces années que l'État québécois se consolide, prend son envergure actuelle et se déploie dans les diverses sphères de la vie sociale. Il s'implante une gestion du social de type keynésien. Au plan spatial, ce type de gestion se traduit par une série de structures et institutions qui modernisent la gestion du territoire, tout en centralisant le pouvoir, et ce, ici aussi, malgré une certaine déconcentration administrative. Dès 1961, et comme résultat d'une loi fédérale sur l'Aménagement rural et le développement agricole (dite loi ARDA), les gouvernements du Canada et du Québec signent des conventions, en vertu desquelles sont établis des programmes d'aménagement et de développement régional aux coûts partagés entre les deux gouvernements. Par ces conventions, on vise d'abord à connaître mieux les problèmes du milieu rural et à identifier les ressources physiques susceptibles d'être exploitées, puis à mettre en relief l'aspect régional. Les gouvernements privilégient les projets qui s'intègrent dans un plan régional et créent les structures et les institutions appropriées à leur gestion. En 1967, le territoire du Québec est divisé en 10 régions administratives. Au gouvernement fédéral, on crée le ministère

de l'Expansion économique régionale (1969), et au gouvernement du Québec, on crée l'Office de planification et de développement du Québec (1969)¹⁶.

À partir de la fin des années soixante-dix, ce mode de gestion des rapports sociaux entre dans une période de crise. La centralisation perd de son efficacité et il s'établit une nouvelle convergence autour du local. L'espace national, en tant que référent culturel mobilisateur des groupes sociaux et créateur de consensus, est remplacé par l'espace local. Il en résulte ce qui peut être appelé une nouvelle carte des rapports sociaux, laquelle se traduit par une modification des institutions et des structures de gestion du social au plan territorial. Dès 1983, suite à une loi adoptée en 1979, le Québec régional est quadrillé par une nouvelle structure supralocale d'aménagement et, aussi, de concertation des mondes urbain et rural: les municipalités régionales de comté (M.R.C.). Depuis, 95 M.R.C. ont été ainsi constituées. Les M.R.C. s'avèrent cependant trop limitées, aux yeux du gouvernement, pour planifier le développement à l'échelle locale. Ainsi, émergent les régions de concertation et la stratégie des sommets socio-économiques régionaux. Au départ, les régions de concertation sont les mêmes régions administratives déjà existantes, mais, avec une nouvelle mission. Plus tard, en 1987, la carte administrative du Québec est refaite, et, dès lors, le Québec compte 16 régions à la fois administratives et de concertation. En même temps, un nouveau type d'institution voit la lumière dans la foulée de la stratégie des sommets socio-économiques. Il s'agit des Conseils régionaux, dont la mission est d'assurer la concertation dans la société civile. Parallèlement, l'OPDQ, créé, comme nous l'avons vu, en 1969, avait et a toujours le mandat d'assurer la concertation des actions et programmes gouvernementaux.

Donc, bien qu'il n'existe pas au Québec une structure régionale institutionnalisée, élue et reconnue comme un palier de gouvernement similaire aux régions françaises, il n'en demeure pas moins que dans les deux cas, la région s'impose comme cadre de planification du développement et devient progressivement le cadre d'une gestion renouvelée des rapports sociaux. L'évaluation que les auteurs font de ce changement social peut diverger, mais personne ne semble le nier¹⁷. Cette

gestion renouvelée est associée à une tendance au partenariat à la fois social, économique, politique et même culturel, dont le cadre idéal semble être celui des espaces régionaux¹⁸.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que malgré les différences, ce processus vécu en France et celui vécu au Québec, suit un cheminement comparable : on crée d'abord des espaces pour des fins strictement administratives, puis ces mêmes espaces servent à la restructuration du social¹⁹. Comme quoi, l'espace est plus que le cadre physique des rapports sociaux; il constitue une de ses composantes.

3. LE PARTENARIAT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

En France, un des résultats de la décentralisation réside dans la signature des contrats de plan entre l'État et les régions. Il s'agit d'ententes financières sur un ensemble de programmes qui couvrent l'ensemble des compétences des régions. Le contrat de plan entre le gouvernement et la région des Pays de la Loire illustre ce mécanisme.

En 1987, le gouvernement français a établi un certain nombre d'objectifs relativement au développement régional dans le but d'orienter les contrats État-régions. Ces objectifs sont :

- A. l'emploi et le développement de la compétitivité des entreprises, en vue de renforcer le potentiel des régions dans la perspective du marché unifié européen de 1993;
- B. la formation, la recherche et les transferts de technologie;
- C. le développement des infrastructures de communication, principalement les routes, en vue de doter les régions d'un réseau performant de transport et de communications valorisant la place de la France en Europe; et;

- D. la mise en place des programmes d'aménagement concerté du territoire (PACT) qui poursuivent la conjugaison des efforts de l'État, des régions, et, le cas échéant, des autres collectivités locales, dans le cadre de programmes pluriannuels visant la solidarité territoriale et la priorisation d'un certain nombre de stratégies de développement et d'aménagement²⁰.

D'un autre côté, la région des Pays de la Loire a établi ses propres priorités pour les cinq prochaines années, en vue de placer son économie en meilleure position pour affronter avec succès l'échéance du marché unique européen. Ces priorités sont :

- A. désenclaver la région pour l'ouvrir aux grands courants d'échanges internationaux;
- B. relever le niveau de formation des hommes en adaptant l'éducation aux besoins de l'économie régionale;
- C. favoriser la compétitivité des entreprises afin de les mettre au niveau européen par le soutien à la recherche, aux transferts de technologie, à l'exportation et à l'adaptation de l'appareil de production;
- D. maintenir un tissu rural dynamique en poursuivant et en développant de nouvelles formes d'aménagement rural;
- E. exploiter les richesses économiques naturelles maritimes par une politique active d'aménagement du littoral, et contribuer à l'équilibre économique et social de la Région en poursuivant l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants²¹.

Ainsi, le 11 février 1989, était signé le plan de développement de la région des Pays de la Loire pour la période de 1989-1993. Ce plan prend la forme d'un Contrat de plan. Il suit les dispositions en vigueur relativement aux contrats de plan entre l'État et les collectivités territoriales. Dans ce contrat, l'État et la région établissent leurs priorités et définissent 24 programmes. Ceux-ci se regroupent dans quatre grands groupes :

- A. l'emploi, le développement local et la compétitivité des entreprises;
- B. la recherche et la formation;
- C. les infrastructures de communication et;
- D. les programmes d'aménagement concerté du territoire. Chaque programme est financé avec la participation de l'État, la région, et exceptionnellement, d'autres collectivités.

Les contrats de plan constituent, probablement, l'une des modifications les plus importantes aux pratiques de planification du développement induites par la réforme administrative de 1982. D'une part, ils consacrent le partenariat comme un aspect du processus de planification et d'exécution de la mise en valeur des ressources. D'autre part, ils donnent à la région un véritable pouvoir économique tout en assurant la poursuite des objectifs du gouvernement central. Voilà un exemple des répercussions à la fois économiques et politiques de l'établissement d'un cadre régional de gestion des rapports sociaux. Le partenariat noue des institutions et, donc, des options politiquement et structurellement divergentes. À titre d'exemple, notons qu'au moment de la préparation et de la signature de ce plan, le gouvernement et la région étaient dominés par des partis politiques opposés.

Cependant, il ne faudrait pas croire que les intervenants ou décideurs dans le domaine des investissements s'insèrent toujours volontairement dans cette démarche partenariale. Plusieurs interventions sont fortement incitées, voire obligées par le contrat de plan. Citons l'exemple de la collaboration entre les institutions universitaires et la région. L'enquête à l'Hôtel de région des Pays de la Loire, a permis à l'auteur de ce texte d'apprendre avec surprise que la région finançait généreusement le développement de certains programmes d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences humaines. En entrevue avec l'un des responsables de l'application du contrat de plan, celui-ci expliquait: «On est obligé..! si la région veut avoir des crédits du gouvernement pour développer la recherche en ingénierie et en sciences

Tableau 2

Programmes et financement du contrat de plan État-Région entre le gouvernement français et la région des Pays de la Loire

GROUPE DE PROGRAMME	#	FINANCEMENT (Million de francs)			
		État	Région	Autres	Total
Emploi, développement local, compétitivité	13	307,12	267,72	45,77	620,61
Recherche et formation	6	530,80	371,45	107,15	1009,40
Infrastructures de communication	2	771,00	618,33	383,42	1772,75
Aménagement concerté	3	321,55	118,73	100,00	540,28
TOTAL	24	1930,47	1376,23	636,34	3943,04*

* Le montant total réel est de 3943,038 millions de francs. Pour faciliter la lecture du tableau, certains chiffres ont été légèrement arrondis, d'où la différence entre le total réel et notre total.

Source : Contrat de plan État-Région des Pays de la Loire 1989-1983

physiques appliquées, elle doit s'impliquer dans le financement de la recherche fondamentale. Mais, si on pouvait, on ne le ferait pas.!»²². Cet exemple illustre la nature conflictuelle de la démarche partenariale dans le développement régional. Le partenariat n'est donc pas exclusivement le résultat d'un consensus entre les acteurs locaux. Il résulte d'un certain rapport de forces. Il révèle aussi un nouveau rapport État-société locale, d'où son intérêt géopolitique.

Dans ce domaine, le Québec semble suivre un cheminement semblable, mais pas aussi bien défini. Pour bien comprendre ce parallélisme, il faudrait analyser deux processus: les ententes entre les gouvernements fédéral et provincial et les ententes Québec-région. Or, pour ce qui est de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'entente Québec-région ne sera signée qu'au terme de son deuxième sommet socio-économique²³. Mais, si nous tenons compte des ententes-cadres déjà signées dans d'autres régions, il peut être anticipé que la démarche aura une certaine ressemblance avec les contrats de plan français²⁴.

Concentrons-nous sur l'entente Canada-Québec et, particulièrement, sur les aspects qui concernent la région étudiée. Les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une Entente de développement économique et régional (EDER) le 14 décembre 1984, visant à «créer un environnement dans lequel les régions du Québec pourront réaliser leur potentiel économique, notamment par la valorisation de leurs avantages comparatifs et le renforcement d'entreprises productives», et qui «favorise la consultation et la coordination sur les politiques, programmes et activités de développement régional des deux gouvernements». Cette entente signée en 1984 remplaçait une entente antérieure qui datait de 1974, laquelle s'inscrivait dans une vieille tradition de collaboration, ou, plus souvent, de frottement fédéral-provincial dans le domaine du développement régional, où primait l'esprit sectoriel. Cependant, contrairement aux expériences antérieures, dans la foulée du «choix des régions» et de ce qu'on a appelé le désengagement de l'État, l'entente de 1984 privilégiait la concertation régionale dans le choix des priorités et le partenariat dans la gestion des programmes²⁵.

Dans le contexte de cette entente générale, le 9 juin 1988, les deux gouvernements ont signé une entente auxiliaire sur le développement économique des régions du Québec. La signature de cette entente a permis aux deux gouvernements de convenir des objectifs spécifiques suivants:

- A. accélérer la croissance à long terme des régions du Québec en mobilisant les entrepreneurs locaux, en favorisant l'excellence et le développement technologique, en stimulant la mise en valeur et la transformation des ressources naturelles, en renforçant la position concurrentielle des entreprises, en encourageant la diversification de la structure économique régionale, en favorisant la pleine exploitation par les entreprises des marchés canadiens, nord-américains et internationaux, en facilitant l'adaptation des entreprises et de la main d'oeuvre à l'évolution de l'économie internationale par suite des mesures de libéralisation des échanges;
- B. accroître la participation des populations régionales au marché du travail;
- C. favoriser la concertation entre les deux gouvernements et entre ceux-ci et les milieux oeuvrant dans le développement économique, sur les politiques de développement économique, et;
- D. favoriser l'harmonisation des programmes et autres actions des deux gouvernements visant le développement économique des régions du Québec²⁶. On peut donc remarquer une assez grande similitude entre ces objectifs et ceux établis par le gouvernement français (voir ci-dessus).

En vertu de cette entente, les deux gouvernements s'engagent à créer un fonds de 820 millions de dollars. Le gouvernement du Canada apporte 440 millions et celui du Québec 380 millions. Une partie importante de ce montant, soit 486 millions, doit être utilisée dans les régions ressources, dont le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

L'entente auxiliaire établit une programmation différente pour les régions dites centrales et celles dites de ressources (p.27). «L'économie du Québec demeure dualiste au plan régional», affirme le document. «Il y a le Québec industriel, dans les "régions centrales», dont le principal point d'ancrage est la région métropolitaine de Montréal, et le «Québec périphérique», dominé par l'exploitation des ressources naturelles, d'où la dénomination «région de ressources».

Ces constats conduisent à l'identification de cinq grands champs d'action ou programmes-cadres pour les régions de ressources avec, dans chaque cas, des préoccupations spécifiques (p. 31-47).

- A. Programme cadre touchant le développement des entreprises, avec des programmes sur la stimulation de l'investissement reliée à l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation des entreprises, l'amélioration de la productivité, de la qualité des produits et des capacités de gestion des entreprises, le développement de la commercialisation et des capacités des entreprises à identifier des possibilités de développement, le développement de l'entrepreneuriat, le développement des services conseils aux entreprises et groupement d'entreprises.
- B. Programme-cadre touchant la recherche et le développement technologique, avec des programmes visant les objectifs suivants: inscrire les régions dans le mouvement de développement technologique qui est en cours dans les économies développées, renforcer les avantages comparatifs de certains secteurs par l'appui aux activités de R&D en vue d'une plus grande compétitivité des entreprises, permettre l'établissement d'activités économiques nouvelles fondées sur la technologie avancée.
- C. Programme-cadre touchant la mise en valeur des ressources naturelles, avec des programmes visant:

l'amélioration de l'aménagement, de la conservation et la valorisation des ressources, l'accélération de l'exploration et de l'identification des ressources, le développement de méthodes pouvant contribuer à favoriser la rationalisation des opérations touchant le développement de la ressource, le développement de services-conseils aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'information technique.

- D. Programme-cadre touchant le renforcement des infrastructures économiques, avec des programmes visant la contribution directe des projets à l'activité économique de la région, le développement d'infrastructures d'accueil et de services à des fins industrielles et touristiques.
- E. Programme-cadre touchant les ressources humaines, avec des programmes visant à faciliter l'apprentissage de nouvelles méthodes de production et de commercialisation, améliorer les compétences techniques et professionnelles de la main-d'oeuvre, ainsi que l'adaptabilité des ressources humaines, améliorer l'acquisition de compétences dans des domaines spécialisés, en particulier chez les jeunes, favoriser la formation et l'acquisition de compétences en milieu d'entreprise ou en institut sans but lucratif, faciliter le recrutement des cadres et de la main-d'oeuvre spécialisée, favoriser l'innovation en matière de développement des ressources humaines et de l'emploi.

Dans cette entente auxiliaire, un montant de 120 millions a été réservé au Saguenay-Lac-Saint-Jean²⁷. Cette enveloppe constitue la participation gouvernementale à des projets pour lesquels des promoteurs locaux apporteront une participation financière. Aussi, ce montant pourrait-il doubler au niveau des investissements réels, à condition bien sûr, que le gouvernement réalise effectivement les investissements prévus. L'attitude gouvernementale en ce domaine éveille déjà

plusieurs critiques. On lui reproche particulièrement de ne pas avoir injecté les sommes prévues, d'avoir recyclé certains programmes déjà existants et de transformer certains programmes de subventions en programmes de prêts²⁸.

L'enveloppe inclut en effet un certain nombre de programmes nouveaux, issus de projets soumis par des promoteurs régionaux, mais surtout un nombre important de programmes qui existaient déjà sous une autre forme ou sous un autre titre. Ce n'est donc pas de l'argent cent pour cent neuf, pas plus d'ailleurs que dans le cas français. L'importance donc de ce processus est moins économique que politique. Ce qui importe pour notre analyse c'est que le fait d'avoir réuni ces programmes sous une enveloppe spécifique oblige à une gestion du développement, voire des rapports sociaux, plus régionalisée, interpellant ainsi les acteurs locaux et suscitant une nécessaire concertation. L'enveloppe, comme tous les montants convenus pour les autres régions, est gérée par un comité de gestion centrale, qui s'occupe de toutes les régions, et par un comité consultatif créé dans chaque région. Ce comité consultatif est géré par l'Office de planification et de développement du Québec, en collaboration avec des représentants des ministères et des organismes du milieu. Ce qui est souligné ici c'est donc moins les montants alloués et les programmes agréés comme résultat de cette entente, que la tendance vers une spatialisation de la planification et vers une gestion combinée. C'est en cela que les tendances qui traversent le développement régional, en France et au Québec sont comparables.

4. EN GUISE DE CONCLUSION

L'analyse comparée des tendances observables dans la gestion du développement régional en France et au Québec semble confirmer ce qui a déjà été observé dans des analyses d'autres aspects de la gestion du social. Un nouveau partage de pouvoir semble s'établir entre des dispositifs centraux de l'administration étatique et des nouveaux dispositifs régionalisés. Dans ce modèle, les gouvernements et sociétés locales convergent dans une démarche parteneuriale, dans une «gestion associée»²⁹, où encadrement et autonomie ne se

repoussent pas, s'intégrant dans un partenariat à la fois économique et politique. Ce modèle exige un cadre spatial approprié. Le partenariat, qui s'impose dans les deux cas étudiés comme approche de la gestion du développement régional, doit ainsi être vu comme un mode de régulation des rapports sociaux à l'échelle locale. Ses répercussions aux niveaux social et politique sont nombreuses. Les acteurs sociaux s'inscrivent dans un processus où la proximité spatiale prime sur les éventuelles distances sociales, et ce souvent malgré la volonté des propres acteurs locaux.

Il est important de souligner que cette tendance est parallèle aux réagencements de l'espace économique. Dans les deux cas étudiés, la modification de l'environnement économique international induit des stratégies nouvelles de repositionnement. Ainsi, mondialisation de la sphère économique et localisation de la sphère sociale constituent des processus interreliés.

Mais les deux cas étudiés ne révèlent pas que des similitudes. Les structures régionales françaises ont une part de pouvoir de décision plus importante que celle qui est dévolue aux structures régionales québécoises, et ce autant aux plans économique que politique. Certes, il peut être argumenté que l'État français ne décentralise que des responsabilités considérées comme mineures et que les régions françaises partagent le pouvoir local avec d'autres structures, surtout avec les départements. Il reste qu'en France les régions constituent un niveau de gouvernement, alors que les régions québécoises demeurent des structures administratives et de concertation. Or, dans les deux cas, les régions ont un rôle politique, voire géopolitique, renouvelé : le réaménagement des rapports entre l'État et le local par l'introduction d'un niveau intermédiaire de concertation entre les acteurs sociaux et économiques. C'est maintenant dans la région, dans les deux cas, que doivent d'abord se régler les conflits et que doivent d'abord s'établir les priorités en regard du développement.

La démarche partenariale dans la gestion du développement régional présente certes des aspects positifs, le plus important étant la possibilité des acteurs sociaux et des citoyens d'intervenir dans des choix qui concernent finalement

leur qualité de vie. Or, il semble que dans les deux cas étudiés, la maîtrise des principaux enjeux échappe aux partenaires locaux. Au plan de la gestion, le gouvernement est toujours celui qui fixe les grandes orientations auxquelles doivent se conformer les structures régionales. Au plan spatial, les territoires régionaux ne sont pas nécessairement les plus appropriés à une démarche partenariale efficace. Autant au Québec qu'en France, la carte des territoires régionaux a été établie pour des fins administratives dans le contexte d'un paradigme révolu. Or, l'échelle qui convient à une gestion efficace de l'État territorial, c'est-à-dire aux dispositifs de l'administration étatique chargés de la gestion du territoire, ne correspond pas nécessairement aux exigences d'une gestion participative permettant aux acteurs de maîtriser les enjeux de leur développement.

Un dernier constat, au plan des investissements, dans les deux cas mais plus au Québec qu'en France, on met en premier plan la création d'entreprises et la création d'emplois. La conception même du développement n'a pas changé. Elle demeure très associée à celle de croissance, ce qui montre que les apports scientifiques récents les plus innovateurs, qui conseillent une approche territoriale et non entrepreneuriale, n'ont pas encore été suffisamment assimilés par les gouvernements. La démarche partenariale demeure pour le moment, du moins dans les cas étudiés, moins une démarche de développement que de gestion du social, voire de régulation, c'est-à-dire d'équilibrage et de stabilisation des rapports sociaux à l'échelle locale.

NOTES

1. L'auteur tient à remercier les fonctionnaires de l'Hôtel de région des Pays de la Loire, particulièrement Mmes Marie C. Nouveau, Odile Verlynde et Sophie Auger, ainsi que M. Jean Lelu, qui ont accepté de le recevoir en entrevue. Il remercie aussi Mme Ginette Tremblay, de l'OPDQ, qui lui a fourni des informations très utiles. Ce texte a fait l'objet d'une communication dans le cadre du colloque de clôture du programme «Étude comparative sur la décentralisation et l'urbanisation de l'espace rural en France et au Québec» réalisé en février 1989 avec la collaboration des collègues de L'Université du Québec et des universités des Pays de la Loire.

Le F.C.A.R. du gouvernement du Québec et le C.R.S.H. du gouvernement du Canada ont apporté un soutien financier à cette recherche.

2. Dans le sens de la nouvelle géo-politique infranationale. Voir J. Lévy, «L'espace et le politique : quelles rencontres?» dans F. Auriac, et R. Brunet, (éd) *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 253-267.
3. Excusez le jargon. Ces aspects théoriques sont abordés dans des travaux antérieurs. Voir J.L. Klein, «Les enjeux territoriaux dans la gestion de l'après-crise : un défi pour la géographie», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 32, no 87, 1988, pp. 303-311; et «Rapports sociaux et régions.» *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, no 1, 1989, pp. 101-110.
4. Cette perception est surtout celle du milieu des affaires, de l'élite locale et d'une bonne partie des citoyens, comme en témoigne le résultat obtenu dans la région par le parti conservateur, principal, voire unique promoteur du traité parmi les Partis politiques fédéraux, lors des élections fédérales réalisées en 1989. D'autres milieux, minoritaires cependant, surtout le milieu syndical, les producteurs agricoles et les mouvements sociaux, s'y opposaient craignant des effets du libre échange considérés comme nuisibles: la concurrence élargie, la fermeture de certaines entreprises et les pertes d'emplois.
5. Pour ce qui est de l'aspect culturel en Vendée, citons le spectacle de cinéscénie de Puy-du-Fou. Lors d'une visite sur lieux du spectacle, effectuée en compagnie des collègues Alain Chauvet et Hugues Dionne en mai 1985, l'auteur de ce texte constatait la fierté des organisateurs au sujet de leur autonomie financière et de l'implication locale dans l'organisation de ce spectacle. Les racines historiques de cette autonomie peuvent être illustrées par la position du Conseil général de Vendée à l'égard des célébrations du bicentenaire de la révolution. Le Conseil ne s'est pas associé aux célébrations, mais il a plutôt appuyé les activités qui rappellent le souvenir de la guerre de Vendée. Pour «fêter le bicentenaire, il devait se célébrer une messe à «Puy-du-Fou» en mémoire des victimes du «terrorisme révolutionnaire».

6. Sur les antécédents Bretons en Loire-Atlantique et dans les pays de la Loire voir Collectif Skol Vreizh, *La Bretagne au XXe siècle*, Morlaix, Skol Vreygh, 1983.
7. Par exemple la nuit du 7 mai 1989, le mouvement nommé Armée Révolutionnaire de Bretagne posait une bombe au siège de l'Hôtel de Région des Pays de la Loire. Ce geste, qui n'a provoqué que des dégâts mineurs, révèle la perception des milieux nationalistes radicaux sur la région comme institution. Il témoigne aussi de son ancrage. La région, bien que récente, semble être perçue par les citoyens comme un vrai lieu de pouvoir et un palier de gouvernement important.
8. Voir le numéro spécial de la revue *Géographie sociale* sur l'Ouest politique, no 6, 1987.
9. Voir le numéro spécial sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean de la revue *Possibles* intitulé «Les irréductibles». vol. 12, no 2, 1988.
10. Citons par exemple le fait que l'option du Parti québécois lors du référendum sur la souveraineté-association, tenu en 1980, a obtenu une majorité dans cette région alors qu'elle était minoritaire partout ailleurs. Et ceci ne semble pas avoir été une exception. Lors des élections pour le gouvernement provincial, la région a élu 5 députés du Parti québécois, sur une possibilité de 6, alors que les résultats de ce parti étaient de loin plus négatifs dans les autres régions du Québec.
11. Citons par exemple le Carnaval Souvenir, tenu à Chicoutimi au mois de février et, surtout, le spectacle «La fabuleuse histoire d'un royaume». Ce spectacle joue au Saguenay le même rôle que celui de Puy-du-fou en Vendée.
12. Sur le processus de centralisation de l'État français voir A. Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*. Paris, 1856, réédité par Gallimard en 1967. Sur les aspects territoriaux de ce processus, voir, P. Allies, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, 1980.
13. Phrase consacrée en France pour désigner tout ce qui n'est pas Paris.

14. Ce processus est bien résumé dans P. Delfaud, C. Lacour, et J. Lajugie, *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, Dalloz, 1979.
15. Pour une description détaillée du processus menant à la décentralisation et aux nouvelles compétences des collectivités locales voir: J.M. Virieux, (Sous la direction de), «La décentralisation en marche.», *Les cahiers français*, no 220, Paris, La documentation française, Paris, 1985, 72 p. et annexes; et M. Boucher, (Sous la direction de) «Les collectivités locales. Communes, département, région.», *Les Cahiers français*, N°239, La documentation française, Paris, 1989, 80 p. Pour une analyse de ce processus, voir N. May, «Constitution d'un regard : fordisme et localisme.», *Les annales de la recherche urbaine*, no 29, 1986, pp. 5-12.
16. En vertu de l'entente fédérale-provinciale signée dans le cadre de la loi ARDA, le gouvernement du Québec constitue le BAEQ en 1963, avec le mandat de formuler un plan d'aménagement et de développement pour la région de l'Est du Québec. Il s'agit d'une expérience pilote de planification régionale. C'est l'échec du BAEQ qui est à l'origine de la constitution des organismes de gestion en commun (O.G.C.) et de la formulation du concept d'aménagement intégré des ressources. Voir H. Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional: l'expérience du BAEQ*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval, 1985.
17. Pour des analyses globales de ce problème voir F. D'Arcy, «La classe politique française face à la décentralisation», *Revue internationale d'action communautaire*, 13/53, 1985, pp. 61-68. Pour une évaluation critique, voir J.P. Garnier, «Localiser le social ou socialiser le local». *Espaces et sociétés*, no 40, 1982, pp. 3-14. Pour un examen en termes de mode de régulation et de gestion du social renouveler au Québec, voir J.L. Klein, et C. Gagnon, *Le social apprivoisé*. Hull, Éditions Asticou, 1989, 149 p. Pour une analyse du partenariat dans le développement urbain, voir P. Hamel, «Le développement local en milieu urbain : un modèle controversé», *Revue internationale d'action communautaire*, no 22/62, 1989, pp. 127-137
18. Nous utilisons ici la notion de partenariat dans un sens plus large que celui qui lui est accordé habituellement. Un projet de recherche actuellement en cours à l'Université du Québec à

Chicoutimi, sous la responsabilité de l'auteur, et avec la collaboration de J.P. Deslauriers, H. Dionne et C. Gagnon, essaie d'appliquer ce concept à l'analyse de la gestion des rapports sociaux.

19. Ce changement peut être associé au réagencement des structures économiques et sociales dans l'espace du capitalisme, ce qui est à la fois une cause et un effet de la crise de l'État nation. Voir R.J. Johnston, «The State, the Region and the Division of labor», in A.J. Scott, et M. Storper, (Ed) *Production, Work, Territory. The Geographical anatomy of Industrial Capitalism*, Boston, Allen & Unwin, 1986, pp. 265-280. Voir aussi J.L. Klein., «Le développement régional et l'espace local : vers un mode de régulation territorialisé», *Revue internationale d'Action communautaire*, N°22, 1990.
20. Voir *Le régional*, supplément au no 112, avril 1989, p. 5.
21. Ibid.
22. Entrevues aux Pays de la Loire réalisées en juin 1989.
23. Le premier eut lieu en quatre étapes, entre 1984 et 1985. Voir M.J. Brassard, *La restructuration institutionnelle en région : l'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise en Études régionales, 1987, 162p.
24. Voir par exemple *L'entente cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Mauricie-Bois-francs pour 1989-1993*, signée le 16 septembre 1989, Québec, OPDQ, 1989.
25. Nous faisons référence au document intitulé *Le choix de régions*, produit par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, Québec, 1983.
26. *Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*. 1988, p. 11-12.
27. En fait, l'entente parle de région Centre-Nord, qui inclut le Saguenay-Lac-Saint-Jean et deux M.R.C. de Charlevoix. Il s'agit d'une nouvelle division du territoire québécois qui ne s'appuie pas sur les régions administratives, imposée par le

gouvernement fédéral, du moins d'après les explications que l'auteur a reçu des intervenants dans le domaine. Est-ce une division destinée à rester et donc à remplacer ou à s'ajouter à celles qui existent déjà? On explique que non, mais...!

28. Voir déclarations de M. Serge Lemelin, président régional de la Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.), rapportées dans le journal *Le Réveil* de Chicoutimi, le 7 août 1990.
29. Nous empruntons la formulation «gestion associée» à E. Maurel, «Où va l'action sociale?», *Revue internationale d'action communautaire*, no 19, 1988, pp. 75-81. Voir aussi les autres articles de ce numéro qui porte sur les «nouvelles solidarités étatiques».

Deuxième partie

ESPACES RÉGIONAUX ET DÉVITALISATION RURALE

Deuxième partie

ESPACES RÉGIONAUX ET DÉVITALISATION RURALE

L'évolution récente des espaces régionaux n'est pas seulement la résultante des transformations dans les structures institutionnelles de gestion territoriale ou des rapports entre les acteurs sociaux territoriaux impliqués dans ce processus. Elle est aussi commandée par des mutations dans les systèmes socio-économiques qui modèlent l'organisation spatiale. Un des traits majeurs de cette évolution consiste dans le remodelage des territoires sous la pression des restructurations économiques qui font apparaître, selon des échelles et des intensités variables, comme en témoignent les cas français et québécois étudiés ici, un phénomène de dévitalisation rurale; celui-ci reste un phénomène problématique autant dans sa définition que son repérage tant ses manifestations sont différenciées.

Les différentes mesures volontaristes de développement régional visant l'uniformisation socio-économique du territoire national, le nécessaire rattrapage des régions en retard, ont laissé, au Québec du moins, un héritage douteux. Les écarts de développement ne se sont guère réduits et la dominante rurale de ces espaces régionaux en difficulté est restée la même malgré les visées industrialisantes et urbanisantes. Mais ces campagnes allaient entrer dans un processus, proche d'une véritable mutation, de transformation fort problématique avec la modernisation agricole : une agriculture forte se déploie dans des espaces ruraux fragilisés. Avec les restructurations dans les autres secteurs de l'activité rurale, on peut parler d'un phénomène de dévitalisation rurale. Du côté français, la problématique de développement régional ne s'est pas inscrite dans des termes comparables et, à bien des égards, une région comme celle des Pays de la Loire a sensiblement amélioré sa position dans l'ensemble français. Mais la modernisation de l'économie agricole opère de manière fortement identique.

Cependant, au lieu, comme au Québec, de disqualifier des régions entières, elle opère plus discrètement, au niveau local et même infra-local; d'où une dévitalisation plus imperceptible, mais non moins réelle même si elle ne se traduit pas dans le paysage rural.

Les différentes contributions rassemblées ici témoignent des efforts et des difficultés des participants à notre programme d'échanges scientifiques à saisir, mesurer, évaluer la dévitalisation rurale et de prospecter ses conséquences dans la restructuration actuelle des espaces régionaux. Certaines contributions se placent délibérément dans le difficile chemin des définitions théoriques et opératoires tandis que d'autres tentent de mesurer le phénomène en testant des instruments sur des espaces régionaux que l'opinion commune s'accorde à considérer comme en voie de dévitalisation. Si des démarches comparatives au niveau des ensembles régionaux sont apparues fort difficiles, ne serait-ce que par manque d'outils statistiques adaptés à cette approche, la préoccupation comparative a toujours animé les chercheurs et transparait dans plusieurs contributions, dont la dernière, qui nous propose d'observer le phénomène à l'échelle de deux collectivités rurales, une sur chaque terrain de recherche de part et d'autre de l'Atlantique.

LA DÉVITALISATION ET LA REVITALISATION DES ESPACES RURAUX : DES RURALITÉS MENACÉES AU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Bruno JEAN

Dans le cadre des échanges scientifiques entre les chercheurs des universités des régions périphériques du Québec et celles des Pays de la Loire en France, nous avons retenu une dimension particulièrement importante, nous semble-t-il, de la plus vaste question des processus de décentralisation, de régionalisation et des pratiques d'aménagement régional, soit la question des espaces ruraux et de leur évolution. En première approximation, on peut dire que cette évolution apparaît suivre globalement une trajectoire historique qui va de la dévitalisation aux tentatives contemporaines de revitalisation.

Le phénomène de la dévitalisation, bien qu'il soit difficile de le définir de manière opératoire, réfère implicitement à la prise de conscience de changements profonds dans les économies et les sociétés locales de type rural et qui sont survenus avec la modernisation ou le développement économique de la période contemporaine qui, au Québec comme en France, se situe dans la période de l'après-guerre. La fréquentation des terrains de recherche de nos collègues français m'a d'abord appris que la notion de dévitalisation n'avait pas les mêmes référents matériels ou objectifs ni tout à fait la même signification selon les deux sociétés mises en perspective dans la présente démarche comparative. Les éléments de réflexion rassemblés ici procèdent donc, pour partie, de ce regard extérieur qui a déjà prouvé sa fécondité dans le processus même de production des connaissances.

Notre propos ira d'une tentative de compréhension de ces ruralités menacées à la conception d'un projet pour un

développement rural durable. Nous suivrons l'ordre d'exposition suivant. Dans un premier point, nous feront état de ce retour en force de la question de la dévitalisation sur le devant de la scène des préoccupations de la recherche dans le large domaine des études rurales. Après, dans une perspective comparative, nous montrerons le caractère différencié des représentations du phénomène de dévitalisation rurale entre le Québec et la France pour poser ensuite les jalons d'une conceptualisation plus théorique du phénomène. Et dans un dernier point, en guise d'une conclusion prospective, nous essaierons de voir comment pourrait s'esquisser un projet permettant au monde rural de sortir de cette dynamique de dévitalisation-revitalisation pour s'engager dans la perspective d'un développement rural durable.

1. LA DÉVITALISATION DES ESPACES RURAUX : LES RURALITÉS MENACÉES

Au moment où nous avons commencé nos travaux d'échanges et d'études comparatives, c'est la question de la revitalisation des espaces ruraux qui était à la mode du jour. De chaque côté de l'Atlantique, se menaient dans le monde rural des expériences de revitalisation qui semblaient prometteuses d'autant plus que les statistiques disponibles donnaient un nouvel espoir à des campagnes qui, avec la restructuration de l'économie agricole engagée fermement dans les deux cas depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, avaient connu - c'est un truisme de le dire - des mutations profondes. De fait, tant au Québec qu'en France, de 1975 à 1985 environ, on a assisté à un renversement historique des tendances démographiques; pour la première fois depuis longtemps, la progression démographique des campagnes était plus grande que celle observée dans les villes.

On se demandait bien si ce phénomène était conjoncturel ou structurel; à l'orée des années quatre-vingt dix, il semble bien qu'il s'agissait d'un phénomène conjoncturel alimenté par une récession économique qui a contribué à un ralentissement significatif du traditionnel exode rural et par une idéologie dominante de survalorisation de la vie à la campagne comme réponse aux contradictions de la vie urbaine. Des travaux plus

raffinés commencent aussi à mieux mesurer les dimensions de cette «renaissance rurale». On constate que le processus de déclin démographique s'est toujours continué dans les très petites communautés rurales loin des grands centres d'urbanisation¹ et que la croissance des effectifs ruraux a concerné les municipalités rurales dans les plus ou moins lointaines périphéries des agglomérations urbaines qui ont bénéficié de ce qu'on appelle dans le jargon d'une exurbanisation². En clair, cette croissance des populations rurales n'a pas seulement été le produit d'un ralentissement de l'exode mais aussi d'une migration de la ville vers les campagnes plus ou moins éloignées d'une population urbaine qui, tout en devenant rurale sur le plan des statistiques, gardait son travail en ville et son urbanité.

Aussi, ce qui me frappe dans la production scientifique depuis deux ans, c'est le renversement du discours qui opère un net retour vers la question de dévitalisation qui m'a semblé être provisoirement oubliée à partir du début des années quatre-vingt alors qu'elle avait alimenté de nombreuses recherches et tout un discours sur l'avenir des campagnes durant les années soixante-dix. Par exemple, en quelques mois sont parus, du côté français, des livres qui traitent de la question de la dévitalisation et qui pose carrément la question sous l'angle d'une *désertification* de l'espace rural français. Il faut dire ici que durant cet intermède où le regard intellectuel s'est davantage porté sur les expériences de revitalisation, plusieurs intervenants (pour prendre ici une expression québécoise pour désignant les élus locaux, les agents de développement, etc...) engagés davantage dans l'action que dans la production du discours savant s'inquiétaient sérieusement de cette dévitalisation dont ils étaient à même de constater la progression.

Le retournement du discours intellectuel sur la dévitalisation est évidemment lié à des phénomènes précis comme la mise en place des quotas laitiers en France lesquels commencent, après quelques années, à produire leurs effets, soit la disparition ou la menace réelle de disparition d'une couche fort importante de petits exploitants agricoles. L'autre événement d'importance vient de l'Europe, de la PAC (politique

agricole commune de la C.E.E.) qui prône un gel des terres actuellement en culture et même l'abandon de certaines terres actuellement mises en valeur, à l'instar de la politique agricole américaine, solution imaginée pour contrer une surproduction agricole chronique tout en protégeant les prix payés aux producteurs; on le sait, jusqu'à tout récemment, cette surproduction était financée par des prix de soutien. On commence aujourd'hui à considérer que cela coûte trop cher aux payeurs de taxes et que de telles mesures n'ont plus de place dans le contexte actuel de libéralisation des marchés agricoles sous la poussée du GATT. Alors, il s'en suit la mise en place de l'alternative; puisque les terres et l'agriculture produisent trop, pour maintenir les prix aux producteurs qui restent, réduisons les superficies en culture au sein de l'Europe. Une telle solution choque évidemment la vision, ou la représentation commune, des français vis-à-vis leur espace rural; ce n'est pas un hasard si c'est un journaliste du journal *Le Monde*, fusse-il spécialisé dans les questions agricoles, qui a fait paraître un ouvrage intitulé *La France en friche* et qu'un tel ouvrage³ a fait l'objet d'une couverture importante par des journaux destinés à des urbains comme le *Figaro*.

Des chercheurs de l'INRA ont étudié plus systématiquement cette désertification rurale dont l'ouvrage cité plus haut est la version journalistique pour le grand public et viennent de publier *Les champs du départ* avec un sous-titre plus significatif et interrogateur : *Une France rurale sans paysans*⁴ ? À cause de l'importance d'une ruralité humanisée dans l'imaginaire collectif des Français, la peur du vide dans les campagnes amène beaucoup l'opinion en France mais dans un pays jeune, neuf comme le Canada, se caractérisant par plusieurs espaces presque vides sous le regard des observateurs français, on constate que le même phénomène de désertification, qui a d'ailleurs pris un aspect sans doute plus dramatique sous l'effet d'une modernisation agricole plus ancienne - rappelons que les quotas laitiers auront bientôt vingt-ans d'existence - n'entraîne pas les mêmes interrogations angoissées sur l'avenir des campagnes.

Associé à ce renouveau du discours sur la dévitalisation se trouve une lecture du modèle de développement de

l'agriculture, le modèle de l'intensification de la production par unité de travailleur, par unité de surface, par animal, etc. Si cette critique était au départ le fait de quelques agriculteurs marginaux, proches des écologistes et membres de syndicats agricoles marginaux, elle est devenue un débat public élargi à l'ensemble de la classe agricole française surtout avec la tenue, il y a déjà quelques années des «États généraux du développement agricole» réunis par le gouvernement socialiste. Ainsi a été identifié le modèle de développement agricole «productiviste» qui a tellement bien réussi dans sa finalité, soit offrir une production alimentaire abondante et pas chère qu'il est victime de son propre succès en entraînant une large part des producteurs agricoles à s'exclure eux-mêmes du secteur. Aussi, le nouveau discours sur la désertification revient poser la question de la pertinence du modèle productiviste qui est identifié comme le responsable de la dévitalisation des campagnes qui ne serait pas souhaitable sur les plans humains, sociaux, culturels et même politiques. Et probablement qu'on verra apparaître d'autres ouvrages comme celui que vient de faire paraître François de Ravignan, intitulé *L'intendance ne suivra pas*,⁵ et qui se questionne sur la pérennité possible du modèle de développement agricole productiviste qui, fonctionnant dans le cours terme typique d'une vision économiciste étroite, est en train de scier la branche sur lequel il est assis.... autrement dit qui se dirige les yeux fermés vers une crise écologique majeure. D'ailleurs, quand on considère l'évolution récente d'un autre discours, celui sur les problèmes de développement du Tiers-Monde, on constate une analogie, une symétrie du discours. Le modèle de développement occidental, et sa version récente le *libéral-productivisme* ayant suivi le «fordisme» pour reprendre les expressions d'Alain Lipietz⁶, n'est absolument pas transférable dans les pays en développement sous peine d'une catastrophe majeure car ce modèle repose sur une exploitation éhontée des ressources naturelles non-renouvelables et qui hypothèque sérieusement l'avenir des générations futures.

Par ailleurs, du côté québécois, on constate aussi un retour à une préoccupation pour la dévitalisation rurale. À l'UQAR se tenait à l'automne 1988 un colloque dont le titre me semble bien révélateur : *Les villages ruraux menacés*. Ce colloque⁷ a suscité la mobilisation des leaders locaux par la

constitution d'une sorte d'observatoire informel et permanent de cette situation démographique des campagnes et la promotion de politiques devant y répondre adéquatement grâce à l'appui de chercheurs de notre université, ces acteurs se sont regroupés dans une sorte d'association des ruraux du Bas-Saint-Laurent, la Coalition urgence rurale dont mon collègue Paul Larocque rendra compte dans le présent ouvrage. Car, dans le cas québécois, la réalité de la désertification est probablement plus dramatique qu'en France. Le Québec serait carrément cassé en deux, avec plus de la moitié des villages qui perdent inexorablement leur population⁸. Aussi, dans les zones rurales difficiles, déjà fragilisées, marginalisées depuis longtemps, avec le déclin d'une économie agro-forestière qui avait suscité l'ouverture au peuplement de ces territoires, bon nombre de municipalités seraient dans une situation démographique de non-retour, la population restante ayant trop vieilli ; on se demande alors comment une redynamisation sera possible car même advenant une conjoncture favorable il n'y a pratiquement plus personne en âge de créer des entreprises ou d'y travailler et plus largement d'assurer un dynamisme socio-économique du milieu. Par ailleurs, on est au Canada dans une phase de *libéralisme-productivisme* plus sauvage, comme on peut le constater avec les réductions récentes des programmes sociaux affectant parfois durement les régions rurales les plus fragiles. Plusieurs communautés rurales doivent se battre pour le maintien des services publics comme les écoles primaires, et plus récemment les bureaux de poste dans les villages. L'avenir de plusieurs régions rurales recommence, ici aussi après une accalmie consécutive à la crise économique du début des années quatre-vingt qui avait donné un sérieux coup de frein à l'exode rural, à devenir un sujet de préoccupation de premier plan dans l'opinion publique.

On pourrait aussi faire état de certains travaux dans le champ des études rurales canadiennes, et ce notamment du côté anglophone, et dont on trouve un bon échantillon avec plusieurs communications présentées au dernier congrès de la toute nouvelle association scientifique, l'Association canadienne des études rurales/Canadian Association for Rural Studies, qui s'est tenu à Québec en juin 1989. Car la crise de survie des communautés rurales ne touche pas seulement des régions

traditionnellement en difficulté, comme les Maritimes, espace auquel appartient l'Est du Québec, mais aussi aux villages ruraux des grandes prairies canadiennes avec la crise dans la production céréalière avec l'effondrement des cours mondiaux corrélatif à la guerre commerciale que se livrent sur ce terrain les Etats-Unis et l'Europe. L'actuelle constitution d'un groupe de réflexion pan-canadien sur les conséquences des politiques agricoles sur les milieux ruraux est aussi à signaler. Il est ici intéressant de constater que s'instaure une réflexion que nous avons amorcée dans le cadre d'un autre projet franco-québécois et qui s'est déroulé de 1981 à 1985 et dont les travaux vont paraître bientôt⁹. Par ailleurs, nous comptons aussi réexaminer la situation démographique de ces collectivités rurales bas-laurentiennes menacées pour tester le diagnostic que posent déjà les leaders de ces milieux dans le cadre de la Coalition urgence rurale. On pourrait aussi ajouter comme pièce à ce dossier le colloque sur le monde rural organisé par la grande revue de sociologie québécoise, *Recherches Sociographiques*¹⁰.

2. DES REPRÉSENTATIONS DIFFÉRENCIÉES DU PHÉNOMÈNE DE LA DÉVITALISATION

Premièrement, il me semble frappant que dans le cas français la notion de dévitalisation renvoie davantage à une perception qui se situe au niveau de la transformation des économies locales, surtout avec la disparition de certaines fonctions économiques (petits commerces, services et petites industries à l'échelle des communes) assumées au niveau local. Ces activités économiques ont de fait été regroupées au niveau des chefs-lieux de canton; grâce à l'amélioration des moyens de transport des populations rurales, une telle situation leur est relativement supportable. Ainsi, le symptôme de la dévitalisation, du côté français, c'est la fermeture de la boulangerie, du café de la place, de la boutique de l'épicier local (alimentation). Du côté québécois, il me semble que ce référentiel de la dévitalisation est beaucoup moins présent dans la conscience du phénomène; et cela, pour une raison qui m'apparaît plus claire maintenant, à savoir le fait que nos économies locales, à cause peut-être de la jeunesse des établissements humains, sont loin d'avoir connu historiquement une telle diversité des fonctions économiques présente à

l'échelon local. Ici, même à l'époque souvent récente de construction et de consolidation de ces milieux, bien des services ne se sont jamais installés à cet échelon, sauf peut-être dans certaines vieilles paroisses riveraines du Saint-Laurent dont le peuplement remonte aux origines de la colonisation française en Amérique. L'hypothèse d'une différenciation dans la diversification économique des économies locales dans les espaces ruraux québécois et français serait à illustrer davantage mais il me semble qu'elle pourrait facilement s'appuyer sur de nombreux faits socio-historiques.

À cet égard, on peut signaler qu'au XIXe siècle, l'exutoire des surplus démographiques dans le secteur agricole des campagnes a été différent dans les deux cas français et québécois. En France, on va assister à la mise en place d'une sorte d'industrialisation rurale traditionnelle qui n'a pas eu son équivalent au Québec¹¹. Cette population, en restant dans les campagnes, a pu maintenir un tissu social relativement dense lequel pouvait même soutenir une "demande intérieure" locale ou régionale avec la généralisation des rapports marchands dans les campagnes. Une telle demande de biens et services a pu redynamiser, par un effet de retour, ou de *feedback*, le secteur des petites industries de fabrication et de services pour des marchés locaux. Au Québec, l'exutoire a plutôt été un exode pur et simple des populations rurales excédentaires, et les excédents étaient fort nombreux étant donné les taux de fécondité exceptionnels des ménages ruraux, et un exode qui s'est produit en faveur des États-Unis. En effet, tout le Nord-Est américain, qui est à proximité, était alors en pleine révolution industrielle, et les entreprises avaient un besoin urgent de main-d'oeuvre; des générations de Québécois ont servi de contingents de *cheap labor* de cette industrialisation américaine du XIXe siècle; rappelons seulement que de 1830 à 1930, soit en un siècle, près d'un million de Québécois ont ainsi quitté leur sol natal. (Si cette population était restée ici, le Québec d'aujourd'hui compterait 16 millions de francophones!).

Dès leur fondation, nos communautés locales sont plus spécialisées sur le plan économique; Raoul Blanchard le remarque d'ailleurs dans ses admirables travaux. De fait, on a affaire à des municipalités soit à forte dominante agricole, ou

soit forestière, ou encore de transformation industrielle des produits forestiers (souvent une première transformation sommaire - le sciage - avant l'exportation), soit d'une industrie liée à une source d'énergie ou une ressource présente localement (ex: une mine). La dévitalisation n'a pas pu se poser ici dans des termes comme en voit en France, soit ceux du rétrécissement de la diversité économique des collectivités locales. D'ailleurs, il y a toute une problématique pan-canadienne de ce qu'on pourrait appeler les «municipalités à économie simple» selon le nouveau concept popularisé par l'OPDQ (l'Office de planification et de développement du Québec). Et cela remonte loin dans notre histoire comme le montre bien un classique de notre historiographie économique, l'ouvrage de Lucas intitulé *Railtown, Milltown and Minetown*. Ce titre est volontairement évocateur du phénomène désigné aussi par la notion moins conforme de *localité mono-industrielle*. Dans une étude en cours à l'OPDQ, on identifie dans le portrait socio-économique actuel du Québec pas moins de 65 % des municipalités (au nombre de 1 650 environ) qui appartiendraient à cette catégorie des «municipalités à économie simple» qui connaissent ou risquent de connaître de sérieux problèmes avec les reconversions en cours dans l'économie industrielle et la conjoncture contemporaine de l'économie mondiale.

3. LA DÉVITALISATION DES ESPACES RURAUX : DE LA RÉALITÉ À LA THÉORIE

Quand on parle de dévitalisation des espaces ruraux, il nous faut, pour faire oeuvre de scientificité, dépasser l'expérience commune et les perceptions spontanées pour construire le phénomène au plan conceptuel, soit s'en donner une définition qui soit théoriquement fondée ou valide et qui soit méthodologiquement opératoire. Si on part d'un point de vue logico-positiviste, on peut dire que la dévitalisation est un phénomène de transformation ou de marginalisation économique et sociale des campagnes qui existe lorsqu'on retrouve dans des cas empiriques un certain nombre d'attributs (ou de facteurs) dont la présence est le signe (ou l'indice) de l'occurrence du phénomène dans la réalité socio-spatiale étudiée.

Si on va plus avant dans cette approche somme toute classique, force est de constater que nous allons affronter des

problèmes de taille que nous avons d'ailleurs déjà pressentis plus haut en montrant comment entre le Québec et la France, le phénomène, dans nos perceptions spontanées, ne se présentait probablement pas de la même manière. En fait, pour identifier et, même finalement mesurer un phénomène de dévitalisation des campagnes, il faudrait, dans un cas concret, retrouver la plupart des attributs du phénomène pour décréter sa présence.

Or l'identification des attributs de la dévitalisation est loin de faire consensus entre les différents chercheurs. Si on fait une rapide exploration de lieux, on peut retrouver plusieurs attributs du phénomène auxquels les chercheurs donnent d'ailleurs des poids différents. Quels sont donc ces attributs? Généralement, la dévitalisation est associée à un certain nombre de traits de l'évolution démographique des espaces ruraux, soit un solde migratoire négatif; cela revient à considérer que dans ces espaces, pour une raison spécifique qui est reliée au processus de dévitalisation, l'accroissement naturel ne comble plus les départs qui sont eux le fait d'un déplacement des activités économiques de la campagne vers les villes, petites, moyennes ou grosses, et donc ils sont aussi le symptôme d'un déplacement du marché de l'emploi. Reliés à ce phénomène, on peut en constater d'autres qui lui sont apparentés comme le vieillissement de la population restante, comme la chute progressive du poids démographique des espaces ruraux dans l'espace régional ou national.

Une autre manière d'appréhender la dévitalisation passe par la notion de dépeuplement des espaces ruraux; il s'agit ici d'une démarche alternative pour saisir les mêmes mutations démographiques. Mais il reste très difficile, voire impossible, de se donner des indices opérationnels pour considérer qu'à partir d'un certain seuil ou d'un certain taux de dépeuplement, on a affaire à un réel problème dans le milieu rural considéré. Il est évidemment corrélatif au phénomène de l'exode dont on parlait plus haut; lorsque le processus de dépeuplement se met en place dans un espace donné, sa relation à la dévitalisation, l'analogie avec la biologie aidant, semble fort évidente. S'il y a un phénomène de dépeuplement, c'est la reproduction de la société rurale elle-même qui est mise en cause. Une telle situation peut d'ailleurs agiter assez fortement les élites économiques et politiques de cette société rurale ainsi

condamnée au terme de l'évolution en cours. Aussi, dans la prise de conscience de la dévitalisation, il faudra bien identifier celui qui en parle et ses propres intérêts «de classe» comme on aurait dit il n'y a pas si longtemps dans la science sociale bien pensante. D'un autre côté, le chercheur ou le scientifique qui s'intéresse de près à cette question peut être facilement taxé de nostalgique ou d'idéaliste par ses collègues (comme si on considérait qu'il s'intéresse à l'objet parce que celui-ci est en train de disparaître, que *l'ordre éternel des champs* est en train de changer). Sans verser dans l'idéologie, je pense que c'est une question qui mérite d'être posée et qu'elle interroge toute la société et la science sociale comme savoir constitué. Si la dévitalisation des campagnes est un fait réel, il révèle de profondes mutations dans l'ensemble de la société, et à ce titre, il mérite notre attention, et ce peut être un bon point de départ pour comprendre ce qui se passe. Par ailleurs, s'il y a dépeuplement des campagnes, il faut se demander si collectivement, nous sommes prêts à en assumer les conséquences sociales, économiques et... bien sûr, écologiques. On en arrive ainsi à la question plus vaste, et qui m'intéresse personnellement beaucoup, soit celle du développement rural à l'heure des sociétés industrielles, post-industrielles même, et urbaines.

Pour d'autres chercheurs, dont je dirais que je suis par mes écrits passés, le phénomène de la dévitalisation des campagnes est associé à une mutation de l'économie agricole qui fait en sorte que l'agriculture qui était jusqu'à récemment la fonction première et quasi-exclusive des espaces ruraux est devenue une fonction marginale dans son propre espace, l'espace rural. Par exemple dans le cas du Bas-Saint-Laurent, la population engagée dans l'agriculture et qui comptait pour 70 % de la seule population rurale en 1951 ne compte plus maintenant que pour 15 % de cette population rurale. Ce qui veut dire que plus de 80 % de la population qui vit en campagne s'adonne à d'autres activités que l'agriculture. Cet attribut de la dévitalisation en constitue un par défaut en ce sens qu'on constate que si l'agriculture familiale traditionnelle a pu constituer un puissant facteur de dynamisme socio-économique des campagnes, la modernisation de l'agriculture concomitante à son intégration à l'économie marchande a complètement réduit ce rôle de l'agriculture dans l'économie rurale moderne.

De plus, l'incapacité d'une agriculture modernisée d'occuper la main-d'oeuvre n'a pas engendré, dans son aire d'existence, l'espace rural en tant que tel, des activités économiques nouvelles assez importantes pour occuper une population fatalement en croissance démographique, d'où un solde migratoire négatif.

Dans cette approche de la dévitalisation, on recherche l'occurrence ou les symptômes du phénomène dans des indices comme les superficies réellement mises en valeur au plan agricole, l'œkoumène agricole en somme, par rapport aux superficies totales qui peuvent être mises en valeur étant donné les potentialités agro-écologiques du territoire. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, la déprise agricole a été tellement forte qu'on constate que l'espace régional occupé par des exploitations qui était de 34 % en 1951 n'est plus, trente ans après, que de 17 % (dans ce cas, 60 % du territoire est encore en forêt). Ici, la notion de déprise agricole serait synonyme de dévitalisation qui prend une coloration particulière en ce sens qu'elle est tellement importante que l'agriculture, à cause des exigences modernes de l'économie agricole marchande, n'arrive même plus à mettre en valeur le potentiel agricole, donc à faire un usage optimal de cette ressource naturelle que constituent les terres arables. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est près du tiers des terres ayant un potentiel agricole reconnu par les différents travaux d'analyse pédologique qui ne trouvent pas une valorisation agricole.

Du côté français, ce phénomène de déprise agricole est plus récent; il s'est d'abord manifesté dans des zones difficiles comme dans le Massif central (les Cévennes, l'Ardèche, etc.), mais on le constate maintenant dans certaines sous-régions des Pays de la Loire comme dans le Marais breton. Par ailleurs, il devient maintenant un objet de préoccupation très sérieux dans l'ensemble de la C.E.E. surtout au niveau de l'agriculture du bassin méditerranéen qui est menacée dans son existence par la nouvelle concurrence des économies agricoles fortement productives du nord de l'Europe ou des autres pays ayant un accès plus facile au marché européen par l'élargissement même de la Communauté ou la libéralisation des échanges internationaux. Signalons ici les propos de Bernard Roux, un chercheur de l'INRA qui parle de la:

... marginalisation des zones rurales de plus en plus nombreuses, en particulier dans les régions périphériques méditerranéennes de la Communauté. Dans celles-ci, soit dans les cinq pays méridionaux de la C.E.E., ces zones contiennent environ 30 millions d'hectares de surface agricole, soit près de 25 % du total communautaire. Déjà victime d'un long processus de dévitalisation (N.B. souligné par nous), elles sont en passe, dans bien des cas, de perdre toute substance économique. Pour certaines d'entre elles le processus est d'ailleurs presque achevé et elles connaissent d'ores et déjà un dépeuplement quasi complet. Cette situation n'est pas la plus fréquente mais, périphérie dans la périphérie, les zones encore peuplées ne préoccupent guère. Qu'ensemble elles doivent constituer, à terme, une sorte de *no man's land* couvrant le flanc sud de l'Europe, voilà qui ne paraît pas étonnant¹².

Ces propos renvoient à la question du rôle de l'agriculture dans le développement rural et à tout un courant de pensée pour lequel il faut questionner l'évolution actuelle de l'économie agricole, de l'orientation même des techniques productives agricoles qui « libèrent » des terres... au point d'aboutir à une situation d'un usage tout à fait contestable sur le plan écologique et humain des sols agricoles; la question qui est posée est cruciale : que fait-on des terres ainsi abandonnées et des sociétés rurales condamnées par cette évolution? Pour certains, à la vue de tels résultats, dont l'évidente dévitalisation des campagnes, il faut remettre en cause l'ensemble de notre modèle occidental de développement agricole basé sur l'usage de capitaux, de machines, des variétés à haut rendement, d'énergie fossile non renouvelable, etc... À mon sens, c'est une question importante, à moins d'accepter comme allant de soit l'urbanisation complète de notre planète. Évidemment, il n'est pas facile d'édicter une norme concernant les rapports villes-campagnes et à quel niveau et de quelle manière devrait-on définir ce qui serait un équilibre harmonieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les Pays de la Loire, il m'est apparu que le phénomène de la dévitalisation était davantage conçu comme le fait de la diminution des services, du petit commerce et des petits ateliers industriels dans les communautés locales rurales que comme le fait d'une déprise agricole accélérée à laquelle j'associe personnellement plus spontanément le notion de dévitalisation. De fait, la problématique que Bernard Roux décrit pour le bassin méditerranéen n'a que peu d'échos dans une région comme les Pays de la Loire où l'agriculture a fait un formidable bon en avant depuis la fin de la guerre, la mettant en position de concurrencer l'agriculture bretonne qui, elle, a subi une véritable révolution durant la même période. Cependant, nos collègues français commencent à réaliser la présence, sur leur territoire d'observation, de phénomènes de dévitalisation qui passent, comme au Québec, par un abandon de bonnes terres agricoles en petite quantité ça et là dans les communes même relativement prospères au plan agricole par suite d'une lente évolution des systèmes productifs. À la Chambre d'agriculture de la Vendée, les intervenants dans les dossiers de dotation et d'installation de jeunes agriculteurs faisaient aussi état du marais breton où la sous-utilisation du potentiel agricole était plus avancée avec des communes, comme celle de Beauvoir, qui n'avaient pas connu d'installations depuis plus de cinq ans. Il s'agit ici d'un autre visage de la déprise agricole certainement en corrélation avec la dévitalisation des espaces ruraux et qui est relativement nouvelle et probablement en relation directe avec le succès d'une certaine forme de modernisation de l'agriculture.

De ce qui précède, nous pouvons tirer la conclusion que les indices ou les attributs de la dévitalisation sont multiples, et selon les terrains d'étude, à la limite, les facteurs peuvent être relativement différents pour un résultat qui lui est le même, soit le dépeuplement rural, soit le rétrécissement du champ des activités économiques traditionnellement présentes dans ce milieu, soit la simplification de la vie socio-économique des communautés avec le vieillissement corrélatif des populations et l'émergence d'une dissociation profonde entre les lieux de résidence et les lieux de travail, la campagne servant plutôt à la première fonction et la ville à la seconde. Cela pose un problème d'aménagement et de développement rural nouveau bien que j'ai de la difficulté à suivre le raisonnement de certains

de nos collègues, tel Jacques Chevalier du Mans, pour lequel une telle situation remet en cause notre vision dichotomique rurale-urbaine qui ne ferait alors plus qu'un et qu'il faut maintenant identifier comme de nouveaux espaces socio-spatiaux intégrés qu'il serait possible d'analyser en termes de «bassins d'emplois».

Il nous faut aussi conclure que cette démarche logico-déductive possède de sérieuses limites pour nous permettre de construire la réalité de la dévitalisation rurale en objet scientifique; en effet, cette réalité peut être présente dans certains cas malgré l'absence d'un attribut qui en serait le symptôme ailleurs. Autrement dit, pourquoi, dans certaines régions, on s'entend pour dire qu'il y a dévitalisation alors qu'on n'y retrouve pas tous les attributs du phénomène. Il faut en conclure que le concept de dévitalisation n'est pas seulement de l'ordre matériel, ou morphologique, mais qu'il est aussi d'ordre symbolique. Il comprendrait ainsi une importante dimension qui est dans l'ordre des représentations, de la théorie que les acteurs sociaux d'un territoire donné s'en font. Autrement dit, la représentation que les acteurs s'en font serait également constitutive du phénomène au même titre que des indices ou des attributs empiriques vérifiables. Selon cette approche de la construction du phénomène en objet de connaissance, il faudrait tenir compte du discours des acteurs sur leur réalité, et lorsque sur un espace donné, les habitants de cet espace ont conscience du phénomène, au point qu'ils en parlent, que cela devient pour eux un objet de préoccupation, qu'un discours ordonne ces inquiétudes, il faudrait en conclure qu'il y a alors effectivement «dévitalisation». Et devant la difficulté d'une mesure «objective» du phénomène, il me semble qu'il s'agit ici d'une démarche méthodologique et théorique entièrement valable même si elle peut nous amener à constater qu'entre deux régions où les mêmes attributs de la dévitalisation sont présents, dans un cas il y a un discours sur le phénomène signe d'une prise de conscience collective et dans l'autre, il n'y a pas prise de conscience comme si ce qui est en train de se passer aux niveaux des structures socio-économiques n'est pas perçu par les acteurs concernés (cela arrive souvent d'ailleurs pour un ensemble de faits sociaux) ou alors ne semble pas leur causer problème. Évidemment, cette approche peut causer problème car on sait bien que les représentations, si elles sont constitutives intrinsèquement de la réalité sociale

elle-même, elles sont aussi à un certain niveau des déformations du réel; à cet égard, il m'a semblé durant mon séjour dans les Pays de la Loire que toute cette thématique de la dévitalisation - revitalisation des espaces ruraux n'était en rien spécifique à cette région mais qu'il s'agissait là d'une problématique empruntée par les intervenants régionaux comme par les intellectuels à d'autres régions rurales plus en déclin, plus fragiles, où elle a d'abord été élaborée.

Si on accepte la démarche conceptuelle proposée ici, cela revient à dire que l'étude de la dévitalisation - et des moyens mis en place pour la contrer qui se retrouvent dans la notion de «revitalisation» - doit prendre en compte non seulement les faits observables au niveau d'une évolution régressive des structures sociales et économiques des espaces ruraux mais surtout la représentation que s'en font les acteurs sociaux, la conscience qu'ils en ont, laquelle doit fatalement se retrouver dans un discours donnant aussi prise à l'analyse. Ce faisant, nous ne ferions ici que respecter un vieux principe de méthode en science sociale qui veut que la réalité sociale soit, de facto, à la fois symbolique et matérielle dans son existence même et dans ses manifestations tangibles.

4. VERS UN DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Au moment où émerge, avec la montée d'une conscience collective environnementaliste, la notion d'un développement durable comme nouvelle philosophie économique, la revitalisation des espaces ruraux suppose tout autant l'énoncé d'une politique pour un développement rural durable. La construction d'une telle politique, devant aussi nous permettre d'identifier les actions concrètes à mettre en oeuvre pour atteindre ce qui s'énoncerait comme une nouvelle finalité de notre développement économique et social, ne se fera que par une large participation des ruraux eux-mêmes et des différentes institutions et groupes d'intérêts qui les représentent. Aussi, nous ne ferons ici qu'esquisser quelques pistes pour baliser le champ d'une réflexion qui reste largement à faire¹³.

D'une certaine manière, les causes de la dévitalisation des espaces ruraux commencent à être mieux connues. Essentiellement, il s'agit des effets conjugués d'un certain type de modernisation agricole axée sur la croissance de la productivité, la spécialisation des exploitations et des territoires agricoles, la concentration de l'appareil de transformation de produits de l'agriculture (souvent avec de grandes coopératives régionales intégrées) et l'extension d'un développement industrialo-urbain qui, au-delà d'une saine gestion de l'exode rural, a vidé le monde rural de ses ressources humaines en créant une situation démographique mettant en péril l'avenir de plusieurs communautés rurales.

Aussi, si ce diagnostic est juste, des éléments d'une politique pour un développement rural durable apparaissent déjà telle la création d'emplois dans les zones rurales pour maintenir ou revigorer le tissu socio-économique de ces milieux ou la diversification des modèles de développement agricole. On le sait, à ce niveau, sous l'impulsion d'une vue unitaire du développement de l'agriculture, un seul modèle a été expérimenté et sanctionné par l'appareil d'encadrement de la profession, ce qu'on appelle aujourd'hui le modèle productiviste. Il s'agit de la concentration des moyens dans des petites entreprises agricoles fortement capitalisées et surtout fortement spécialisées dans une seule production intensive. De plus en plus, cette course à l'intensification est remise en cause car elle menace les fragiles équilibres écologiques sur lesquels reposent la production végétale et animale tout en n'ayant pas rempli ses promesses d'un enrichissement significatif des agriculteurs car c'est plutôt l'endettement qui caractérise ces exploitants modernisés. Cette idée d'une diversification postule une gestion plus souple des potentialités agricoles selon les données écologiques, sociales et humaines locales et qui accepte la pertinence de plusieurs modèles d'exploitation selon ces réalités locales: la grande exploitation modernisée capital-intensive, l'agriculture à temps partiel, l'agriculture biologique axée davantage sur la qualité que sur la quantité, les exploitations diversifiées de polyculture-élevage misant aussi sur de nouvelles formes de vente directe au consommateur laquelle, sous la pression de certaines législations sanitaires, est devenue carrément illégale dans plusieurs cas. Et on pourrait allonger cette liste des modèles possibles d'exploitation

agricole réalisant une meilleure valorisation des diverses potentialités des milieux ruraux.

Un tel programme de développement rural durable exige d'autres impératifs incontournables comme le maintien d'une présence significative dans l'espace rural, la coopération entre les collectivités locales rurales et finalement ce qu'on pourrait appeler, à l'instar de nos collègues français, la solidarité nationale. Même si l'agriculture n'a plus une présence massive comme première utilisatrice des hommes et des espaces, et ce, même en milieu rural, il faut constater que l'agriculture, même modernisée, reste un facteur essentiel de structuration des sociétés rurales; aussi, la présence d'une agriculture forte, dynamique, diversifiée, adaptée aux potentialités du milieu, est certainement le gage d'un développement rural plus harmonieux. Mais, comme nous l'avons évoqué plus haut, cette agriculture forte doit s'insérer dans un tissu économique rural dont la caractéristique première est la diversité des activités.

La coopération entre les collectivités locales en milieu rural apparaît de plus en plus nécessaire pour plusieurs raisons :

- A. éviter la compétition stérilisante entre elles dans la recherche des investissements exogènes;
- B. offrir à leurs citoyens des services que chacune ne peut s'offrir seule étant donné l'étroitesse de sa base fiscale;
- C. se concerter dans l'élaboration des stratégies de développement et d'aménagement rural qui ne peuvent avoir de sens qu'à l'échelle d'une région définie selon les territoires d'appartenance.

En France comme au Québec, les expériences allant dans ce sens sont relativement nombreuses et leurs résultats plutôt prometteurs quand on pense aux contrats de pays et la revitalisation qu'ils ont suscitée dans certains cas comme la région du Mené en Bretagne. Au Québec, d'autres formes de concertation ont été expérimentées avec les Sociétés d'exploitation des ressources ou les Coopératives de développement comme dans le cas du JAL au Témiscouata.

Aujourd'hui, on mise sur la M.R.C., nouveau cadre administratif qui n'est pas sans poser de problèmes, mais qui autorise cette concertation. Malgré les difficultés de l'exercice, elle permet aussi l'harmonisation de l'ensemble des communautés d'un espace qu'elles soient rurales ou urbaines. Il faut bien réaliser que malgré les intérêts spécifiques et éventuellement contradictoires de ces communautés, le développement rural ne pourra se faire dans l'opposition ou la confrontation avec le réseau plus proprement urbain, mais grâce à la mise en oeuvre de nouvelles formes de solidarité entre ces milieux.

Cela nous permet ici d'aborder la dernier point de notre exposé, soit cette nécessaire solidarité nationale. Il apparaît aujourd'hui évident que le développement rural durable, pour qu'il puisse se réaliser, implique un projet politique collectif qui ne peut prendre place qu'au niveau de toute une société comme un projet global supporté par l'ensemble des composantes de cette société. D'une certaine manière, on peut dire que cette solidarité existe déjà avec la péréquation qui caractérise la gestion des programmes sociaux ayant permis d'offrir aux populations rurales des équipements et des services qui ne peuvent se rentabiliser avec les contributions fiscales des seuls usagers ruraux. Dans cette optique, en guise de conclusion de la présente réflexion, nous esquissons, dans les lignes qui suivent, un projet spécifique de création d'un Fonds de solidarité rurale visant le relèvement des villages ruraux les plus menacés et qui s'inscrit tout à fait dans la ligne d'action d'un véritable exercice de cette solidarité nationale.

CONCLUSION : POUR UN FONDS DE SOLIDARITÉ RURALE

Les problèmes inquiétants que vivent une proportion significative des communautés rurales québécoises, et particulièrement celles dans les régions périphériques, sont de plus en plus connus dans l'opinion publique; la reprise de l'exode rural et ses conséquences, la baisse démographique et le vieillissement de la population hypothèquent lourdement un avenir dont l'horizon n'est pas lointain. Déjà, plusieurs municipalités n'ont jamais atteint ou sont redescendues sous la barre des 800 habitants, seuil critique sous lequel l'avenir

semble compromis car comment alors maintenir les opportunités économiques, la vitalité sociale et aussi... le dynamisme politique de ces établissements humains. C'est le diagnostic qui a été posé par les ruraux du Bas-Saint-Laurent au sein d'un nouveau mouvement social rural issu d'un colloque sur ces «villages ruraux menacés» et qui se fait maintenant connaître comme la Coalition Urgence Rurale. La chronique d'une mort annoncée se fait plus explicite quand on considère les propos du démographe Georges Matthews au dernier congrès de l'Union des municipalités du Québec; pour lui, les impératifs de la gestion municipale seront bientôt incompatibles avec le maintien de plus de 1 500 municipalités au Québec.

L'heure est donc à l'identification et à la mise en oeuvre de moyens pour inverser les tendances actuelles menant à la dévitalisation des espaces ruraux. Mais le développement rural, qui est un véritable projet collectif, ne sera possible que par l'exercice d'une solidarité nationale qui suppose que cet objectif devienne la préoccupation de toute une société. Si le maintien d'un secteur rural dynamique tient à une volonté politique, il existe un autre pré-requis tout aussi important, soit la volonté des milieux concernés à se mobiliser pour engager des actions visant le développement durable de leur propre milieu.

Si les ruraux veulent accroître leur crédibilité dans le cadre des revendications légitimes qu'ils soutiennent pour des interventions gouvernementales visant la consolidation de leurs milieux, il leur faut prouver, à l'opinion publique comme au pouvoir politique et... à eux-mêmes, qu'ils sont capables de mobiliser les épargnes générées dans leur propre milieu pour les canaliser dans un *fonds de développement* devant servir de soutien à la création d'entreprises dans les espaces ruraux menacés. En faisant les premiers pas dans cette direction, l'entraînement des autres dans ce sillage sera plus facile, notamment en réclamant de la puissance publique les avantages déjà offerts pour des fonds de développement de même nature dans d'autres secteurs d'activité que l'on veut soutenir ou relever de cette manière.

Quand on voit les avantages (principalement fiscaux) offerts aux détenteurs d'actions accréditives dans le secteur minier, ou ceux offerts aux personnes qui souscrivent dans des sociétés en commandite pour le cinéma, ou les mécanismes du

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, ou encore le système des «parts permanentes» des Caisses populaires se finançant en bonne partie par des dégrèvements fiscaux, on en vient à penser qu'il serait sans doute possible d'imaginer un genre de Fonds de solidarité rurale jouissant des mêmes avantages pour ses souscripteurs. Étant donné la nature humaine, quand les beaux gestes sont aussi des gestes payants pour le portefeuille, la pratique de la solidarité s'exprime plus facilement. Aussi, ceux qui investiront dans ce Fonds de solidarité rurale devraient obtenir ces mêmes avantages fiscaux significatifs. C'est pourquoi du point de vue du souscripteur individuel, nous parlons d'investissement et non d'un appel à la charité ou d'un placement à fonds perdus. Ce mécanisme permettrait à l'épargne générée dans les milieux ruraux d'y rester alors qu'elle est actuellement drainée vers les villes, avec le libre consentement de l'épargnant rural, qui veut aussi un bon rendement sur son avoir et une protection contre l'inflation. Et si on a trouvé des mécanismes pour stimuler le développement de notre secteur minier, industriel, cinématographique ou de l'épargne coopérative, il serait peut-être temps de faire de même pour notre secteur rural qui en a certainement tout autant besoin. Par ailleurs, on sait aussi que le problème de nos milieux ruraux, ce n'est pas le manque de ressources financières mais le manque de capital de risque pour le démarrage des bons projets d'entreprise ou la consolidation des entreprises existantes; c'est précisément à ce niveau que les ressources accumulées dans ce Fonds de solidarité rurale seraient utilisées.

La création d'un tel fonds d'investissement, supportée par les pouvoirs publics au niveau des avantages fiscaux, constituerait un véritable outil de développement rural résultant de la nécessaire mobilisation des personnes concernées et de la nécessaire solidarité nationale qui doit maintenant s'exercer en faveur du relèvement de ces milieux en difficulté. Entre l'indifférence face à nos ruralités menacées et l'engagement dans la mise en oeuvre d'un développement rural durable, nous aurions alors fait un choix collectif nécessaire.

NOTES

1. Pour le Canada, c'est ce que constate notre collègue Clermont Dugas; voir «Distribution spatiale de la population du Québec et vitalité des régions» dans *L'Action Nationale* 78 (6), 1988, pp. 433-445.
2. Voir sur cette question les travaux de Bernard Kayser et principalement son article «Subversion dans les villages français» dans *Études rurales*.
3. Voir Éric Fottorino, *La France en Friche*, Paris, Lieu Commun, 1989.
4. De Pierre Alphandéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont aux Éditions La Découverte, 1989.
5. Publié aux Editions La Découverte en 1989.
6. Voir Alain Lipietz, *Choisir l'audace*, Paris, La découverte, 1989.
7. Les actes ont été publiés sous ce titre par le GRIDEQ en 1989.
8. C'est la perspective qui se dégage d'une importante recherche du Conseil des affaires sociales et de la famille menée par Charles Côté et dont les résultats viennent d'être publiés chez Gaétan Morin Editeur.
9. Voir Jacques Franquen (dir.), *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*, Paris, L'Harmattan et Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990.
10. Plusieurs communications sont reprises sous forme d'articles dans un numéro de cette revue parue en 1988.
11. Pour être plus précis, il faudrait dire que cette stratégie a eu lieu au Québec mais beaucoup plus tard, au début du XXe siècle, et que son succès fût éphémère. Au moment où ce tissu industriel rural allait prendre son ampleur, il était déphasé par l'évolution socio-économique de sorte que du début du siècle à nos jours, on a plutôt assisté, dans les régions périphériques

comme le Bas-Saint-Laurent, à une certaine forme de désindustrialisation.

12. Bernard Roux, «La périphérie dans la périphérie : les espaces marginalisés méditerranéens dans l'Europe élargie», Communication au Congrès *Espace et périphérie* de l'Association internationale des sciences régionales de langue française, Lisbonne, août 1987.
13. Les réflexions qui suivent puisent à plusieurs sources et principalement aux travaux de Paul Houée (voir son livre récent, *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, Économica, 1989) et aux réflexions de Jean Gadant : *Aménagement et développement rural. Un plaidoyer*, Paris, Techniques et Documentation Lavoisier, 1987.

DÉPOPULATION, DÉVITALISATION, DÉSSERTIFICATION : ÉTUDE COMPARÉE

Jean-René BERTRAND

Les différents concepts utilisés pour analyser les formes de dépeuplement rural gardent un contenu des plus flous ou des plus ambigus. Si les stigmates du dépeuplement sont faciles à cerner, les conséquences sont plus malaisées à distinguer. Il faut se demander si la réduction des populations rurales présente partout les mêmes caractéristiques et s'interroger sur les modifications sociales qu'elle suscite. L'examen des cellules élémentaires (familles, ménages) devrait permettre une mesure de la dégradation des sociétés et l'établissement d'une typologie des espaces frappés par la régression démographique.

L'étude des structures élémentaires de la société, en secteur rural, repose moins sur l'examen des formes anthropologiques diverses que sur le poids des différentes cellules dans la société locale.

On se propose donc de comparer les structures des ménages et des familles dans des espaces où la dépopulation s'avère importante depuis un lustre, dans la France de l'Ouest et dans les zones les plus rurales du Québec oriental.

1. DÉPOPULATION...

Quelle que soit la manière d'appréhender l'évolution démographique des secteurs ruraux, en France comme en Amérique du Nord, la première mesure qui s'impose reste l'estimation du recul des effectifs. La seule précaution nécessaire demeure l'observation sur une durée suffisante pour échapper aux fluctuations conjoncturelles.

Ainsi, dans la France de l'Ouest, nous pouvons reconnaître des zones où, en l'espace d'une génération ou deux, les effectifs des populations rurales ont été réduits de 30 à 50%. De la même façon, il est possible de délimiter en Bas Saint-Laurent ou en Gaspésie des secteurs de forte régression démographique.

Dans les deux ensembles ainsi délimités, les évolutions aboutissent au même diagnostic. Toutefois, les histoires régionales, les évolutions antérieures ne sont nullement comparables. Dans la France de l'Ouest, il s'agit de sociétés profondément enracinées avec une occupation de l'espace multiséculaire, une appropriation du territoire lentement élaborée et qui restait jusque dans les années 1960, l'objectif des familles paysannes. Loin du fleuve, au Québec, l'occupation de l'espace est plus tardive et nombre de paroisses et municipalités ne comptent que deux lustres depuis leur érection. L'enracinement apparaît dès lors moins évident sinon nul. Les rapports à l'espace variant d'une génération à la suivante selon les possibilités d'installation des enfants, l'attachement peut paraître plus ténu ou plus dispersé, élargi par les migrations de colonisation de nouvelles terres¹. Plus explicitement l'attachement à la terre comme patrimoine n'est pas la valeur essentielle et laisse place à une mobilité géographique des plus larges pour répondre aux besoins d'établissement des enfants d'agriculteurs. Ainsi dans ce domaine des marges du cœur du Québec, les disponibilités de terre ont permis une mobilité des familles disparue de la France de l'Ouest au XV^e siècle.

Les résultats de la dépopulation rurale dans les deux domaines dépendent du tissu initial du peuplement ou de l'ampleur de l'occupation de l'espace lors des maxima de peuplement. Dans la France de l'Ouest, les fortes dépopulations rurales contemporaines ne sont que l'aboutissement accéléré d'un processus séculaire de dépeuplement, les maxima d'occupation se situant dans la première partie du XIX^e siècle le plus souvent. Au contraire, dans l'Est du Québec, en dehors des rives du Saint-Laurent, l'occupation agricole des terres s'avère des plus récentes, leur rattachement à l'oekoumène a moins d'un siècle, la date du maximum de peuplement, moins de cinquante ans... Enfin, le tissu de peuplement obtenu lors des maxima ne

sont pas du même ordre. Dans la France de l'Ouest, les sociétés rurales les moins nombreuses (Perche, Pays d'Auge, Baugeois ...) se traduisaient par des densités globales de population de l'ordre de 40 à 80 habitants au kilomètre carré. Ces valeurs sont identiques à celles des «vieilles paroisses» des basses terres du Saint-Laurent dans les années 1930². Mais à l'écart du fleuve, même dans les années 1950, les densités de la Gaspésie ou du Bas-Saint-Laurent ne dépassaient guère, dans les secteurs à dominante agro-forestière, les dix habitants au kilomètre carré³.

À partir de telles structures de peuplement, il devient évident que des formes de désertification, (discontinuité du peuplement et de l'occupation agricole du sol, élimination des services...) peuvent apparaître dans les secteurs occupés tardivement et souvent partiellement. Au contraire, une diminution rapide de la population avec réduction de moitié des densités n'aboutit à la désertification que dans les régions de haute montagne en France. Dans l'Ouest, la marque du déclin se réduit à la disparition des commerces, voire la fermeture de l'école, dans les plus petites communes.

Le concept de dévitalisation pourrait utilement rendre compte de ces pertes de substance humaine, économique et sociale pour des formes de peuplement rural encore continu mais privé de ses éléments dynamiques. Quelques indicateurs socio-démographiques banals permettent de caractériser la dévitalisation : gèrité, rareté des jeunes femmes, dominante d'emplois agricoles, etc...⁴

2. LE TISSU SOCIAL DES CAMPAGNES DÉPEUPLÉES : LA FRANCE DE L'OUEST

L'organisation sociale se trouve profondément perturbée par les départs des jeunes, la raréfaction des jeunes ménages est simplifiée par les départs des artisans et commerçants.

Du point de vue des compositions socio-professionnelles, la dépopulation peut aboutir à une réduction des groupes sociaux aux seuls gérants de l'espace agricole. Toutefois ces situations

sont rares et les agriculteurs, même dans les communes les plus éloignées des villes et les plus petites, ne représentent guère plus de la moitié des actifs. La mobilité croissante permet en effet une large diffusion des métiers urbains jusque dans les campagnes les plus éloignées des centres et à l'intérieur des ménages agricoles.

La simplification des structures professionnelles a pu caractériser les zones les plus dépeuplées en France dans les années 1950 et 1960. Ce n'est plus la caractéristique principale des sociétés rurales réduites par la dépopulation. Ainsi, dans le département du Maine-et-Loire, au demeurant faiblement urbanisé, les sociétés où dominent les ménages d'actifs agricoles se retrouvent dans trois types de localisations et de situations sociales:

- dans les petites communes comptant peu d'actifs du Saumurois et des vallées du Layon et de l'Aubance, il s'agit de formes consolidées de sociétés agricoles organisées autour de l'exploitation de vignobles et de la commercialisation directe de ses produits. Après une phase de dépeuplement, l'évolution démographique se trouve stabilisée, voire confortée par les arrivées de citadins;
- au nord-ouest du département, un second ensemble de communes rurales, à effectifs d'actifs plus importants, affiche une prédominance durable des ménages agricoles. Il s'agit en fait d'un mélange de deux types de sociétés. D'une part, les communes de l'ouest aux structures d'exploitation précocement élargies ne connaissent plus de déclin démographique. D'autre part, les petites communes du nord, où la dépopulation se poursuit à un rythme modéré et où les agriculteurs conservent un rôle important, faute d'autres catégories;
- enfin, les communes rurales du Baugeois, au nord-est, forment un espace rural dépeuplé par un siècle d'émigration. Loin des villes, leurs sociétés résiduelles se caractérisent par un poids élevé en permanence des ménages d'agriculteurs⁵.

En fait, les sociétés rurales des espaces dépeuplés, mais non déserts, de la France de l'Ouest ne sont plus caractérisées par l'importance des agriculteurs, mais plutôt par la montée des ménages de retraités et d'inactifs en général. Ainsi, dans l'ensemble des communes rurales des cantons les plus dépeuplés du Maine-et-Loire, le poids des ménages d'inactifs et de retraités ne cesse de croître depuis 1962. Il atteint plus du quart du total dans les cantons de Noyant (27 %), Baugé, Pouancé et Durtal pour culminer avec un tiers des ménages dans le canton de Gennes (35 %), qui accueille de nombreux migrants âgés. Il est de l'ordre du cinquième des ménages dans les communes rurales des cantons de Candé, Chateauneuf-sur-Sarthe...

Au total, le tissu social des communes rurales dépeuplées pourrait être caractérisé par la sur-représentation des agriculteurs et des catégories d'inactifs : dans le Maine-et-Loire, par exemple, cette combinaison représente plus de la moitié de la population des ménages des communes rurales des cantons de Baugé et Noyant, de Pouancé et Candé, et enfin de Gennes.

D'autres appréciations du tissu social peuvent être tentées. Les relations entre individus dans nos sociétés rurales passant par différents filtres : structure des familles, des ménages, cadres paroissiaux ou communaux ou instances d'assises plus vastes (syndicats, partis politiques, associations...). L'approche la plus facile, comme la plus pertinente, doit porter sur les bases du système social, les bases élémentaires de la sociabilité : la famille ou le ménage. La composition, l'effectif de ces cellules commandent l'intensité des relations et leur cadre géographique : l'individu isolé peut avoir des contacts permanents avec ses voisins ou privilégier les liens avec les membres de sa famille dispersés par l'émigration, le mariage ou l'emploi. Des sociétés localisées contenant de larges effectifs de personnes seules, le plus souvent veuves, apparaissent résiduelles et menacées à moyen terme par le vide social⁶. Inversement, la fréquence élevée des familles nucléaires avec descendance même réduite assure le maintien des services publics et potentiellement l'avenir démographique de la communauté rurale.

Les effets maintes fois décrits de la dépopulation sur les structures familiales tournent autour de deux thèmes : la solitude et l'isolement de retraités, d'anciens agriculteurs dont les enfants ont migré d'une part, et d'autre part les formes d'association à différentes échelles (habitat, unité économique) des générations. Plus globalement, la raréfaction des familles avec enfants signale la dégradation du corps social ou son incapacité à le perpétuer. Compte tenu des sources officielles, l'analyse géographique peut s'exercer sur la taille des familles par l'examen des formes les plus réduites des ménages ou leurs formes les plus amples...

Dans les Pays de la Loire, le poids des ménages de personnes seules caractérise, en dehors des centres villes, les secteurs ruraux les plus dépeuplés : nord de la Mayenne, bordure septentrionale et orientale de la Sarthe, Castelbriantais... ⁷ Dans les exemples déjà évoqués de Maine-et-Loire, la dépopulation rurale, l'émigration des jeunes adultes aboutit à aggraver la masse des ménages constitués d'une personne seule: environ un cinquième, voire un quart du total dans l'ensemble des communes rurales des cantons de Baugé et Noyant, de Candé et Pouancé, de Chateauneuf-sur-Sarthe et de Durtal.

Ainsi, en matière de tissu social, les zones en voie de dépeuplement, quel que soit le stade atteint, pourraient se caractériser dans les espaces ruraux français, traditionnellement bien occupés, par un poids élevé des personnes âgées, formant l'essentiel des ménages d'une personne, dans des communautés résiduelles où les agriculteurs conservent une place éminente. Les corrélations entre importance de la dépopulation rurale et poids élevé des différentes catégories sociales utilisées comme marqueurs sont, au moins dans les communes rurales du Baugeois, fortement positives. Reste la question des seuils de ces trois indicateurs qui permettraient de classer les sociétés rurales en reliques, en cours d'abandon, ou dévitalisées...

3. APPLICATION AUX SECTEURS RURAUX DU QUÉBEC ORIENTAL

Avec une histoire démographique fort différente, des sociétés rurales mises en place depuis quelques générations, le Québec oriental ne peut afficher les mêmes symptômes du dépeuplement et de la dévitalisation. En simplifiant, on pourrait distinguer les sociétés rurales pluri-séculaires, à dominante agricole des bords du Saint-Laurent, des sociétés établies plus récemment sur les hautes terres ou dans des secteurs de tradition halieutique, de contenu social originellement plus divers. Dans ces groupes les stigmates sociaux de la dépopulation ou de la dévitalisation paraissent moins béants.

En France de l'Ouest, les nombreux ménages d'une personne témoignent de formes familiales résiduelles et du vieillissement démographique. L'examen de la répartition des fortes fréquences de ce type de ménage dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie montre une forte dispersion des valeurs autour d'une moyenne déjà forte (villes incluses) de 13%. Les plus fortes parts de ce type de ménage, plus de 20% du total, se localisent dans plusieurs types de municipalité:

- paroisses rurales dépeuplées des hautes terres et de la Matapédia comme Saint-Marcellin ou Sainte-Angèle-de-Mérici, voire Saint-Antoine de Padoue ou Saint-Noël. Plus rarement le poids des individus vivant isolément atteint des valeurs fortes dans les derniers rangs peuplés de Saint-Jules et Grande-Cascapédia dans la Baie-des-Chaleurs. Sans ambiguïté, dans ces cas, il s'agit de formes de ménages résiduelles, liées au dépeuplement.
- municipalités à fort noyau urbain comme Rimouski, où ce type de ménage atteint plus de 21% de l'ensemble des ménages, doublant presque sa part depuis 1971. Les autres municipalités de la même catégorie semblent des havres pour personnes seules, retraités mais aussi fonctionnaires en postes temporaires, comme à Mont-Joli, Matane ou New-Carlisle...

Ainsi, le critère des ménages d'une seule personne ne paraît pas aussi probant que dans les campagnes françaises. S'il

se retrouve avec des valeurs non négligeables dans les municipalités dépeuplées, la forte mobilité des Québécois ou leur moindre attachement à des paroisses ouvertes récemment les amènent plutôt à se fixer dans les centres de services importants. En d'autres termes, les sociétés des secteurs dépeuplés ou dévitalisés ne conservent pas systématiquement les personnes veuves, ou seules pour d'autres raisons, qui ne trouvent sur place que de rares commerces et services. Leur maintien loin de tout ne trouve plus de justification.

De la même façon, la population âgée ne semble pas demeurer durablement dans les espaces dépeuplés. Peut-être par manque d'enracinement, plus sûrement par défaut de structures permettant leur maintien, les personnes âgées semblent préférer à terme la migration vers des centres mieux équipés que la permanence dans des rangs isolés. Les liens entre les fortes proportions de plus de 65 ans et l'ampleur de la dépopulation récente ne sont pas évidents. Si les municipalités les plus frappées par le déclin comptent généralement plus de 10% de personnes âgées comme Saint-Simon, Saint-Guy ou Saint-François-Xavier, la relation est loin d'être rigide et les déclinés les plus marqués ne sont pas automatiquement accompagnés d'un vieillissement prononcé (exemple de Mont-Label ou Trinité-des-Monts). Là encore, le dépeuplement, surtout s'il est ancien, entraîne le départ des retraités, des personnes âgées vers les centres urbains ou municipalités bien dotées en services et commerces.

Dans l'Est du Québec, le poids de la population agricole dans l'ensemble des ménages apparaît généralement faible si l'on rapporte le nombre de fermes au total des ménages. Ce n'est pas nouveau et l'agriculture n'a jamais été la ressource dominante de ces espaces mais le complément traditionnel de la mise en exploitation des ressources forestières. L'examen des structures sociales ou des activités fait pencher pour des formes traditionnelles de ressources agro-forestières supplantées depuis un lustre par les emplois urbains au prix de larges migrations alternantes et par les bénéfices des assurances chômage ou du bien-être social. Il n'existe au demeurant pas de relation entre le poids des ménages agricoles et l'évolution démographique et même la relation paraît inverse : les

municipalités en cours de dépeuplement s'avèrent les moins agricoles...

Ainsi, les critères retenus dans la France de l'Ouest pour caractériser les structures sociales des espaces dépeuplés s'avèrent inopérants en Bas-Saint-Laurent/Gaspésie. Le dépeuplement y est pourtant aussi une réduction du tissu social par disparition de ménages mais l'on n'y observe pas de formes résiduelles ou dégradées des unités familiales.

4. LES TYPES DE STRUCTURES SOCIALES ÉLÉMENTAIRES

Comme les structures sociales de base ne paraissent pas évoluer dans l'Est du Québec comme dans l'Ouest de la France, on peut se demander quelles sont les formes de ménages et de familles caractéristiques des espaces dépeuplés dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

L'essai sur un échantillon de municipalités en voie de dépeuplement rapide (soit moins 1 % par an de 1981 à 1986), tenté sur le comté de Rimouski peut donner quelques pistes de recherche. En effet, les compositions des ménages s'avèrent nettement différenciées de celles des municipalités stables ou en progression. Ainsi, les municipalités en voie de dépeuplement affichent globalement une sous représentation des ménages de une à trois personnes alors que les formes plus larges sont encore bien représentées :

- près d'un tiers des ménages y comptent quatre et cinq personnes (contre 29 % dans les autres municipalités);
- les ménages de six personnes et plus représentent 7,4 % du total en moyenne dans les espaces dépeuplés contre 2,9 % ailleurs.

L'examen des structures familiales donne un éclairage supplémentaire. Le poids des ménages comptant plus de quatre personnes s'explique en effet par le poids important des composition unifamiliales. Les ménages composés d'une seule famille représentent ainsi les quatre cinquièmes du total (81 %) contre les trois quarts ailleurs. Ce poids des familles a pour

corollaire la rareté des ménages sans famille et se retrouve même à travers la présence, exceptionnelle toutefois, de ménages plurifamiliaux (0,8 % dans les municipalités dépeuplées).

Ajoutons que dans les municipalités en déclin démographique la place des familles avec enfants est nettement plus faible. Le nombre de personnes par famille fournit d'autres indications. En effet, l'examen de la taille des familles montre des proportions de familles nombreuses dans les municipalités en dépeuplement plus fortes que dans les autres. Les familles sans enfant représentent le tiers des familles dans les espaces dynamiques et seulement 29 % dans les secteurs dépeuplés. Les municipalités en cours d'abandon abriteraient ainsi des familles encore fécondes ou plus fécondes que celles des zones sous influence urbaine. Ou alors, hypothèse secondaire, les comportements traditionnels se maintiendraient mieux loin des villes, dans des sociétés résiduelles, qu'à l'approche des centres urbains. Le faible vieillissement des zones dépeuplées penche dans le sens d'une fécondité mieux maintenue, d'un accueil plus facile des enfants dans des secteurs peu peuplés. Il signale également des effets de structure par âge finalement plus favorables dans les secteurs ruraux dépeuplés que dans les villes ou les zones périurbaines.

Si l'on essaie de systématiser les résultats de l'analyse dans le comté de Rimouski, on obtient un tableau original des sociétés rurales, apparemment fragilisées par un dépeuplement important : les ménages y sont constitués par des familles, abritant le plus souvent des enfants. Conséquemment, les ménages de plus de quatre personnes représentent au moins les deux cinquièmes du total et la taille moyenne des ménages est supérieure à trois personnes. Pour les secteurs de Rimouski, Matane et Bonaventure, la cartographie des tailles moyennes des ménages devient révélatrice, puisque l'on retrouve presque systématiquement les valeurs les plus fortes dans les paroisses des hauteurs des Monts-Notre-Dame, dans les municipalités périphériques de la Matapédia ou dans la haute vallée de la Patapédia. Inversement, les bords du fleuve et de la Baie des Chaleurs ou les noyaux urbanisés de la Matapédia présentent les tailles moyennes des ménages les plus réduites, en liaison avec le poids des ménages d'une personne.

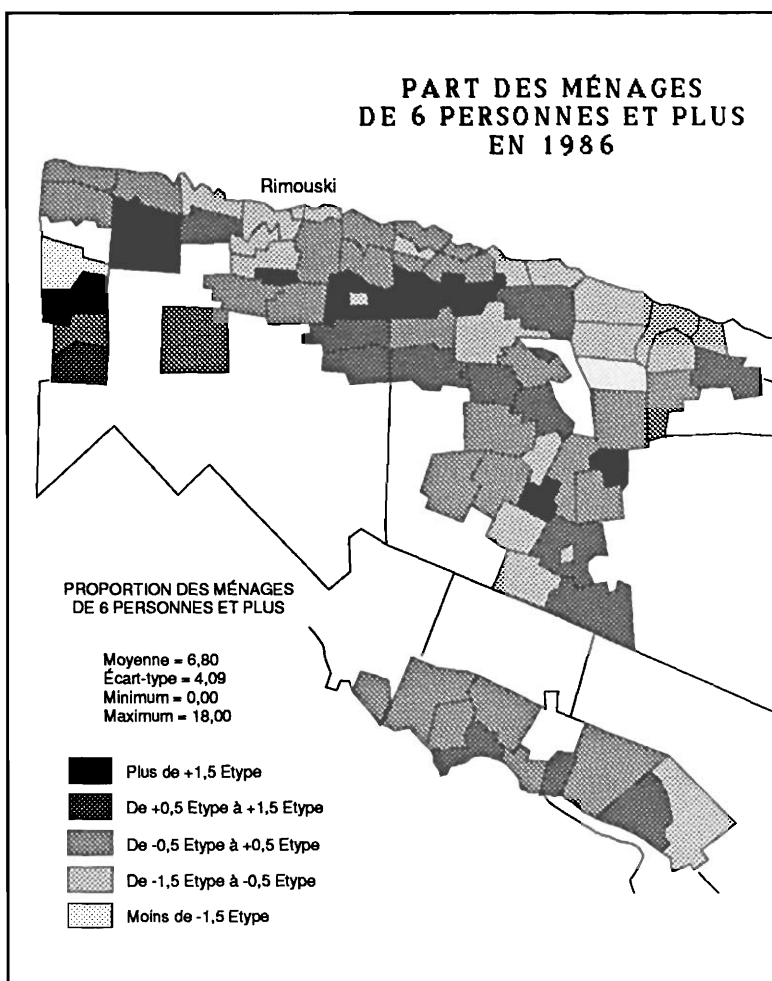
La cartographie des tailles moyennes des familles économiques n'apporte pas de renseignement complémentaire: la distribution des valeurs fortes correspond à celles des ménages, puisque dans les municipalités dépeuplées prédominent les ménages unifamiliaux.

Ainsi, les sociétés des municipalités en voie de dépeuplement peuvent se caractériser par des structures familiales originales. Elles regroupent les ménages les plus larges et les familles avec enfant. On peut y voir une forme de repli sur la famille liée à l'isolement des populations. Il faut également y voir le maintien dans des secteurs où les ressources d'emploi sont le plus souvent limitées au secteur primaire, le maintien du traditionnel foyer-entreprise sur des exploitations agricoles consolidées ou sur d'autres bases⁸.

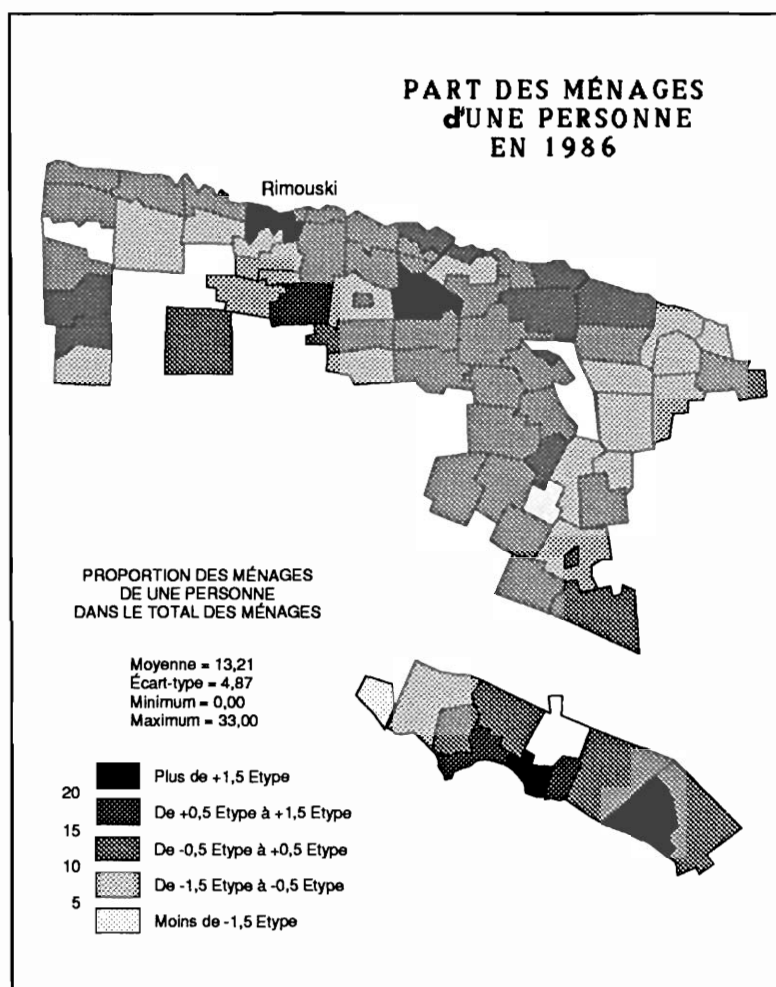
CONCLUSION

L'étude comparée des formes de dépopulation et de dépeuplement dans des secteurs ruraux de la France de l'Ouest et de l'Est du Québec conduit à la mise en évidence de structures sociales très contrastées. En négligeant les histoires différentes et les rythmes d'évolution sans commune mesure, il serait facile d'opposer des communes rurales peuplées de ménages agricoles, de personnes âgées et de personnes seules dans la France de l'Ouest, aux municipalités peuplées de familles constituées avec enfants du Québec oriental. La vie sociale résultant de ces compositions demeure difficile à comparer si l'on ne tient pas compte des structures de peuplement. Personnes seules et vieux animent encore la vie des villages et des hameaux de la France de l'Ouest : les effectifs restent suffisants. La vie sociale du rang a disparu depuis longtemps⁹, peut-être au profit d'une vie villageoise (école, église) plus sûrement au profit d'une vie sociale élargie au centre local dans l'Est du Québec. D'autres investigations seraient nécessaires pour expliquer ces différences de structure sociale et d'évolution des cadres élémentaires du peuplement, tout spécialement dans la mesure de l'enracinement des sociétés.

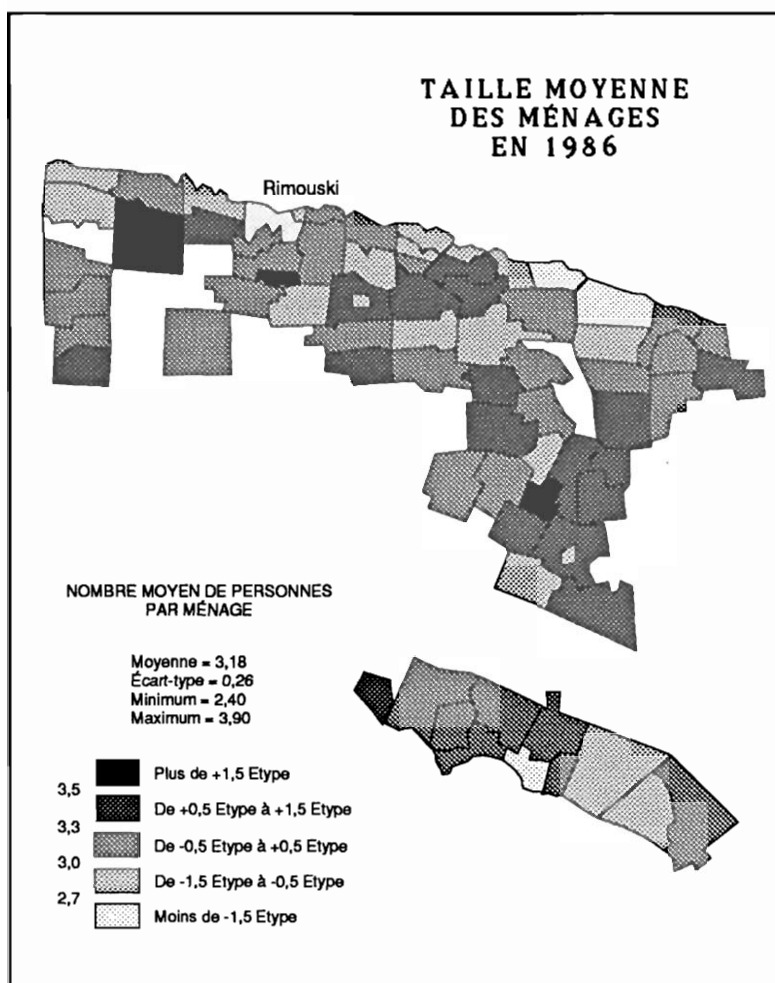
CARTE 1 : Part des ménages de six personnes et plus



CARTE 2 : Part des ménages d'une personne



CARTE 3 : Taille moyenne des ménages en 1986



NOTES

1. Voir Gérard Bouchard, «Sur la reproduction familiale en milieu rural: systèmes ouverts et systèmes clos» dans *Recherches Sociographiques* (28) 2-3, 1987, pp. 229-251.
2. Visitées par Raoul Blanchard et selon Horace Miner, *Saint Denis, un village québécois*. Québec, Hurtubise HMH, 1985, p. 60.
3. Ces indications de densités sont à prendre avec les nécessaires précautions énoncées par (C.) Dugas, *Un pays de distance et de dispersion*, Québec, P.U.Q., 1981 pp. 38 et suivantes.
4. Ce que nous avons essayé de démontrer pour le Baugeois : *Géographie Sociale*, 1989, n°8.
5. Voir l'essai de bilan réalisé pour le Baugeois : J. R. Bertrand, *Dévitilisation, revitalisation des campagnes: observations dans le Baugeois*. *Géographie Sociale*, no 8.
6. Fort bien décrit par R. Beteille, *La France du vide*, Paris, Litec, 1981, pp. 136 et suivantes.
7. Voir C. Pihet et J. R. Bertrand. «Les personnes seules», *Atlas Social des Pays-de -la-Loire*, fascicule 3. 1988.
8. On ne saurait exagérer le poids du secteur primaire qui ne représente par exemple que 12 % des emplois dans la M.R.C. d'Avignon. Mais il reste élevé dans les municipalités périphériques en voie de dépeuplement.
9. Voir:G. Fortin, «Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole». M. Rioux et Y. Martin, *La société canadienne française*, Montréal, Hurtubise, 1971, pp. 101-118.

DÉVITALISATION ET DÉCENTRALISATION DANS L'EST-DU-QUÉBEC

Clermont DUGAS

INTRODUCTION

Dévitilisation et décentralisation sont deux expressions fortement utilisées dans les régions périphériques du Québec depuis de nombreuses années. Alors que la dévitilisation apparaît comme un symptôme de sous-développement ou comme la conséquence de ce dernier, la décentralisation est souvent vue comme un moyen de développement ou tout au moins comme un procédé susceptible de freiner ou de ralentir la dévitilisation ou la déstructuration. Les principaux objectifs de cet article sont de voir comment s'interprètent les termes dévitilisation et décentralisation dans le contexte socio-économique actuel dans l'Est-du-Québec. La région de l'Est-du-Québec comprend les régions administratives de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent. Ce sont de vastes espaces à population dispersée dont l'économie est étroitement liée à l'exploitation des ressources naturelles et qui sont fortement affectés par la décroissance démographique.

Je traiterai brièvement dans un premier temps du concept de dévitilisation, puis en deuxième lieu de l'état de la dévitilisation dans les régions périphériques, et enfin de la décentralisation et de son rôle éventuel sur le développement socio-économique du milieu.

1. LE CONCEPT DE DÉVITALISATION ET SES MANIFESTATIONS

D'une façon sommaire, la dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir au niveau de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure de services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir. Quels que soient les critères que l'on retienne, la démographie occupe une place de premier plan dans le processus. Il y a même lieu de se demander s'il faut la situer à sa base ou en faire une des principales conséquences. Bien que la tendance est souvent d'associer le mot dévitalisation à décroissance démographique, il importe de bien considérer le contexte dans lequel s'inscrit cette dernière et de tenir compte de l'organisation de la vie de relations sur l'espace en cause. Toute évolution démographique négative de longue période n'entraîne pas nécessairement d'effets néfastes irréversibles sur l'ensemble de la collectivité concernée.

L'échelle d'analyse, la structure spatiale et la vie de relations constituent trois paramètres importants pour l'identification et l'analyse du phénomène. Compte tenu de la mobilité des individus dans l'espace et des réajustements qui se produisent incessamment dans la trame de peuplement, la diminution de population va prendre des sens socio-économiques différents selon les endroits. Par ailleurs la localisation par rapport aux voies de communication principale, et aux villes et centres de services a des incidences directes sur la qualité de vie des individus. Tout cela signifie que si l'on fait par exemple de la démographie la variable clé, on ne peut identifier de pourcentage précis de décroissance correspondant à un seuil de dévitalisation applicable indistinctement à toutes les entités spatiales. Il faut soit faire du cas par cas ou considérer des ensembles de localités. Mais, encore là, les seuils ne s'imposent pas facilement d'eux-mêmes et laissent place à l'interprétation.

La difficulté de cerner le concept pour des fins de quantification ne doit cependant pas laisser de doute sur son existence. Toutefois, il ne faut pas l'associer à de la seule

décroissance démographique mais également à d'autres variables dont les revenus et l'organisation socio-économique. En fait toute décroissance démographique constitue une forme de dévitalisation en raison même du potentiel de développement qui est transféré ailleurs et perdu pour la localité ou la région. Mais, l'ampleur de cette dévitalisation et sa signification pour le présent et l'avenir seront toujours dépendantes du contexte géographique, historique et socio-économique dans lequel elle s'inscrit.

L'intérêt de considérer le terme dévitalisation plutôt que les simples qualificatifs de malaise ou de problème socio-économique sérieux, réside dans sa composante structurelle et la dimension temporelle et prospective qu'il contient. Il ne fait pas que refléter le présent, mais il engage aussi l'avenir puisqu'il implique la perte et l'amenuisement de facteurs de développement tant physiques qu'humains. De plus, comme symptôme du sous-développement, il reflète une situation qui est aussi économique et sociale et bien souvent géographique. C'est donc une variable synthèse qui traduit un stade critique de la vie d'une communauté qui habituellement n'a pas réussi complètement son adaptation au changement. La manifestation du phénomène fait généralement suite à une forte transition occupationnelle, qui en milieu rural, passe par un abandon généralisé de l'agriculture et une forte diminution des activités du secteur primaire.

2. L'ÉTAT DE LA DÉVITALISATION DANS L'EST-DU-QUÉBEC

Outre la variable démographique, le revenu familial apparaît comme le deuxième élément le plus significatif pour identifier des situations de dévitalisation. En plus d'être un bon indicateur de niveau de vie il reflète les taux de chômage et d'activité ainsi que certaines caractéristiques de la structure d'emploi. Ces deux variables qui seront considérées dans leurs interrelations feront donc l'objet ici d'une attention particulière.

De 1971 à 1986, la population de l'Est-du-Québec diminuait de 0,7 % pendant que celle du Québec augmentait de 8,5 %. Cette évolution en sens inverse a continué à affaiblir le

poids démographique de la région dans l'ensemble québécois, qui de 1951 à 1986, a passé de 5,3 % à 3,5 % soit la plus importante chute de toutes les régions. La diminution de 0,7 % traduit pour sa part une importante évolution différenciée selon les régions et sous-régions, marquée aussi de fluctuations selon les périodes quinquennales témoignant du rôle toujours présent de la conjoncture. Alors que le Bas-Saint-Laurent bénéficiait d'une légère augmentation de 0,4 %, la Gaspésie perdait 4,5 % de ses effectifs. Toutefois, c'est au niveau des M.R.C. que les différences deviennent plus significatives et commencent à refléter ce qui pourrait être assimilé à de la dévitalisation.

Parmi les 14 M.R.C. des deux régions, il y en a 9 qui ont subi une décroissance démographique durant la période 1971-1986. Il s'agit des 5 M.R.C. gaspésiennes et de la moitié des M.R.C. du Bas-Saint-Laurent. Alors qu'en Gaspésie la décroissance est généralisée, les contrastes d'évolution sont très marqués dans le Bas-Saint-Laurent. Ces derniers se calquent d'ailleurs assez fidèlement sur la structure de peuplement démontrant le rôle qu'elle joue actuellement sur l'évolution socio-économique. Les M.R.C. en croissance sont celles dotées des plus importantes villes et des meilleures infrastructures de services. La croissance s'y effectue dans la partie la plus urbanisée du territoire alors que les secteurs ruraux accusent d'importantes pertes de population. L'écart maximum d'évolution se situe entre les deux M.R.C. voisines de Rimouski-Neigette et des Basques. Pendant que la première bénéficiait d'une augmentation de 17 %, la seconde encaissait une perte de 16 % de ses effectifs. La MRC des Iles-de-la-Madeleine s'inscrivant à l'encontre des tendances générales a connu pour sa part une augmentation assez spectaculaire de 9,2 %, compte tenu de sa situation géographique et de la nature de son économie.

Au total, les 9 M.R.C. en décroissance ont perdu 15 484 personnes en 15 ans, soit 8 % de leurs effectifs totaux, ce qui à première vue semble difficilement assimilable à de la dévitalisation. Ce n'est que dans la Matapédia et les Basques, avec des pertes respectives de 11 et de 16 % que la situation apparaît plus sérieuse. Toutefois, cette évolution démographique se comprend mieux lorsqu'on tient compte du plan local et de la dichotomie urbain-rural à l'intérieur de chaque M.R.C.

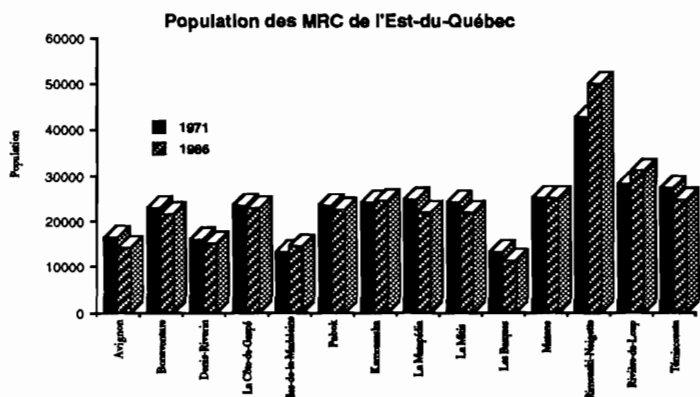
En 1986, 64 % des localités de l'Est-du-Québec étaient en décroissance comparativement à 50 % en 1981 et 74 % en 1976. Cette importante variation intercensitaire s'accompagne aussi d'une variabilité par région administrative (cf. graphique 2). Si l'ampleur de ces chiffres est indicative de problèmes structurels évidents, leur forte fluctuation d'une période quinquennale à l'autre témoigne aussi de leur grande sensibilité à l'évolution de la conjoncture.

La relation entre l'évolution et la taille démographique s'exerce avec des forces inégales selon les strates de taille. On note en effet que 74 % des localités de moins de 1 000 habitants sont en décroissance, comparativement à 52 % pour celles de 1 000 à 3 000 et 63 % pour celles de 3 000 habitants et plus. La décroissance domine donc partout y compris dans les centres de service des M.R.C. à forte évolution négative comme Denis-Riverin, Les Basques et La Mitis, ce qui témoigne du piètre état de l'économie régionale. Il y a aussi croissance dans des localités appartenant à toutes les strates de taille. Les principaux éléments déterminant le sens de l'évolution sont surtout la localisation par rapport aux principaux centres d'emploi et de services et la situation conjoncturelle de l'économie.

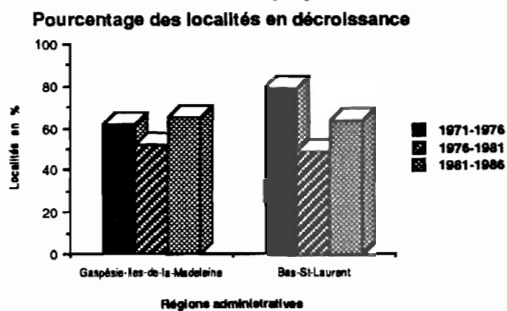
Les 134 localités en décroissance renfermaient 177 546 personnes en 1986, soit 55 % de la population régionale. En cinq ans, elles ont perdu 8 923 personnes. Les plus fort taux de décroissance atteignent 35 et 32 %. Dans le premier cas il s'agit de la petite localité insulaire de Notre-Dame-des-sept-Douleurs dans Rivière-du-Loup dont la population est passée à 64 personnes et dans le second cas de Murdochville dans La-Côte-de-Gaspé où l'industrie du cuivre a connu des problèmes particuliers affectant une bonne partie de la Gaspésie.

La décroissance fut supérieure à 10 % dans 25 localités regroupant 12 164 personnes en 1986. Elles perdirent au total 2 757 personnes. Sauf Murdochville, il s'agit de municipalités de taille inférieure à 900 habitants réparties dans toutes les parties du territoire. Se retrouvent parmi elles des localités plus ou moins enclavées de l'arrière-pays telles que Mont-Label, St-Marcellin, St-Guy, Ste-Rita et Trinité-des-Monts, mais aussi plusieurs municipalités du littoral comme St-Simon, Capucins,

Graphique 1

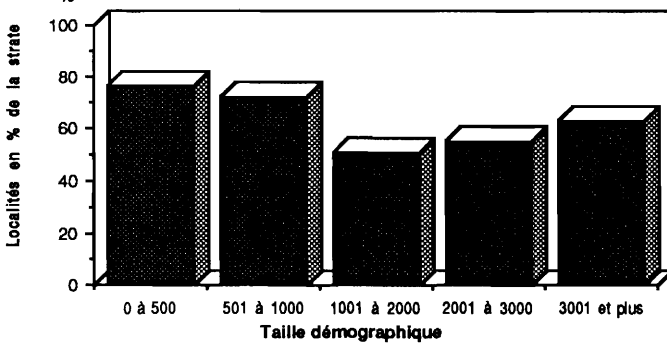


Graphique 2



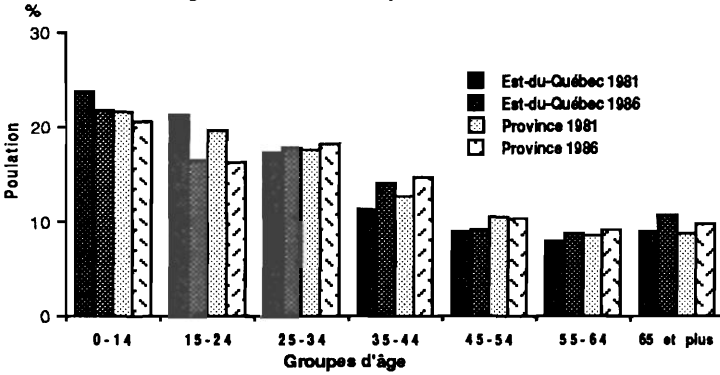
Graphique 3

Localités en décroissance par strate de taille démographique
Est-du-Québec 1981-1986



Graphique 4

Structure d'âge, Est-du-Québec et province 1981 et 1986



Petite-Vallée, Rivière-à-Claude et St-Godefroi dont la survie ne peut être mise en cause dans le contexte actuel. Toutefois, cinq municipalités ayant entre elles peu de traits communs assument 58 % des pertes du groupe.

Bien que les pourcentages de perte soient plus élevés dans les petites localités en raison précisément de leur taille démographique, de nombreux centres de services font aussi largement les frais de la décroissance. Quatorze d'entre-eux comptant chacun plus de 2 200 personnes ont perdu au total 3 606 habitants en cinq ans soit 40 % des pertes régionales. L'évolution démographique ne reflète donc pas ici seulement les difficultés de réajustement du monde rural, mais plus vraisemblablement les malaises économiques de toute une région. Les pertes ont sans doute aussi des significations différentes selon la taille démographique et la localisation ainsi que selon la durée du processus continu de décroissance. Mais quoiqu'il en soit, et si l'on tient compte des fluctuations quinquennales et des contextes socio-économiques propres à chaque localité il semble difficile, à la seule lumière des chiffres considérés ici d'identifier un phénomène généralisé de dévitalisation.

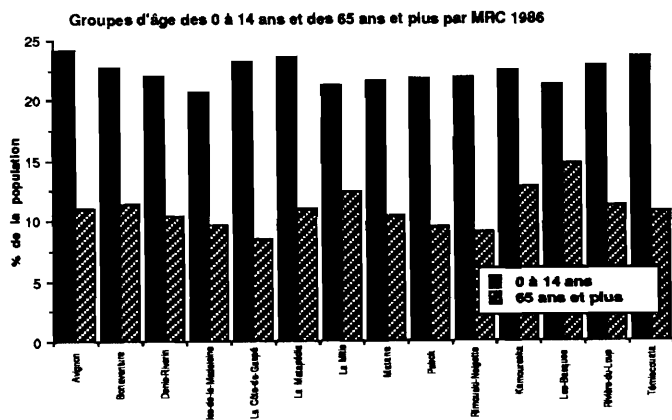
L'ampleur du problème se dégage toutefois mieux à l'examen des structures d'âge et particulièrement celle du groupe des 15 à 19 ans. Ainsi, entre 1981 et 1986, ce dernier diminue de 21,6 % dans l'Est-du-Québec comparativement à seulement 5,5 % pour la province. Pour six M.R.C. les pertes sont supérieures à 25 % avec une pointe de 32 % dans Denis-Riverin. Ce processus d'érosion s'est manifesté de façon plus contrastée dans la région mais avec la même ampleur dans les M.R.C. à problèmes durant la période 1976-1981. Le bref courant de ruralisation qui a alors prévalu dans l'ensemble de la province a contribué à ralentir le rythme d'émigration dans les M.R.C. les mieux structurées. Par contre durant la période 1971-1976 qui a correspondu à une forte diminution de la population régionale, les taux d'émigration dépassèrent 40 % dans La Matapédia, Les Basques et Témiscouata.

De 1981 à 1986 la structure d'âge régionale a évolué à peu de choses près dans le même sens que celle de l'ensemble de la province. Il y eut diminution chez les 0 à 24 ans et

augmentation dans toutes les autres strates d'âge. La différence la plus significative se situe dans un vieillissement plus rapide dans l'Est-du-Québec. Les 0 à 24 ans ont diminué de 2 % de plus, alors que le pourcentage des 65 ans et plus augmentait de 1,7 % dans la région comparativement à 1,1 % pour le Québec.

La structure régionale cache cependant une très forte diversité par M.R.C. se manifestant tant au niveau de l'évolution que des strates d'âge. L'écart entre M.R.C. est d'ailleurs beaucoup plus grand que celui existant entre la région et la province. Par exemple, la proportion des 0 à 14 ans en 1986 varie entre 24,2 % pour Avignon et 20,6 % pour les Iles-de-la-Madeleine et celle des 65 ans et plus, entre 8,4 % pour La Côte-de-Gaspé et 14,7 % pour Les Basques. Dans 5 des 7 strates d'âge considérées, les pourcentages des diverses M.R.C. chevauchent ceux du Québec. Ils demeurent supérieurs chez les 0 à 14 ans et inférieurs chez les 45 à 54 ans. La première situation indique un taux de dépendance plus élevé et la seconde, un déficit dans la force de travail expérimentée. Pour ce qui est de la strate des 25 à 34 ans, ce sont les M.R.C. dotées des meilleures infrastructures de services et qui ont connu une croissance démographique, c'est-à-dire Rimouski-Neigette, Matane, Rivière-du-Loup et Côte-de-Gaspé, qui détiennent les meilleurs pourcentages. Les Iles-de-la-Madeleine se situent aussi dans ce groupe; toutefois, dans ce cas la localisation particulière n'est pas sans avoir une certaine influence.

Graphique 5



L'examen des statistiques de revenus aide à comprendre l'évolution démographique. Les revenus familiaux moyens¹ des deux régions administratives sont de loin les plus bas de toutes les régions du Québec en 1986. La Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine accuse la pire performance en se situant à 78 % de la moyenne provinciale, ce qui constitue une régression de 5 points par rapport à 1981. L'écart entre M.R.C. est assez prononcé, variant entre 101 % pour Rimouski-Neigette et 68 % pour Denis-Riverin. Il témoigne de la forte hétérogénéité socio-économique régionale qui a tendance à se calquer sur le clivage urbain-rural. Sans qu'il y ait corrélation absolue entre les deux variables, il est facile d'observer que les M.R.C. à plus hauts revenus disposent des meilleures situations démographiques. Les distorsions existantes à ce niveau proviennent vraisemblablement de la nature des emplois liés aux secteurs secondaire et tertiaire.

Bien que les revenus moyens ne témoignent pas d'une grande vitalité économique, ce sont surtout les revenus de transfert qui illustrent bien la précarité de l'économie régionale. Alors qu'ils forment 13,2 % des revenus globaux au Québec, ils composent de 14 à 33 % des revenus des diverses M.R.C. de la région. Les M.R.C. disposant des plus fortes structures de services ont les proportions les plus faibles. Denis-Riverin et Pabok, suivis de très près par la Matapédia sont les plus dépendantes de ces transferts gouvernementaux.

Les écarts de revenus entre municipalités s'étendent entre 12 688 \$ à St-Jean-de-Cherbourg et 41 807 \$ à Cap-aux-Meules. Au total, 34 municipalités disposent chacune d'un revenu moyen inférieur à 20 000 \$ ce qui correspond à seulement 57 % du revenu québécois. Malgré cela, onze d'entre elles sont quand même en croissance démographique. En général, tout comme dans l'ensemble canadien, la relation taille revenu se manifeste nettement. Les revenus familiaux moyens varient en 1986 entre 21 292 \$ pour les localités de moins de 500 habitants et 30 594 \$ pour celles de 5 000 et plus, ce qui correspond respectivement à 61 % et à 88 % de la moyenne québécoise. La transition la plus importante se situe entre les strates de 501 à 1 000 et de 1 001 à 1 500 habitants où la moyenne de revenu fait un bond de près de 4 000 \$. Ces changements de strate

correspondent à d'importantes différenciations aux plans des structures de services et d'emploi. Comme 116 des 204 localités de la région ont moins de 1 000 habitants, leur impact négatif sur le revenu régional est loin d'être négligeable.

Globalement, la situation démographique des diverses M.R.C. et municipalités donne des signes de malaises économiques sérieux et de problèmes sociaux actuels et en devenir. Décroissance démographique, fort exode des jeunes, vieillissement rapide et faiblesse relative des strates des procréateurs et des personnes expérimentées sont tous des éléments qui, s'ajoutant à une structure de peuplement très étendue, à la faiblesse de l'infrastructure de services et à une situation économique difficile, contribuent à affaiblir le potentiel de développement régional.

La relation entre la démographie et l'économie semble assez évidente. Cela apparaît tant au niveau de la répartition spatiale des revenus et des taux d'évolution démographique que dans les fluctuations démographiques liées à l'évolution de la conjoncture économique. Par ailleurs l'augmentation constante du nombre de logements, la rénovation domiciliaire et l'amélioration des services dans la plupart des localités témoignent d'un enracinement et d'un vouloir vivre collectif difficilement conciliables avec une dévitalisation complète. L'évolution démographique de longue période dans les petites localités permet aussi de constater que la décroissance n'est pas partout un phénomène irréversible. Une longue phase de dépeuplement peut être suivie d'une relative stabilité à un niveau tout juste suffisant pour assurer le maintien de certains services ou encore, d'une brusque reprise commandée tout autant de l'intérieur que d'éléments externes à la localité.

3. LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation a toujours fait partie des divers moyens suggérés pour améliorer la situation socio-économique de l'Est-du-Québec. Bien qu'il y ait de nombreuses façons de la considérer, elle est généralement vue comme un transfert de pouvoirs des gouvernements supérieurs vers les instances locales et régionales et un moyen permettant aux individus de mieux

s'impliquer dans leur communauté et dans la gestion de leur devenir. Procédé administratif en constante évolution, la décentralisation existe depuis longtemps sous plusieurs formes au Québec. Elle s'applique notamment au monde municipal, aux secteurs scolaires et de la santé, et à certaines formes de gestion des ressources. Par ailleurs, la déconcentration administrative au niveau des grandes régions comporte divers degrés d'autonomie régionale selon les domaines concernés. Le changement le plus récent et le plus important en matière de décentralisation fut l'avènement des municipalités régionales de comté créées en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La nature et l'exercice des mandats et pouvoirs des institutions décentralisées ont à l'heure actuelle relativement peu d'impact sur le développement régional et particulièrement sur l'évolution démographique. Les plus anciennes comme la municipalité et la commission scolaire n'ont pu empêcher le sous-développement relatif du territoire. Pour sa part, la régionalisation administrative correspond davantage à un pouvoir déconcentré que décentralisé et a eu peu d'effet dans l'évolution territoriale des disparités. La M.R.C., l'instance la plus récente et sans doute la plus prometteuse lors de son avènement n'exerce qu'un contrôle relatif sur la gestion des effets territoriaux du développement.

Le mandat essentiel des M.R.C. est de gérer l'organisation de l'espace dans le respect de nombreuses lois sectorielles à forte emprise territoriale, dont celle de la protection des terres agricoles, et également dans le respect de l'autonomie municipale. Le schéma d'aménagement dont elles assument la responsabilité n'est qu'un cadrage général destiné à orienter les interventions des municipalités. Sauf de rares exceptions, les conseils de M.R.C. ne sont pas des intervenants de premier plan en matière d'aménagement du territoire et de développement régional. Ne disposant d'aucun pouvoir de taxation et d'aucun moyen financier de développement, ils ne sont ni en mesure d'intervenir de façon significative sur les carences structurelles qui bloquent le développement économique ni de générer directement du développement. Ils doivent de plus se soumettre à tous les desiderata des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux pour toutes les

propositions concernant les infrastructures relevant de leur compétence respective. La dimension développement est d'ailleurs traitée de manière plutôt confuse dans les schémas, quand elle n'est pas totalement ignorée. À l'heure actuelle, ce n'est que comme tables de concertation et organismes de pression que les M.R.C. peuvent intervenir le plus en matière de développement.

Les problèmes socio-économiques de l'Est-du-Québec, dont celui du dépeuplement de nombreuses petites localités, sont nés et se sont accentués malgré une certaine décentralisation des pouvoirs. Ces problèmes sont largement attribuables à des facteurs externes au territoire sur lesquels les gouvernements locaux et les M.R.C. ont très peu de prise. Les récents changements en matière de décentralisation n'apportent donc pas de nouveaux moyens susceptibles d'influer de manière significative sur la structure du peuplement, l'infrastructure de services, la démographie et l'économie des secteurs à problèmes.

NOTE

1. Il s'agit ici des revenus de la famille économique, définie par Statistique Canada comme un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption.

**DÉVITALISATION RURALE ET CRÉATIVITÉ
SOCIALE :
LA COALITION «URGENCE RURALE » DANS
L'EST-DU-QUÉBEC**

Paul LAROCQUE

L'Europe de 92 connaîtra-t-elle une évolution analogue? On souligne régulièrement depuis trois ou quatre ans l'importance du fossé qui se creuse entre deux Québec. Pour le moment, le premier semble voué à un essor satisfaisant, sinon rapide, tandis que le second est en perte de vitesse. Le phénomène n'est pas neuf, le développement ne s'inscrit jamais uniformément dans l'espace. L'Est-du-Québec, par exemple, est une terre d'exode depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui toutefois, les contrastes sont plus que jamais attribués à une division internationale du travail générant une compétition intense, susceptible de marginaliser encore davantage le Québec au sein du continent nord-américain. Les symptômes attirent aussi l'attention : les fissures sont perceptibles un peu partout, au point que la vieille dichotomie des années soixante-dix opposant un Québec de base (essentiellement la plaine du Saint-Laurent) à un Québec des régions-ressources paraît en voie d'éclatement. On admet maintenant la nécessité d'inscrire des sections entières de l'Île de Montréal sur la liste des espaces dévitalisés. Il en va de même d'autres régions centrales naguère considérées en plein essor. La diffusion du développement emprunterait-elle une voie plus discriminante qu'autrefois? En examinant la problématique des villes moyennes du Québec (25 000 à 60 000 habitants), le géographe Pierre Bruneau a constaté que leur dynamisme tenait habituellement à une spécialisation accrue, souvent marquée au coin de la sous-traitance, caractérisée par de multiples liens verticaux, moins susceptible en tout cas d'un rayonnement à l'horizontale¹. En général, les analystes découpent désormais le Québec avec plus

de finesse, lui prêtant l'allure d'une mosaïque aux couleurs contrastées. Ils s'accordent aussi à dire que les ondes porteuses de développement se propagent moins facilement. Sans doute faut-il voir là une salutaire prise en conscience, qui met sur les lèvres d'à peu près tout le monde le mot développement. Mais en même temps, cette attitude nouvelle comporte de sérieux dangers pour une région telle que l'Est-du-Québec.

Elle risque en effet de diluer la lutte contre les disparités, et ainsi de réduire encore davantage les moyens d'intervention des gouvernements dans les zones les plus en difficulté. Déjà depuis quelques années, l'importance de la dette publique conjuguée au vieillissement de la population québécoise a mis un frein à l'expansion et à la décentralisation des services de l'État, tout en fournissant les justifications idéologiques nécessaires à la mise en place de politiques développementales misant sur le volontarisme des régionaux. Selon Juan-Luis Klein, «la région apparaît donc comme un maillon fort du mode de régulation post-keynésien qui s'implante dans la société occidentale suite à la crise de l'État nation»². Graduellement, ces derniers ont dû apprendre l'art difficile de la concertation, à faire plus avec moins de moyens, quitte à attiser ainsi les rivalités intra ou inter-régionales. Dans un Québec cassé en plusieurs morceaux, il y a de fortes chances pour que l'aide gouvernementale encore disponible privilégie les plus gros dossiers en réponse aux pressions plus efficacement exercées par les milieux à plus forte densité de population. On nagerait ainsi assez spontanément dans le sens du courant, au détriment de nombreux milieux ruraux en voie de désertification rapide.

Qu'advient-il, dans ce contexte, de ces tissus de peuplement desservis par leur faible densité, leur éloignement des centres régionaux industriels et/ou de services, le vieillissement très accentué de leur population? À deux ou trois sous-régions près, l'Est-du-Québec tout entier répond à cette description au point de créer une tache assez uniforme sur une carte provinciale fortement bigarrée ailleurs. Même si on ne se met pas toujours d'accord sur le choix des variables socio-économiques ou socio-culturelles propres à identifier les situations les plus désespérées, sinon de non retour, il est certain

que le risque d'une fermeture tranquille, opposée ici à celle qui découle d'un décret, plane sur une foule de paroisses et de municipalités. Le cercle vicieux du mal-développement continue à resserrer son étreinte sur les plus petites d'entre elles, à moins qu'elles ne soient péri-urbaines. La cohorte des municipalités de moins de cinq ou six cent habitants grossit sans cesse. Certes, ceux qui partent vont en général moins loin qu'il y a quinze ans, mais la petite ville où ils s'installent est souvent elle-même dans une situation plus ou moins stagnante, et cette stagnation ne pourra, à terme, que déboucher sur une régression réelle si la désertification s'amplifie autour d'elle.

Comme il est devenu plus difficile de réagir, une attitude fataliste prévaut souvent. Le vieillissement de la population ne fait qu'accuser davantage la pénurie des services déjà dénoncée par les auteurs du *Deux Québec en un*³. Il correspond aussi à une perte de dynamisme, à une absence de leadership compromettant à l'avance toute mobilisation sociale importante. L'époque des Opérations-Dignité et de la contre-offensive jalloise⁴ semble révolue. En outre, le capital-nature sur lequel on pouvait encore miser au cours des années soixante-dix est tantôt déprécié, tantôt insuffisant : déjà contingentées, les pêcheries ont connu une situation de crise presque permanente en 1988 et 1989; la forêt privée, fleuron du haut pays bas-laurentien, est dans un état de délabrement sans précédent; les fermes laitières, où se concentrent une forte proportion des investissements agricoles, sont de plus en plus victimes d'un surinvestissement et d'une production archi-contrôlée, elle-même objet de spéculation, comme en témoigne la multiplication des ventes aux enchères (plus de soixante dans la seule vallée de la Matapédia en 1989). En conséquence, les activités d'apprêtage du poisson sont fragiles et instables, les petites scieries disputent âprement aux papetières la matière ligneuse encore disponible et le secteur de la transformation du lait a perdu l'une de ses principales unités en 1988. La dépendance des paiements de transfert se généralise, même si les conditions d'éligibilité deviennent plus contraignantes.

Que faire? Certes, ici et là, des intervenants se disent prêts à lutter pour éviter la disparition des commissariats industriels en milieu rural, maigre concession du gouvernement

québécois et des petites municipalités urbaines au développement rural. On s'interroge aussi sur les retombées possibles des contrats de relance que s'apprêtent à parapher l'Office de planification et de développement du Québec et les Municipalité régionales de comtés les plus menacées (premières sur la liste : les M.R.C. Matapédia et Denis-Riverin). Mais les témoignages ne manquent pas pour rappeler à quel point il est difficile, en vertu des normes retenues par les organismes subventionnaires, prêteurs ou pourvoyeurs de garanties, de financer les petites entreprises polyvalentes qui pourraient le mieux correspondre au caractère saisonnier des activités et à l'échelle humaine du milieu. Attirer des investissements de l'extérieur est encore plus problématique. Et quand malgré tout des entrepreneurs locaux réussissent à se manifester, il y a de fortes chances pour que leur action bénéficie plutôt aux petites villes environnantes, qui en ont elles-mêmes bien besoin. En attendant, certains questionnent sérieusement les effets de certaines réformes issues de la révolution tranquille qui ont, au nom de l'accessibilité des services, accéléré la disparition des médecins de campagne, urbanisé les agronomes, les travailleurs sociaux et la majorité des enseignants. D'autres chantent les vertus de l'achat chez-soi pour maintenir ouverts magasins généraux et pompes à essence.

Ce qui précède est à la fois nécessaire et non suffisant. De plus en plus nombreux sont ceux qui s'en rendent compte. Et comme il advient souvent dans les situations les plus difficiles, un certain nombre de solutions plus radicales ont commencé à attirer l'attention. Elles impliquent d'importantes modifications eu égard aux conduites collectives et individuelles. Même si certaines d'entre elles semblent inspirées par une nostalgie régressive, il ne faut pas trop se fier aux apparences à une époque où l'innovation s'inspire de plus en plus d'anciens modèles. Signe des temps? Des intervenants d'âge mûr s'interrogent aujourd'hui sur la possibilité de constituer un pouvoir gris en milieu rural, afin de mieux mettre à contribution les forces objectives du milieu, de créer des services de proximité et, si possible, de générer quelques projets économiques créateurs d'emplois. De ce côté, il n'est pas impossible d'obtenir du renfort. Une réflexion se poursuit à propos de l'opportunité de la mise sur pied de structures d'accueil pour intégrer physiquement et socialement retraités et pré-retraités de la

ville, dont le nombre va augmenter, dans leur milieu rural d'origine ou sur tout autre site vert de leur choix. On épilogue aussi sur le retour des jeunes, qui pourraient s'installer à faible coût dans des localités où de nombreuses maisons attendent un acheteur.

Pour y faire quoi? Un peu partout, sans encore convaincre, on recommence à valoriser la pêche côtière artisanale, sachant que celle-ci n'est nullement responsable de la baisse des biomasses, sachant aussi que ses adeptes débarquent à terre un produit de meilleure qualité et qu'ils pourraient améliorer leurs rendements si la technologie dite «intermédiaire» qui a fait ses preuves ailleurs était adaptée ici⁵. D'autres ont commencé à démontrer avec éloquence que le jardinage d'une forêt privée élargie et remembrée contribuerait mieux que les coûteuses et massives plantations actuelles à l'augmentation de la matière ligneuse pourvoyeuse d'emplois secondaires⁶. Ailleurs, on souligne que l'agriculture biologique maraîchère ou d'élevage pratiquée à plus forte échelle et selon des formes diverses de coopération pourrait contribuer à la mise en valeur de sols inutilisés et déloger plusieurs produits d'importation, a fortiori si elle devait se développer sur des biens fonciers acquis à prix raisonnable. Toujours sur le front agricole, certains comptent bientôt lancer une première coopérative vouée à la mise en commun de cette machinerie agricole dont l'utilisation individuelle serait en bonne partie responsable du fléau de l'endettement des producteurs laitiers. D'autres veulent attirer chez eux un touriste plus scolarisé qu'il y a vingt ans en formulant des concepts nouveaux où se manifesterait davantage la relation patrimoine-intellect.

Tout ce que nous venons d'énumérer est encore en gestation et véhiculé par une petite minorité activiste convaincue, qui commence à avoir ses théoriciens et ses animateurs. L'imaginaire social actuellement à l'oeuvre doit beaucoup à ses prédécesseurs des années trente et soixante-dix. Comme eux, il nous parle d'un développement centrifuge apte à consolider les tissus de peuplement existants; comme eux il fait souvent appel à la petite propriété individuelle et familiale appuyée sur diverses formes de coopération et/ou de revendications, notamment lorsqu'il est question de mieux

utiliser les ressources des espaces fonciers et maritimes, de favoriser l'entrée de producteurs additionnels ou le retour de ceux qui sont partis, ainsi que de produire plus de valeur ajoutée en région. Aquiculture, crabe commun, tamara, tremble, emballages sous vide, commercialisation de produits frais, fermes forestières familiales, camp Félix Leclerc : de trimestre en trimestre, la liste des projets s'allonge. Le passé n'est pas la référence obligée : plusieurs sont tout à fait neufs, inspirés par la conjoncture actuelle. Tous semblent manifester un respect sans précédent pour l'environnement, qui tient à une prise de conscience des excès passés et actuels. Et la gamme des promoteurs tend à s'élargir au point d'englober des groupements naguère considérés peu imaginatifs : chambres de commerce, clubs sociaux, associations de pêcheurs, syndicats de base de l'Union des producteurs agricoles. Parallèlement, on a vu depuis quelques années apparaître de nouveaux intervenants locaux sous la forme de sociétés d'histoire, de comités du patrimoine, d'associations de femmes, sans parler des nombreux comités de survie.

L'existence de ces groupes et de ces projets encore peu soudés les uns aux autres témoignerait-elle d'une territorialité encore assez vive, d'une conscientisation plus qu'embryonnaire? Personne n'a encore procédé à une telle évaluation et il faut bien se garder de tout excès d'optimisme. Compte tenu des difficultés signalées plus haut, il sera difficile de passer des gestations aux réalisations. Signalons toutefois qu'une démarche de sensibilisation encore récente, celle d'un regroupement spontané appelé Action rurale, puis Coalition Urgence Rurale, a fait quelques vagues dans le milieu. À l'automne 1988, le GRIDEQ a tenu à Trinité-des-Monts un colloque sur la dévitalisation des milieux ruraux. Au terme de cette rencontre, plusieurs participants ont formé un comité du suivi. Dès l'hiver suivant, un sondage postal a été réalisé : dans le Bas-Saint-Laurent, individus et organismes partageaient-ils le diagnostic et les inquiétudes exprimés? Compte tenu de la nature de l'opération, le nombre et la diversité des répondants ont été exceptionnellement élevés, à la grande surprise des responsables de l'enquête. Il n'en fallait pas plus pour qu'un contact plus direct avec la population ne paraisse nécessaire. Les trois assemblées qui ont suivi ont été très fréquentées et les initiateurs du mouvement ont dû répondre à diverses invitations, certaines

même en provenance de la Gaspésie, qui n'avait pas été visée par le sondage. Partout, les mêmes constats ont été exprimés à propos de la dévitalisation. Au delà des analyses, des propositions ont été faites, un peu pêle-mêle. L'une d'entre elles avait trait à l'information, en vue de la concertation. Le comité de colloque a voulu y donner suite en créant un modeste bulletin d'information. Une élection provinciale s'annonçait au début de l'automne 1989 : rapidement, les autres propositions reçues ont été triées, ordonnées, résumées et présentées aux deux principaux partis politiques. Comme il fallait s'y attendre, le parti d'opposition s'est montré plus attentif.

Les propositions soumises reposaient sur quelques prémisses essentielles :

- A. Certes, le milieu rural manifeste encore des signes de vitalité. Compte tenu du vieillissement de la population et du délabrement des ressources, il n'est cependant plus en mesure de prendre seul l'offensive pour se développer. Plusieurs initiatives passées n'ont pu aboutir qu'au terme d'une guerre d'usure exigeant un dynamisme exceptionnel.
- B. Il est indispensable de montrer au monde urbain régional que la désintégration de la ruralité qui l'entoure constitue un prélude à sa propre déstructuration.
- C. Il est essentiel de montrer à tous, élus compris, qu'une intervention modulée de l'État est plus que jamais indispensable. Les politiques «mur à mur» du passé ayant déçu, cette intervention devra être peu «normée» de manière à donner aux milieux concernés des moyens qui pourront être utilisés de façon discrétionnaires. Elle devra en outre ne plus se tromper de cible, ne pas confondre rural et régional.

Aux grands maux les grands remèdes. En bref, il a été proposé de créer pour chaque M.R.C. de l'Est-du-Québec un bureau de développement dont l'espace d'intervention se limiterait aux municipalités de moins de huit cents habitants, qui en seraient les premières responsables. Le mot d'ordre :

développer à rebours en misant sur ceux qui connaissent le mieux les différents terrains et problèmes. Donner des pouvoirs étendus aux plus petites municipalités rurales, pouvoirs leur permettant d'animer et de soutenir des initiatives de toutes sortes, qu'il s'agisse de concerter les forces vives du milieu, de procéder à des remembrements fonciers ou de promouvoir et de financer des activités tant culturelles qu'économiques, souvent saisonnières, pluriactives et de petite envergure, afin de concilier qualité de vie et emplois. L'endogénisme de la formule n'aura échappé à personne. Les élus municipaux seraient-ils à la hauteur? On a formulé l'hypothèse d'un éventuel rajeunissement du personnel politique advenant un tel élargissement de ses compétences. mais les principaux défis sont ailleurs :

- A. Comment amener Ottawa et surtout Québec à partiellement renoncer à leur emprise territoriale, habituellement caractérisée par des liens normés et sectoriels?
- B. Comment faire accepter aux municipalités plus peuplées la nécessité de prioriser le développement équilibré d'entités plus petites?
- C. Comment assurer un financement adéquat et durable des infrastructures et opérations prévues? On peut, certes, imaginer une couverture des frais fixes à même une subvention récurrente venue «d'en haut». Il faut toutefois aller plus loin en injectant du capital frais. Est-il possible et souhaitable de créer un fonds de développement rural où on n'investirait pas à fonds perdus, compte tenu des risques assez élevés inhérents à chaque mise?

Depuis ces premières initiatives, un travail de mobilisation a conduit à l'organisation d'une manifestation qui a réuni 1 800 personnes en la cathédrale de Rimouski, chef-lieu de la région, le 10 juin 1990. Pendant l'été et l'automne suivants, les responsables de la coalition ont, avec le concours de plusieurs comités sectoriels, élaboré un plan d'action beaucoup plus détaillé. L'hiver 1991 sera consacré à une vaste consultation populaire. De plus en plus, la démarche revêt un caractère

politique, captant l'attention des médias, et à travers eux, celle de l'ensemble de la population régionale.

On est donc en présence d'un nouveau groupe de pression aux projets pour le moins ambitieux. Les sceptiques, qui sont nombreux, seront-ils confondus? Nous le saurons d'ici quelques mois. En attendant, une dure récession est en train de s'installer au Québec. Aux prises avec une crise constitutionnelle sans précédent, l'internationalisation des échanges, des déficits budgétaires croissants, les gouvernements centraux n'arrivent plus à orchestrer une relance. Lâcheront-ils la bride? Le vent tournera-t-il? C'est désormais ce que souhaitent plusieurs ruraux vivant en régions éloignées. Désillusionnés par la déstructuration rapide de milieux de vie, conscients de livrer probablement la dernière bataille, ils sont de plus en plus nombreux à revendiquer une forte dose d'autonomie.

NOTES

1. Pierre Bruneau, *Les villes moyennes au Québec, leur place dans le système socio-spatial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989.
2. Juan-Luis Klein, «Rapports sociaux et régions» dans *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, no 1, printemps 1989, p. 109.
3. Conseil des affaires sociales, *Deux Québec dans un Rapport sur le développement social et démographique*, Boucherville, Gaétan Morin, 1989.
4. Le JAL, un regroupement de trois villages du haut pays bas-laurentien a constitué au Québec le fer de lance d'un mouvement de revitalisation rurale fort dynamique dans la décennie des années soixante-dix.
5. Témoignages recueillis auprès de quelques pêcheurs de la Gaspésie à l'automne 1989.
6. Léonard Otis, en coll. avec Paul Larocque, Jean Larrivée et Augustine Lavoie, *Une forêt pour vivre*, Rimouski, GRIDEQ, 1989, coll. «Témoignages et analyses», no 1.

DÉVITALISATION ET REVITALISATION DANS LA MARGE DES LAURENTIDES MAURICIENNES

Armand SÉGUIN

Durant la dernière décennie, l'élaboration des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme a été l'occasion de faire le point sur l'état du développement économique et social des espaces ruraux et d'en débattre, à divers niveaux, sur la place publique. Pour la région Mauricie-Bois-Francs c'était une première. Plusieurs collectivités locales, individuellement ou regroupées dans le cadre d'une région d'appartenance, ont alors pris conscience de la menace que représente le dépérissement démographique associé au recul de l'emploi en milieu rural¹. Ce fut la découverte d'une situation qui n'était pourtant pas très nouvelle, mais certainement assez peu connue, même aujourd'hui.

Dans la région, bon nombre de ces collectivités en difficulté forment un bloc bien distinctif et passablement homogène dans la marge des Laurentides mauriciennes où la plupart des critères associés à la dévitalisation apparaissent avec le plus d'évidence². C'est précisément de cette sous-région de la Mauricie, vue sous l'angle de la dévitalisation et de la revitalisation, dont il va être question. Son intérêt comme étude de cas, vient du fait qu'elle permet la comparaison entre la proche et la lointaine périphéries. Nous analyserons successivement les principales composantes de la dévitalisation : déclin démographique, déprise agricole, vieillissement de la population et faiblesse de l'emploi et des revenus, pour considérer en terminant les principales formes de revitalisation qui s'opposent à la tendance de fond. À travers l'examen de ces diverses composantes de la dévitalisation, nous tenterons de

faire ressortir la dynamique du processus qui l'a engendrée et qui continue de la maintenir.

1. UN DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE PERSISTANT

Dans la région des Laurentides mauriciennes, l'évolution démographique des trente-cinq dernières années se présente en trois phases bien distinctes, marquées par l'intensité variable d'un déclin toujours présent.

En premier lieu, on identifie facilement la période de l'après-guerre qui se particularise par une croissance démographique consécutive au «baby boom» généralisé de l'époque. Le chiffre de la population est alors passé de 40 509 habitants en 1951 à 47 181 habitants en 1961, soit un accroissement de 16,47 %. Cette poussée démographique se situe cependant bien en dessous du niveau de croissance qu'a connu l'ensemble du Québec durant cette même décennie, soit 29,67 %. C'est même inférieur de 5,63 % au taux de croissance de l'ensemble de la Mauricie. De plus, cette croissance se répartit d'une façon très inégale sur le territoire puisque les deux noyaux urbains de cette région, La Tuque et Saint-Tite, en accaparent 57 %. Les disparités apparaissent encore plus évidentes lorsqu'on considère qu'entre 1951 et 1956 quelque 20 municipalités sur un total de 27 ont augmenté leurs effectifs démographiques, et qu'entre 1956 et 1961, à peine 12 d'entre elles sont parvenues à le faire. On peut déduire de ces faits que les mouvements d'exode rural et régional sont déjà bien amorcés. Par la suite ils ne feront que s'amplifier, au point de venir assez près d'annuler les gains réalisés durant cette période.

Durant la seconde période qui va de 1961 à 1976, on assiste à un recul démographique généralisé. La région voit sa population chuter de 47 181 habitants en 1961 à 41 713 habitants en 1976, soit une régression de 11,6%. Au plus creux de cette vague de dépeuplement, seulement six municipalités, majoritairement périurbaines, sur un total de 27, résistent et augmentent le chiffre de leur population. Même les deux villes, ci-haut mentionnées, cette fois ne sont pas épargnées. Le mouvement d'exode vers l'extérieur de la région touche plus particulièrement la population jeune. Ainsi, le groupe des 10 à

19 ans de 1961 perdra 43,7% de ses effectifs en l'espace de quinze ans.

Cette période de déclin démographique accéléré correspond à une période de profondes transformations d'ordres économique et social que vit le pays des Laurentides mauriciennes, à l'instar de l'ensemble du Québec. La baisse de la population régionale est d'abord reliée à la chute de la natalité : la région qui comptait 6 553 jeunes de 0 à 4 ans en 1961, n'en compte plus que 2 790 en 1976 (voir tableau 1). Elle est aussi associée à la réduction du nombre d'emplois dans les secteurs traditionnels d'activité de cette région, l'agriculture et le travail en forêt, à la suite de la modernisation de ces derniers. Le système agro-forestier, séculaire et largement dominant, qui maintenait jusqu'aux années cinquante un équilibre viable dans les campagnes des Laurentides mauriciennes, s'effondre au tout début des années soixante³ à la suite de la spécialisation des deux secteurs d'activité qui, d'une part, réduit leur besoin en main-d'oeuvre, et d'autre part, ne permet plus aux agriculteurs-bûcherons de combiner les revenus d'une double activité. Enfin, la perte de dynamisme des villes soeurs du Centre-de-la-Mauricie n'est pas étrangère à la situation. Le déclin industriel d'une ville comme Shawinigan⁴, qui a fait passer le chiffre de sa population de 32 169 en 1961 à 24 921 en 1976, a réduit considérablement le pouvoir de rayonnement de cette ville sur la région environnante des Laurentides mauriciennes.

Depuis 1976 cependant, la région semble connaître un certain regain de vie. L'émigration ralentit quelque peu et la population augmente à nouveau. Par contre cette croissance demeure dans l'ensemble très faible et très inégale. Entre 1976 et 1986, le taux d'augmentation de la population (1,64%) équivaut seulement à la moitié de celui de l'ensemble de la Mauricie (3,52%), et au tiers de celui de l'ensemble du Québec (4,78%). Les gains les plus significatifs ont été enregistrés par les municipalités périurbaines comme Haute-Mauricie, Saint-Boniface-de-Shawinigan, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Tite (paroisse) et, fait nouveau, par quelques municipalités facilement accessibles où la villégiature en chalets et le tourisme de plein air sont très importants, comme

Tableau 1

**Évolution des cohortes d'âges dans la région des Laurentides
Laurentiennes durant la période de 1961 à 1986**

Année	1961	1966	1971	1976	1981	1986	Taux de variation (1961-1986)
Âge							
0-4	6 553	4 843	3 105	2 790	3 165	2 885	—
5-9	6 196	5 783	4 625	3 100	2 905	3 150	-0,5%
10-14	5 664	5 512	5 490	4 555	3 175	3 010	+7,9%
15-19	4 803	4 927	5 115	5 250	4 425	3 050	-1,8%
20-24	3 437	3 552	3 575	3 865	4 340	3 505	-27,6%
25-34	6 173	5 004	5 135	5 895	6 725	7 340	-42,4%
35-44	5 372	5 220	4 850	4 615	5 160	5 950	-43,2%
45-54	3 876	4 036	4 475	4 670	4 680	4 615	-7,8%
55-64	2 683	2 862	3 240	3 580	4 090	4 495	-13,9%
65-69	951	1 054	1 240	1 315	1 530	2 875 ²	-28,8%
+70	1 473	1 676	1 960	2 090	2 440	1 475	—
Total	47 181	44 469	42 740 ¹	41 713	42 665	42 399	—

1. À partir du recensement de 1971, les données par subdivision de recensement pour chacun des groupes d'âge ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire, à l'exception toutefois ici du total.
2. Pour le recensement de 1986, les deux dernières tranches d'âge sont modifiées de la façon suivante : 65-74 et +75 ans.

Sources : *Recensements du Canada* : 92-525; 92-632; 92-772; 92-835; 93-E-573; 94-109

Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Elie, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Jean-des-Piles. À l'inverse, les villes de La Tuque et de Saint-Tite, de même que les municipalités situées plus à l'écart comme Lac Edouard, Boucher et Saint-Roch-de-Mékinac, ont connu les pertes les plus substantielles. Au total 11 municipalités sur 27 comptent moins d'habitants à la fin de cette décennie.

Même si la situation s'est quelque peu stabilisée durant cette dernière période, il faut admettre tout de même que le déclin démographique qui s'exprime par la dénatalité, l'émigration des jeunes, et par une croissance très faible et très inégale, caractérise toujours la région des Laurentides mauriciennes. S'étant développé dans l'intervalle de 1956 à 1966, il est devenu un problème permanent qui jusqu'à maintenant n'a pas soulevé une réelle prise de conscience dans la population concernée, et encore moins, suscité des actions concertées pour le contrer. Ce déclin démographique persistant est une première raison qui nous fait classer cette région parmi les espaces dévitalisés du Québec.

2. UNE DÉPRISE AGRICOLE MARGINALISANTE

Au recul démographique s'associe un repli général de l'agriculture engendré par l'éclatement d'un système agroforestier traditionnel, combinant le revenu d'un travail en forêt l'hiver à celui de l'agriculture durant les belles saisons. Avec la modernisation de ces deux secteurs, laquelle a imposé les tandems mécanisation et spécialisation, productivité et rentabilité, la double activité n'a plus été possible. Les paroisses des Laurentides mauriciennes connurent alors une crise de surpeuplement qui força bon nombre de familles de ces agriculteurs-bûcherons à quitter leurs petites exploitations souvent négligées et incapables à elles seules d'assurer leur subsistance.

Au point de départ, ce sont les transformations rapides dans le domaine de l'exploitation forestière qui font chuter l'emploi pour la main-d'oeuvre migrante et saisonnière. La mécanisation de plus en plus sophistiquée de l'abattage et du transport du bois en forêt (de la scie mécanique en 1950 à

l'abatteuse-porteuse 25 ans plus tard) a fait disparaître en Mauricie le flot saisonnier des "20 000 bûcherons et draveurs" du temps de Raoul Blanchard⁵ et l'a remplacé par un nombre plutôt restreint (2 000 environ aujourd'hui) d'ouvriers forestiers spécialisés travaillant à l'année longue. Comme le souligne bien Jean-Claude Thibodeau (1985): "(...) la substitution des équipements mécaniques à la main-d'oeuvre s'opère durant les années 1960 et le début des années 1970; c'est la généralisation de la débusqueuse et la mécanisation progressive de l'abattage ainsi que du tronçonnage et de l'ébranchage."⁶ Cette modernisation des opérations forestières s'est traduite par une réduction des besoins en main-d'oeuvre de l'ordre de 57 % en Mauricie durant la décennie 1961-1971, selon les données des recensements sur la population active.

La dissociation du travail en forêt d'un travail en agriculture, comme activité principale ou complémentaire, est venue briser un équilibre de revenu établi depuis la colonisation de cet espace durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle abandonnait à elle-même une agriculture marginale dans l'ensemble, non autonome et établie sur des bases très fragiles. Il n'est pas étonnant que le mouvement de transformation de l'activité agricole qui avait quelque peu tardé à s'imposer dans cette partie du territoire régional, ait donné lieu par la suite à une déprise agricole accélérée, pour ne pas dire catastrophique. Durant la période 1951-1976, on assiste à une chute dramatique du nombre d'exploitations agricoles, de l'ordre de 75 % (voir tableau 2). La Mauricie de la plaine du Saint-Laurent résiste mieux, ne perdant que 55,8 % de ses exploitations, comparativement à 61,6 % pour l'ensemble du Québec. L'écart apparaît encore plus prononcé lorsqu'on considère l'évolution de la superficie agricole utile⁷ qui diminue respectivement de 58,2 %, 31,5 % et de 40,2 %.

Le repli de l'agriculture a considérablement ralenti son rythme au cours de la dernière décennie (1976-1986) et ne singularise plus par son ampleur cette partie de l'ensemble régional. Par contre, malgré tous les changements intervenus en agriculture, le contraste mauricien entre la marge des Laurentides et la plaine du Saint-Laurent subsiste toujours. Dans la première, comparativement à la seconde, on y retrouve

Tableau 2

Évolution comparée du nombre d'exploitations agricoles

Année	Exploitations agricoles					
	Laurentides mauriciennes	Taux de variation	Mauricie de la plaine du Saint- Laurent	Taux de variation	Le Québec	Taux de variation
1951	1 837	-9,8 ²	3 504	-16,1 ²	134 336	-13,2 ²
1961	1 262	-31,3	2 954	-15,7	95 777	-28,7
1966	1 087	-13,9	2 567	-13,1	80 294	-16,2
1971	734	-32,5	2 227	-13,2	61 257	-23,7
1976 ¹	461	-37,2	1 550	-30,4	51 587	-15,8
1981	522	+13,2	1 529	-1,4	48 144	-6,7
1986	443	-15,1	1 283	-16,0	41 448	-13,9
1951- 1986	--	-76,0	--	-63,4	--	-69,1

1. Une partie de la baisse du nombre d'exploitations agricoles est due à l'utilisation d'une définition plus restrictive de la ferme de recensement.
2. Taux de variation pour la période 1941-1951.

Source : Compilations à partir des données des *recensements canadiens de l'agriculture*, de 1941 à 1986.

en majorité des exploitations agricoles plus petites en superficie utilisée (de 30 ha en moyenne), cultivées d'une façon moins intensive (de 8,5 ha en moyenne), plus orientées vers les spécialités d'élevage, de bovins non laitiers en particulier, moins importantes en capital investi (de 10 000 \$ en moyenne), moins importantes dans leur capacité de production (de 20 000 \$ en moyenne en produits vendus), enfin, dirigées par des exploitants sensiblement plus âgés et qui ont davantage recours à un revenu d'un travail hors exploitation. En résumé nous sommes en présence d'une agriculture en général moins productive, moins rentable et donc potentiellement plus vulnérable.

Par ailleurs cette agriculture est devenue une activité résiduelle au point d'être négligeable dans l'économie locale d'au moins la moitié des municipalités rurales qui composent cette petite région. La déprise agricole a été plus particulièrement ressentie dans les localités situées aux confins de la marge mauricienne. Ainsi la vallée du Saint-Maurice ne compte plus que 22 exploitations agricoles regroupées surtout dans trois secteurs⁸, à peu de distance de la ville de La Tuque. Inversement les localités en position méridionale ont en général maintenu une fonction agricole relativement importante. Neuf d'entre elles accaparent 80 % de l'ensemble des exploitations; le reste étant partagé entre les treize autres municipalités rurales. Ce pourcentage en 1951 n'était que de 60 %, ce qui montre assez bien l'inégalité de cette déprise agricole sur le territoire.

Le rythme du déclin démographique dans cet arrière-pays mauricien a été modulé surtout par l'évolution de l'emploi dans les secteurs forestier et agricole. Cependant le dépeuplement n'est pas la seule conséquence de la déprise agricole. Il s'en est suivi un repli de l'agriculture sur les meilleures terres en abandonnant à la friche 26 700 hectares de terres défrichées dont seulement 3 000 d'entre eux⁹ ont fait jusqu'ici l'objet d'un reboisement. Il est vrai que dans cette région on avait défriché bien au-delà des possibilités d'une mise en valeur agricole des sols. On a peine à croire que la superficie défrichée des fermes en 1951 ait pu atteindre 45 834 hectares alors que l'inventaire bio-physique dénombre au total

REGION DES LAURENTIDES MAURICIENNES

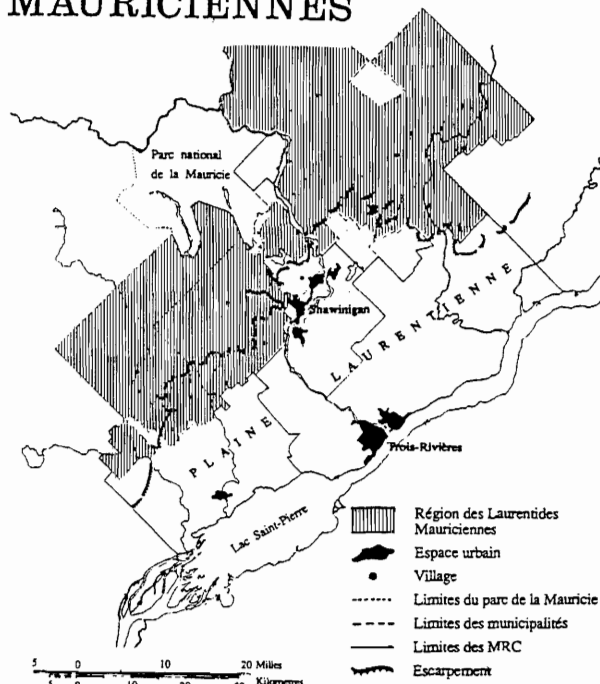
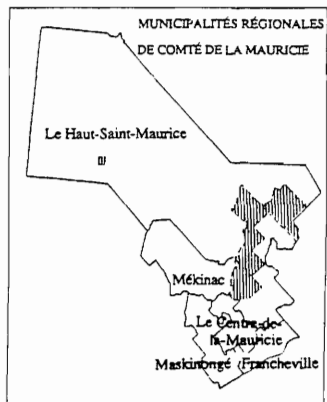


Tableau 3 : Profils des municipalités en zones dévitalisées

RECENSEMENT DU CANADA 1986	Saint-Rock-de-Mékinac	Grandes-Piles	Boucher	Lac Édouard	Saint-Jean-des-Piles	Hunterstown	Sainte-Angele	Charrette	Saint-Édouard	Saint-Alexis	Saint-Paulin (Par. + Vill.)	Laurentides Mauricieennes
Population totale	219	415	496	169	564	219	541	966	700	2 604	1 409	42 399
Densité (hab./km ²)	1,4	3,6	0,9	0,2	6,7	4,5	21,7	24,5	12,7	5	27,75	8,2
Variation de la population:												
1961-1986 (%)	-47	-28	-	-69	-5	-13	-20	-14	-12,5	-1,6	-20,4	-10,3
1976-1986 (%)	-34,4	-9,6	-19,5	-53	+14	+9	-7,2	+4,4	-5,3	+9,5	-3,8	+1,65
Exploitations agricoles	0	1	2	0	11	20	0	30	7	10	65	443
Variation (1951-86) (%)	-100	-75	-93	-	-54	-39,4	-100	-70,3	-88,7	-90,4	-41	-75,9
Pop. âgée < 15 ans (%)	13,3	16,3	20	13,3	19,3	16,3	15,9	22,1	21,7	20	16,7	21,4
Pop. âgée entre 15 et 65 ans	70,8	65,5	72	77,3	68,3	65,5	72,1	68,1	69	69,4	70,8	68,3
Pop. âgée > 65 ans (%)	15,9	18,2	8	9,4	12,4	18,2	12	9,8	9,3	10,6	12,5	10,3
Taux de natalité (%) (1976-1986)	10	9,1	8,8	9,3	11,2	8	12,6	10,6	17	14,1	12,5	14,84
Familles sans enfants à la maison (%)	41,7	38,8	40,9	50	39,3	36,4	30,4	31,1	32,4	34,6	37,1	36,7
Indice de masculinité	95	103	118	113	106	100	120	95	126	101	111	103
Écart au revenu moyen du Québec (%)	-	-14,4	-40,7	-	-23,7	-	-33,8	-35,6	-30,6	-34,4	-23,4	-
Fréquence des ménages à faible revenu (%)	32	19,7	31,2	-	6,8	-	35,3	28,3	27,7	28,8	30	-
Taux de chômage (%)	30	18,9	42,5	50	15,9	33,3	29,5	20	17,2	34,2	23	-
Dépendance des transferts gouverne- mentaux (%)	40	24,3	39,2	-	25,1	-	38,7	33,6	23,9	34,4	25	-

pour les sols de catégories Aa, Ab et Ac, 23 250 hectares¹⁰. Cet écart s'explique en partie par la méthodologie utilisée pour réaliser cet inventaire¹¹. Quoi qu'il en soit, on a évolué vers un meilleur équilibre puisqu'on compte aujourd'hui 19 142 hectares de superficie agricole utile, dont 15 292 hectares en cultures, pour 21 105 hectares de terres arables de qualités variables. Cependant le seuil sous lequel il y a sous-utilisation à l'échelle régionale du potentiel agricole, a probablement déjà été franchi, de sorte que tout nouveau recul de l'agriculture ne peut qu'augmenter cette sous-utilisation à des niveaux de moins en moins acceptables.

Enfin, la déprise agricole a provoqué une dégradation des paysages agraires avec la prolifération des friches. Ces dernières engendrent non seulement une nuisance pour l'agriculture qui subsiste, mais encore contribuent à diminuer grandement le potentiel récréo-touristique local. La réutilisation des terres abandonnées pose un problème à la région. La revalorisation de ces espaces par le reboisement progresse très lentement. La M.R.C. de Mékinac qui regroupe 8 des municipalités concernées, l'a clairement souligné dans son schéma d'aménagement. «Remettre en production les nombreuses terres laissées en friches devient la priorité du milieu agricole¹²». Malheureusement celle-ci s'est avérée incapable de formuler la moindre mesure capable d'apporter une solution au problème identifié. On réfère la question à un éventuel et hypothétique plan de développement.

3. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION EN PROGRESSION CONSTANTE

Le départ des jeunes, associé à une baisse générale de la natalité, ont perturbé considérablement la structure démographique et entraîné inévitablement le vieillissement de la population. Comme nous pouvons l'observer au tableau 1, le nombre de jeunes dans le groupe d'âge 0-14 ans diminue d'un recensement à l'autre depuis 1961, alors qu'inversement le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter à partir de la tranche d'âge 55-64 ans. Cependant, dans le contexte régional que l'on vient d'évoquer, ce vieillissement n'a pas été aussi

prononcé que celui auquel on aurait pu s'attendre. Sur ce plan, la situation de la Mauricie laurentidienne se compare bien avantageusement cette fois à celle de la Mauricie laurentienne (voir tableau 4). Deux facteurs expliquent plus particulièrement une faible différence.

D'abord la chute de la natalité a été un peu plus tardive et un peu moins marquée dans cette Mauricie à dominante nettement rurale. Le taux brut annuel moyen de natalité à 14,84 % durant la période 1976 à 1986, a été supérieur non seulement à celui de la Mauricie à dominante industrielle et urbaine (12,81 %) mais aussi à celui de l'ensemble du Québec (14,39 %). À ce premier et principal facteur, on peut en ajouter un autre, l'émigration des personnes âgées, lesquelles, depuis une dizaine d'années se font plus mobiles et consentent davantage à se rapprocher de la sécurité et du confort qu'offrent les grands centres urbains de la région¹³. Ce transfert de population âgée que l'on ne peut encore évaluer avec précision, rajeunit la région de départ et vieillit en contrepartie la région d'accueil.

Cependant ces moyennes régionales masquent des situations locales souvent très opposées. Le vieillissement de la population s'est réalisé d'une façon assez inégale sur le territoire. Ainsi dans certaines localités comme Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et Hunterstown, la proportion des plus de 65 ans a dépassé la proportion des moins de 15 ans. Dans ces mêmes localités, le taux brut de natalité est inférieur à 10 % ; ce qui montre bien qu'elles ont connu un vieillissement accéléré et atteint sur ce plan un point critique qui compromet actuellement leur développement démographique et économique. La dévitalisation est devenue une réalité bien installée au sein de ces petites collectivités rurales.

À l'opposé, d'autres localités plus nombreuses et plus peuplées ont maintenu un écart supérieur à celui de la région entre les proportions des deux groupes d'âges visés. C'est principalement le cas en Haute-Mauricie et en zone périurbaine à l'ouest de l'agglomération shawiniganaise. Elles représentent également celles qui possèdent les taux de natalité les plus élevés. Entre ces deux situations opposées, il y a les autres

Tableau 4

Comparaison des grands groupes d'âge (en pourcentage)

Année	Régions								
	Mauricie laurentidienne			Mauricie laurentienne			Le Québec		
	Moins de 15 ans	15-64	65 ans et plus	Moins de 15 ans	15-64	65 ans et plus	Moins de 15 ans	15-64	65 ans et plus
1961	39,03	55,83	5,14	35,88	58,67	5,45	35,44	58,74	5,82
1966	36,3	57,6	6,1	-	-	-	-	-	-
1971	30,9	61,6	7,5	-	-	-	-	-	-
1976	24,5	66,02	9,48	-	-	-	-	-	-
1981	21,68	69,02	9,3	-	-	-	-	-	-
1986	21,36	68,37	10,27	19,39	69,14	11,47	20,53	69,51	9,96

Source: Compilations de données produites par Statistique Canada; *Recensements du Canada* : 92-525; 92-632; 92-772; 92-835; 93-E-573; 94-109.

municipalités qui représentent naturellement des cas intermédiaires. Parmi celles qui s'apparentent davantage au groupe en difficulté, à partir des critères retenus, mentionnons dans l'ordre les suivantes: Lac Edouard, Boucher, Saint-Jean-des-Piles, Sainte-Angèle et Charette.

En résumé, le vieillissement de la population perçu globalement au niveau régional, progresse d'une façon constante depuis 1961. Le maintien d'une plus grande fécondité a quelque peu contrecarré son accélération et l'a empêché d'être en parfaite correspondance avec l'ampleur du déclin démographique et de la déprise agricole qu'a connu ce pays des Laurentides mauriciennes. Par contre, ces mêmes phénomènes perçus à l'échelle locale, apparaissent de toute évidence concordants dans certaines localités bien précises, et ensemble témoignent d'une emprise plus complète de la dévitalisation sur le territoire. Le regroupement de ces localités permet d'identifier deux zones de dévitalisation. La première correspond à la vallée du Saint-Maurice entre Grand-Mère et La Tuque. C'est la plus homogène et la plus représentative du phénomène de dévitalisation. La seconde, au contour moins précis pourrait regrouper les municipalités du nord de la M.R.C. de Maskinongé.

4. UN BAS NIVEAU DE REVENU ET D'EMPLOI

L'examen de certains indicateurs du dynamisme actuel de l'économie locale et régionale confirme les résultats d'une analyse basée principalement jusqu'ici sur la dynamique démographique. Les indicateurs retenus sont : le revenu, le chômage et les transferts gouvernementaux.

Si l'on considère d'abord le revenu moyen par ménage, nous n'avons aucune surprise à constater que toutes les collectivités locales qui forment ce pays des Laurentides mauriciennes vivent sous le seuil du revenu moyen québécois (l'écart au revenu moyen du Québec étant de 14 à 40 % inférieur), et que par ailleurs, trois sur quatre d'entre elles n'atteignent pas la moyenne régionale mauricienne. Cet espace qui connaît un déclin démographique persistant représente donc aussi un espace économiquement marginal. De plus, les écarts de revenu

observés correspondent, sauf quelques exceptions, au degré de dévitalisation des zones déjà identifiées.

L'étude de la fréquence des ménages considérés comme «à faible revenu» ne permet pas d'atteindre une discrimination spatiale aussi nette que celle obtenue avec le critère des écarts au revenu moyen. L'impression de relative pauvreté est ici fortement atténuée par la variation des seuils de faible revenu selon la taille de l'unité familiale, et surtout, selon la taille du secteur de résidence. Les seuils de faible revenu pour les régions dites rurales sont les plus bas des cinq catégories retenues¹⁴.

Le faible dynamisme de l'économie régionale se reflète encore dans un taux de chômage toujours très élevé et dans un très haut niveau de dépendance économique de la population vis-à-vis des transferts gouvernementaux. Ainsi, pour ce qui est du chômage, les taux locaux en 1986 surpassent le taux régional mauricien (17 %) des cas. Le même scénario se répète, mettant en cause à peu près les mêmes localités dans le cas des transferts gouvernementaux qui représentent plus des 20 % du revenu de la population.

Cette situation découle du fait que les pertes d'emplois dans les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la forêt n'ont jamais été compensées par la création d'emplois dans les autres secteurs de l'économie régionale. Même dans le secteur manufacturier, les industries du bois, du cuir, de la confection et de l'alimentation ont réduit leur nombre d'emplois offerts à la suite de l'évolution des marchés, à la modernisation des équipements de fabrication et à la concentration de la production. Quant au tertiaire de commerce et de service, il demeure encore présentement à un niveau qui dépasse les possibilités du marché local et régional. Depuis 1971, seules les fonctions résidentielle et récréo-touristique ont été fixatrices de population et génératrices de nouveaux emplois. C'est à elles que nous devons la revitalisation d'une certaine partie de ce territoire.

5. UNE REVITALISATION PARTIELLE ET HÉSITANTE

Les formes de revitalisation que l'on peut actuellement observer sur ce territoire sont en général peu diversifiées, majoritairement d'origine exogène et très inégalement réparties dans l'espace. Deux d'entre elles se signalent plus particulièrement par l'ampleur du redéploiement démographique localisé dont elles sont issues. Elles se sont imposées d'elles-mêmes, sans planification, commandées par l'exode urbain régional des deux dernières décennies.

En effet, le processus de périurbanisation a généré d'une part, deux espaces résidentiels plutôt diffus, l'un à l'ouest de l'agglomération shawiniganaise, l'autre à la périphérie de la ville de La Tuque. D'autre part, dans le prolongement extérieur de ces espaces, le même processus a permis la formation d'espaces à dominante récréo-touristique, dont la densité d'occupation et l'intensité d'utilisation deviennent maximum sur les sites riverains à fort potentiel récréatif. Le développement de ces espaces qui a atteint un sommet durant la période 1976-1981, connaît depuis un ralentissement considérable. Cette perte de dynamisme reflète bien le déclin industriel et démographique des centres urbains¹⁵ qui alimentent cette périurbanisation.

Les résultats de cette «revitalisation» demeurent globalement modestes en termes d'accroissement démographique et en termes de création d'emplois. L'impact de cette périurbanisation a d'abord été en partie absorbé par le vide créé par les nombreux départs dans ces zones d'accueil. Voici un exemple pour illustrer ce fait. La municipalité périurbaine de Saint-Boniface-de-Shawinigan a augmenté de 130 habitants seulement durant la période récente de 1981 à 1986, malgré l'arrivée de 370 nouveaux résidents et un accroissement naturel évalué à 175 individus, soit une augmentation totale possible de 545 habitants. Il y a donc eu émigration de 415 personnes occasionnant ainsi un déficit migratoire de 45 personnes. Depuis 1961, le seul moment où cette localité a connu un bilan migratoire positif (314 personnes) correspond au maximum de la poussée d'urbanisation sur son territoire, entre 1976 et 1981. Ainsi, considérant l'ensemble de

la période de formation de ces espaces périurbains en zone rurale, nous pouvons conclure que, dans les meilleures conditions, les arrivées ont tout au plus comblé les départs; ce qui est en soi un signe évident de malaises économiques persistants. Par contre, si l'on examine la situation à partir de l'évolution du nombre de ménages, ou encore, du nombre de résidences de villégiature, nous obtenons un bilan plus optimiste. Ainsi au dernier recensement, dans les localités concernées, le nombre de logements a augmenté trois fois plus rapidement que le chiffre de la population. La présence des résidences de villégiature se fait aussi de plus en plus visible dans le paysage; on en compte maintenant 1 pour 7 résidences permanentes à Saint-Boniface-de-Shawinigan, mais 5 pour 2 à Saint-Mathieu-du-Parc¹⁶.

L'apport de la périurbanisation en termes d'emplois créés se résume surtout à ceux reliés à l'activité récréo-touristique. Il y a eu d'abord la création des deux principales stations de ski actuellement en opération en Mauricie, celle de Saint-Mathieu-du-Parc en 1964 et celle de Vallée-du-Parc en 1971, qui ensemble offrent 75 emplois permanents et 110 emplois saisonniers. L'ouverture du parc national de la Mauricie en 1971 est venu consolider la vocation récréo-touristique des municipalités de Saint-Jean-des-Piles, Saint-Gérard-des-Laurentides et de Saint-Mathieu-du-Parc. Cette dernière est sans contredit celle qui recueille aujourd'hui les retombées les plus importantes de cette implantation puisque 40 des 80 employés permanents y résident.

À ces réalisations nous pouvons ajouter la création des réserves fauniques de Saint-Maurice (1966) et de Mastigouche (1971), le développement de sept terrains de camping, de deux terrains de golf, de quelques fermes d'équitation, de trois bases de plein air, de quelques petites auberges, sans oublier les nombreux étangs d'élevage de la truite, les pourvoiries et les Z.E.C.

Cette énumération illustre bien un développement récréo-touristique récent, assez bien réparti dans l'espace, mais somme toute, très modeste en termes de capacité d'accueil, et surtout, d'emplois générés. On est encore très loin d'avoir mis en valeur une part importante du potentiel récréo-touristique de

cette région. Il faut dire ici que ce développement a été initié avant tout pour répondre aux besoins du marché régional du tourisme, et en conséquence, il demeure sans comparaison avec celui des Laurentides, du nord de Montréal ou du nord de Québec.

CONCLUSION

À la fin des années cinquante, la modernisation du travail en forêt et en agriculture a rompu l'équilibre du système agro-forestier dans les paroisses rurales de la marge des Laurentides mauriciennes, entraînant la réduction de l'emploi dans ces secteurs traditionnels d'activité. En l'absence d'alternatives locales d'embauche, cette contraction du marché de l'emploi déclenche durant la décennie suivante un mouvement d'émigration massive et continue qui sera désormais de moins en moins compensée par une natalité élevée, elle-même en chute libre. Dès lors, tout le territoire en question tombe sous l'emprise paralysante d'un processus de dévitalisation qui, cependant, va s'imposer localement selon des intensités variables.

Ainsi, dans la vallée du Saint-Maurice, le déclin démographique persistant et le vieillissement accéléré de la population, tous deux consécutifs à l'émigration des jeunes et à la réduction de la natalité, ont atteint sans obstacle un point tel qu'ils compromettent déjà le renouvellement des collectivités locales sur place. À l'opposé, en zones périurbaines et en zones récréo-touristiques, la dévitalisation est contrecarrée, ou tout au moins ralentie, par le développement de nouvelles fonctions qui amènent de nouveaux résidents et, dans une moindre mesure, de nouveaux emplois. En position intermédiaire entre ces deux situations, les autres collectivités rurales connaissent pour l'instant la stagnation sur les plans économique et démographique. Déficit migratoire, réduction de l'accroissement naturel et stagnation de l'emploi, voire un recul de celui-ci, les entraînent inexorablement vers un dépérissement de plus en plus difficile à inverser éventuellement. Comme le signale le plan d'action de nombreux organismes de développement, créés plutôt récemment et qui s'intéressent au sort des collectivités des marges des Laurentides mauriciennes, il y a urgence pour ces

collectivités d'abandonner leur attitude fataliste et de se prendre en main¹⁷.

Par ailleurs, il ne faudrait pas perdre de vue que l'avenir de cet espace rural est en partie lié à la relance nécessaire de l'industrie dans les villes mauriciennes qui l'encadrent.

NOTES

1. Cette prise de conscience a donné lieu à la création récente de nombreux organismes impliqués actuellement dans le développement économique de la marge des Laurentides mauriciennes : deux corporations de développement économique, celle de la région de Louiseville en 1984, et celle de Mékinac en 1986; quatre comités d'aide au développement des collectivités en 1988, suivis par la mise sur pied de quatre centres d'aide aux entreprises en 1989 et 1990, lesquels sont respectivement identifiés au territoire des quatre M.R.C. suivantes: Maskinongé, Centre-de-la-Mauricie, Mékinac et Haut-Saint-Maurice. À cette liste, on peut ajouter le Conseil de développement de la Haute-Mauricie, en place depuis 1977.
2. Armand Séguin, *Régionalisation de l'espace rural dans la région administrative de Trois-Rivières*, Strasbourg, thèse de doctorat de 3e cycle, présentée à l'U.E.R. de géographie de l'Université Louis-Pasteur-Strasbourg I, 1984, 385 p.
3. René Hardy et Normand Séguin, *Forêt et société en Mauricie*, 1984, p. 166.
4. Normand Brouillette, «Les facteurs du déclin industriel de Shawinigan», dans *Cahiers de Géographie de Québec*, vol. 17, no 40, 1973, p. 123-133.
5. Raoul Blanchard, *La Mauricie*. Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1950, p. 153. Dans leur ouvrage *Forêt et société en Mauricie*, (Montréal, Boréal Express, 1984) les auteurs René Hardy et Normand Séguin réduisent ces effectifs d'au moins la moitié. De plus, il faut retenir le fait qu'une part importante de ces travailleurs forestiers, aujourd'hui comme autrefois, est recrutée à l'extérieur de la Mauricie.

6. Jean-Claude Thibodeau, *L'exploitation forestière*. Québec, B.S.Q., et INRS-Urbanisation, «Impact des nouvelles technologies sur la structure économique du Québec», no 3, 1985, 45 p.
7. L'évolution de la superficie agricole est calculée pour la période de 1951-1986.
8. Les secteurs concernés sont ceux des terrasses fluviales de La Croche, La Bostonnais et de Lac-à-Beauce.
9. Compilation du Bureau régional du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec à Trois-Rivières durant la période 1946 à 1985.
10. Ministère de l'Agriculture du Québec, *Atlas de la localisation des sols de catégories Aa, Ab et Ac par région agricole*, p. 13-47., statistiques par municipalités, 1978.
11. Dans cet inventaire on a éliminé les sols défrichés laissés en friche (K et U) de classes 4 (b) et 5 (c), considérés comme médiocres pour les grandes cultures, dans les zones agricoles abandonnées ou en voie de l'être. Cette interprétation du potentiel agricole a conduit à une sous-évaluation des catégories Ab et Ac.
12. M.R.C. de Mékinac, *Proposition d'aménagement*, 1985, p. 39.
13. Une autre motivation semble de plus en plus entrer en ligne de compte : le désir de se rapprocher de leurs enfants établis dans les centres urbains de la région.
14. Statistique Canada, «Profils Québec». Partie 2, vol. 1, Annexe du document no 94-110, *Recensement du Canada*, 1986, 1988.
15. Normand Brouillette, Laurent Deshaies et Armand Séguin, «De la Mauricie de Blanchard à la Mauricie actuelle : continuités et changements», *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 30, no 80, 1986, pp. 217-233.
16. Selon le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, la contribution financière des propriétaires non résidents au budget municipal en 1988 totalise 67 % de l'ensemble des revenus de la taxe foncière. La proportion était

même de 74 % en 1978. Cette diminution, au cours de la dernière décennie, est attribuable en partie à la transformation d'un certain nombre de résidences saisonnières en résidences permanentes; ce qui souligne aussi l'importance de la villégiature pour cette municipalité.

17. Comme le démontre bien présentement la municipalité rurale de Saint-Elie-de-Caxton, située à 25 km de la ville de Shawinigan, dans cette marge des Laurentides mauriciennes, se prendre en main c'est encore possible pour une collectivité qui n'a pas perdu toutes ses forces vives et qui rejette l'image négative paralysante qu'elle pourrait avoir d'elle-même. Durant la décennie 1976-1986, elle a mis fin à un demi siècle de stagnation économique et démographique et fait passer sa population de 976 à 1233 habitants. Depuis 1986, des entrepreneurs locaux ont investi plus de deux millions de dollars dans deux projets industriels et un touristique qui, ensemble, ont créé plus de 60 nouveaux emplois. Voilà une autre forme locale de revitalisation assez rare dans la région mais qui pourrait certainement en inspirer d'autres.

LOCALITÉS RURALES EN MUTATION: UN VILLAGE QUÉBÉCOIS (SAINT-DENIS) ET UNE COMMUNE FRANÇAISE (FERCÉ)

Hugues DIONNE

Au moment où plusieurs localités rurales sont en pleine mutation par rapport à l'ancienne hégémonie agricole, des stratégies de développement local tentent de s'élaborer en réponse aux nouvelles demandes sociales d'espaces ruraux. La persistance du village se structure à partir d'une redéfinition de son système social local. La recherche identitaire qui se constitue de discriminations spatiales met de l'avant l'enracinement territorial et culturel face à la logique de mobilité que commande l'actuel procès économique de plus en plus déterritorialisé et mondialisé. Le traitement contemporain de la question rurale pourrait peut-être nous aider à repenser les dynamiques de notre relation à l'espace.

Les interrogations actuelles sur l'avenir de l'espace rural (ou des espaces ruraux) m'interpellent surtout à partir de mes préoccupations concernant le développement local villageois, en particulier les dynamismes de sociabilité et de modernisation des localités rurales¹. L'enquête monographique que j'amorce présentement à Saint-Denis-de-Kamouraska (petit village québécois d'environ 500 habitants) me servira de trame de fond pour dégager certaines significations actuelles du développement local rural. Quelques comparaisons avec une commune française de même taille (Fercé) permettront de mieux illustrer mes propos.

1. DÉPASSER LA CONCEPTION URBANOCENTRISTE

Le caractère passéiste du thème de la ruralité habite encore beaucoup d'esprits. Certains interlocuteurs nous confient leur nostalgie du «Paradis perdu», d'autres sont immédiatement inspirés par la chronique d'événements passés ou par les monographies historiques. Plusieurs manifestent leur sympathie pour ces questionnements marginaux qui parviennent encore à se maintenir face aux processus actuels de modernisation et d'urbanisation. Plus rares sont ceux qui y verront une question prospective des tendances futures sur nos façons d'habiter et de durer.

Plusieurs concepteurs de l'avenir sont surtout préoccupés des modalités d'extension des villes. Les espaces ruraux acquièrent une fonctionnalité en regard de l'urbanisation. Évidemment, ce n'est qu'une question de vocabulaire, mais lorsque l'on entend parler du «plan d'urbanisme» à développer dans chaque village québécois, de la "trame urbaine" d'un village de 500 habitants, on constate la prédominance de la vision urbanistique. Notre défi est de dépasser la pensée urbanocentriste de la révolution industrielle qui risquerait de marginaliser encore davantage l'espace rural futur.

Tant en France qu'au Québec, l'inquiétude du «rural futur» a beaucoup été exprimée par des agriculteurs ou des paysans en perte de terres et en défi technologique. *La fin des paysans* (H. Mendras) a été annoncée depuis plus de trois décennies; les débats récents sur l'avenir de l'agriculture française sont plus acerbes. *La France en friche*, *la France rurale sans paysans*, la modernisation et la diversification de l'agriculture française posent la question de l'avenir rural agricole et la perte d'identité sociale et culturelle de la paysannerie². *La fin du règne rural* québécois a surtout été énoncée durant la révolution tranquille (des années soixante) alors que le Québec devenait une société urbaine. S'est alors développée une analyse dualiste du rural traditionnel et de l'urbain moderne qui ne pouvait qu'encourager les tenants du progrès dans des conceptions urbanocentristes. La conception d'un nouveau monde rural avait plus difficilement droit de cité étant entendu que le rattrapage urbain était urgent. La déprise

agricole s'est poursuivie rapidement et a laissé sans fonction plusieurs espaces ruraux affaiblis. La question de la ruralité, de l'avenir du monde rural est aujourd'hui posée de manière plus flagrante alors qu'il y a plusieurs villages sans relève et que les effets pervers de l'urbanisation sont mieux connus³.

Depuis plusieurs années, le monde rural est moins assujéti à l'hégémonie agricole, les ruraux ont acquis des modes de vie et de pensée largement urbains; les espaces ruraux ainsi que les zones périurbaines se diversifient, les distances se «rapprochent», les espaces de peuplement se renversent, les rapports ville-campagne se modifient radicalement. Faut-il pour autant abandonner l'objet rural⁴? Faut-il concevoir un développement qui nierait au monde rural son existence spécifique? Personne ne niera la dynamique de l'inter-connexion des espaces, qu'ils soient ruraux ou urbains. L'expression dichotomique du rapport ville-campagne tient de moins en moins! Les dualités de développement se fondent aujourd'hui sur d'autres paramètres, sur d'autres surfaces. Que ce soient les disparités entre grandes régions riches et grandes régions pauvres, ou encore que ce soient les zones de pauvreté que l'on retrouve aussi bien dans les centres-villes que dans les zones rurales périphériques, les inégalités de développement ne recouvrent plus strictement les espaces ruraux et les espaces urbains⁵.

2. LE DÉVELOPPEMENT «HORS-SOL»

Aujourd'hui, les discriminations spatiales s'élaborent moins en fonction de l'accès aux ressources ou de la spécialisation des activités. La déterritorialisation des systèmes d'échanges, la mondialisation de l'économie capitaliste, l'interconnexion planétaire des réseaux visuels et informatiques, la dynamique de la modernité créent une autre relation à l'espace et au temps. Les pôles de la modernité font éclater les références territoriales et délocalisent les processus économiques. La modernité apparaît comme une culture et une idéologie globale sur laquelle doivent s'aligner tous les peuples, toutes les cultures, toutes les classes sociales, toutes les activités matérielles et les formes de pensée. L'espace se décompose. Il a

tendance à se dissoudre dans des réseaux, des systèmes dont chacun «des éléments n'a plus besoin de s'inscrire dans l'espace réel, il se trouve en situation hors-sol... Le hors-sol constitue une catégorie générale de la modernité, une situation de dissociation par rapport à l'environnement naturel, social, historique, culturel⁶». Il est évident que le monde rural, qui antérieurement vivait dans un espace-temps bien à lui, qui était façonné davantage par l'environnement naturel et la force des traditions, doit comme partout s'adapter aux conditions de la modernité et aux circuits de la macro-économie⁷.

Par contre, l'expression générale de cette tendance globale ne saurait camoufler les dynamismes de résistance. Les stratégies de ruptures à l'égard d'un tel paradigme de développement. L'expression du «mal-être» contemporain, la redéfinition d'un développement qui inclut non seulement l'économique, mais aussi le social, le politique et le culturel, la recherche d'un ancrage local ou territorial au sein des revendications de développement, l'importance des réseaux de sociabilité comme facteurs d'identité personnelle et sociale, la recherche d'une nouvelle territorialité, d'une nouvelle «géographicité» ne sont pas sans fondement⁸. La mobilité géographique est déterminante pour l'accessibilité au travail moderne. Ici encore, les effets de modernité iraient plutôt vers un renforcement de l'instabilité territoriale dû à une dynamique d'ajustement au marché qui a pour effet la mobilité «sauvage» de la main-d'oeuvre.

3. UNE SOCIOLOGIE DE L'ESPACE!

Évidemment, nous sommes conduit à interroger tout un paradigme de développement et à poser le problème majeur de l'enracinement culturel qui est «l'un des enjeux centraux des mouvements sociaux d'aujourd'hui»⁹. Peut-on soupçonner, par exemple, les énergies d'adaptation nécessaires à la gestion psycho-sociale des processus d'enracinement-déracinement territoriaux et ses effet sur la quête d'identité personnelle et sociale? Il faut penser ici comment l'affirmation identitaire se construit sur des base spatiales et des réseaux sociaux; comment les sentiments d'appartenance sont constitutifs de la personne.

Plus encore, nous sommes confronté à réinterroger l'espace comme facteur constitutif de l'acteur social, à envisager toute formation sociale à partir des processus de spatialisation des différenciations sociales, à analyser «l'existence territorialisée des groupements sociaux»¹⁰.

La revalorisation du statut de l'espace dans la formation des acteurs sociaux pourrait bien être l'axe central d'une sociologie du rural¹¹. La transformation de l'espace social rural oblige à reconsidérer les dynamiques de discrimination spatiale de l'acteur social. La réappropriation des ressources spatiales, la modification des rapports ville-campagne, la configuration nouvelle de traits culturels, la sociabilité en élaboration au sein des structures villageoises nous permettent encore de supposer un «objet rural» à maintenir.

Le rural pourrait même être envisagé comme catégorie stratégique en référence à une manière de vivre en société qui tente de s'opposer à la prééminence de l'économique et à sa force de déracinement au nom de la mobilité. La mobilité géographique obligée de la main-d'oeuvre contemporaine va à l'encontre de l'attachement communautaire et du rattachement aux lieux. Évidemment, il ne s'agit pas de faire du rural un mouvement social critique en opposition de société; il ne faut pas construire une nouvelle dualité rural-urbain qui annoncerait un nouveau projet de société. Il s'agit plutôt de bien comprendre les processus sociaux en élaboration au sein de territorialités différentes, tout en reconnaissant les processus d'intégration spatiale entre la ville et la campagne.

En fait, tous admettront la nécessité d'analyser les traits spécifiques du milieu rural en évitant les concepts idylliques de la vie rurale et villageoise qui nous feraient regretter la communauté perdue. Il faut évidemment briser ces mythes fondateurs qui font du monde rural une société passée et dépassée. On ne peut plus définir le milieu rural comme étant celui de la *folk society* alors que la communauté rurale était définie comme étant «petite, isolée, sans littérature, homogène et ayant un sens prononcé de la solidarité de groupe»¹². Mais il est aussi important de bien comprendre que l'analyse des contours ruraux ne peuvent se réaliser à partir d'unités

morphologiques indépendantes qui excluraient l'interpénétration des rapports entre la ville et la campagne. Le rapport ville-campagne s'exprime moins dans une dynamique d'oppositions que dans une relation de différences alors que le rapport de domination de l'un sur l'autre tend à diminuer. Les analyses des espaces ruraux peuvent être prometteuses à condition de ne pas perdre de vue cette interaction organique entre la ville et la campagne.

4. UNE RELATION VILLE-CAMPAGNE MODERNE

Comme il faut briser la perception passéiste du monde rural, il faut détemporaliser le rapport ville-campagne. Il est nécessaire de considérer la dynamique de modernisation moins dans un processus de décalage historique que dans un processus d'interdépendance, de polarisations diverses dans l'espace; donc moins en termes temporels et plus en termes différentiels. Le processus de modernisation a des impacts différenciés en fonction de certains territoires et est soumis plus que jamais à la volonté économique-politique. Il ne s'agit plus à proprement parler de retard à l'égard d'étapes nécessaires à franchir. La problématique du passage de la société traditionnelle à la société moderne ne peut plus servir de cadre conceptuel principal pour expliquer les retards de développement et les disparités régionales en rapport avec les grands centres urbains. On doit plutôt parler de différentiel de modernité pour évoquer ce degré inégal d'intensité capitalistique que présentent les diverses sociétés, mais aussi, à l'intérieur de la même société, les régions, les secteurs d'activité, les couches sociales. La modernité concerne tous les territoires. Il vaudrait mieux parler «de milieux et de populations modernisés à divers degrés»¹³. La variation des degrés d'intensité fournit des configurations spécifiques de la vie en société. Comme la ville, la campagne est en construction continue de sociabilités qui s'élaborent au sein de pratiques, de renforcements et de ruptures, à partir de négociations entre divers groupes sociaux, diverses classes sociales.

De tout temps, les êtres humains développent des modes de régulation de leurs rapports au milieu physique, ils

élaborent des stratégies d'appropriation et d'occupation des sols. L'hégémonie agricole du milieu rural nous avait habitué à des dispositions spatiales définitrices du mode de vie rural. Aujourd'hui, les processus d'urbanisation et de modernisation continuent de provoquer des bouleversements de la structure spatio-sociale des campagnes. Tous admettront comment la relation entre ville et campagne est en train de se transformer en étant soumise à de nouveaux échanges et à de nouveaux impératifs de développement. La ville devient corrélative à la campagne.

Dans le Québec traditionnel, le monde rural se perpétuait à partir du groupement familial qui constituait un principe régulateur «auto-subsistant» tant sur le plan économique que culturel. Pour expliquer la pérennité de la vie rurale, Léon Gérin avait déjà analysé cet aspect en insistant sur la relation de la famille à son milieu et en démontrant le rapport direct entre la taille de la famille et la superficie de la propriété foncière agricole¹⁴. Horace Miner, dans sa monographie sur Saint-Denis-de-Kamouraska¹⁵, a poursuivi habilement cette analyse de la société paysanne en insistant davantage sur la dynamique régulatrice du cycle familial et sur la capacité d'adaptation de la culture locale à la civilisation urbaine. L'analyse *continuum folkurban* de l'École de Chicago a été reprise par plusieurs chercheurs comme paradigme explicatif central de l'évolution de la société traditionnelle à la société moderne qui sera la base interprétative d'une multitude d'enquêtes monographiques sur le changement social québécois et servira de cadre conceptuel pour comprendre les retards de développement et les disparités régionales en rapport avec les grands centres urbains. On en est venu à retenir presque exclusivement la dimension temporelle du continuum, le passage de l'ancien au nouveau. Le caractère explicatif de l'approche réside surtout dans la signification à donner aux phénomènes urbains, aux processus d'expansion culturelle selon les aires de concentration zonales chères à «l'écologie urbaine» de l'Université de Chicago. Au moment où H. Miner analyse une communauté «paysanne et isolée», son confrère E.C. Hugues s'intéresse à une ville «intermédiaire» (Cantonville ou Drummondville)¹⁶. L'interdépendance des zones rurales et

urbaines est au coeur de l'argumentation et nous en rappelle l'importance pour aborder la question rurale.

La notion de région et de développement régional, du moins au Québec, est née de cette volonté d'aménager ce nouveau rapport entre la ville et la campagne. La concentration et la spécialisation des activités agricoles permettaient de moins en moins une agriculture traditionnelle et une agriculture marchande diversifiée. Il fallait imaginer une occupation fonctionnelle du territoire en réarticulant le rapport ville-campagne dans les occupations complémentaires. A-t-on voulu éliminer tous les espaces ruraux habités? Certes, on croyait devoir abandonner certains territoires perçus comme inhabitables dans un contexte d'agriculture marchande spécialisée. Mais, pour l'essentiel, on souhaitait faire un nouvel aménagement de la relation ville-campagne en mettant sur pied des micro-territoires expressifs des interactions et des échanges entre la ville et la campagne; les municipalités régionales de comté (M.R.C.) sont nées de cette orientation. Tout en constatant l'influence déterminante de la culture moderne dans le monde rural, on voulait aménager de nouvelles territorialités, de nouveaux rapports entre la ville et la campagne en respectant les conditions macro-territoriales où elles se situent. Le Plan d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) voulait redéfinir le rapport ville-campagne par une réorganisation du territoire adaptée à la pénétration de la culture moderne¹⁷. La grande région de l'Est du Québec est surtout composée de petites villes rurales qui exercent diverses polarisations micro-territoriales, mais qui ont peu d'influences sur l'armature urbaine québécoise.

Aujourd'hui, les voies explicatives du procès régulateur s'attardent à mieux comprendre ces zones intermédiaires tout en interrogeant les pérennités possibles du monde rural; par exemple, la prise en considération des processus de mobilité géographique¹⁸ et des dynamiques de co-intégration socio-économiques¹⁹ sont susceptibles de mieux nous faire comprendre la mouvance rurale qui se continue. La persistance de la société villageoise se structure à partir d'une redéfinition de son système social local. Le village peut être considéré comme

territoire de sociabilité. De fait, le village est une construction spatiale aussi évidente que la ville.

5. SAINT-DENIS (QUÉBEC) REVISITÉ ET VISITE À FERCÉ (FRANCE)

Mon intérêt pour revisiter Saint-Denis-de-Kamouraska, cinquante ans après Horace Miner, devrait me permettre de mieux saisir ce processus de spatialisation des rapports sociaux et les enjeux de développement local en milieu rural²⁰.

Saint-Denis est un village québécois d'environ 500 habitants. Comme la plupart des localités rurales québécoises, il a été soumis à une conversion socio-économique accélérée depuis une cinquantaine d'années. Sa population, qui était presque entièrement agricole durant les années cinquante, ne l'est aujourd'hui qu'à 25 % même si 85 % du territoire total de la municipalité est accaparé par l'agriculture. Le marché foncier a surtout été intensif entre les années cinquante et soixante-dix. La fonction résidentielle y est aujourd'hui prédominante.

Pour mieux comprendre la problématique rurale de Saint-Denis, il peut être intéressant d'esquisser certaines comparaisons avec une commune française approximativement de même taille²¹. La commune agricole de Fercé (Loire-Atlantique) regroupe 450 habitants et est aussi située dans une zone rurale éloignée des grands centres urbains (Rennes ou Nantes). Saint-Denis et Fercé ont subi une chute démographique de 30 % depuis les années soixante. Le sommet démographique de Saint-Denis s'est produit à la fin du siècle dernier (1881) avec 950 habitants. Fercé regroupait plus de 700 personnes en 1960. Les prévisions démographiques indiquent une tendance à la baisse dans les deux localités pour les prochaines décennies. Comme à Saint-Denis, la baisse de population agricole à Fercé est très forte bien que moins brusque; il n'en demeure pas moins que la population agricole qui formait les deux tiers de la population totale de la commune avant les années soixante n'en constitue que le tiers aujourd'hui.

Une dynamique similaire se dégage des deux localités quant à l'interaction avec le territoire environnant; celui-ci joue une fonction déterminante pour la vitalité future de Saint-Denis et de Fercé. Les petites villes environnantes constituent des lieux de travail qui rendent possibles les migrations quotidiennes, que ce soit les villes rurales québécoises comme Saint-Pascal (à 15 kilomètres au sud-est de Saint-Denis) ou comme La Pocatière (à 20 kilomètres au sud-ouest) ou encore la petite ville de Chateaubriant (à 10 kilomètres au sud de Fercé). Il faut voir que l'avenir de nos deux localités rurales se lit en fonction de la performance économique de ces petits centres micro-urbains. Le développement villageois est fortement dépendant des sources d'emploi salarié environnantes (v.g. la fabrication de matériels de transport Bombardier à La Pocatière; v.g. la fabrication des charrues Huard à Chateaubriant). La double fonction agricole et résidentielle de Fercé et de Saint-Denis s'insère dans la stratégie politique des élus des deux localités : favoriser des services essentiels d'entretien de la population et promouvoir les avantages comparatifs du cadre de vie villageois. La projection tient compte davantage des interdépendances micro-territoriales et des vocations complémentaires entre les localités du territoire.

Si la relève villageoise ne semble pas menacée, elle est par contre mal prévisible. À Saint-Denis, un jeune sur trois quitte le village entre 20 et 24 ans et occasionne un vieillissement accéléré de la population. Le même processus semble se produire à Fercé; par ailleurs, les reprises agricoles y semblent actuellement plus intensives. Alors que l'on peut constater un marché foncier agricole relativement stabilisé à Saint-Denis, celui de Fercé serait très actif selon nos informateurs²². Le retour actuel des fils de plusieurs paysans locaux (anciens techniciens professionnels ou travailleurs urbains) permettrait le maintien de plusieurs unités familiales de production agricole, les producteurs s'associant en G.A.E.C.

La trame dite urbaine de Saint-Denis est beaucoup plus lâche que celle de Fercé où le noyau villageois est constitué de quelques blocs monolithiques de maisons. Le développement résidentiel récent de Saint-Denis est éparpillé dans le village, se coinçant à travers les anciennes habitations. Entre 1960 et

1980, il y eut une augmentation de 25 ménages. Les services de base se sont maintenus (bureau de poste, nouvelle école, modernisation d'une épicerie et fermeture d'une autre, caisse populaire). Il faut ajouter qu'à Saint-Denis, l'activité estivale de villégiature est florissante depuis plus de trente ans; on comptait 15 chalets en 1950, aujourd'hui, il y en a plus de 150 à la grève de Saint-Denis.

À Fercé, la stratégie spatiale est un peu différente. La construction d'un lotissement de 30 habitations au sud de la commune s'insérait dans une stratégie de renforcement résidentiel centrée sur de nouveaux arrivants (travailleurs de Chateaubriant) ou sur des retraités de la commune. À l'été 1989, 13 des 30 habitations étaient occupées (dont 7 ménages d'enseignants). La perte d'une école privée, la fermeture de la boulangerie durant quelques années à la fin des années soixante-dix a provoqué certains changements politiques locaux et une approche de développement plus agressive : transformations de bâtiments scolaires et religieux, location de bâtiments communaux pour y loger certains services de base (v.g. boulangerie).

Dans les deux localités, les modes de sociabilité sont évidemment moins construits sur les parentèles traditionnelles. L'élaboration complexe de réseaux spécialisés d'échanges sociaux qui débordent évidemment les frontières géographiques des localités constituent les référents identitaires des divers résidents. À Saint-Denis, il semble pertinent de faire l'hypothèse de trois noyaux d'appartenance différenciés :

- A. Les «natifs sédentaires» qui ont toujours habité Saint-Denis et qui s'y sont tissés une mémoire d'appartenance plus développée ; ils sont majoritairement plus âgés.
- B. Les «natifs nomades» qui, après un séjour de travail hors du village, reviennent au village parce que les coûts de vie y sont moins élevés. En général, ils font une reprise résidentielle ou construisent une nouvelle résidence à proximité du patrimoine familial. Ils font habituellement partie du réseau parental local, mais leur univers de valeurs facilite plutôt leur insertion dans les réseaux spécialisés (v.g. loisirs, travail) plus

larges que les réseaux parentaux des natifs sédentaires. C'est le groupe dont l'intégration villageoise est la plus facile.

- C. Les «nouveaux arrivants» se sont attachés plus récemment au village en achetant d'anciennes résidences ou maisons de ferme sans relêve ; ils sont porteurs de valeurs, de division sexuelle des tâches domestiques et d'organisation sociale plus urbaines, de principes pédagogiques plus progressifs. Évidemment, la plus faible tolérance aux disparités qui caractérise les milieux ruraux crée certains conflits et diverses ségrégations sociales difficiles, en particulier chez les nouveaux arrivants.

Le clivage social de Fercé serait plus apparent entre les résidents-souches et les nouveaux arrivants, du moins ceux qui habitent le nouveau lotissement construit au sud de la commune. L'implantation des nouveaux habitants serait quelque peu différente. Alors qu'à Saint-Denis, les arrivants s'établissent sur des emplacements intercalaires entre les maisons anciennes en raison d'une armature villageoise plus lâche, le lotissement nouveau de Fercé est localisé dans un même périmètre à proximité du noyau communal à l'habitat serré et est socialement plus homogène et différencié. Il m'a semblé que cette intégration était plus difficile à Fercé. Les défis d'intégration au sein de deux localités et les dynamiques d'interrelations sociales en cours peuvent être indicateurs des sociabilités rurales nouvelles. Les processus d'intégration semblent plus perceptibles au sein de l'école communale où les diverses catégories d'enfants (définies en fonction de leur parents) expriment spontanément les ressemblances et les différences. (Il faut ajouter que de nouveaux arrivants s'insèrent au coeur du village en réalisant diverses rénovations urbaines. Pour eux, les modalités d'intégration communale pourraient bien être différentes. Le séjour trop bref ne m'a pas permis d'accumuler des informations suffisantes à ce sujet).

Le système d'échange établi à Saint-Denis me semble de plus en plus complexe. La circulation marchande des biens et services déborde évidemment les frontières villageoises. L'épicerie hebdomadaire se fait pour la majorité de la

population dans les centres d'achats, à l'extérieur du village. L'accès aux services publics est aussi extérieur ainsi que l'achat de services privés. Toutes les familles ont au moins une automobile. Par ailleurs, on peut remarquer divers circuits d'échanges, diverses pratiques d'économies dites «informelles» et non monétarisées qui semblent avantageusement s'arrimer aux économies ambiantes de marché. Il s'agit d'économies mixtes, en partie cachées, construites sur les réseaux de solidarités. Les pratiques effectives à ce niveau sont souvent cachées et il est difficile d'en évaluer l'importance. Il s'agirait en quelque sorte d'une «économie de proximité, c'est-à-dire une économie mixte et solidaire ancrée localement»²³. On peut penser qu'il en serait de même à Fercé, du moins à partir de certains entretiens. Les habitudes de consommation pourraient être de plus en plus similaires, d'autant plus que la commune a été sans boulangerie durant quelques années.

L'approfondissement d'une telle perspective pourrait être importante en regard de la dynamique d'une certaine territorialisation de l'économie du milieu. La situation générale villageoise ou communale oblige constamment à élaborer un rationnel territorial et communautaire de développement local qui fait d'abord appel à un *vouloir-vivre* social. On pourrait faire l'hypothèse que les acteurs locaux s'opposent fréquemment à une logique strictement économiste pour qui les territoires locaux sont avant tout rationalisés, parcellisés et hiérarchisés en fonction de leurs capacités productrices. Se maintenir sur le territoire semble être l'expression d'un objectif social qui domine les autres. La volonté de s'assurer une pérennité en un lieu donné renforce les énergies de proximité et de solidarité. Souvent, les choix économiques s'établiront en fonction de cette volonté de se maintenir sur le territoire local; ils doivent s'harmoniser à ce choix social préalable d'habiter tel territoire. La recomposition entre l'économique et le social semble continuellement se faire en fonction de la pérennité locale à maintenir, de la qualité sociale de vie à sauvegarder. Le caractère global et holistique du développement local serait plus évident dans cette situation plus permanente du milieu de vie à conserver.

6. SOCIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL RURAL

Le village (ou la commune) demeure-t-il un groupement localisé permettant la permanence d'une certaine mémoire, d'un certain lieu et d'un certain projet? La régulation socio-économique qui apparaît dominante aujourd'hui à Saint-Denis nous invite à croire à une dynamique de groupement qui s'oppose, en deça de la rivalité entre les parentèles et les réseaux d'affectivité, à l'instabilité et à la dispersion²⁴. L'effort de mémoire collective, la responsabilité commune d'un lieu, d'une localité révèle l'interdépendance des problèmes dits-sectoriels et oblige quotidiennement à des concertations et des compromis qui se rapprochent des principes du développement global et intégré. Sur plusieurs dossiers, des pratiques de solidarité se développent entre les diverses catégories de la population villageoise. Il serait présomptueux de conclure à un état de recomposition des tissus sociaux et à une dynamique d'élaboration d'identités collectives nouvelles! Il n'en demeure pas moins que les stratégies de résistance et d'opposition élaborées pour le maintien des services de base, pour la conservation de certaines propriétés spatiales et écologiques créent à la fois une «mouvance» et une énergie de stabilisation qui confronte les logiques contemporaines de mobilité. Plusieurs formes de résistance villageoise ne doivent pas être confondues avec «l'immobilité». Le village est en mouvement ; sa saisie comme entité spatiale nous révèle la globalité du processus de développement, au-delà des filières sectorielles et segmentées. «Le développement local n'a de signification réelle que par l'intervention latérale»²⁵.

En cela, il me semble que le cadre villageois de développement peut être porteur d'une capacité critique de développement qui serait significative en regard des logiques économiques de plus en plus déterritorialisées et désocialisées. Étudier le village comme une entité spatiale particulière, comme un tout social et expliciter les dynamiques des corrélations entre les variables écologiques et les variables économique-socio-culturelles devraient nous permettre de mieux comprendre les rapports entre les groupes sociaux dans un espace donné²⁶.

Par ailleurs, je pense l'avoir bien indiqué, une analyse de la réalité villageoise doit nous amener à dépasser le cadre strict de la localité pour l'évaluer dans son contexte socio-géographique d'ensemble. Saint-Denis (et probablement Fercé) est localisé dans une zone ou un micro-territoire qui offre encore certaines potentialités de diversification économique. La situation pourrait être différente pour d'autres localités rurales qui sont enclavées dans des zones à économie simple, par exemple une économie à dominante forestière. La dépendance à l'égard de la politique des ressources, les limites de résistance sociale et de reconversion économique due à la faible potentialité de diversification des activités de production, la situation d'enclavement géographique posent des problèmes de développement rural très différenciés²⁷. L'importance de la prise en considération de la micro-territorialité et du rapport ville-campagne est ici encore confirmée pour l'analyse de la ruralité ou plutôt des ruralités, pour la compréhension des développements ruraux. Les enquêtes faites à partir des localités villageoises ou communales devraient nous aider à briser la vieille dichotomie rurale-urbaine et à mieux saisir globalement des dynamiques d'interdépendance entre la ville et la campagne. Il faut évidemment voir le village comme un tout global dans son intégration dynamique à l'ensemble de la société.

Peut-être que l'ambiguïté et la complexité des développements ruraux nous permettront de mieux évaluer la crise des modèles de développement sociétal en cour.

NOTES

1. Hugues Dionne, H., «Le développement local villageois comme projet de société» dans C. Gagnon, J.-L. Klein, M. Tremblay et P.-A. Tremblay, (sous la dir.), *Le local en mouvement*, GRIR-UQAC, Chicoutimi, 1989, pp. 333-349.
2. H. Mendras, *La fin des paysans : innovations et changement dans l'agriculture française*, Paris, A. Colin, 1970, Coll. U 2, no 110 (1ère éd. 1967) ; H. Mendras, *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur «La fin des paysans», vingt ans après*, Le Paradou, Actes Sud, 1984 ; Éric Fottorino, *La France en friche*, Paris, Lieu

- commun, 1989; Pierre Alphan ery, Pierre Bitoun, Yves Dupont, *Les champs du d part. Une France rurale sans paysans*. La D couverte, Paris, 1989; Ravignan, Fran ois, *L'intendance ne suivra pas. Essai sur l'avenir de l'agriculture fran aise*. Paris, La D couverte, 1988; M. Jollivet, *Pour une agriculture diversifi e*, Paris, L'Harmattan, 1988; Cl. Servolin, *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil, 1989.
3. G. Fortin, *La fin d'un r gne*, Montr al, HMH, 1971; collectif, *La probl matique du d veloppement en milieu rural*, (Actes du colloque tenu   L'Universit  du Qu bec   Rimouski, les 24 et 25 octobre 1975), Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1976; *Recherches Sociographiques*, XXIX, 2-3, Universit  Laval, 1988; GRIDEQ-IDNS, *Les villages ruraux menac s : le pari du d veloppement*, Actes et instruments de la recherche en d veloppement r gional no 7, GRIDEQ-UQAR, 1989. Pour un approfondissement historique, voir aussi : F. Lebrun, et N. S guin, (dir.), *Soci t s villageoises et rapports ville-campagne au Qu bec et dans la France de L'Ouest, XVII-XXe si cle.*, (Actes du colloque franco-qu b cois tenu   Qu bec en 1985), Centre de recherche en  tudes qu b coises, Universit  du Qu bec   Trois-Rivi res et Presses Universitaires de France, 1986.
 4. Voir, entre autres, certains articles du r cent num ro de *Recherches sociologiques*, «Sociologie rurale, sociologie du rural?», vol. XX, no 3, 1989, Universit  Catholique de Louvain, Belgique : B. Jean, «La question rurale : la ruralit  et sa sociologie» pp. 287-309 ; J. Remy, «Pour une sociologie du rural ou le statut de l'espace dans la formation des acteurs sociaux», pp. 265-276; A. De Barros, «La sociologie rurale face   la probl matique de l'espace» pp. 277-285; M. Mormont, «Vers une red finition du rural», pp. 331-350.
 5. La litt rature sur ce sujet est de plus en plus abondante. Voir   titre de rappel, Conseil des affaires sociales, *Deux Qu bec dans un*, Rapport sur le d veloppement social et d mographique, Ga tan Morin Editeur, 1989, Boucherville; voir aussi, C. Dugas, «Marginalit  rurale et d vitalisation au Qu bec» dans *G ographie sociale*, (France et Qu bec : espace ruraux en mutation), no 8, septembre 1989, CNRS URA 915 - Angers, Caen, Le Mans, Nantes, Rennes, Centre de publications de l'Universit  de Caen, pp. 19-28.

6. Jean Chesneaux, *Modernité-Monde*, Paris, La Découverte, 1989, p. 12.
7. *Ibid.* p. 195.
8. Juan-Luis Klein, «Autonomie et dépendance des mouvements sociaux dans la régulation postkeynesienne», dans *L'autre économie, une économie alternative?* (Textes réunis par Benoît Lévesque, André Joyal et Omer Chouinard), Sillery, PUQ, 1989, pp. 297-307. L'expression «géographicité» est de C. Raffestin, «Théorie du réel et géographicité» communication présentée au colloque *Géographie : états des lieux*, tenu à Paris en juin 1988 (cité par J. L. Klein, *op. cit.*, p. 300).
9. Danielle Lafontaine, «L'enracinement culturel à l'heure de la déterritorialisation», dans C. Gagnon, J. L. Klein, M. Tremblay, et P.-A. Tremblay, (sous la dir.) *Le local en mouvement*, GRIR-UQAC, Chicoutimi, 1989, p.40.
10. *Ibid.* p.45 et suivantes.
11. Voir, par exemple, tout le numéro de *Recherches sociologiques* portant sur la «Sociologie rurale, sociologie du rural?», *op.cit.*
12. R. Redfield, «The folk Society» dans *American Journal of Sociology* LII, January 1947, pp. 293-308.
13. J. Chesneaux, *op.cit.*, p. 67 et suivantes.
14. L. Gérin, *Le type économique et social des Canadiens, milieux agricoles de tradition française*, Montréal, Editions de l'Action canadienne-française, 1938, 218 p. J.-C. Falardeau, P. Garique, et L. Gérin, (texte de) *Léon Gérin et l'Habitant de Saint-Justin*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968.
15. H. Miner, *Saint-Denis : un village québécois*, Montréal, Hurtubise, HMH, 1985 (1ère éd. américaine en 1939).
16. E.C. Hugues, *French Canada in Transition*, Chicago, The University of Chicago Press, 1943; traduction française : *Rencontre de deux mondes*, Montréal, Parizeau 1945; réédition : les Editions du Boréal Express Ltée, 1972.

17. H. Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional. Le cas du B.A.E.Q. (1963-1966)*, Département de sociologie, Université Laval, 1985.
18. C. Dugas, «Marginalité économique et mobilité géographique dans l'espace rural québécois» dans *Recherches Sociographiques XXIX*, 2-3, 1988, (*Le monde rural*), Université Laval, pp. 431-444.
19. G. Bouchard, «Co-intégration et reproduction de la société rurale. Pour un modèle saguenayen de la marginalité» dans *Recherches Sociographiques, op.cit.* pp. 283-310; du même auteur, «Sur la reproduction familiale en milieu rural : systèmes ouverts et systèmes clos» dans *Recherches Sociographiques*, vol. XXVIII, 2-3, 1987, pp. 229-251.
20. La monographie de Saint-Denis a été réalisée en 1937 par H. Miner. (La première édition est parue en 1939 à la University of Chicago Press, sous le titre *St.Denis - A French-Canadian parish*. L'édition française est de 1985 sous le titre *Saint-Denis : un village québécois*, Montréal, HMH). À l'occasion d'un congé sabbatique (1989-1990), j'ai amorcé dans le même village de Saint-Denis une recherche monographique pour mieux comprendre les mutations internes entre 1940 et 1990. Le village de Saint-Denis est situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à environ 160 kilomètres en aval de Québec et à 200 kilomètres en amont de Rimouski.
21. Dans le cadre du programme de coopération franco-québécois entre les Universités des Pays de la Loire (Nantes, Angers, Le Mans) et les Universités du Québec (Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières), j'ai pu séjourner, lors d'une mission de courte durée en France, à Fercé (Loire-Atlantique). La commune de Fercé a été choisie avec l'aide des professeurs français parce qu'elle était assez éloignée des zones d'influences politiques et économiques des grands centres urbains. Fercé est situé à 10 kilomètres de la petite ville «rurale» de Chateaubriant; les plus grandes villes environnantes sont à plus de 60 kilomètres dans un cercle environnant Fercé (Rennes, Nantes, Angers, Laval). Voir le *rapport de la mission* de H. Dionne et de J.-L. Klein réalisée du 5 juin 1989 au 17 juin 1989.
22. Ce processus serait à vérifier statistiquement. Selon J. Renard et B. Jean, la disparition des exploitations agricoles aurait été

plus précoce en Loire-Atlantique et en Vendée que dans le Bas-Saint-Laurent. Voir B. Jean, *Dévitilisation et revitalisation des espaces ruraux : perspectives comparatives Pays de la Loire-Est du Québec*, (Rapport scientifique, Mission de recherche 15 mai - 1er juin 1987) GRIDEQ-UQAR, 1987, pp. 20-21.

23. J.-L. Laville, «Economie et solidarité : trois axes de développement et de recherche» dans B. Lévesque, A. Joyal, et O. Chouinard, (textes réunis par :) *L'autre économie. Une économie alternative?*, Sillery, PUQ, 1989, p. 332.
24. P. Pellegrino, «Société rurale?» dans *Recherches Sociologiques*, «Sociologie rurale, sociologie du rural?» *op.cit.*, pp. 424-425.
25. P.R. Bélanger, «Développement local et latéralisation du social : la contribution des mouvements sociaux» dans C. Gagnon, J.-L. Klein, M. Tremblay, et P.-A. Tremblay, (textes réunis par :), *Le local en mouvement*, *op.cit.*, p. 81.
26. Il faudrait peut-être revenir, en respectant un autre contexte, à certaines premières «Intuitions» en ce domaine. Voir, par exemple, H. Desroches, et P. Rambaud, *Villages en développement, contribution à une sociologie villageoise*, Paris, Mouton, 1971.
27. GRIDEQ-IDNS, *Les villages ruraux menacés : le pari du développement*, Actes et instruments de la recherche en développement régional, no 7, GRIDEQ-UQAR, 1989.

Troisième partie

**AGRICULTURES ET DYNAMIQUES SOCIO-
TERRITORIALES**

Troisième partie

AGRICULTURES ET DYNAMIQUES SOCIO-TERRITORIALES

Les transformations récentes dans la gestion territoriale et la régulation sociale, dont on a vu dans les précédentes parties quelques aspects et surtout les résultats en termes de dévitalisation des espaces ruraux, sont, pour une part significative, l'effet de mutations profondes dans la régulation de la production agricole elle-même. Longtemps, l'agriculture a imprimé une marque décisive dans les dynamiques socio-territoriales des régions rurales. Les mutations récentes de ces économies agricoles font que cette activité perd, dans bien des cas, son statut de première utilisatrice du territoire et des hommes. Cela ne l'empêche pas d'exercer des effets structurants dans les économies et les sociétés régionales comme on peut le constater tant au Québec qu'en France. Il faut aussi probablement élargir notre champ de vision et embrasser dans le même mouvement d'analyse l'amont et l'aval de cette activité, qui garde certains traits de l'ancienne forme sociale de production, avec des exploitations agricoles qui restent aux mains d'agriculteurs familiaux, pour étudier l'agro-alimentaire et ses industries qui conditionnent l'évolution même de la dynamique spatiale de l'agriculture et, ce faisant, impose une nouvelle lecture de la question régionale. Alain Lipietz pense d'ailleurs que ces transformations de la *petite production agricole marchande* sont sous-jacentes aux nouvelles dynamiques socio-territoriales telles qu'elles se présentent du côté français et, jusqu'à un certain point, on pourrait vérifier son hypothèse pour le Québec.

Les contributions rassemblées dans cette partie abordent, à différents niveaux, cette question de la restructuration des dynamiques socio-territoriales sous l'effet des transformations de la régulation marchande en agriculture.

La dévitalisation rurale est étudiée ici dans une de ses dimensions constitutives, soit la déprise agricole. Ce retour de la friche caractérise plusieurs espaces régionaux qui sont apparus en voie de la marginalisation au fur et à mesure de leur intégration à l'économie agricole marchande soumise elle aussi à la continentalisation et l'internationalisation de la production et des échanges. Un premier groupe de contributions s'intéresse à la mesure de ces mutations de l'agriculture et de leur corollaire, la déprise agricole, tout en se questionnant sur les nouvelles pratiques des agriculteurs, notamment en ce qui concerne la transmission des exploitations agricoles, en essayant pratiquement toujours de faire des mises en perspective ou des comparaisons entre les cas français et québécois. Un second groupe de contributions questionne les nouvelles dynamiques socio-territoriales qui se mettent en place dans le sillage de cette restructuration agraire, soit le rôle potentiel d'une forme de tourisme rural dont on parle parfois en termes d'agro-tourisme, soit la mise en place d'outils réglementaires pour préserver et améliorer le cadre de vie de nos campagnes, soit encore, sous le regard écologiste, la nouvelle représentation des campagnes comme un environnement; cela correspond d'ailleurs à une évolution contemporaine des études rurales qui glissent de plus en plus «du rural à l'environnement» pour reprendre le titre d'un récent ouvrage issu d'un colloque de l'Association des ruralistes français. Dans cette partie du présent ouvrage, le lecteur pourra constater comment il semble y avoir une imbrication plus forte entre les analyses menées de part et d'autre de l'Atlantique, certaines approches comparatives étant menées d'ailleurs plus loin; est-ce une proximité entre les réalités socio-territoriales elles-mêmes ou est-ce une proximité entre les méthodologies et les théories pour appréhender le réel? On ne le sait pas trop bien et cette question reste ouverte.

LA FRANCE DE L'OUEST ET LE QUÉBEC DE L'EST :
DIVERGENCES ET CONVERGENCES DANS
L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET
DU MONDE RURAL

Bruno JEAN

La fécondité intellectuelle de nos échanges scientifiques ne repose pas sur le choc d'un contact interculturel différencié. Nous participons à une culture commune qui est celle du monde occidental, du monde développé, d'une certaine conception du travail intellectuel et même d'une même langue. Notre recherche comparative repose plutôt sur la réalisation qu'au-delà des différences, ces deux territoires et ces deux sociétés sont le terrain de concrétisation des mêmes processus sociaux et économiques; mais informés par la science sociale, nous savons déjà, contrairement aux sciences physiques, que les mêmes causes ne produisent pas nécessairement les mêmes effets... et c'est bien là la bête noire de nos sciences qui ne peuvent se vanter d'établir des lois universelles dans le domaine des faits de société.

Dans le cadre de notre programme d'échanges scientifiques¹, il est difficile de poursuivre une véritable étude comparative de ces deux histoires agraires; les observations qui suivent se veulent plutôt des hypothèses sommaires qui découlent à la fois d'un certain nombre de discussions et d'entrevues, et surtout de la lecture de quelques travaux monographiques consultés au Centre de documentation de l'U.E.R. de Géographie de l'Université de Nantes et des travaux de Jean Renard sur la région nantaise et sur la Vendée². Ajoutons aussi les fréquentations réciproques, ce voisinage, ce cousinage qui a duré les quatre années de notre programme. D'un autre côté, ce sont mes propres travaux sur les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie qui servent à cette mise en

perspective. Pour illustrer ces commentaires qui s'appuient parfois sur de vigoureuses simplifications des phénomènes et pour l'économie générale de ce texte, je vais présenter ceux-ci en trois rubriques qui ne sont pas insignifiantes en soi :

- A. un monde de différences : le cadre naturel et humain;
- B. un monde de ressemblances : les effets socio-spatiaux de la régulation marchande en agriculture;
- C. les réactions différentielles au modèle dominant de développement agricole.

D'une certaine manière, il y a déjà, dans ces énoncés, une sorte de connotation informative de ma propre interprétation de l'évolution observable entre ces deux territoires de chaque côté de l'Atlantique.

1. UN MONDE DE DIFFÉRENCES : LE CADRE NATUREL ET HUMAIN

Sans être un géographe de métier, il est relativement facile de constater l'océan de différences qui peuvent exister entre des territoires et des sociétés locales comme les Pays de la Loire d'une part, et l'Est-du-Québec d'autre part. Peuplement ancien d'une part, peuplement fort récent de l'autre avec toutes les conséquences qui s'en suivent sur le plan social (constitution de patrimoines familiaux) et écologique (mise en valeur des potentialités). L'allure bio physique n'est guère comparable non plus; il n'y a rien de semblable en terre d'Amérique à ces fameux bocages vendéens ou autre. Et que dire des rigueurs du climat canadien qui couvre le sol d'une épaisse couche de neige plusieurs mois par année. À ce compte-là, on doit s'étonner de trouver une agriculture et des systèmes de production qui sont parfois d'une ressemblance assez frappante. Aussi, je ne m'éterniserai pas sur ces différences géomorphologiques et écologiques sur lesquelles on pourrait gloser longuement.

Sur le plan humain, les différences sont tout aussi spectaculaires; on a déjà dit que d'une certaine manière, c'est le Québec tout entier qu'il faudrait comparer au Pays de la Loire.

Démographiquement, on parle d'une population dont les effectifs sont comparables. Mais la densité démographique nous laisse voir dans les deux sociétés, une toute autre réalité du rapport des hommes au territoire et à l'espace. D'un côté, une faible densité, tellement basse parfois qu'elle constitue un obstacle à la mise en valeur du territoire, à une occupation humaine significative, et au développement économique et social dans la mesure où on reconnaît de plus en plus aujourd'hui, en remettant ce cher Malthus à sa place, que la croissance démographique est une condition préalable et nécessaire à la croissance économique et au développement dans son sens le plus large.

Que de différences aussi au plan des structures spatiales et sociales, qui dans un cas comme dans l'autre, sont le fruit d'une histoire différente des processus sociaux de peuplement et d'aménagement des activités des hommes dans leur espace. Encore une fois, on pourrait discourir longuement sur ces phénomènes. Je retiens ici la question des structures foncières et des modes d'exploitation agricole. Si on lit les travaux de nos collègues, on s'étonne de constater comment le milieu naturel des Pays de la Loire a connu une charge démographique imposante, allant jusqu'à la limite des capacités de charge de ce milieu, au sens écologique du terme; rien de tel dans l'Est du Québec au point qu'un géographe français des Pays de la Loire a pu en parler comme «d'un espace vide». Sans être vide, ce territoire n'a jamais connu de telles pressions démographiques, c'est plutôt l'inverse soit un peuplement relativement lent et même précaire, sans assises solides. Par exemple, j'ai été étonné d'apprendre l'existence des *borderies* ce qui est inimaginable dans notre culture et notre territoire³, de même que les *métairies* si familières aux géographes ruraux de la Vendée⁴. L'abondance de terres a rendu ici plus facile l'accès au faire-valoir direct, à la propriété de domaines relativement larges donnant lieu encore aujourd'hui à une culture fortement extensive des sols. Dans l'Est du Québec, la superficie moyenne des superficies mises en culture pour chaque exploitation est de l'ordre de 60 ha. (comparativement à 24 ha. de superficie totale moyenne en Vendée) et la superficie totale moyenne doit se trouver à plus de 100 ha.

Cette différence démographique me semble capitale; on peut facilement imaginer toutes les conséquences sociales et culturelles pour les sociétés rurales de la France de l'Ouest qu'a engendrées pendant des générations ce phénomène de surcharge démographique. Dans le cas du Québec, on l'a signalé, c'est l'exode vers les centres industriels nord-américains qui a permis aux campagnes de se défaire de leur trop-plein démographique; une solution qui n'était pas possible dans les campagnes françaises. L'envers de la médaille, dans notre cas québécois, c'est la pauvreté du patrimoine culturel des milieux ruraux, si on le compare au cas français bien entendu. Ici, les traces des premiers établissements humains ne sont jamais loin; on a toujours une impression de fronts pionniers avec tout ce que cela recèle de provisoire, de temporaire, avec une sorte de pauvreté des institutions et de la vie sociale elle-même tellement les fonctions d'aménagement de l'existence matérielle ont pris le dessus.

Sous ce rapport, il faut aussi signaler une autre grande distinction qui est le caractère figé, si bien décrit par Jean Renard, des sociétés rurales des Pays de la Loire, contrairement au caractère ouvert et mobile des sociétés rurales québécoises. Les travaux historiographiques de Gérard Bouchard⁵ qui illustrent cette perspective sont d'ailleurs en train de redéfinir notre image du Québec rural d'autrefois. Influencées par les travaux pionniers d'un Léon Gérin, nos sciences sociales se sont fait une fausse image de notre ruralité, soit celle d'une sorte de monde immobile; si le terme sied bien au monde rural français, rien de tel ici. Nos agriculteurs et nos sociétés rurales d'autrefois étaient fondamentalement mobiles et de génération en génération, on constate un essaimage spectaculaire des descendants d'une même famille ou d'une même lignée. La jeunesse de la société québécoise, comparativement à la société française, marque aussi de profondes différences dans l'évolution du monde rural. Au Québec, et les travaux de Gérard Bouchard confortent cette hypothèse, la colonisation incessante de territoires neufs s'est réalisée dans un cadre où on assistait fatalement à une sorte d'appauvrissement de la vie sociale collective, avec l'absence d'un ensemble d'institutions, ce qui obligeait la population à une sorte de vie communautaire prenant fortement appui sur les solidarités familiales. Les

réseaux familiaux assuraient ainsi plusieurs fonctions économiques et culturelles qui, dans une société plus installée, plus évoluée, sont assurées par des institutions spécifiques. En somme, aux sociétés rurales immobiles de la France, il faut opposer ici des sociétés rurales très mobiles socialement et spatialement. C'est probablement ce qui explique ici l'absence du phénomène notabiliaire (soit la constitution d'une élite locale de notables et qui arrive d'ailleurs à se reproduire) si caractéristique de l'histoire rurale et régionale en France. Il y avait bien ici des élites rurales, notamment celles qui exerçaient les nécessaires fonctions d'encadrement social, comme les curés de village, les hommes de droit, les députés; mais généralement, ces individus étaient issus du monde paysan avec lequel ils entretenaient des rapports étroits et souvent une même conception du monde que seul différençiait leur niveau d'instruction. Le notable d'ici, était le curé ou le notaire que la famille paysanne avait fait instruire dans les collèges classiques tenus par la hiérarchie catholique.

Si on considère la situation contemporaine des campagnes de part et d'autre de l'Atlantique, il y a un phénomène qui m'a toujours étonné et qui ne possède pas son équivalent ici, soit celui des résidences secondaires dans les pays européens. Cela me semble très important comme différenciation entre nos deux milieux ruraux. Ce phénomène n'est pas inconnu au Québec mais il est loin d'en avoir l'ampleur, les conséquences et les contraintes comme les potentialités en terme d'aménagement rural. Du côté européen, un tel phénomène tient probablement à un type différent de rapport à la terre et de pratiques successorales, de sorte que dans des familles de lointaines origines rurales, on a tenu à garder des propriétés foncières dans le patrimoine familial afin que celles-ci se transmettent de génération en génération même si elles ne servent que pour des fins de loisir, de récréation dans le cadre d'une sorte de tourisme de séjour durant les grandes vacances. L'abondance de terres en Amérique a donné lieu à un tout autre rapport à la terre moins chargé de valeurs tant symboliques que matérielles, et mêmes économiques. Il est ici très fréquent que des ménages quittent la campagne en abandonnant littéralement leur propriété foncière... au point de ne pas s'acquitter du devoir élémentaire de payer les taxes municipales sur ces terrains; régulièrement, ces municipalités doivent les saisir pour les

revendre à l'encans à vil prix, et ainsi récupérer les arrérages de taxes accumulées par ces propriétaires absents.

À l'inverse, en France la présence de ces résidents temporaires modifie le paysage de l'habitat rural en donnant l'impression d'un peuplement plus dense qu'il ne l'est en réalité. En général, ces résidents temporaires s'intéressent à leurs propriétés, les entretiennent, ce qui peut même générer un secteur économique lié aux opportunités de travail qui en découle pour les résidents permanents. De plus, cela peut constituer pour plusieurs communes, un apport fiscal important provenant de citoyens qui ne sont pas de grands demandeurs de services et ce qui permet à la population réellement résidente de profiter de budgets plus confortables pour financer les équipements publics au niveau local. Il faut souligner ici que pour une majorité d'habitants en milieu rural, il se produit une différenciation entre le lieu de résidence et le lieu de travail. En conséquence, la fonction première de l'espace rural en devient une de résidence... à moins de devenir, avec l'exode et la déprise agricole, une simple réserve d'espace pour les fins de tourisme sauvage, d'activités de plein-air et de récréation en milieu dit naturel pour la population citadine de nos sociétés modernes et urbaines.

Au Québec, le phénomène des résidences secondaires ne présente pas de la même problématique. Elles se concentrent dans des municipalités dotées d'un potentiel touristique de plein-air, le plus souvent avec un plan d'eau comme un lac ou un bord de mer. Dans la plupart des cas, ce sont des citoyens d'extraction urbaine, sans lien de parenté avec les familles du coin qui, par le hasard de leur incursion à la campagne ou de celles de leurs parents, se passionnent pour l'endroit au point d'y acheter ou plus généralement s'y construire ce qu'on appelle ici un *chalet*, souvent d'un confort élémentaire, mais pas toujours selon la richesse familiale. Ce sont parfois des mondes sociaux très cloisonnés qui ne se connaissent guère, où malgré des sympathies mutuelles, on a plutôt tendance à s'ignorer. En de rares occasions, il se développe des solidarités obligées lorsque, par exemple, un maire a besoin du vote de ces électeurs, car en tant que propriétaires ils peuvent exercer ce droit aux élections municipales, ou encore que les élus locaux tentent de prendre appui sur les pouvoirs de pression que peuvent exercer ces

résidents temporaires, saisonniers, souvent des professionnels des grandes villes, pour obtenir des lointaines autorités politiques quelques avantages pour la localité.

Finalement, un dernier commentaire sur ce monde de différences, soit le déphasage que j'ai cru percevoir, dans le cadre des missions de recherche dans la séquence temporelle des processus d'évolution de nos milieux ruraux respectifs. Je veux parler ici du processus de la déprise agricole, de la dévitalisation, ou alors de sa simple prise de conscience, phénomène indissociable du fait de la dévitalisation; il me semble que dans les Pays de la Loire, cette dévitalisation soit beaucoup plus récente que dans le Bas-Saint-Laurent. On a l'impression que le processus vient tout juste d'être enclenché en ce qui concerne les Pays de la Loire car il était déjà bien présent en France dans d'autres espaces ruraux d'où les premiers constats sont d'ailleurs partis. Tout se passe comme si, pour certains de nos collègues, le phénomène était relativement nouveau, et comme tel, il n'a guère donné prise à des analyses approfondies. Du côté des organisations agricoles rencontrées, même impression d'un phénomène qui risque de constituer un élément majeur des dossiers de développement et d'aménagement rural pour les années à venir. En ce sens, notre région aurait connu une plus longue expérience historique en la matière, de sorte qu'elle s'avérerait un terrain d'étude intéressant pour ceux qui veulent établir une prospective pour d'autres territoires. Et je pense que l'intérêt de nos collègues français pour cette question dans le cadre de leurs missions de recherche chez nous, est d'une manière plus ou moins consciente ou explicite chez eux, le reflet de leur perception de ce déphasage temporel dans le processus de dévitalisation. Sous ce rapport, il y aurait beaucoup à dire. Sans en avoir fait une étude systématique, il me semble que le phénomène est plus important, exacerbé même, dans le contexte bas-laurentien si on considère des indices comme la diminution des terres en culture ou des exploitations agricoles dont le rythme a toujours été plus prononcé ici. De plus, comme en valeur absolue les établissements agricoles sont moins nombreux ici, une telle proportion de diminution engendre des effets plus visibles dans le relâchement du tissu socio-économique des campagnes qui historiquement, ont toujours été caractérisées par la faible densité et la dispersion démographique.⁶

2. UN MONDE DE RESSEMBLANCES: LES EFFETS SOCIO-SPATIAUX DE LA RÉGULATION MARCHANDE EN AGRICULTURE

Nous avons évoqué plus haut l'appartenance de l'Est du Québec et des Pays de la Loire au même monde occidental. À ce titre, les espaces ruraux de ces régions ont connu une évolution résultant de changements structurels dans l'ordre économique des sociétés occidentales qui, selon certains auteurs, sont passées à l'ère du capitalisme avancé. Dans cette perspective, le monde rural et le milieu agricole de ces deux espaces si différents par ailleurs, et nous venons de l'illustrer, ont été soumis au même processus d'évolution socio-économique dont l'une des composantes essentielles consiste en la pénétration et la généralisation des rapports marchands dans l'agriculture.

Cette nouvelle logique d'organisation du travail productif a fait en sorte qu'en agriculture, les exploitations agricoles, pour survivre, ont dû devenir des entreprises rentables sur le plan économique; en conséquence, celles qui n'ont pas pu se soumettre à cet impératif ont été condamnées à disparaître. Aussi, dans un cas comme dans l'autre, nous observons un même phénomène de restructuration de l'économie agricole régionale qui occasionne une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles, une forte croissance de la productivité par travailleur et par unité de surface agricole utile et, par voie de conséquence, une diminution des superficies totales mises en valeur au plan agricole.

Dans le Bas-Saint-Laurent, cette évolution de l'économie agricole régionale s'est produite à partir des années cinquante; de 1951 à 1981, selon les données des recensements, on constate que la population vivant en milieu rural dans cette région est passée de 127 845 personnes à 89 782 (soit une baisse en valeur absolue malgré un taux de natalité relativement élevé). Durant la période considérée, la population totale du Bas-Saint-Laurent est restée la même, soit environ 182 000 habitants, ce qui veut dire, en clair, un exode rural qui a exercé une ponction efficace de tout l'accroissement naturel. Durant ce temps, la population vivant dans des exploitations agricoles est passée de 80 941 à 13 394; cette donnée reflète l'évolution

régressive de l'agriculture et la déprise agricole car, durant la même période, le nombre d'exploitations est passé de 12 132 à 2 744. Au recensement de juin 1986, on dénombrait alors seulement 2 265 fermes. Pendant ce temps, on constate à la fois un agrandissement considérable de la superficie moyenne des terres en culture (indice qu'on peut rapprocher de la notion de surface agricole utilisée - SAU - en France), celle-ci passant de 15 à 66 hectares en moyenne, et de la superficie moyenne totale des exploitations qui passe de 53 à 145 hectares, soit une progression importante mais plus faible que celle des terres en culture.

Du côté français, Jean Renard constate pour la région Loire-Atlantique, que le nombre d'exploitations agricoles est passé de 45 549 en 1955 à 31 352 en 1970; on réalise que l'essentiel de la baisse a eu lieu entre 1955 et 1965 puisqu'à ce moment, on identifiait 31 813 exploitations agricoles. La baisse du nombre d'exploitations agricoles semble par ailleurs plus forte en Vendée où on observe que de 1962 à 1975, c'est la moitié des fermes qui ont disparu puisque le nombre total d'exploitations est passé de 50 425 à 25,410. Dans ce cas, cela correspond à un rythme de disparition des exploitations de 2,57% par année, ce qui est comparable au rythme de disparition observé dans l'Est du Québec. Et d'après Jean Renard, il y avait plus de 79 000 fermes dans la Loire-Atlantique en 1929. Cette donnée nous surprend et indique en fait que le processus de modernisation agricole ou de restructuration de l'économie agricole régionale s'est produit dès la première moitié du présent siècle, ce qui est contraire à la situation du Bas-Saint-Laurent, une région agricole plus jeune, et ce même dans l'histoire québécoise. De sorte que de 1900 à 1950, le nombre de fermes dans cette région est en croissance et que le rétrécissement des superficies cultivées et du nombre de fermes se produit pour l'essentiel durant les années cinquante à quatre-vingt. Ce qui signifie un déphasage dans l'évolution respective de ces deux économies agricoles. Il y a d'ailleurs un déphasage au Québec entre l'évolution des régions centrales et les régions périphériques qui subissent en retard l'effet de la pénétration de la régulation marchande en agriculture. Elle y exerce des effets particulièrement violents, si on peut parler ainsi, quand on considère la formidable déprise agricole à laquelle elle donne lieu.

Dans les deux cas, cette évolution s'est accompagnée d'un processus de spécialisation des exploitations agricoles qui ont eu tendance à se confiner dans une seule production. Si le Bas-Saint-Laurent est devenu un bassin laitier important et la production laitière la principale spécialisation des exploitations agricoles, l'agriculture de la Loire-Atlantique est restée plus diversifiée avec un secteur laitier consolidé mais moins important dans l'économie agricole d'ensemble que dans le Bas-Saint-Laurent. Dans les deux cas toutefois, on a assisté à une formidable évolution des secteurs en amont et en aval des fermes, avec la création de grandes entreprises de fourniture d'intrants et de transformation des produits de la ferme, entreprises souvent coopératives, et ayant parfois un quasi-monopole. Dans le Bas-Saint-Laurent comme dans la Loire-Atlantique, on retrouve de grandes coopératives laitières régionales. À ce sujet, il faut signaler un autre programme d'échanges scientifiques franco-québécois auquel participe un collègue de l'Université de Nantes, Jean-Pierre Peyon, associé à notre programme⁷. Comme il le signale pour le cas français, et cela est aussi valable pour le Québec, ces grandes sociétés coopératives régionales, que ce soit la CANA dans les Pays de la Loire ou PURDEL dans l'Est-du-Québec, ont été le fer de lance de la modernisation agricole mais en accélérant la disparition des petits agriculteurs et la croissance des disparités entre les exploitations agricoles elles-mêmes. À notre avis, l'approfondissement de ces disparités est presque inévitable dans le cas d'une agriculture soumise à la régulation marchande où se manifeste l'effet des rentes différentielles liées tant aux capacités productives naturelles des sols qu'aux habilités gestionnaires des chefs d'entreprises qu'à la situation plus ou moins favorable de celles-ci par rapport aux marchés. Dans le cas d'une agriculture familiale paysanne autarcique, elles ont plus tendance à se ressembler les unes les autres, la plus grande variance étant attribuable, comme l'a si bien démontré l'économiste rural russe Tchayanov, à la position du ménage agricole dans le cycle de sa vie. Dans cette économie paysanne, la production s'organise en fonction des besoins du ménage et reflète donc sa composition et les disponibilités de main-d'oeuvre qu'il offre à un moment donné. Rien de tel dans l'agriculture moderne même si on a toujours affaire à des

entreprises individuelles ou familiales dont le travail agricole est maintenant validé par le marché et non par la capacité de ce travail à assurer l'existence de ceux qui s'y adonnent.

Dans cette dynamique évolutive comparable à laquelle sont soumises nos deux régions mises en perspective, il faut souligner que l'intensité d'un même processus produit des effets socio-spatiaux qui peuvent être différents étant donné la structuration de départ différente des deux espaces. Par exemple, étant donné la faiblesse du semis de peuplement dans l'Est du Québec, une diminution du nombre d'exploitations agricoles comparable à ce qui se passe dans la France de l'Ouest peut avoir ici des effets plus dramatiques au niveau de la survie et du dynamisme des milieux ruraux. Ainsi, dans le cas bas-laurentien, la déprise agricole exercée sur des effectifs plus faibles au départ - on n'a jamais été ici jusqu'à la capacité de charge écologique du milieu naturel comme ce fût le cas en France de l'Ouest et comme l'a illustré Jean Renard dans ses travaux sur la région nantaise - engendre une problématique particulière des problèmes contemporains de développement rural par des stratégies de revitalisation qui prennent des formes que l'on ne rencontre guère en France de l'Ouest. Par exemple, mentionnons ces corporations populaires de développement communautaire en milieu rural mises en place vers les années soixante-dix et qui luttent pour la création d'emplois devant assurer le maintien de la vitalité économique de ces milieux.

Par ailleurs, le Bas-Saint-Laurent n'est pas seulement le territoire d'une agriculture marginalisée et condamnée; avec la restructuration laitière basée sur un système productif fourrager extensif, cette région jouissait de certains avantages comparatifs au niveau de ce type de ressources agricoles et on a assisté à la mise en place d'un secteur agricole modernisé et compétitif dans le lait. L'évolution spécifique de ce secteur dans l'économie agricole régionale est intéressante à comparer avec ce qui se passe dans les Pays de la Loire, soit l'émergence de ce même processus de sous-utilisation du potentiel agricole dans le cadre de cette agriculture modernisée. La situation est simple; ces exploitations soucieuses de rentabilité ont énormément amélioré les capacités productives des sols et se retrouvent aujourd'hui avec des terres trop grandes pour leurs

besoins dans un contexte de contingentement des productions qui les empêche d'élargir la production d'où la stratégie d'une meilleure efficacité économique sur la production qu'ils peuvent livrer au marché. Dans une étude récente menée dans trois localités agricoles du Bas-Saint-Laurent⁸ qui se distinguent par le type d'agriculture, on a constaté le phénomène à St-Anaclet, notre cas typique d'une agriculture modernisée et rentable. Or, on y observe que depuis une dizaine d'années, les meilleurs producteurs y libèrent des parcelles de sols ça et là sur leur exploitation; comme le processus se déroule dans l'ensemble de la localité, en fin de compte, on peut recenser une superficie appréciable de bonnes terres agricoles qui ne sont plus mises en valeur. Le plus désolant dans cette situation, c'est que ces parcelles étant éparpillées un peu partout, il est impossible d'en faire un espace contigu pour l'offrir à un nouvel exploitant; aussi, dans un contexte particulier au Québec où la quantité totale de nos sols cultivables est très limitée, surtout si on le compare à la France, on se retrouve avec des sols à haut potentiel mais qu'il est pratiquement impossible de remettre en valeur dans une telle problématique de leur abandon. Lors de nos échanges au cours de cette mission, soit avec nos homologues des universités soit avec des représentants des organisations agricoles en Vendée, ce problème a aussi été mentionné pour les Pays de la Loire; et il est drôlement préoccupant car on ne voit pas encore comment il pourrait faire l'objet d'une solution valable ou satisfaisante.

3. LES RÉACTIONS DIFFÉRENTIELLES AU MODÈLE DOMINANT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Nous avons illustré plus haut comment dans les deux régions observées de part et d'autre de l'Atlantique se produit un même processus de modernisation de l'agriculture et ses conséquences sur la structuration des espaces régionaux. Mais au cours de cette mission, nous avons pu constater comment les réactions, surtout celles des organisations professionnelles et syndicales en agriculture, sont différentes de chaque côté de l'Atlantique; d'abord, on constate une prise de conscience plus aiguë des contradictions de l'économie agricole moderne en France, surtout dans le discours d'un groupe comme les Paysans-

Travailleurs, alors que la situation objective est probablement moins dramatique que dans l'Est du Québec où cette modernisation a entraîné une déprise agricole intense et inquiétante même pour l'avenir de certaines collectivités rurales. En second lieu, les stratégies de relance agricole et de revitalisation rurale passent par des chemins qui ne sont pas nécessairement identiques même si là encore, des traits communs se dessinent.

Il est difficile d'identifier les raisons qui font que le débat sur l'intensification de l'agriculture, sur ce qu'on appelle aussi le productivisme, reste un débat typiquement français et qui commence à peine à avoir quelques échos de ce côté-ci de l'Atlantique. Pourtant, on pourrait soutenir ici les mêmes thèses et aussi expérimenter les mêmes voies de solution esquissées notamment par un certain syndicalisme agricole français bien implanté dans la France de l'Ouest, celui des Travailleurs-Paysans. J'ai profité de mes missions de recherche pour rencontrer des représentants et m'entretenir avec eux de leur vision des problèmes contemporains de l'agriculture et de l'espace rural dans cette partie de la France. J'ai constaté que leurs propos étaient assez proches des miens dans certains de mes écrits sur les stratégies de développement agricole pour l'Est du Québec, notamment cette nécessité de concevoir ses systèmes productifs agricoles plus diversifiés, plus reproductibles et misant sur une relecture agro-écologique des potentialités locales. Par exemple, ce syndicat déclare:

Il faut impérativement revoir le mode de développement en définissant des modèles diversifiés appropriés aux situations locales, s'intégrant dans une approche globale du développement rural et s'attachant à de nouveaux critères : les hommes, le milieu, la qualité des produits. Il faut rechercher aujourd'hui à diversifier l'agriculture pour atteindre l'autosuffisance dans la majorité des productions en s'appuyant sur des systèmes de production plus autonomes (moins dépendants des approvisionnements). (...) L'occupation et la revitalisation de l'ensemble des zones rurales doivent être assurées pour couvrir les besoins de la société post-industrielle. Cet objectif doit être réalisé par le maintien du maximum de producteurs. Pour cela un ensemble d'actions

convergentes doivent être mises en oeuvre: partage des productions associé à une garantie différenciée des prix... La préservation des ressources naturelles nécessite que soient réorientés les modèles de développement dans le sens d'une réduction de l'utilisation des facteurs chimiques de production: engrais, produits phytosanitaires... qui sont cause de dégradation de l'environnement, en particulier la pollution de l'eau, souvent irréversible. Une politique de prix rémunérateurs de la qualité doit participer à cette réorientation. Toutes les mesures favorables à une relance des installations répondent au moins pour partie aux problèmes de désertification progressive de certaines régions⁹.

Comme on peut le constater, on retrouve dans ce discours tous les thèmes d'une nouvelle stratégie de développement rural qui m'apparaît aussi pertinente dans la problématique particulière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. On peut même soutenir qu'une tentative d'expérimentation d'un tel modèle a vu le jour ici avec ce que j'ai appelé les *entreprises agricoles communautaires* mises sur pied par des corporations populaires de développement dans les zones les plus dévitalisées du Bas-Saint-Laurent¹⁰. Ces expérimentations d'entreprises collectives et coopératives au niveau de la production agricole primaire étaient relativement audacieuses étant donné les structures sociales traditionnelles du monde agricole. Aujourd'hui, on constate que ces entreprises ont disparu ne vivant que le temps des subventions disponibles dans le cadre de programmes gouvernementaux de création locale d'emplois dans les zones les plus fortement touchées par le chômage, ou elles sont devenues entreprises familiales ou multi-familiales, mais à propriété privée, selon le modèle dominant dans l'agriculture. Dans un article publié dans la revue québécoise *Coopératives et développement*, j'essaie justement de comprendre les processus qui ont engendré à la fois l'émergence, l'essor et finalement le déclin de cette expérience sociale au demeurant fort intéressante... même pour comprendre la pérennité de la forme sociale de production agricole familiale dans l'agriculture moderne.

Ce qui m'a étonné et intéressé dans les pratiques actuelles de développement agricole dans les Pays de la Loire, pour ce qui est des zones les plus difficiles, c'est l'accent qui est mis sur la question de l'installation des jeunes agriculteurs, de ceux qui vont assurer une relève. Comparativement au cas québécois que je connais, je trouve qu'il s'agit ici d'une perspective très pragmatique car, en effet, il n'y aura pas de développement rural s'il n'y a personne pour assurer cette relève; aussi, je trouve très pertinents les efforts des organisations agricoles tant celles émanant de la profession que celles reliées aux pouvoirs publics pour assurer cette installation de nouveaux agriculteurs là où des terres sont disponibles. Corrélativement au Québec, je trouve qu'il existe moins d'outils d'encadrement, de politiques, de programmes et de moyens pour assurer la reprise des exploitations et l'installation de nos jeunes agriculteurs. Et il me semble qu'à ce chapitre, il y a des leçons à tirer des expériences françaises à ce chapitre.

Dans la recherche des solutions, j'ai constaté que l'idée d'une agriculture plus saine, plus écologique dans le cadre d'un réseau de distribution simplifié, par exemple la vente directe, avait plus d'emprise dans la conscience des agriculteurs français. Cela dit, il faut souligner l'existence d'une problématique québécoise en matière d'agriculture écologique mais qui ne me semble pas aussi prégnante dans l'ensemble du milieu agricole. En y réfléchissant, je pense que ce projet socio-économique en agriculture, soit cette volonté de réduire les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, est plus réaliste et réalisable dans le contexte des Pays de la Loire que dans le cadre du Bas-Saint-Laurent car on affronte vite ici la faible densité démographique, le faible tissu urbain à proximité. Or c'est tout le contraire en France, chaque agriculteur se situe toujours dans une zone péri-urbaine plus ou moins étendue, où se retrouvent des cohortes de consommateurs de produits alimentaires sains, et sous ce rapport, les exigences du consommateur européen sont nettement plus grandes.

Finalement, pour comprendre les différences franco-québécoises dans ce débat sur l'avenir de l'agriculture et du monde rural en général, je pense qu'il faut retourner à la place qu'occupent ces mondes dans la conscience socio-historique des

deux sociétés, dans leur propre idéologie globale de leur représentation de soi; il y a là, je pense, des visions assez différentes de l'espace rural dans l'identité nationale qui expliqueraient, en partie du moins, des réactions différentielles à la crise résultant de la modernisation et de l'intensification agricoles. L'agriculture et le monde rural ont joué et jouent encore un rôle relativement important dans la représentation collective de l'identité française, et un rôle probablement beaucoup moins important au Québec qui, s'il a été jadis une société rurale, est une société plus mobile, avec moins de racines agrariennes qui ont tissé de longues traditions et une certaine façon de voir le monde : sans compter un rapport à la terre foncièrement différent avec d'un côté une lutte opiniâtre pour se la procurer ou la conserver et, de l'autre, une attitude très détachée face à la terre, même par rapport au bien paternel, corrélative à l'abondance de terres disponibles sans doute. Par ailleurs, la structure même d'organisation de la profession agricole, avec un syndicalisme polyvalent exprimant les différentes fractions de la classe agricole d'une part, et un syndicalisme unitaire d'autre part, peut expliquer, en partie aussi, les différences de niveau dans le discours critique sur les problèmes contemporains du développement agricole et rural. Force est de constater que, dans la France de l'Ouest en tout cas, même si ces problèmes nous apparaissent moins dramatiques que dans le Québec de l'Est, on y retrouve une analyse plus approfondie de la situation, émanant souvent des différents paliers de l'organisation agricole.

NOTES

1. Le présent article constitue la version remaniée d'un rapport scientifique présenté en juin 1989 à l'issue d'une mission à l'Université de Nantes dans le cadre de notre programme d'échanges supporté par les Accords culturels franco-québécois et intitulé «Décentralisation régionale et urbanisation de l'espace rural en France et au Québec : études comparatives». Dans sa version initiale, le rapport s'intitulait : *Les transformations de l'agriculture dans les Pays de la Loire et dans l'Est du Québec : un monde de différences ou un monde de ressemblances?*

2. Entre autres, voir Jean Renard, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise*, Les Sables d'Olonne, Éditions le Cercle d'Or, 1975; du même auteur, «Quelques aspects des mutations agricoles dans le Sud-Ouest du Massif Armoricaïn» dans *Norvois* (103), 1979, pp. 321-347. Le présent texte a été écrit, pour l'essentiel, à la suite d'une première mission dans les Pays de la Loire en mai 1987 et il a été révisé au cours de l'année sabbatique passée à l'Université de Nantes en 1988-89.
3. Pour le bénéfice de nos lecteurs québécois, voici la définition d'une borderie que m'a fait parvenir Jean Renard de Nantes : petite exploitation agricole (2 à 10 hectares) caractéristique de villages ou hameaux de la France de l'Ouest, faite de parcelles minuscules, dispersées sur l'ensemble du finage villageois. Traditionnellement en faire-valoir direct ou fermage familial, sans train de culture suffisant (attelage de chevaux ou de boeufs de labours).
4. Rappelons aussi la définition d'une métairie proposée par notre collègue Jean Renard : exploitation agricole isolée des bocages de la France de l'Ouest, caractérisée par sa taille (20 à 60 hectares), son organisation parcellaire (parcelles groupées autour du siège d'exploitation, chaque parcelle faisant de 1 à 4 hectares), traditionnellement en faire-valoir indirect et qui possède un train de culture (chevaux ou boeufs pour les labours).
5. Entre autres, Gérard Bouchard, «Introduction à l'étude de la société saguenayenne» dans *Revue d'histoire d'Amérique Française*, vol. 31, no 1 (juin 1977), pp. 3-27.
6. Sur ces questions, il faut signaler les travaux de mon collègue Clermont Dugas, par exemple son ouvrage *L'Est du Québec : un pays de distance et de dispersion* (Sillery, P.U.Q., 1980) et *Les régions périphériques. Un défi au développement du Québec*, (chez le même éditeur en 1984).
7. Nous venons de publier tous les deux un article dans un même numéro de la revue québécoise *Coopératives et développement* 19 (1), 1988. Jean-Pierre Peyon y signe avec Philippe Nicolas un article intitulé «Coopératives agricoles et exploitations familiales en France : éléments de comparaison avec le Québec», pp. 15-50. Pour ma part, je signe un article

intitulé «Les entreprises agricoles communautaires dans le Bas-Saint-Laurent : émergence, essor et déclin», pp. 69-82. Cette revue est publiée par le Centre de gestion des coopératives de l'École des H.E.C. de Montréal chez l'éditeur Saint-Martin (ISSN-0712-2748).

8. Bruno Jean, Oleg Stanek (sous la direction de) et Marie-Christine Gliordano, *Les fermes familiales dans le Bas-Saint-Laurent : analyse de l'évolution récente à partir d'une enquête longitudinale 1977-1987*, Rapport d'une recherche subventionnée par la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski, FUQAR/GRIDEQ, 1988, 123 p.
9. Tiré d'un document du mouvement des Travailleurs-Paysans «Pour une agriculture paysanne moderne» (Appel de la Confédération Paysanne), Paris, le 29 avril 1987, p. 7 et 11.
10. Sur cette expérience, on peut lire «L'essor des entreprises agricoles communautaires» dans un numéro sur les alternatives au Québec de la revue *Autogestions* (20/21), 1985.

RÉFLEXIONS, MÉTHODES D'APPROCHE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE RELATIVES À L'AVENIR DES ESPACES AGRICILES DANS L' OUEST DE LA FRANCE

Jean RENARD

AVERTISSEMENT PRÉALABLE

Cette communication au colloque franco-québécois de Pohénégamook de mars 1990 s'inscrit dans une double perspective. D'une part, elle est une étape dans une recherche entreprise depuis quelques années au sein de l'Unité de Recherche Associée 915 du C.N.R.S. «Espaces géographiques et sociétés localisées dans l'Ouest». Recherche qui tente d'appréhender les mécanismes de compréhension des conséquences spatiales et sociales du brutal renversement contemporain des rapports entre les hommes et la terre dans l'ouest de la France. D'autre part, elle tente de tirer parti des leçons d'une étude comparative, méthode toujours fructueuse pour le géographe, menée depuis quatre ans entre Québec et Pays de la Loire par différentes équipes universitaires de ces deux espaces sur le thème des multiples aspects de la dévitalisation et/ou de l'urbanisation de l'espace rural.

Il va de soi que les deux recherches s'entrecroisent et que les observations faites au cours de deux courts séjours dans les campagnes québécoises servent à enrichir notre compréhension des évolutions des espaces ruraux de l'ouest de la France.

En particulier nous pensons que les réflexions faites en matière d'espaces dévitalisés ou fragilisés par de nombreux chercheurs québécois¹ ou encore le concept de décomposition-recomposition des sociétés locales selon la formule de B. Kayser² ou les notions de dévitalisation- revitalisation selon

les termes employés par B. Jean³, peuvent être opératoires pour éclairer le cheminement de notre recherche entreprise sur la France de l'Ouest. Le cas québécois est donc utilisé, pour faire image, et avec toutes les réserves nécessaires, comme un miroir déformant, puisque nous n'avons pas la prétention, après quelques semaines de séjour et quelques lectures, de pouvoir en faire le tour.

Mais la rapidité des phases de conquête puis de recul des espaces agricoles sur les marges québécoises n'est pas sans susciter réflexions et interrogations à un observateur qui se veut attentif aux dynamiques à l'oeuvre dans les campagnes de la France de l'Ouest. L'exemple québécois nous offre en quelque sorte un film en accéléré des évolutions.

INTRODUCTION

Poser la question de l'avenir des espaces agricoles dans l'ouest de la France il y a encore quelques années aurait été une interrogation incongrue. Les choses allaient de soi. La pérennité des exploitations était assurée par le maintien de structures inchangées et par la persistance d'un système socio-foncier reposant sur un rapport entre le nombre des hommes et la terre qui paraissait immuable.

Faim de terre, fortes densités agricoles, fécondité élevée des familles paysannes, structures foncières dominées par les grands propriétaires fonciers omniprésents, tous ces éléments s'ajoutaient, se combinaient et s'ajustaient pour faire de l'Ouest une région où le renouvellement des générations était assuré et toutes les terres disponibles cultivées et entretenues. C'est cette situation que plusieurs chercheurs, aujourd'hui regroupés au sein de l'URA 915, ont décrite dans leurs thèses de doctorat respectives⁴.

Or, et depuis quelques années seulement, nous assistons à un brutal renversement des rapports ancestraux. Si, hier encore, il y avait trop d'hommes pour trop peu de terres, et si tout ce qui avait pu être défriché l'avait été, au-delà même du

raisonnable, aujourd'hui on craint qu'il y ait très vite et trop vite, trop de terres pour trop peu d'hommes.

Notre démarche de recherche a enregistré et pris en compte ce brutal renversement. Après l'étape de l'observation du changement social et culturel entreprise à la fin des années soixante-dix⁵, la priorité retenue au sein de l'URA 915 en faveur de l'analyse des évolutions espaces ruraux dans l'Ouest témoigne de cette prise de conscience.

Une journée d'études tenue au Mans en novembre 1986 a permis un premier échange. Le titre était éloquent «Quel avenir pour le foncier agricole dans l'Ouest?», et le sous titre indiquait une démarche prospective et annonçait un programme de recherche «Intensification, extensification, mutation ou abandon?».

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer notre participation au projet d'études comparatives entre le Québec et les Pays de la Loire. L'observation des espaces agraires périphériques du Québec, où les faits de dévitalisation, d'exode et de déprise sont à l'oeuvre depuis longtemps, peut elle nous aider à comprendre ce qui se passe aujourd'hui dans l'Ouest?

Aujourd'hui et dans une perspective de réponse à la demande sociale c'est toute une équipe de géographes qui entend s'investir dans ce thème de recherche. Il s'agit, à différentes échelles, d'observer les formes et les rythmes d'évolution des espaces agricoles, d'examiner les conséquences sur les paysages, l'utilisation du sol et les sociétés locales. Le champ géographique est l'Ouest entendu au sens des trois régions programme de Basse-Normandie, de Bretagne et du Pays de la Loire. Plusieurs allocataires de recherche ont entrepris sous notre direction⁶ ou avec d'autres chercheurs⁷ des investigations en profondeur sur certains aspects et espaces précis, tandis que l'équipe a répondu à l'appel d'offres du ministère de la Recherche et de la Technologie (M.R.T.) sur le thème intitulé «Une Europe agricole de jachères et de friches?» en proposant une observation sur «la dynamique de la déprise agricole et l'extension des friches dans l'Ouest».

Nous voudrions ici présenter brièvement quelques réflexions préliminaires suscitées par les multiples interrogations, craintes et inquiétudes des élus et des professionnels face au devenir incertain des espaces agricoles, revenir aussi sur les définitions et notions utilisées quelquefois à tort et à travers, exposer enfin quelques méthodes d'approche et tracer quelques perspectives et hypothèses quant aux évolutions prévisibles.

1. LES PRÉMISSSES D'UNE NOUVELLE DONNE

Le renouvellement de moins en moins bien assuré des générations d'agriculteurs est au coeur de toute interrogation sur l'avenir des espaces agricoles dans l'Ouest. En soi le processus n'est pas neuf. La preuve en est la diminution régulière du nombre des ateliers agricoles entre 1955 et 1980. Mais il était jusqu'à ces dernières années amorti par la présence d'un réservoir démographique important et masqué par les besoins d'agrandissement de nombreuses exploitations trop étriquées. Il en est résulté une restructuration agraire et une consolidation des outils.

Jusqu'ici, et c'est essentiel pour notre propos, la diminution considérable du nombre des actifs et des exploitations induite par les facteurs économiques et démographiques n'a pas eu d'effet considérable sur le tissu agraire. L'espace cultivé s'est maintenu. Il n'a été écorné que par les effets directs de l'urbanisation. L'agrandissement des exploitants en place a pallié les départs.

Quelques données chiffrées permettent de mesurer très grossièrement l'ampleur, l'intensité et la rapidité du phénomène. De 1963 à 1980, la population agricole familiale active est passée de 985 000 à 570 000, soit un repli de 42 %. En Bretagne les effectifs de la population active agricole passent de 439 000 en 1962, soit 44,3 % des actifs de la région, à 164 000 en 1982, soit 17,7 %. Désormais beaucoup d'exploitations familiales dans l'Ouest n'ont plus en réalité qu'un seul actif. Selon le C.N.A.S.E.A. le nombre des exploitations agricoles, toutes catégories confondues, a également considérablement

diminué, il serait passé de 478 000 en 1955 à 359 000 en 1970 et 258 000 en 1985.

Or cette hémorragie n'est pas terminée. Les pyramides des âges et les perspectives d'installation indiquent une diminution à venir du nombre d'exploitations de l'ordre de 50 % d'ici l'an 2 000, avec de fortes variations selon les lieux.

En effet les aides familiaux susceptibles de reprendre une exploitation se font de plus en plus rares. Non seulement les naissances dans les familles agricoles se réduisent, elles sont passées de 15 600 en 1967 à moins de 5 000 en 1982, mais de moins en moins de jeunes issus de familles agricoles choisissent le métier ou bien l'abandonnent au bout de quelques années.

Tout converge pour favoriser et entraîner un recul encore considérable du nombre des actifs agricoles. Non seulement la population est vieillie - en Basse-Normandie on comptabilise deux retraités pour trois actifs - mais le nombre de jeunes actifs est très réduit, et il y a désormais pénurie d'enfants. Ces faits démographiques incontournables conduisent à terme à un nouvel effondrement des taux de remplacement, à moins d'une hypothétique arrivée massive de jeunes venus d'ailleurs. Aussi s'interroge-t-on de plus en plus sur la reprise des terres.

Déjà, ici et là, l'incertitude sur la destination des terres tend à grandir. Un modèle d'évolution proposé par l'école d'agriculture d'Angers, baptisé «Agrifutur», estime à 300 000 hectares les terres abandonnées par l'agriculture à l'horizon 2 000 en Pays de la Loire. En Loire-Atlantique les prévisions du Service foncier de la Chambre d'agriculture font état de 100 000 hectares dont on ne connaît pas la destination précise.

Le danger est que l'abandon se fasse au coup par coup, de façon anarchique, et qu'il aboutisse, compte tenu des structures foncières existantes, à un mitage de l'espace sous la forme de «terres délaissées» en «timbre poste».

L'idée d'un repli de l'agriculture sur les terres les mieux douées agronomiquement ou les mieux adaptées structurellement est un autre scénario volontiers envisagé par un certain nombre d'aménageurs.

De nombreux indices montrent que la reproduction sociale de l'agriculture ne se fera pas demain selon le schéma d'hier. Ce que des chercheurs avaient prédit depuis longtemps, en particulier G. Jégouzo⁸. Face à cette nouvelle donne qui bouleverse les habitudes acquises les acteurs sociaux élaborent de nouvelles stratégies et tentent, tant bien que mal, de s'adapter. C'est par exemple la multiplication de la pratique de la vente d'herbe, les atteintes au statut du fermage, les soins de moins en moins bien assurés aux parcelles trop éloignées ou trop humides, le refus du paiement du fermage, le recours à l'extensification, la recherche de la diversification par le recours à de nouvelles productions, l'acceptation de la pluriactivité longtemps considérée dans nos campagnes de l'Ouest comme une hérésie. Toutes choses qui dérogent vis-à-vis du passé et qui vont à contre courant de ce que pourquoi toute une génération de syndicalistes s'est battue quand régnait encore la faim de terre.

Dernier élément à prendre en compte et lourd de conséquences, c'est que les évolutions en cours et à venir, à lire les statistiques, sont et seront très différentes selon les lieux. Les perspectives d'une accentuation des disparités au sein de l'Ouest alarment bon nombre de responsables et d'élus. La menace de l'apparition et de l'extension d'espaces ruraux en voie de dévitalisation, voire de désertification aux yeux de certains, liée à un repli accéléré des surfaces agricoles, est désormais une réalité.

2. LES MÉTHODES D'OBSERVATION DES DYNAMIQUES

Les sources et les méthodes pour cerner les processus et pour mesurer les dynamiques afin de mieux comprendre ce qui se passe sont fonction des échelles d'observation.

2.1 Les apports des sources statistiques

A petite échelle le Recensement général de l'agriculture (R.G.A.) permet d'évaluer la part des terres agricoles exploitées par les agriculteurs âgés, donc susceptibles d'être, à

cinq ans ou dix ans selon l'âge de l'exploitant, libérables. La carte cantonale établie pour les Pays de la Loire montre l'existence de grandes disparités. Les résultats opposent en particulier la Vendée et les Mayennes où la part des terres détenues par les exploitants âgés est faible à la partie orientale de la région, Sarthe et est du Maine et Loire. En moyenne c'est plus d'un hectare sur cinq qui est aux mains d'agriculteurs à temps complet de plus de 55 ans, mais les écarts cantonaux sont considérables.

Dans ce stock de terres libérables, mesurer la part des terres qui seront effectivement libérées est beaucoup plus difficile. À la question posée lors du recensement aux agriculteurs âgés quant à une succession assurée ou non de leur exploitation, trois cas de figure apparaissent :

- les uns ont une succession assurée du fait de la présence d'un successeur connu et décidé à reprendre, qu'il soit de la famille ou non. L'exploitation demeure, et les terres conservent leur affectation;
- d'autres, un petit nombre, déclarent ne pas avoir de successeurs, mais savent ce que les terres deviendront. Elles iront soit à d'autres usages, soit serviront à agrandir les voisins. L'exploitation disparaît mais les terres ont une destination connue;
- les derniers, les plus nombreux, sont dans l'ignorance de ce que deviendront les terres qu'ils exploitent. Mesurer la part de ces cas incertains n'est pas sans intérêt, même si les raisons qui expliquent la non-réponse sont très variées, allant du locataire incapable de savoir la politique de son ou de ses propriétaires, à celui qui ignore les stratégies des voisins, ou encore à celui qui est décidé à conserver l'usage de sa terre au-delà de l'âge de la retraite.

Une remarque préalable s'impose avant d'analyser le devenir possible de ces terres, jusqu'ici dans l'Ouest les terres laissées ont sauf exception trouvé preneur. Elles ont servi pour l'essentiel à des agrandissements.

Là où réside l'incertitude, la crainte et le malaise est que désormais, face à l'augmentation massive de l'offre de terres libérées, nombre d'observateurs estiment que la demande, liée en fait à l'agrandissement plus qu'à l'installation, ne pourra suivre. L'argument s'appuie sur le fait que désormais les terres libérées et donc sans successeurs ne sont plus comme hier des bribes d'exploitations trop étriquées et tout juste bonnes à servir à l'agrandissement mesuré des voisins, mais qu'il s'agit de vastes exploitations et de blocs de grandes dimensions quelquefois trop coûteux ou trop importants. Paradoxalement ce seront peut être les bons outils qui risquent de ne pas trouver preneur !

Mesurer par canton ou mieux par commune les parts respectives des terres détenues par les exploitants âgés qui iront aux successions, aux agrandissements et aux autres usages et la part qui est potentiellement sans aucune affectation précise apparaît donc comme une tâche prioritaire mais délicate. Toutefois on peut à l'aide des statistiques du R.G.A. obtenir des ordres de grandeur et par là même repérer les espaces fragiles sur ce plan.

Si l'offre de terre peut ainsi être appréciée, en revanche approcher la demande est beaucoup plus floue. Elle résulte d'au moins trois mécanismes. Les besoins des usages non agricoles, élevés seulement dans les espaces périurbanisés ou dans les situations de concurrence foncière; les stratégies d'agrandissement des exploitants plus jeunes, fonction des systèmes de culture, des déterminants agronomiques et économiques non quantifiables, voire des comportements sociaux; enfin du potentiel de succession, c'est-à-dire du stock disponible de jeunes issus pour l'essentiel de familles agricoles, auquel il faudrait ajouter les installations d'exploitants venus de l'extérieur. Or sur l'ensemble de ces thèmes nous manquons de données fiables. Les disparités intrarégionales sont considérables. Non seulement il y a une très grande diversité des situations démographiques mais d'un canton à l'autre les choix des jeunes pour le métier agricole sont variables et ils peuvent se modifier dans le temps en fonction du marché de l'emploi.

C'est pourquoi une réflexion approfondie sur les mécanismes de l'installation est indispensable. C'est le thème

des travaux entrepris sous notre direction par C. Rialland en Pays de la Loire et au Québec sous la forme d'une recherche comparative.

La seule chose que l'on sache est la diminution considérable du nombre de jeunes disponibles, elle est inscrite dans les pyramides des âges⁹, ce qui conduit à des taux de remplacement de plus en plus faibles, alors même qu'ils sont déjà très insuffisants et qu'ils sont très variables d'un canton à l'autre.

2.2 Les sources de la M.S.A. et les données de la télédétection

La crainte d'un recul généralisé et massif des terres agricoles dans l'Ouest entraîne un malaise que la grande presse entretient. Il ne se passe plus de semaine sans article évoquant les friches, les terres agricoles délaissées, on parle de déprise, de jachère, de gel des terres, de nouveaux usages associés aux loisirs, de la nécessité du reboisement, de dévitalisation, même de désertification. En vérité les faits sont souvent grossis ou exagérés et l'Ouest est encore loin de l'abandon des villages tel qu'on peut le connaître en certaines régions du Québec.

Pour mesurer précisément, non plus le devenir des hommes et des outils, mais celui des terres, nous disposons des enquêtes régulières d'utilisation du sol faites par sondage à partir des photographies aériennes par les services agricoles de chaque département (enquêtes dites TER-UTI). Or sur les trente dernières années ces enquêtes montrent que le recul des surfaces agricoles est exclusivement lié dans nos régions à la progression de l'urbanisation mais qu'il ne se manifeste pas par la progression des friches.

Ces données ont le mérite de montrer la place considérable occupée par les terres agricoles dans l'Ouest et la très faible place des forêts, landes et friches. Ce facteur est trop souvent oublié, il rappelle que nous sommes dans «la France du plein» et qu'au siècle dernier, sous la pression démographique et la faim de terres, on a défriché et colonisé tout ce qui méritait de l'être, même les terres les plus ingrates et celles qui

agronomiquement n'en valaient pas la peine. Sans doute a-t-on été trop loin. Comme au Québec au plus fort de la colonisation des années trente. Et somme toute, un recul organisé et maîtrisé des surfaces agricoles ne serait sans doute pas le désastre annoncé par certains. Il y a là une leçon à méditer.

Les données de la Mutualité sociale agricole (M.S.A.) offrent une source d'observation des dynamiques récentes qui complète les données précédentes. Chaque année les exploitants doivent faire auprès de cet organisme chargé de gérer les cotisations et prestations sociales de la profession une déclaration précise du mode d'utilisation des parcelles qu'ils exploitent. Le montant des cotisations est fonction des surfaces et de la nature de l'utilisation des parcelles. Chaque M.S.A. départementale tient à jour ces fichiers, véritables matrices cadastrales des exploitations, et les agents de cet organisme notent par un codage particulier les parcelles dites «non assujettissables», c'est-à-dire celles qui ne sont pas ou plus effectivement cultivées ou qui sont en attente d'affectation, ayant été laissées par un exploitant et non encore reprises.

L'analyse des fichiers faite en Sarthe et en Loire-Atlantique sur quelques années a permis de constater une progression réelle et récente du stock des terres non affectées. L'interprétation demeure délicate. Aux véritables terres abandonnées, assimilables aux friches, il faut ajouter les terres en attente et qui seront reprises avec un décalage, mais aussi tenir compte des fausses déclarations, en particulier d'agriculteurs en difficulté qui n'ont plus les moyens de payer les cotisations et qui déclarent en friches ou en attente des terres qui ne le sont pas. Les dynamiques enregistrées soulignent cependant la montée d'un malaise et révèlent l'existence d'exploitations entières qui ne sont plus immédiatement reprises. C'est là une situation nouvelle dans l'Ouest. Ainsi sur le seul canton de Ligné, au nord-est de Nantes, les parcelles non affectées ou vacantes du code 40 de la M.S.A. c'est-à-dire «en instance de vente ou de location» sont passées de 130 hectares en 1983 à 406 en 1987.

Pour apprécier au mieux les évolutions de l'utilisation des sols, et en particulier l'éventuelle progression des terres abandonnées par l'agriculture, le nouvel outil d'observation

qu'est la télédétection devrait être l'instrument idéal. Longtemps le degré de résolution des images est apparu insuffisant pour une bonne appréhension des faits. Avec le lancement de SPOT cela n'est plus vrai. Aussi a-t-on prévu, l'expérience est en cours, l'utilisation des images satellitaires afin de suivre les évolutions du tissu agricole. L'avantage de cet outil est de pouvoir couvrir de vastes surfaces tout en donnant des informations à grande échelle, jusqu'à la parcelle. Cette source fera donc le lien avec les enquêtes de terrain.

2.3 Les enquêtes de terrain et leurs apports

Ici les méthodes d'analyse combinent l'utilisation de fichiers nominatifs d'exploitants, permettant au cas par cas de repérer les possibilités de reprise, et les enquêtes directes localisant à la parcelle le devenir des terres.

La méthode exige du temps. Elle suppose aussi l'existence de fichiers régulièrement tenus à jour et mis à la disposition des chercheurs. Dans l'Ouest trois départements seulement offrent ce type de fichier. Elle conduit à la réalisation de parcellaires des exploitations sur lesquels on peut faire figurer aussi bien l'utilisation du sol que repérer les parcelles disponibles à court ou moyen terme en fonction de l'âge des exploitants et de la non succession, que les terres à la destinée incertaine, les dynamiques des terres abandonnées et laissées en friches. La visualisation graphique à grande échelle met ainsi en relation les différents facteurs et critères à prendre en compte. Elle est donc un remarquable outil d'aide à la décision. C'est pourquoi les services de la Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique ont souhaité systématiser la production de ce type de document afin de pouvoir organiser et maîtriser le devenir des terres. En effet ces parcellaires révèlent l'étonnante mosaïque spatiale des situations. Les parcelles vouées à l'abandon, faute de reprise assurée, sont émiettées dans l'espace communal en fonction des structures complexes et emboîtées de nos exploitations.

Des analyses de ce type, utilisant la méthode exposée ci dessus, ont été réalisées par un certain nombre d'étudiants en maîtrise ou D.E.A. sur des cantons tests sous notre direction¹⁰. Il

y a convergence des résultats. On constate une étonnante hétérogénéité intracommunale en fonction des structures foncières existantes, de la répartition des exploitations tenues par des agriculteurs âgés, des possibilités de reprise, des morphologies agraires et des systèmes de culture. En tous lieux cependant la part des terres dites libérables est importante, et parmi celles-ci la part des terres dont la destination est incertaine l'est aussi. Ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, sur trois communes du canton de Ligné au nord-est de Nantes, sur 2 474 hectares exploités par des agriculteurs de plus de 55 ans, 441 iront à l'installation, 225 resteront aux mains des exploitants peu désireux de prendre leur retraite, 534 devraient aller agrandir les exploitations voisines, 30 sont destinés à un usage non agricole, mais 993 hectares, soit près de 40 % de terres libérables d'ici cinq ans, ne sont pas affectés.

Or cette part de l'incertitude gonfle et s'enfle régulièrement. Les terres disponibles d'ici cinq ans pour lesquelles personne localement n'envisage une reprise forment une masse considérable dont on voit mal comment on pourra l'éponger. Ces résultats exhaustifs à grande échelle confirment les enquêtes par sondage conduites avec l'aide de simples jurys communaux par les services des ADASEA sur l'ensemble des départements de l'Ouest.

Ces inventaires à grande échelle des terres libérables montrent une autre réalité incontournable qui pose et posera le problème d'une maîtrise de l'espace, il s'agit de l'étonnante dispersion et émiettement de ces parcelles dans l'espace agricole. On risque si l'on n'y prend garde d'avoir des terres délaissées formant un «manteau d'arlequin». Même là où les restructurations foncières ont simplifié les morphologies agraires le danger existe. A la limite chaque propriétaire peut avoir sa propre stratégie sur ce qu'il entend faire de ces terres sans reprenneur. Le laisser-faire serait la pire des solutions surtout qu'ici le repli des surfaces cultivées se fait dans le désordre et non pas comme au Québec par lots homogènes ou en montagne par délaissement de terroirs spécifiques. Idéalement une bonne gestion de l'espace doit conduire à conserver l'agriculture sur les meilleurs sols ou sur ceux qui ont été artificiellement améliorés à grands frais.

3. RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES

L'état des lieux à différentes échelles montre ainsi l'extraordinaire hétérogénéité des situations spatiales et la très grande diversité des dynamiques. Ici règne encore la faim de terre et toute parcelle disponible est immédiatement reprise, là les terres non affectées se multiplient et la friche menace de s'étendre. Et ces situations contrastées peuvent se rencontrer au sein même d'une seule commune.

Il est encore trop tôt pour hiérarchiser et peser les différents facteurs explicatifs de cette hétérogénéité, on peut cependant émettre quelques hypothèses.

Un premier élément fondamental à prendre en compte est la démographie des populations, et en particulier la pénurie de jeunes issus de familles agricoles susceptibles de s'installer face aux départs massifs des agriculteurs âgés. Les cessions au conjoint, le maintien au-delà de l'âge légal de la retraite, voire bon nombre d'associations de fait ne sont que des palliatifs.

Sur l'ensemble de l'Ouest plus rien ne sera comme avant. Les enfants d'agriculteurs ne sont plus en nombre suffisant pour assurer la reproduction du système familial d'exploitation. Mais les situations sont très différentes selon les lieux, les taux de remplacement allant de moins de 10 % (Marais breton) à près de 100 % (canton de Mortagne) au sein d'un seul département. Ce qui montre clairement que les facteurs économiques ne sont pas seuls à jouer mais que les facteurs socio-culturels et la nature des sociétés locales sont tout autant explicatifs.

Un autre facteur à retenir est l'existence et le gonflement régulier d'un stock de terres dont la destination future est de plus en plus aléatoire. Poser la question de ces terres potentiellement non affectées ou vacantes est poser le problème d'une éventuelle déprise, c'est-à-dire d'un recul des surfaces agricoles. Il y a pléthore de terres disponibles en certains secteurs géographiques dans l'Ouest. Ironent-elles toutes à l'agriculture?

Jusqu'à ces dernières années c'est le processus qui s'est réalisé. Une enquête, conduite par N. Croix sur le canton de

Varades¹¹ en 1988 faite à partir des déclarations des agriculteurs cinq ans auparavant, a montré que les parcelles qui n'avaient pas de destination assurée en 1984 avaient pour l'essentiel trouvé preneur en 1988, soit par le biais d'installations non prévues, soit par des agrandissements des exploitations voisines trop sous-estimées.

En ira-t-il de même demain avec la mise sur le marché de surfaces de plus en plus grandes face à une demande appelée, semble-t-il, à se réduire, faute de candidats en nombre suffisant? Déjà, à l'occasion des États généraux du développement agricole en 1982 un certain nombre d'observations faisaient état d'exploitants qui «trient les terres à reprendre» et de «certaines terres qui se libèrent sans trouver preneur». Même si parallèlement on faisait allusion ailleurs à des luttes foncières de fermiers pour récupérer des terres incultes que des propriétaires refusaient de louer.

Les menaces d'une extension considérable et désordonnée des terres abandonnées par l'agriculture sont peut-être exagérées faute d'une prise en compte du potentiel d'agrandissement des exploitants jeunes en place. Jusqu'ici nous l'avons dit la disparition d'un grand nombre d'ateliers agricoles ne s'est pas accompagnée d'un repli des surfaces agricoles. Les exploitations en place ont absorbé les terres libérées. Les capacités d'agrandissement des exploitations de l'Ouest sont-elles aussi limitées qu'on veut bien le dire? Les transformations rapides en cours des systèmes de production ne seront-elles pas incitatives et ne vont-elles pas favoriser l'agrandissement? Certains indices le laissent penser¹².

Toutefois toutes les terres seront-elles réutilisées par l'agriculture? Les observations faites en Pays d'Auge¹³ montrent que les parcelles en pente et les fonds de vallée trop humides sont gagnés par les friches. L'entretien est de moins en moins bien assuré et il précède souvent l'abandon pur et simple.

Au sein même des communes on reconnaît ainsi de mieux en mieux des espaces différenciés. Des secteurs plans, bien structurés, drainés et aux parcelles bien entretenues côtoient des zones d'agriculture plus extensive situées sur les versants ou les

fonds de vallons. Ces adaptations agro-écologiques souvent très fines préfigurent-elles la mise en place et la reconnaissance d'une agriculture à plusieurs vitesses et faut-il aller en ce sens?

Ces considérations débouchent tout naturellement sur la reconnaissance d'une gestion nouvelle de l'espace agricole dans l'ouest de la France. Le repli agricole sur les meilleures terres, s'il est organisé et rationnellement pensé, en fonction de critères agronomiques et écologiques tout autant qu'économiques, peut être une solution alternative. Mais il oblige à repenser les conceptions traditionnelles qui mettaient en avant l'accroissement des rendements, la recherche de la spécialisation, la diminution de la main-d'oeuvre. Les données de la politique agricole et rurale dans l'Ouest comme ailleurs ont radicalement changé. Le renversement du rapport entre le nombre des hommes et la terre disponible en est l'éclatante illustration. Cette nouvelle donne nécessite un renversement identique des comportements et des pratiques vis-à-vis de l'espace.

Or les structures et les hommes en place ont du mal à le prendre en compte. Nous sommes dans la France du plein et le vide fait peur. Il y a là nous semble-t-il un blocage conceptuel de la part de nombreux responsables et d'élus qui est un frein aux décisions à ne pas mésestimer. Il suffit de constater l'acharnement manifesté par certains en faveur de la mise en culture des marais et à leur intensification à outrance au nom d'un productivisme débridé, ou encore les réticences à accepter les formes de pluriactivité ou les formes nouvelles d'agriculture différente plus respectueuses de l'environnement, ou bien encore le refus d'accepter les méfaits sur les sols et les eaux d'une utilisation trop abusive d'engrais ou les réserves pour revenir sur une politique de limitation des cumuls.

Or les observations de terrain montrent que les capacités innovantes pour s'adapter à la nouvelle donne du rapport homme/terre existent à la base et qu'elles ne demandent qu'à être soutenues pour se multiplier.

Ces processus de recomposition des sociétés locales font que désormais ce n'est plus nécessairement l'agriculture qui fournit la dynamique de la société et de l'environnement du

milieu rural. L'idée reçue qui veut que tout repli de l'agriculture doit s'accompagner d'un étiolement, d'une fragilisation voire d'une dévitalisation rurale est à vérifier soigneusement et cas par cas à l'aune des analyses. Il ne saurait y avoir sur l'ensemble de l'Ouest une seule politique rurale, il faut adapter les instruments d'action aux différents espaces géographiques, aux sociétés localisées et à leur dynamique.

NOTES

1. Clermont Dugas, *Un pays de distance et de dispersion*, Québec, Presses de l'Université du Québec (PUQ), 1981, 221 p. et *Les régions périphériques du Québec*, Québec, PUQ, 1984, 253 p.
2. Bernard Kayser, «Le changement social dans les campagnes françaises» dans *Economie rurale*, 1980, no 135, pp. 1-7 et «Les sociétés villageoises recomposées» dans *L'agriculture dans le monde rural de demain : à nouveaux enjeux, nouveau droit*, Paris, Documentation Française, 1986, pp. 11-32.
3. Voir son article dans la présente section de cet ouvrage.
4. Notamment G.Mace, J.Dufour, J.Chevalier, J.Renard.
5. (R) Hérin et al. «Le Domfrontais», *Cahiers de l'observation du changement social et culturel*, IV, éd. du CNRS, 1982, pp. 93-163. J. Renard «Saint-Fulgent, tout bouge et rien ne change», *Cahiers de l'observation du changement social et culturel*, IV, éd. du CNRS, 1982, pp.167-261. J. Renard, *Les sociétés rurales en France devant le changement social. Sens et non sens de l'espace: de la géographie urbaine à la géographie sociale*, Paris, 1984.
6. V. Brunet, C. Rialland, C.. Rauturier.
7. P. Gouin, B. Jégo
8. G. Jegouzo, «Va-t-on vers un tarissement de la population active agricole ?», *Economie rurale*, 105, 1975, p. 54-58.
9. *Géographie sociale*, no 5, 1987, 100 p.

10. J. Jaulin, *Le haut Pays de Retz : un espace en voie de dévitalisation* A. Meignen, *Terres à prendre ou à laisser*, 1988, 263 p. B. Bellamy, *Le foncier agricole : déprise ou reprise, observation du canton de Ligné*, 1989, 381 p.
11. N. Croix, *Les terres agricoles libérables en Loire-Atlantique et les perspectives de leur utilisation*, Rapport au Conseil Général, 1989, 60 p. plus cartes.
12. B. Duranteau, *Le marais Breton et les friches*, 1989.
13. Étude de terrain conduite par P. Brunet et R. Calmes dans le cadre des journées rurales de la commission du Comité national de géographie à Caen en septembre 1989.

AGRICULTURE ET INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES AU QUÉBEC ET EN FRANCE : CENTRALITÉ ET RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

Jean-Pierre PEYON

La répartition des productions agricoles et des agriculteurs au Québec est le résultat d'une histoire déjà ancienne du peuplement, soumis aux contraintes climatiques et aux possibilités d'ouverture sur l'axe laurentien. Il existe une certaine superposition entre le Québec «utile», riche et les grandes concentrations urbaines, Québec et surtout Montréal. Le développement des échanges avec les provinces canadiennes, le grand frère américain ou certains pays du Tiers-monde ont renforcé le poids des industries agro-alimentaires, secteurs plus ou moins obligés de ces échanges notamment pour les produits animaux.

Ces constats, aperçus au cours de nos différents séjours au Québec, nous ont donc renforcé dans l'idée qu'il serait intéressant d'étudier l'impact des industries agro-alimentaires (I.A.A) québécoises sur l'organisation et l'évolution agricole régionale. C'est pourquoi, nous avons proposé ce sujet de recherche à Pascal Morin dans le cadre de son mémoire de D.E.A., bénéficiant d'une bourse d'études de six mois grâce aux accords passés entre le réseau des universités des Pays de la Loire et celui des universités du Québec. Grâce à l'aide des collègues de Trois-Rivières, Rimouski et Montréal, Pascal Morin a pu présenter dans son mémoire des logiciels statistiques et cartographiques de ces universités. Il dresse ainsi un tableau contemporain de ces répartitions au Québec à l'aide des statistiques agricoles canadiennes ou québécoises. Toutefois, par manque de temps, il n'a pu approfondir les conséquences de ces répartitions pour les agriculteurs eux-mêmes et analyser les stratégies spatiales des entreprises agro-alimentaires,

notamment dans les régions périphériques. Il nous est possible malgré tout, grâce à quelques contacts et entretiens avec les leaders agricoles et chefs d'entreprises agro-alimentaires, d'approfondir cette problématique et de mener une ébauche de démarche comparative avec les exemples français.

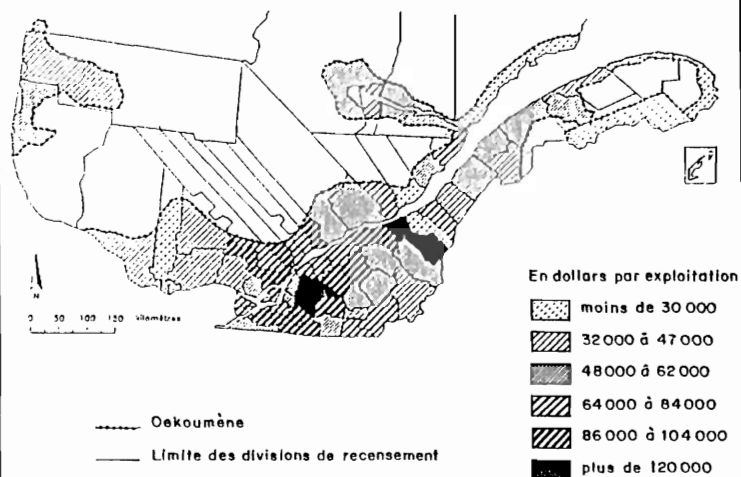
1. DES RÉPARTITIONS CONTRASTÉES DANS L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE ET LES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

En 1987, le Québec compte moins de 40 000 exploitations recensées par le ministère de l'Agriculture mais l'essentiel des exploitations se concentre sur l'axe laurentien. Elles sont présentes entre Montréal et Québec sur la rive nord mais elles sont plus nombreuses sur la rive sud de Saint-Hyacinthe à Rimouski. Les régions de Nicolet et de la Beauce au centre de cet ensemble, regroupent les plus forts effectifs. La Gaspésie, la Côte-Nord et l'Outaouais à l'ouest apparaissent bien en position périphérique. Les exploitations y sont de taille souvent plus importante (100 à 150 hectares ou plus) mais la part des terres améliorées n'y dépasse pas la moitié des surfaces totales. La valeur moyenne des produits agricoles vendus y est plus faible (moins de 50 000 dollars par an) alors que dans la partie la plus favorisée (de Montréal à Québec) celle-ci dépasse 80 000 dollars (carte 1). Cette importance agricole résulte de conditions climatiques et pédologiques plus favorables qui permettent une large gamme de productions végétales ou animales. Mais, la proximité du marché montréalais renforce la présence de certaines productions spécifiques (fruits, légumes, volailles, porcs). Elles représentent plus des trois quarts de la valeur de la production agricole du Québec. Si le nombre des exploitations agricoles a régressé dans l'ensemble du Québec de 1981 à 1986, poursuivant les évolutions antérieures, certaines régions sont plus touchées par cette rétraction du nombre des exploitations. C'est le cas pour deux régions périphériques : l'Abitibi-Témiscamingue et la Gaspésie.

Le lait occupe une place particulière car il reste la première production du Québec. Celui-ci occupe la première place parmi les provinces canadiennes productrices de lait. Aussi près de 16 000 exploitations sont spécialisées dans la production

CARTE 1

VALEUR MOYENNE, PAR EXPLOITATION AGRICOLE DES PRODUITS AGRICOLES VENDUS EN 1986



source : statistique Canada 1986

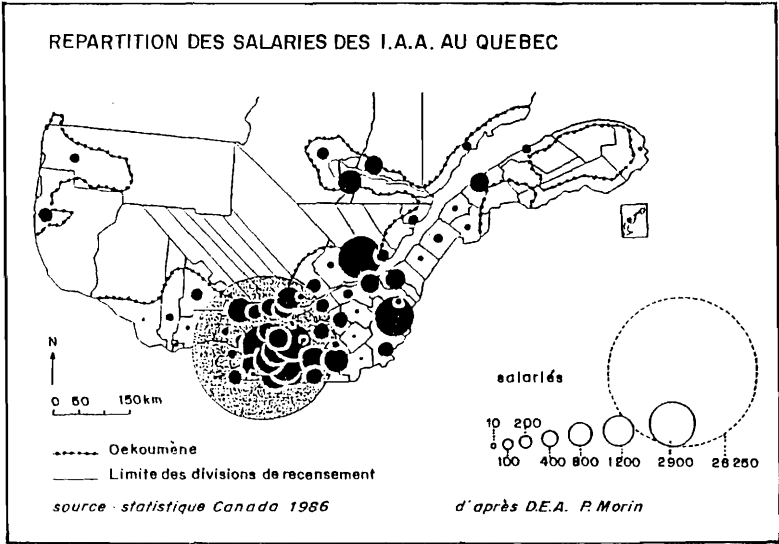
d'après D.E.A. P. Morin

laitière soit 40 % du total québécois. À l'exception de deux régions agricoles, ces exploitations laitières sont toujours les plus nombreuses. Elles occupent plus de la moitié du total dans la région de Nicolet mais surtout dans deux régions périphériques : Lac-Saint-Jean et Gaspésie. La région du Bas-Saint-Laurent ne produit que 5,5 % de la valeur agricole québécoise mais occupe le 2e rang pour la production laitière (10,8 % en 1986).

Il est intéressant de mettre en relation ces répartitions agricoles et celles de l'industrie agro-alimentaire. Cette dernière emploie 56 000 personnes en 1987 soit 10 % du secteur secondaire québécois. Les grands secteurs des I.A.A. québécoises sont assez différents de ceux que l'on peut repérer en France. La comparaison est délicate parce que la taille de l'industrie agro-alimentaire de cette province reste modeste par rapport à l'ensemble français. Il est alors pertinent de comparer les I.A.A. du Québec (56 000 salariés) avec celles des deux grandes régions agro-alimentaires de l'Ouest, la Bretagne et les Pays de la Loire (74 000 salariés). En France et dans les régions de l'Ouest, les principales I.A.A. sont liées aux grands secteurs de production agricole : viande, lait, conserves, grains. Ce caractère est encore plus accentué pour l'Ouest. Au Québec, les productions agricoles alimentent aussi cette industrie mais de manière plus discrète. Par contre, la boulangerie industrielle occupe une place très importante ainsi que la fabrication de bière et de jus de fruit. Sans doute le découpage statistique distingue-t-il l'industrie de deuxième transformation au Québec, catégorie qui est répartie différemment pour les chiffres français. Tout ceci pèse sur les localisations géographiques des I.A.A. québécoises.

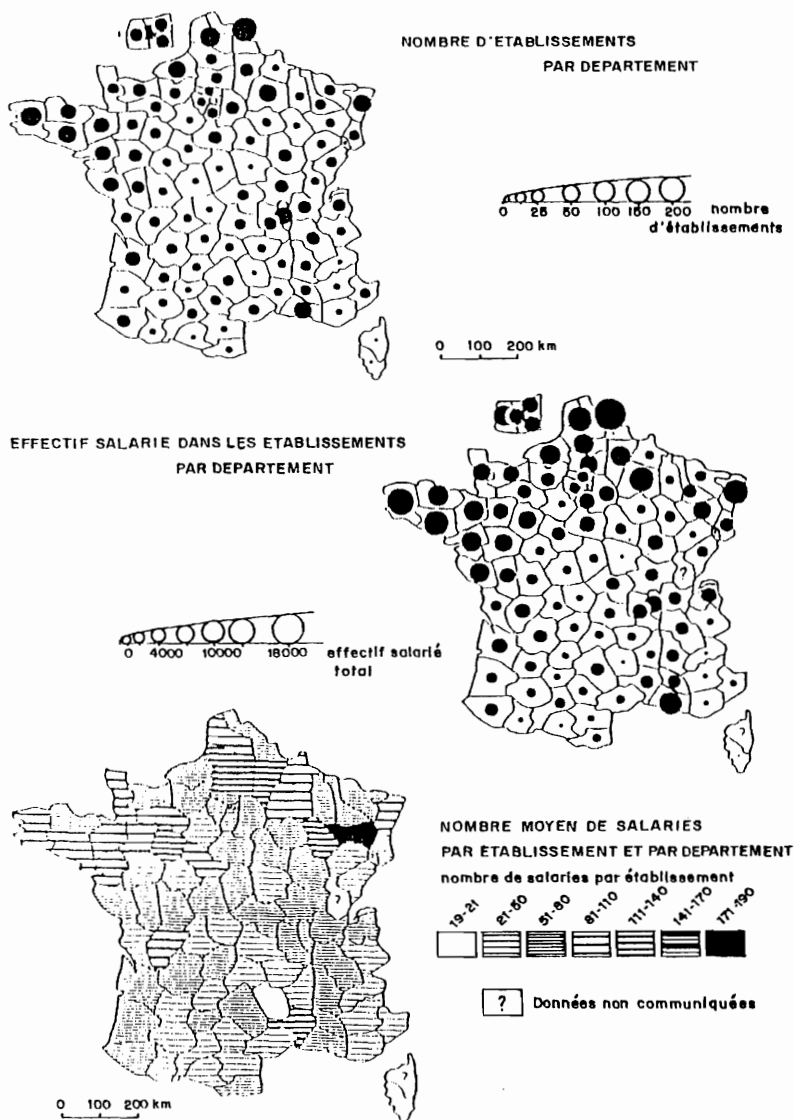
Les cartes de Pascal Morin montrent deux pôles principaux : la métropole montréalaise (près de 27 000 salariés) et la région de Québec et de la Beauce. Dans les régions périphériques, cette présence reste ponctuelle : le Lac-Saint-Jean et Rimouski. La grande plaine montréalaise concentre les meilleures terres agricoles mais surtout l'essentiel de la population québécoise. Le marché de consommation est le déterminant principal de cette industrie agro-alimentaire québécoise. La situation française est fort différente car s'il existe des foyers alimentaires qui s'appuient sur la

CARTE 2



CARTE 3

LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN FRANCE EN 1986



sources : S.C.E.E.S. - E.D.E. 1986

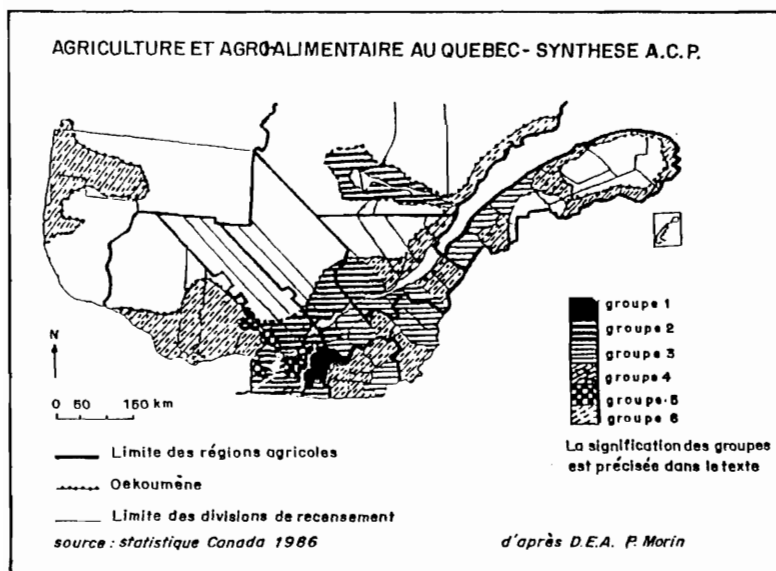
concentration urbaine : Paris, Lyon, Marseille. Les plus vastes secteurs des I.A.A. françaises sont localisés dans les puissantes régions agricoles de l'Ouest, du Nord, ou du Bassin parisien. Pour le Québec, seule l'industrie laitière présente une relation un peu différente à l'espace agricole. Cette production est la plus importante, occupe le plus d'exploitations notamment dans les régions périphériques. Aussi la région montréalaise, toujours largement présente, doit partager la transformation laitière avec d'autres régions : Rimouski, Lac-Saint-Jean, Rive Sud du Québec dans la partie centrale. Pour les régions périphériques du Québec, l'industrie laitière est bien souvent la seule marque de cette activité agro-alimentaire.

La carte de synthèse élaborée à partir du traitement des données agricoles et des industries agro-alimentaires selon la méthode factorielle, fait ressortir ces grandes structures évoquées par les cartes analytiques. Le premier axe met tout logiquement en évidence l'agglomération montréalaise qui concerne une part notable des industries agro-alimentaires. La combinaison des axes 2 et 3 apporte une information plus complexe qui ont permis à P. Morin de proposer une classification en 6 groupes. Deux d'entre eux (les groupes numérotés 1 et 5 de la carte synthèse) combinent la richesse agricole et la présence massive des industries agro-alimentaires, ceci dans la région montréalaise et les riches contrées de Saint-Hyacinthe. Les régions des groupes 2 et 3 présentent des caractéristiques agricoles différentes avec un encadrement agro-alimentaire variable. Les comtés en difficulté constituent le groupe 4. En général la production laitière et l'élevage sont les principales ressources de cette agriculture. Les terres y sont plus pauvres. Quelques petites industries laitières y subsistent ici ou là. Enfin, quelques comtés où l'agriculture est en voie de disparition (Saguenay, Gaspé, Iles-de-la-Madeleine) forment le dernier groupe. Les industries agro-alimentaires y sont totalement absentes.

2. LE DEVENIR DE L'AGRICULTURE DANS LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

La rétraction de l'espace agricole est l'une des caractéristiques des régions périphériques du Québec. Certes,

CARTE 4



les extensions agricoles de la période d'entre-deux guerres, réalisées dans des zones infertiles et froides ne pouvaient être que temporaires. La Seconde Guerre mondiale avait favorisé la production agricole canadienne, mais le retour à la paix a accéléré la marginalisation de multiples exploitations, la disparition de nombreux agriculteurs québécois attirés au même moment par le développement industriel et minier. La politique du gouvernement québécois a essayé de contrôler ces évolutions dans les années soixante, en favorisant la concentration des petites usines laitières dans les régions périphériques.

Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec considère (dans les années 63-66) que les exploitations agricoles doivent se spécialiser dans la production laitière, s'agrandir et se concentrer dans les contrées les plus fertiles. Le tiers des agriculteurs disparaît dans cette région, émigrant vers Québec ou Montréal à la recherche d'emplois industriels ou tertiaires. Le gouvernement québécois aide à la concentration industrielle en quelques points. Ainsi la Coopérative Sainte-Cécile du Bic, près de Rimouski, fut chargée de regrouper des beurreries voisines en difficulté depuis le lendemain de la guerre ¹. Des usines de fabrication de poudre de lait furent subventionnées par le gouvernement fédéral. La collecte de crème fut remplacée par la collecte de lait tandis que le froid à la ferme fit son apparition et se généralisa de 1965 à 1974. Les petites «coopératives de rang» sont alors progressivement intégrées et leur outil de collecte disparaît. La coopérative du Bic deviendra la C.A.B.S.L. (Coopérative Agricole du Bas-Saint-Laurent) rachetant la Laiterie Laval de Québec en 1977. Elle a pris ensuite le nom de PURDEL appellation commerciale, et traite 170 millions de litres par an, occupant le second rang des laiteries coopératives québécoises.

Les évolutions laitières contemporaines ne peuvent se comprendre sans faire référence au système des quotas laitiers instaurés dans les années soixante au Québec. Cette organisation originale, partiellement reprise vingt ans plus tard par les autorités agricoles de la CEE, avait pour but de limiter la croissance de la production laitière. Elle est prise en charge par le syndicalisme agricole québécois, contrôlé par l'Union des

producteurs agricoles². L'ensemble des producteurs laitiers doit adhérer à ce système qui se complique par l'existence de deux prix de lait : celui destiné à la consommation sous forme liquide et l'ensemble des produits transformés : beurre, poudre, fromages, yaourts etc. La Fédération des producteurs de lait du Québec (F.P.L.Q.) recherche les meilleurs prix à la production. Cette meilleure valorisation est obtenue par le lait de consommation ou la fabrication de produits à plus forte valeur. Or, les usines, qu'elles soient coopératives ou privées sont les plus rentables près des grands centres de consommation. La distribution du lait y est moins chère; les produits à forte valeur ajoutée (desserts lactés, fromages de spécialités etc) disposent d'un marché suffisant. Il y a donc une tendance naturelle à la concentration de l'outil industriel vers ces lieux. Mais les responsables du F.P.L.Q. favorisent les transports du lait des régions périphériques vers les industries des centres urbains, puisque la valorisation y est plus forte. Ce faisant, ils fragilisent les industries laitières périphériques. Les coopératives qui avaient bénéficié d'une première concentration se trouvent à présent déstabilisées.

Elles réagissent comme toute entreprise industrielle en tentant de racheter des laiteries situées près du pôle montréalais. Les responsables de la Coopérative fédérée du Québec, qui assure la coordination du secteur laitier coopératif prépondérant dans l'outil industriel québécois, posent clairement la question. Les coopératives doivent-elles favoriser la construction d'unités modernes de production autour de Montréal, les usines périphériques restant centres de collecte, exportant le lait liquide réfrigéré par camions lourds? La seconde phase consisterait dans l'abandon de ces centres périphériques, les producteurs laitiers des régions favorisées assurant la croissance des litrages collectés dans la région centrale. Ceci impose un transfert des quotas laitiers (déjà pratiqué) au moment des successions ou des transferts de propriétés, des régions périphériques vers le bassin montréalais. Il ne resterait plus alors aux producteurs laitiers qu'à changer de production ou à disparaître. Dans un contexte de surproduction laitière chronique toujours maîtrisée par le système des quotas, les régions périphériques se trouvent en position très défavorable.

3. FRANCE-QUÉBEC : UNE PROBLÉMATIQUE CENTRE-PÉRIPHÉRIQUE BIEN DIFFÉRENTE

La répartition des productions agricoles et des I.A.A. françaises met en évidence le pôle agro-alimentaire de l'Ouest. Cet ensemble comprenant la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie est devenue la première région agro-alimentaire française et l'une des premières régions européennes. Elle rassemble le plus grand nombre de salariés des I.A.A. transformant les produits animaux : la moitié de la viande porcine, une partie importante du secteur avicole, le tiers de la transformation laitière. C'est la première région pour l'industrie de l'alimentation animale. La Bretagne est ponctuée par un dense réseau de firmes industrielles et coopératives exportant leurs productions vers les centres de consommation français et européens. L'Ouest, par ses spécialisations, est au Bassin parisien, premier pôle céréalier européen, ce que le Québec «utile» est aux grandes plaines céréalières canadiennes. Les agriculteurs disposent donc d'un outil industriel efficace dont les entreprises occupent souvent le premier rang au sein du complexe agro-alimentaire français. Ceci a sans doute favorisé la concentration et l'agrandissement des exploitations mais aussi l'abandon de certaines terres agricoles réputées moins riches ou moins faciles à travailler. Mais, un Québécois averti doit faire quelques efforts pour repérer ces terres abandonnées qui sont au contraire légions dans les espaces périphériques du Québec. Par contre, en Bretagne, des problèmes nouveaux apparaissent, conséquence d'une agriculture trop intensive. La pollution de l'eau, conjoncturellement mise en évidence par plusieurs années de sécheresse, s'accroît. La pollution de surface est accompagnée par une grave pollution des nappes phréatiques, conséquence d'une utilisation massive des engrais, et de l'accumulation des résidus des élevages industriels. Il faudra sans doute trouver un nouvel équilibre qui passe par la limitation de cette intensification agricole.

La diagonale du «vide» qui traverse la France, de plateaux lorrains aux régions du Sud-Ouest est toute relative. Les densités de population agricole y sont faibles (moins de 10 habitants au kilomètre carré dans le pire des cas) mais les campagnes ne sont pas abandonnées. Bien souvent, de grandes

exploitations céréalières ont remplacé la polyculture originelle et fournissent l'un des grands produits d'exportation français. Les industries agro-alimentaires n'y sont pas très nombreuses mais consistent en la présence de silos de collecte qui s'animent au moment des moissons et de gros silos de stockage près des grands axes de communication. Certaines de ces régions se sont spécialisées dans l'élevage bovin plus extensif associé à quelques grands abattoirs.

Les régions agricoles françaises qui se rapprochent le plus des régions périphériques québécoises sont situées dans les massifs montagneux et leurs bordures : Massif Central, Vosges, Jura, Alpes. La production laitière y constitue le revenu essentiel car les autres productions ont, depuis longtemps été supplantées par l'agriculture des plaines. Les conditions climatiques plus rudes et des pentes difficilement accessibles au matériel moderne ont fortement pesé sur la rentabilité de ces productions. La spécialisation laitière fut une réponse ancienne, s'appuyant dans le Jura et les Alpes du Nord sur les fruitières, petites structures villageoises assurant la fabrication de gros fromages (emmental par exemple) que l'on expédiait ensuite vers les plaines. Certaines firmes industrielles comme BEL ont fondé leur développement sur la commercialisation de ces fromages et la fabrication de pâtes fondues. Mais à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, certaines de ces sociétés se sont débarrassées d'usines considérées comme vétustes ou trop petites afin de réinvestir dans l'Ouest où se développait le grand bassin laitier français. Ainsi, les firmes de l'Ouest et la plus grande d'entre-elles, l'Union laitière Normande, sont devenues les plus grosses productrices d'emmental. Produit de moins bonne qualité gustative, son coût de fabrication et de distribution, bien inférieur, lui a permis d'inonder les rayons des grandes surfaces. Les produits traditionnels de «l'Est Central» se trouvaient ainsi déstabilisés. L'État a incité les coopératives locales à reprendre les ateliers abandonnés par les industriels mais le marché était devenu bien fragile. La valorisation de cette production laitière s'en est trouvée pénalisée et les fermetures de fruitières se poursuivent, fragilisant les anciens équilibres.

Certaines exploitations de ces régions montagnardes ont pu toutefois mieux résister grâce au développement touristique.

Les agriculteurs propriétaires fonciers, bénéficiant de la manne touristique, se sont parfois reconvertis lorsqu'ils étaient installés près des stations de sport d'hiver. D'autres ont pu valoriser leurs productions artisanales et fermières : crème, reblochon, tomme fermière, confiture de myrtilles etc. Les enfants d'agriculteurs ont pu obtenir divers emplois dans les stations de ski. Des fruitières ont développé la vente directe auprès des touristes dans le Jura ou dans les Alpes du Nord. Toutefois ceci n'a été possible que dans des lieux privilégiés alors que les exploitations de moyennes montagnes subissaient de plein fouet cette déprise agricole et industrielle. La friche ou la forêt y progressent actuellement de manière très sensible.

En France comme au Québec, les industries agro-alimentaires sont devenues une composante essentielle des évolutions agricoles. Leur présence traduit l'existence de produits à transformer mais favorise souvent la croissance agricole; leur disparition effective ou potentielle perturbe sérieusement les possibilités de commercialisation des produits agricoles. La situation est beaucoup plus sérieuse dans les régions agricoles périphériques québécoises soumises depuis plus d'une génération à une régression drastique de l'espace agricole, aux limites de l'oekoumène, qui frappe l'axe laurentien. En France si quelques régions montagnardes sont soumises à ces évolutions, leurs agriculteurs trouvent plus facilement des solutions de repli. L'espace français est moins vaste, les centres urbains jamais très éloignés, les densités plus fortes. Malgré la progression des friches et des forêts, le territoire français reste encore largement agricole.

NOTES

1. Sur cette question voir notre article dans les «Cahiers Nantais» de juillet 1986. no 28 p. 84-85.
2. Philippe Nicolas, Jean-Pierre Peyon, «Québec : le rôle du syndicalisme et de la coopération agricole dans la mise en marché avec contingentement de la production», Revue «Coopération agricole» (France), nos 81-82-83, 1985.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE COMPARÉE DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE EN PAYS DE LA LOIRE ET AU QUÉBEC

Cécile RIALLAND

L'objet de ce texte est de mesurer et de confronter les taux et les répartitions géographiques du renouvellement des hommes dans l'agriculture en deux espaces très éloignés et apparemment très différents. *A priori* tout oppose nos deux régions mais - nous le verrons - elles supportent pourtant aisément la comparaison à l'image d'un premier constat : au Québec comme dans les Pays de la Loire domine une agriculture traditionnelle de type familial.

L'indicateur fondamental qu'est l'installation en agriculture apparaît d'autant plus pertinent qu'au-delà de la mesure du renouvellement des populations agricoles il permet de mieux comprendre le devenir des sociétés rurales; de même, son analyse est aujourd'hui d'autant plus appropriée que le temps où la forte fécondité des sociétés paysannes autorisait la transmission familiale des exploitations est semble-t-il révolu.

Aussi la profession agricole et les autorités politiques s'inquiètent-elles, à tort ou à raison, de la baisse du nombre des candidats à l'installation. Elles tentent de tout mettre en œuvre pour mieux comprendre et surtout mieux gérer le processus d'installation.

1. L'INTÉRÊT D'UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE?

La contribution des économistes et des sociologues à une meilleure connaissance du phénomène d'installation en agriculture est remarquable. Elle reste cependant incomplète et

justifie par là même une analyse et un questionnement d'essence plus spécifiquement géographique : un certain type d'espace, aux caractéristiques sociales, économiques et physiques particulières, engendre-t-il en nombre et en qualité un type d'installation original, propre à cet espace?

En d'autres termes, l'approche géographique peut permettre de définir et mesurer les relations espace-installation et fournir ainsi une clef supplémentaire pour estimer si l'on doit ou non, encourager en tel lieu tel type - ou nombre - d'installation.

2. L'INTÉRÊT D'UNE COMPARAISON AVEC LE QUÉBEC?

On ne peut disconvenir que l'observation des expériences d'autrui - dans quelque domaine que ce soit - enrichit nos propres connaissances. Cette constatation motive déjà à elle seule l'analyse comparative... dès lors qu'elle est possible : on voit mal en effet comment deux espaces aux situations par trop contradictoires pourraient tirer profit des acquis de l'autre. Dans le cas qui nous concerne, le raccourci assimilant la situation québécoise à celle plus globale du continent nord-américain tout entier est vite, trop vite, emprunté :

- Bien que les dimensions territoriales entre le Québec «utile» et une région française soient disproportionnées, deux traits rapprochent leurs agricultures : *le type de production agricole dominant*, la production laitière, d'abord; et à l'image de la plupart des pays industrialisés, nos deux agricultures ont suivi depuis une trentaine d'années le même *type d'évolution*, c'est-à-dire une baisse du nombre des exploitations, elle-même compensée par un gain de productivité des fermes restantes. Par ailleurs, la confrontation est d'autant plus intéressante qu'il existe un certain décalage dans le temps entre les situations québécoises et ligériennes.
- Au Québec, la baisse du nombre des exploitations, plus rapide, semble avoir atteint son «étiage» alors qu'elle se poursuit en Pays de la Loire. Le taux de remplacement des exploitations québécoises est globalement meilleur que celui de notre région : environ 1 200 relèves annuelles

pour un nombre total de 41 000 fermes. Ce taux de renouvellement de 2,8 % est jugé suffisant pour maintenir le nombre initial d'exploitations. En Pays de la Loire l'effectif de relève est le même mais il se rapporte à deux fois plus de fermes (1 200 installations pour 86 000 exploitations en 1988) ce qui donne un taux beaucoup plus faible de 1,3 %.

- Praticué depuis 1984 en France, le contingentement de la production laitière n'en est plus vraiment à son stade exploratoire. L'expérience québécoise en la matière peut néanmoins nous profiter puisqu'elle date quant à elle de plus de 20 ans. Elle est donc en mesure de nous fournir de précieuses données concernant l'impact des quotas sur l'évolution des structures et la transmission des exploitations.

3. QUE RECOUVRENT LES TERMES «INSTALLATION» OU «RELÈVE» EN AGRICULTURE?

Le concept d'installation n'est pas sans ambiguïté puisqu'il met en jeu les notions d'exploitation et d'exploitant. Au regard des différents points de vue sur l'installation que l'on favorise de part et d'autre, les uns privilégiant le changement de statut à la tête d'une entreprise viable, les autres une reproduction sociale au sein d'une famille agricole, le principe doit être de n'exclure du renouvellement agricole aucun exploitant et aucune exploitation. Dès lors l'installation est pensée en terme de renouvellement de chefs quels que soient leur âge, la taille économique de leur exploitation et leur degré d'activité agricole. Ce principe «intégrateur» a l'avantage d'être exhaustif et surtout de ne pas délaissier des situations qui peuvent avoir à plus long terme d'importantes conséquences pour la transmission des exploitations. Il prend bien évidemment en compte les installations des jeunes exploitants, mais également celles des pluri actifs ou des personnes plus âgées (les conjoints de chefs retraités par exemple) : autant d'individus qui contribuent à assurer la pérennité des exploitations ou constituent souvent de précieux intermédiaires avant une reprise par un jeune.

Le bien fondé de ce souci d'exhaustivité se voit d'ailleurs confirmé par une étude récente menée par deux chercheurs français¹ qui démontre qu'en France l'installation «classique», c'est-à-dire celle de jeunes exploitants remplaçant leurs parents sur une exploitation viable sans aucun revenu extérieur, ne représente aujourd'hui que 13 % des installations, alors que le gros de la relève serait composé d'installations tardives, de succession de conjoints, de pluri-actifs ou de personnes non agricoles.

4. SOURCES ET DÉMARCHE ADOPTÉE

Comparativement au Québec, les Pays de la Loire disposent d'une plus grande documentation en matière d'installation. Mais la principale difficulté réside dans l'absence d'uniformité des sources d'un département à l'autre, ce qui nuit à l'analyse régionale. Inversement, au Québec, l'information est plus homogène car plus centralisée. Le sentiment d'appartenance à une région, relativement flou en Pays de la Loire, prend ici toute sa dimension. Le travail du chercheur n'en n'est pas pour autant facilité car la centralisation et l'uniformité des données se font aux dépens de leur quantité.

En France comme au Québec, des sources de nature similaire comme les recensements de population et d'agriculture, les données proposées par les organismes professionnels chargés de la gestion des aides à l'installation, ont été exploitées. Mais elles ne permettent de cerner que l'installation des jeunes agriculteurs et oublient la masse des autres installés, dont nous évoquions à l'instant l'importance pour une telle recherche.

L'unique source qui soit exhaustive en matière d'installation se trouve être, en France, celle de la Mutualité sociale agricole, organisme de protection sociale spécifiquement dédié aux agriculteurs français et dont il n'existe pas d'équivalent au Québec. Le corporatisme, si caractéristique du secteur agricole français explique en partie ce phénomène. C'est en effet, au nom d'une spécificité presque naturelle que

l'agriculture française bénéficie de statuts, d'une protection sociale, d'un mode d'imposition et même d'un système éducatif qui lui sont vraiment propres. Ce système a l'avantage de bien distinguer et donc de bien comptabiliser les membres de la profession.

Considérée comme une activité à part entière, l'agriculture est au Québec au contraire plus banalisée, et si l'on connaît tout de ses outils de travail, de sa main-d'œuvre, des résultats de ses ventes, il est par contre plus difficile d'en cerner les aspects humains, sous-jacents des aspects économiques. L'étude des familles agricoles au Québec, au même titre qu'une recherche par exemple sur les familles d'artisans en France, se heurte ainsi à un véritable vide statistique.

Les difficultés dues aux sources peuvent être contournées par la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon choisi soit sur des bases statistiques soit d'une manière aléatoire. À défaut d'être exhaustive, et dès lors que ses résultats sont l'objet d'une analyse rigoureuse, l'enquête s'avère être un outil précieux permettant de dégager des tendances significatives.

À partir de la problématique et des sources disponibles, la démarche est la suivante : élaborer dans un premier temps une «géographie des installations» en déterminant, à l'aide de critères pertinents les contours de zones plus ou moins porteuses de renouvellement. Vérifier dans un deuxième temps si ces délimitations correspondent ou non à des natures différentes d'installation. Ce n'est qu'après avoir défini ces espaces, qu'on procède à l'analyse des facteurs explicatifs.

5. LA RÉPARTITION SPATIALE DES INSTALLATIONS

Notre première démarche a donc été d'estimer le nombre d'installations sur une certaine période et d'en examiner les variations spatiales. L'installation n'a pas été considérée en elle-même mais rapportée, soit aux sorties d'exploitant, soit au nombre d'exploitations en place.

Afin d'apprécier les contours des zones d'installation, plusieurs taux de renouvellement ont été calculés et reportés sur

des unités géographiques suffisamment fines pour traduire la variation du nombre de relève agricole dans chaque espace régional.

Les différents taux de relève agricole utilisés :

** Calcul du degré de renouvellement selon l'âge des exploitants ².*

Installations (exploitants de - 35 ans) au RGA (t1)
-----x 100

Départs (exploitants de plus 55 ans) au RGA (t1-10 ans)

** L'état du renouvellement peut être précisé en mentionnant les surfaces agricoles utilisées par chacune des classes d'âges citées ci-dessus ³*

SAU tenue par exploitant de moins de 40 ans
----- x 100
SAU tenue par exploitant de 65 et plus

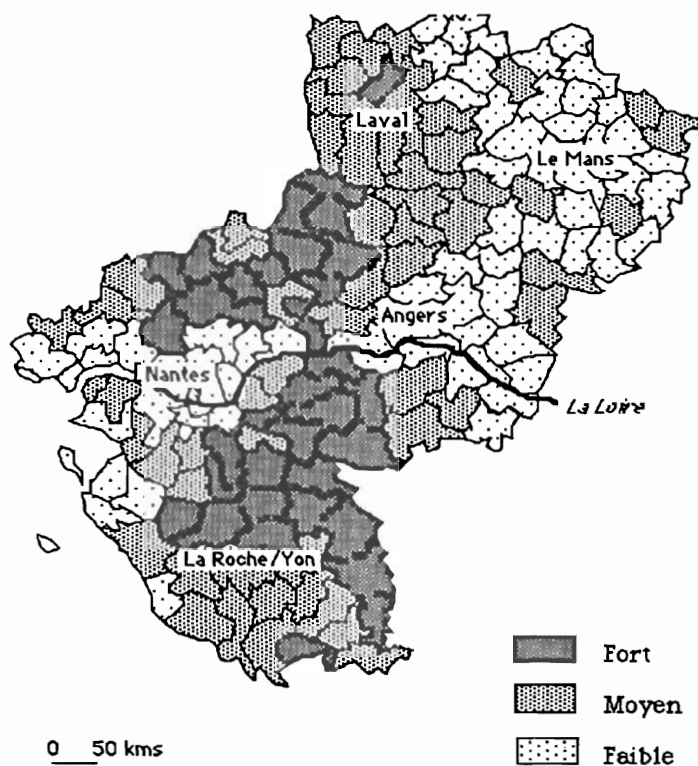
* Sans pour autant mesurer un véritable rapport des entrées sur les sorties, d'autres calculs de taux peuvent être utilisés comme indicateurs de plus ou moins bon renouvellement : il s'agit des *taux d'installation d'agriculteurs⁴* qui relativisent simplement les effectifs d'entrées en agriculture (ici appréciés d'après le nombre d'aides accordées à l'installation), non pas aux sorties mais au nombre d'exploitations en place ou à l'ampleur de la surface agricole utilisée.

Taux d'installation $\frac{\text{Nombre d'aides à l'installation}}{\text{Total exploitants}} \times 100$

ou $\frac{\text{Nombre d'aides à l'installation}}{10\ 000 \text{ ha de SAU}} \times 100$

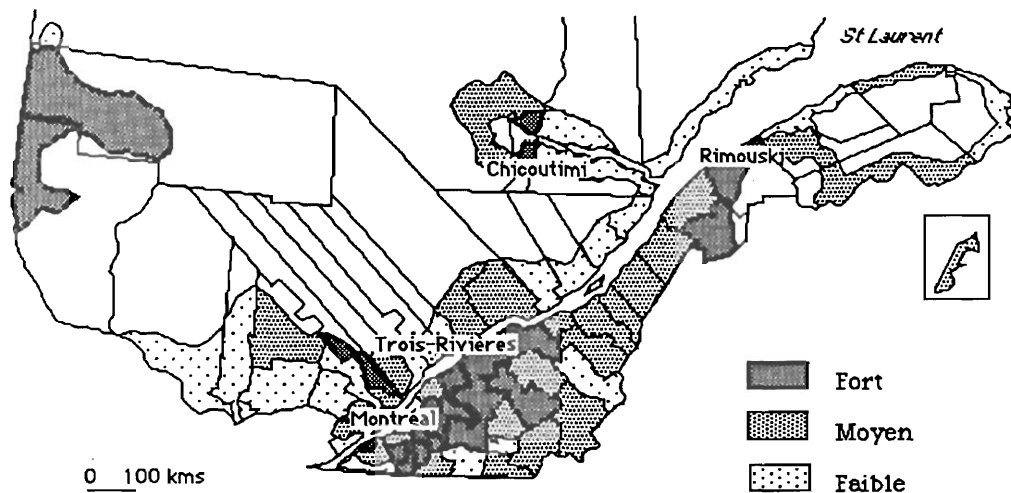
CARTE 1

**DEGRÉ DE RENOUVELLEMENT AGRICOLE
AU PAYS DE LA LOIRE EN 1988**



Source : RGA et CNASEA

**DEGRÉ DE RENOUVELLEMENT AGRICOLE
AU QUÉBEC EN 1988**



Source : Statistiques Canada et OCAQ

Ces taux expriment avant tout un renouvellement de générations d'agriculteurs. Faute de sources pertinentes nous avons considéré comme entrées:

- le nombre d'aides à l'installation (qui ne concerne que des individus jeunes);
- le nombre d'exploitants âgés de moins de 35-40 ans (d'après les recensements de population);

et comme sorties :

- les exploitants ayant atteint l'âge de la retraite.

Ces choix ne font pas état des installations de personnes de plus de 40 ans ou n'ayant pas, pour diverses raisons, obtenu d'aides à l'installation.

De même, l'expérience montre que les sorties d'agriculteurs peuvent s'opérer de trois manières :

- par mutation professionnelle;
- par abandon de l'activité agricole pour la retraite;
- par décès.

Une estimation des sorties basée sur *l'âge de la retraite* peut s'avérer très approximative : on sait qu'une majorité d'exploitants reste active au-delà de l'âge présumé de sa cessation d'activité et que par ailleurs, la reprise de l'exploitation par une ou un conjoint ne fait que repousser la date effective de départ.

Outre les estimations de sorties faites d'après l'âge des individus, les sources statistiques capables d'apporter des éléments sur *les mutations professionnelles* des agriculteurs sont rares. Et si dans le passé des générations d'agriculteurs ont peu fait preuve de mutation professionnelle, il est presque certain qu'aujourd'hui ou demain cette mobilité va se développer. Au niveau local les outils statistiques susceptibles de mesurer ce

changement font défaut et pénalisent par la même occasion l'approche géographique⁵.

Le choix des critères utilisés dans les différents calculs exposés ci-dessus a donc été plus fonction de la disponibilité des sources que de leur réelle aptitude à saisir de manière exacte la réalité des choses. Cependant ces paramètres expriment des tendances suffisamment significatives pour justifier leur emploi.

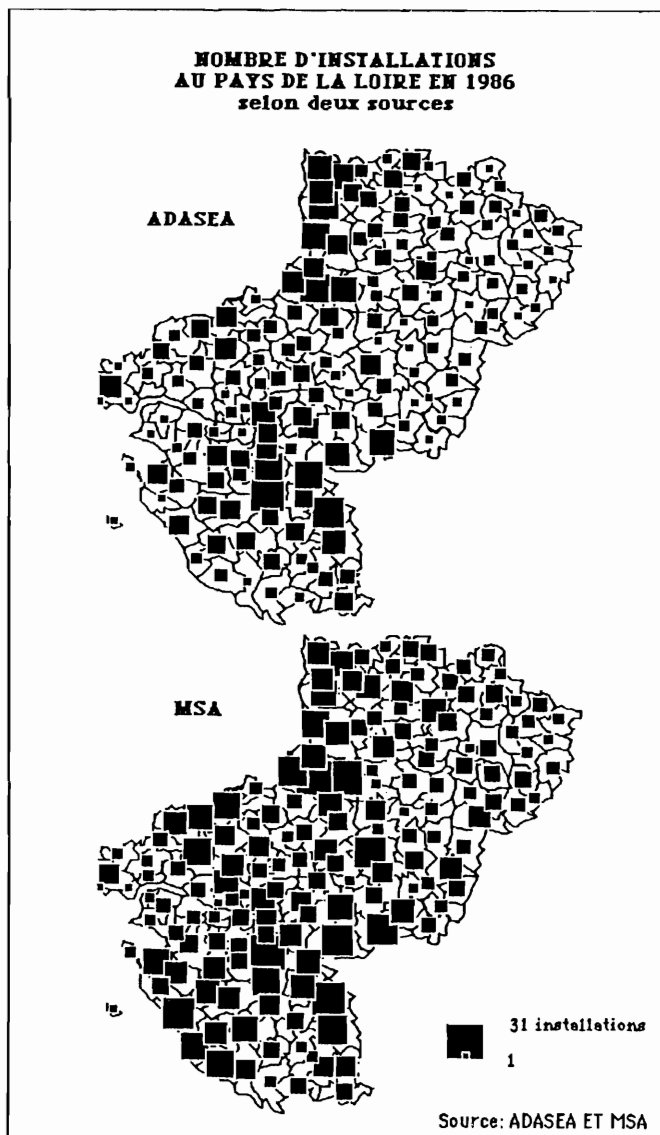
En rapprochant l'ensemble de ces taux à l'aide d'une matrice Bertin nous avons mis en évidence les limites de zones significatives en matière d'installation :

- *En Pays de la Loire*, les espaces propices au plus grand nombre d'installations se disposent en deux arcs de cercle de part et d'autres de l'axe ligérien.
- Au sud, le nord-est de la Vendée regroupe les cantons les mieux pourvus en installations. Des cantons comme ceux de Mortagne, Saint-Fulgent, Pouzauges, La Chataigneraie font partie des rares cantons en France ayant cumulé chacun en dix ans plus de 200 installations, et où les entrées sont équivalentes en nombre aux sorties.
- Cette solide base vendéenne se prolonge au nord sur les cantons viticoles de la Loire-Atlantique et sur les Mauges Rurales au sud-ouest du Maine-et-Loire.
- Interrompu par le fleuve, le bon renouvellement reprend au nord sur le bassin laitier de Blain en Loire-Atlantique puis passe par le Segréen et atteint en dernier lieu le sud-est du département Mayennais.

De part et d'autre de ces «arcs» fertiles en installations, le reste du territoire régional suscite une plus faible densité de reprises (sur une dizaine d'années le nombre d'installations est en moyenne inférieur à 30) :

- À l'ouest, l'estuaire de la Loire et le littoral (exceptés les cantons où l'on a enregistré ces dernières années, l'installation de nombreux conchyliculteurs).

CARTE 3



- À l'est, le département de la Sarthe, parent pauvre de la relève à l'échelle régionale, notamment sur ses périphéries nord/nord-est et sud/sud-est. En continuité avec le département sarthois la partie orientale de la Mayenne comme le nord-est (la Vallée et le Baugeois) constituent également des zones dépressives.
- Au Québec, les espaces les plus porteurs de relève se concentrent sur les zones des basses terres alluviales :
- Essentiellement la plaine centrale de Montréal qui concentre à elle seule plus de la moitié des effectifs moyens annuels de relève agricole.
- Et quelques sites périphériques comme celui de Rimouski, du Lac-Saint-Jean-Est et de l'Abitibi.

Comparativement aux Pays de la Loire les disparités intra-régionales au Québec sont plus importantes. Mais il faut bien saisir que les taux les plus bas au Québec correspondent à nos meilleurs taux de reprise en Pays de la Loire.

Ces premières constatations sont déjà porteuses de nombreux enseignements. Mais si l'on étudie de façon exhaustive le phénomène d'installation, les tendances jusqu'ici dégagées sont à nuancer.

En France, la Mutualité sociale agricole tient à jour un fichier sur chaque exploitant dont elle répertorie les mutations pour calculer le montant de ses cotisations. Nous avons récupéré à partir de ces fichiers l'ensemble des premières inscriptions faites en tant qu'agriculteur durant une année et nous les avons confrontées aux chiffres des A.D.A.S.E.A.

Par année, le nombre d'installations selon la source M.S.A. dépasse d'un tiers le chiffre de l'A.D.A.S.E.A. Aux 1 200 installations annuelles, il faut donc ajouter environ 400 installations supplémentaires. Du point de vue de la répartition géographique, les tendances restent les mêmes mais les amplitudes constatées sont beaucoup moins grandes, ce qui peut laisser penser que les exploitations «hors-D.J.A.» tendent à combler les vides des installations «conventionnelles», la

différence des effectifs entre les deux sources étant la plus marquée au sein de zones de faible installation.

Ce type de carte n'est malheureusement pas possible au Québec car la profession ne bénéficie pas d'un système équivalent de couverture sociale. Ce qui ne veut pas dire qu'une installation hors norme n'existe pas. Dans les comtés où le nombre d'exploitations est faible comme les Iles-de-la-Madeleine, Gaspé-Est, Sept-Iles..., le nombre d'exploitations a doublé entre le recensement de 1976 et celui de 1981.

Ce phénomène est surtout à attribuer au changement de définition de la notion d'exploitation d'un recensement à l'autre⁶. En adoptant une définition plus restrictive en 1976 qu'aux recensements suivants, on a fait varier artificiellement le nombre des exploitations, surtout dans les comtés que nous venons de citer, où le nombre de petites fermes représentant une agriculture à temps partiel, est important. Au recensement de 1986, aux Iles-de-la-Madeleine, 33 exploitants sur 46 déclarent avoir travaillé en moyenne 160 jours en dehors de leur exploitation dans une activité non agricole. Parallèlement à ces phénomènes, les aides à l'installation sont restées quasiment inexistantes dans ces comtés. Aussi artificiel soit-t-il, le grossissement du nombre de fermes est pour nous la reconnaissance d'une agriculture «hors normes» qui, pour diverses raisons, n'a pas eu accès aux programmes d'aides à l'installation et n'a par conséquent jamais été considérée comme faisant partie du renouvellement agricole.

Que ce soit au Québec ou dans les Pays de la Loire, l'utilisation de taux d'installations ne faisant référence qu'au renouvellement de générations d'agriculteurs risque de simplifier, voire masquer en partie la réalité plus complexe du renouvellement agricole. Répétons-le, ne considérer que les candidats jeunes c'est occulter la diversité des modes d'installations. Or, c'est peut-être dans cette diversité des profils que se joue l'avenir des sociétés rurales.

Les outils capables de mesurer de façon exhaustive l'ensemble des situations de relève agricole font donc gravement défaut. Faute de toujours pouvoir comptabiliser la totalité des

installations nous nous sommes référés aux tendances habituellement dégagées pour décrire les disparités régionales du phénomène. Seule l'étude exhaustive du cas français a pu démontrer que l'on pouvait nuancer cette première géographie un peu trop caricaturale du renouvellement agricole. D'où notre volonté de ne pas nous attarder sur le nombre des installations mais d'examiner plus en profondeur le contenu de ces différents taux brut de relève agricole pour savoir s'il y a ou non une relation entre le nombre et les types d'installations rencontrés.

6. UNE TYPOLOGIE DES INSTALLATIONS QUI RECOUPE LES DISPARITÉS RÉGIONALES

Les éléments statistiques capables de cerner les différents profils des installations étant là encore très incomplets, nous avons eu recours à l'enquête. Celle-ci a été réalisée sur un échantillon d'une centaine d'individus pour chacun de nos terrains d'étude.

En Pays de la Loire, nous avons essentiellement exploité les données des cinq A.D.A.S.E.A. et de la M.S.A. (pour 3 départements seulement), ainsi que les données d'enquête. Au Québec, le ministère de l'Agriculture nous a fourni des données sur l'exploitation agricole mais rien sur l'exploitant ou le ménage agricole. Le recours aux données d'enquête a été en conséquence plus systématique qu'en France.

L'analyse qualitative a porté sur :

- A. Les caractères de l'exploitation reprise, les systèmes de production et la taille économique des exploitations.
- B. L'exploitant ainsi que son environnement familial, c'est-à-dire son origine sociale, sa situation antérieure, son niveau de formation, sa situation familiale, son degré d'activité sur l'exploitation ainsi que celle du conjoint quand il y en avait un.

C. Les composantes de l'environnement social et économique perçues ou utilisées par le nouvel exploitant :

- qui ont pu être analysées au travers des difficultés exprimées;
- les pratiques liées au recours de main-d'œuvre, de matériel, à l'intérieur de son exploitation;
- les distances parcourues pour accéder aux services d'approvisionnement ou de commercialisation des productions.

Le premier constat que nous avons fait est que la variation du nombre d'installations se conjugait bien à des profils d'installations différents. Au Québec et dans les Pays de la Loire, un certain nombre de similitudes apparaissent :

- *Dans les zones de forte installation* les exploitations reprises sont déjà consolidées. Les systèmes de production y sont plus homogènes mais rarement mono-productifs puisqu'ils tendent à se compliquer par l'ajout d'un deuxième voire un troisième atelier selon les opportunités de main-d'œuvre ou la présence d'industries agro-alimentaires implantées de préférence à proximité d'une zone d'agriculture bien structurée.

Cette complication des systèmes est cependant moins évidente au Québec où l'application des quotas laitiers dans les années soixante a entraîné une plus grande spécialisation des exploitations. Une ferme qui détient un bon quota laitier (environ 200 à 250 000 litres) assure un revenu suffisant. La détention de quotas est par ailleurs devenue une véritable rente. Les quotas se vendent et s'achètent à des prix très élevés⁷. Dans les zones d'agriculture prospère, cela n'est pas sans conséquences au moment du rachat de la ferme car le capital à transmettre devient extrêmement lourd. Le faire-valoir direct dominant au Québec, la pratique du transfert d'exploitation par étapes sous forme de sociétés ou de compagnies familiales se développe.

Concernant les pratiques liées à l'utilisation d'une main-d'œuvre ou d'un matériel extérieur, en Pays de la Loire ce sont dans les zones prospères que l'on a le plus recours aux CUMA⁸. Au Québec, les exploitants ont déjà moins recours à un matériel extérieur car ils sont en général suréquipés et l'achat de matériel agricole est, comparativement à la France, moins onéreux.

Par ailleurs les structures d'entraide telles que les CUMA sont au Québec extrêmement rares (il n'existe que 44 syndicats de machinerie au Québec contre 1 360 CUMA en Pays de la Loire). La relative aisance des agriculteurs les ont naturellement conduit à un individualisme plus prononcé. Cela dit, l'organisation de la profession transparait plutôt dans la maîtrise des plans conjoints qui régularisent le marché des productions agricoles.

Quant aux distances parcourues pour accéder aux services liés à l'exploitation, les exploitants des zones prospères des deux régions sont amenés à effectuer des déplacements plus courts. Par ailleurs, il apparaît qu'un faible niveau de formation se conjugue avec une proximité du lieu de formation plus importante. Ce qui est somme toute assez logique si on part du principe que plus le besoin de formation est qualitativement important plus les établissements sont rares et éloignés.

De chaque côté de l'Atlantique, les projets des agriculteurs des zones prospères concernent l'intensification. Seules les formes envisagées varient : du côté québécois, les gains de productivité sont essentiellement portés sur le cheptel avec une amélioration génétique du troupeau et sur une intensification des rendements fourragers. En Pays de la Loire, la mise en place des quotas laitiers a eu pour conséquence la multiplication des ateliers soit en production végétale pour la vente (céréales) soit en hors-sol (taurillons, jeunes bovins, volailles, porcs). Les projets d'ajout de hors-sol dominent à court terme. On peut s'interroger sur la pérennité de tels systèmes puisqu'ils risquent de se heurter à des problèmes de débouchés et que par ailleurs le départ du père dans le cadre des GAEC père-fils posera un problème de main-d'œuvre. Par ailleurs à partir

d'un certain niveau de quota la multiplication d'ateliers n'est pas, selon les économistes, toujours justifiée. Une certaine spécialisation des plus grosses unités laitières peut donc s'envisager dans les années à venir et l'exemple du Québec ne peut que conforter cette idée.

Les zones de faible installation comprennent, à l'opposée des zones prospères, des profils d'installations beaucoup plus diversifiés. Ce sont ces espaces qui regroupent le plus d'élevages ou de cultures diversifiés. La production laitière y est moins présente qu'ailleurs. Les installations y sont plus tardives et les nouveaux chefs ont atteint un niveau de formation plus élevé mais pas spécifiquement agricole. Le conjoint est plus systématiquement qu'ailleurs sollicité pour travailler à l'extérieur de l'exploitation. Ce qui limite la multiplication des ateliers au sein de l'exploitation d'autant que l'installation en individuel y est plus fréquente.

Comparativement aux autres régions les individus sont les plus isolés de tout, notamment des structures de commercialisation de leur production.

Les projets portent sur l'organisation du travail et la diversification.

Les espaces intermédiaires regroupent quant à eux des profils d'installation que l'on pourrait également qualifier «d'intermédiaires» entre les systèmes de production homogènes des zones prospères et les systèmes plus diversifiés des zones de moindre installation.

En Pays de la Loire les agriculteurs de ce groupe apparaissent comme étant les plus «dynamiques» dans la mesure où ils tentent plus qu'ailleurs d'améliorer leur outil de production. Ce sont par exemple les plus nombreux à avoir augmenté leurs surfaces fourragères par l'intermédiaire du drainage. Leur niveau de formation est quasiment aussi élevé qu'en zone de faible installation mais il est plus spécifiquement agricole. On y comptabilise également le plus de transferts de fermes non familiales et le plus grand nombre d'exploitants qui ne soient pas d'origine agricole. Du côté français cette situation

semble donc susciter un certain dynamisme qui aspire à rattraper le modèle de développement des zones prospères.

Au Québec, cette situation est apparemment moins stimulante. Les agriculteurs déclarent avoir plus de difficultés qu'ailleurs. La spécialisation laitière y est moins importante qu'en zone prospère et moins intensive. Mais cette moindre taille des exploitations laitières n'est pas pour autant compensée par une diversification des productions. La situation de ces exploitants est *a priori* plus précaire qu'ailleurs.

La typologie Québécoise fait apparaître une tendance : une consolidation des fermes et un bon renouvellement en zone prospère; une diversification et un maintien, voire un regain, des transmissions en zones de moindre installation; et une situation intermédiaire où l'on trouve une agriculture aux unités moyennes fragilisées par une moindre intensification et une multiplication coûteuse d'ateliers, nécessaire pour rendre l'entreprise viable.

Au regard de l'expérience québécoise et compte tenu de l'application récente des quotas laitiers en France, certaines interrogations peuvent être formulées sur l'avenir de notre agriculture :

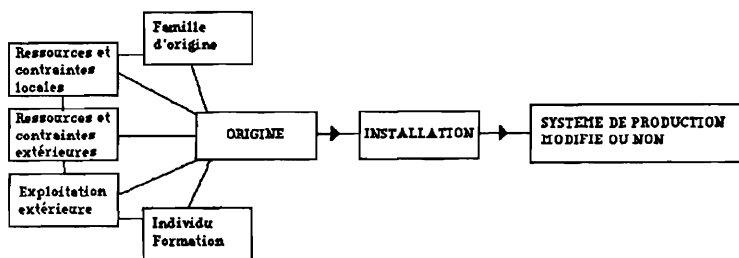
- Les fermes laitières les mieux structurées, situées en zones prospères ne seront-elles pas les plus aptes à acquérir des références supplémentaires et donc à se spécialiser ?
- Les exploitations des zones intermédiaires qui ne pourront atteindre le niveau de référence laitière des zones les plus prospères ne devront-elles pas investir dans des ateliers annexes dont la rentabilité liée à des problèmes de débouchés est souvent aléatoire ?
- En zones fragiles, les productions alternatives vont-elles se maintenir ? Ne va-t-on pas assister également à la mise en place d'exploitations spécialisées et consolidées dans les vides laissés par le départ massif d'agriculteurs âgés ?

7. ESSAI D'ANALYSE DES DÉTERMINANTS À L'INSTALLATION.

Faute de comprendre les contrastes constatés des taux bruts d'installation ainsi que la diversité des modes de renouvellement des populations agricoles, il faut faire appel à de multiples déterminants explicatifs qu'il s'agit de décrire, de comparer et de peser les uns par rapport aux autres.

Cette pondération des facteurs reprend en partie la méthode graphique établie par Bernard Kayser de l'Université de Toulouse avec lequel les universités de l'ouest français ont entrepris en 1986 une recherche commune sur l'installation et la diversification des systèmes de production. La représentation schématique de B.Kayser est valable pour tous les cas d'installations. Elle permet de visualiser et de pondérer les différentes combinaisons de facteurs susceptibles d'engendrer des profils d'installations particuliers.

Cinq éléments, inventoriés par B. Kayser, interviennent de façon positive ou négative tout au long du processus d'installation : les caractères propres à l'individu (formation-âge-situation familiale), la famille d'origine, l'exploitation reprise, les ressources et contraintes locales, les ressources et contraintes extérieures.



Alors que la recherche entreprise avec l'Université de Toulouse accordait une plus grande attention aux processus de modification des systèmes de production, notre recherche insiste sur la variation géographique des mécanismes d'installation.

Nous ne faisons ici que présenter brièvement ces déterminants. Il va de soi qu'ils agissent en interaction et qu'il est nécessaire de les hiérarchiser dans l'espace.

7.1 Une démographie agricole favorable

Bien que nous n'ayons pas encore mesuré le poids de chacun des facteurs d'installation, nous pouvons dès à présent rappeler que *le fait démographique* est premier et incontournable.

Jusqu'ici dans nos régions le renouvellement des exploitations agricoles s'est toujours fait de façon endogène. Les observations faites sur le terrain, montrent qu'en moyenne 80 % des personnes récemment installées reprennent l'exploitation familiale. Dans ces conditions, la démographie agricole joue un rôle important sur l'état présent ou futur du renouvellement.

La régression générale du nombre d'enfants d'agriculteurs, analysée en particulier par Georges Macé pour les Pays de la Loire⁹, montre à l'aide d'un graphique de construction simple mettant en parallèle :

- le nombre moyen annuel de naissances de fils d'agriculteurs durant une période;
- les effectifs d'installations obtenues 20 ans plus tard sur ce même «vivier» d'enfants;

que les 6 310 fils d'agriculteurs nés en moyenne annuellement entre 1956 et 1960 ont ainsi fourni, entre 1981 et 1985 environ 1 500 installations annuelles. Ce même taux d'installation de 25 %, appliqué au nombre de naissances qui ont eu lieu entre 1976 et 1980 (environ 2 000 fils) ne devrait permettre dans les dix prochaines années l'installation que de 500 agriculteurs. Ce chiffre annuel est jugé insuffisant pour maintenir le nombre actuel d'exploitations.

La régression générale du nombre d'enfants d'agriculteurs que nous avons évoquée en introduction n'est

cependant pas la même partout. En Pays de la Loire la carte de la répartition du nombre d'enfants de moins de 15 ans montre que certains cantons sont moins affectés que d'autres. Les espaces mieux pourvus en successeurs potentiels correspondent aux régions où les installations sont les plus nombreuses. Ailleurs, pour diverses raisons telles que le vieillissement de la population ou des comportements démographiques liés à l'urbanisation, les enfants d'agriculteurs se font plus rares.

Les perspectives démographiques, déjà perceptibles dans les régions défavorisées sur le plan de l'installation, posent le problème des «nouveaux venus» en agriculture. En général, la multiplication de «tiers» (c'est ainsi que les A.D.A.S.E.A. nomment les installations non familiales) sont plus le résultat d'une nécessité que d'une philanthropie dont pourrait faire preuve le milieu d'accueil. Pour favoriser la reprise d'exploitations sans successeurs, les A.D.A.S.E.A. ont mis en place le Répertoire départements installations (R.D.I), registre qui informe les candidats à l'installation de l'existence d'exploitations vacantes. Une part encore marginale de transferts d'exploitation a lieu avec ce type d'outils. Cependant les premiers bilans mentionnent la multiplication du phénomène mais indiquent également que l'archétype du «tiers» est un jeune d'origine agricole qui se réinstalle sur une exploitation voisine, susceptible de lui apporter un revenu supérieur et que les candidats d'origine non agricole sont encore rares (moins de 10 % en Pays de la Loire). On est donc encore loin d'un recrutement exogène...

Au Québec, le manque de candidats à l'installation étant moins évident, la nécessité d'un recrutement exogène se pose rarement. Toutefois en tant que pays neuf ouvert à l'immigration le Québec peut nous apporter matière à réflexion. Durant les années quatre-vingt, une centaine d'agriculteurs européens se sont établis chaque année au Québec. Ils se sont installés dans les zones les plus prospères et sur des exploitations laitières bien consolidées. Ce type d'immigration n'a pas comblé de vide et se basait sur des motivations essentiellement économiques : l'acquisition d'une ferme rentable à un moindre prix par rapport au pays d'origine. Toutefois ces exploitants avaient en général un niveau de formation élevé ce qui leur assurait un savoir-faire pouvant faire école sur le plan

local. Cette immigration, bénéfique pour le pays d'accueil, n'aurait sans doute jamais eu la même ampleur si elle n'avait été encouragée par les structures d'accueil du ministère de l'Immigration québécois, alliées à tout un réseau de courtiers établis de part et d'autre de l'Atlantique, qui ont joué un rôle déterminant pour la promotion des fermes et l'accueil des immigrants. Leur expérience montre cependant qu'un laisser-faire au niveau de l'implantation régionale favorise les espaces déjà les plus prospères. Si les espaces les plus démunis en installations veulent bénéficier de tels mouvements, encore il faut que l'encadrement du phénomène migratoire en fasse une promotion efficace.

7.2 Un environnement économique stimulant

La présence d'industries (rurales ou autres) ou la proximité d'une ville ne sont pas sans conséquences sur la quantité et la qualité des installations. Contrairement aux idées reçues, leurs effets ne sont pas toujours négatifs. À Saint-Fulgent en Vendée ou en Beauce au Québec, l'industrie rurale ne constitue pas une concurrence à l'activité agricole mais une complémentarité en fournissant sur place un emploi au conjoint ou aux frères et sœurs. En fixant «au pays» une population jeune, cette industrie est un élément clef de l'équilibre économique local. Ailleurs, la proximité d'une ville occasionnera certes moins d'installations mais offrira plus de possibilités en matière de marchés diversifiés et rémunérateurs.

En dernier lieu, la mise en place des quotas par laiterie en France n'a pas été sans conséquences sur la quantité et la qualité des installations laitières dans l'espace puisque les plus récentes installations dans cette production ont eu tendance à se polariser auprès des laiteries les plus généreuses en références (cela a été le cas de la laiterie Besnier en Mayenne).

Chaque structure économique présente dans le paysage, mesurée en terme de contraintes mais aussi de ressources à l'installation, contribue donc à l'explication des variations spatiales du phénomène.

7.3 Des systèmes de production rémunérateurs

Dans ce domaine, la relation est sans ambiguïté. Plus un système de production est rémunérateur, moins il se heurte à un problème de relève. La répartition des systèmes de production les plus rentables correspond d'ailleurs aux régions les mieux pourvues en installations. Il s'agit par exemple des zones viticoles, maraîchères, des bassins laitiers en Pays de la Loire et de la production laitière au Québec.

7.4 Des outils de production performants

En France la présence de bonnes structures foncières, liées à l'histoire de la propriété du sol mais aussi aux améliorations apportées par le remembrement et les opérations de drainage, constituent un atout supplémentaire aux chances de reprise. Localement, les exploitations établies sur d'anciennes métairies ou ayant fait l'objet d'améliorations foncières auront toujours la préférence des candidats à l'installation.

Une étude faite par le C.N.A.S.E.A. en Loire-Atlantique montre que l'état des bâtiments ainsi que la possibilité de louer les terres et le siège d'une exploitation constituent également des facteurs favorables à la reprise d'une exploitation.

Au Québec l'état des structures foncières, beaucoup moins anciennes et donc beaucoup plus rationnelles, intervient peu. C'est plus la détention du quota qui augmente les chances de reprises d'une ferme.

7.5 Une forte cohésion des structures sociales

En Pays de la Loire cela se concrétise par l'existence de structures de solidarité telles que les CUMA ou la présence de tout un réseau d'infrastructures scolaires de type «maisons familiales» ou au mieux lycées agricoles. Ces éléments du paysage sont autant de preuves du degré de cohésion du milieu agricole et donc de son efficacité à maîtriser sa reproduction sociale.

Au Québec cette cohésion apparaîtra plus dans la capacité des producteurs à promouvoir et gérer des plans conjoints (le marché des quotas) que dans des infrastructures telles que les syndicats de machinerie ou la présence d'établissements d'enseignement agricole.

7.6 Des qualités de terre adéquates

De multiples contre-exemples ont longtemps permis de douter du déterminisme des facteurs naturels sur une quelconque activité agricole. Cependant, dans les secteurs où l'offre de terres est grandissante, on a tout lieu de penser que les sols de meilleure qualité, qui nécessitent un moindre coût de production, intéressent un plus grand nombre de repreneurs.

Au Québec, l'abandon de terres agricoles ne se fait pas, comme c'est le cas pour la France de l'Ouest, sous forme de «timbres postes». Les structures y sont plus jeunes et plus rationnelles. Ce sont les terres de «fond de rang», celles situées à la lisière des terres boisées, défrichées tardivement et qui sont de moindre qualité, qui vont de préférence être délaissées.

Énumérer les déterminants à l'installation les uns à la suite des autres ne doit pas nous faire oublier que chaque facteur n'est qu'un élément d'un système et que seule la combinaison des rapports et du poids relatif de chacun d'entre eux détermine un type d'installation.

Ces combinaisons varient d'un espace à l'autre et c'est en quoi certains milieux sont plus «porteurs» que d'autres. Aussi sommes-nous tentés d'avancer l'hypothèse selon laquelle un certain type d'espace avec ses caractéristiques physiques, démographiques, sociales et économiques, peut générer un certain type d'installation. Les espaces «rurbanisés» (péri-urbains ou rétro-littoraux) suscitent *a priori* peu d'installations mais avec des systèmes et des modes de production plus diversifiés, adaptés aux conditions socio-économiques du milieu. Les espaces agricoles «prospères» génèrent quant à eux un grand nombre d'installations mais des systèmes et des modes de production plus homogènes où les nouveaux exploitants doivent avec un niveau de formation souvent faible gérer un très

lourd capital d'exploitation. Entre ces deux types d'espace il reste des espaces intermédiaires qui tentent d'adopter les modèles de développement des zones plus prospères sans pour autant bénéficier d'un milieu qui soit réellement porteur. S'installer dans ces espaces intermédiaires exige donc des coûts de production et de mise en valeur plus élevés puisqu'on ne profite pas des effets de synergie des espaces réellement porteurs.

CONCLUSION

Hier encore, le renouvellement des exploitations était assuré par la famille agricole et une surcharge démographique autorisait cette auto-reproduction. Aujourd'hui, l'irréversible baisse du taux de renouvellement suscite de vives inquiétudes. Certes ces inquiétudes sont justifiées, mais on se doit de remettre les choses à leur place. La chute du taux d'installation a bien souvent été un moyen d'assainir la surcharge des outils de production. L'expérience québécoise est à ce niveau édifiante. On y vit mieux son métier d'agriculteur qu'en Pays de la Loire. Par ailleurs, l'éclatement de l'activité agricole a autorisé le développement de toute une série d'activités en amont et en aval de l'exploitation. Les employés de ce secteur para-agricole sont le plus souvent des enfants d'agriculteurs. Ne serait-il pas plus pertinent dans ces conditions d'analyser un taux de renouvellement dans la *sphère agricole* plutôt que de se borner à celui de *l'exploitation agricole*.

Doit-on par ailleurs encourager un taux élevé d'installations? Les zones de fortes installations ne sont pas sans poser de problèmes : on y éprouve les limites du modèle intensif et spécialisé avec ses retombées néfastes: d'un côté la surproduction, l'atteinte portée à l'environnement, l'accumulation de capitaux de plus en plus lourds à transmettre; de l'autre l'incapacité des exploitants, tenus par leurs engagements financiers, à modifier leurs systèmes et modes de production. De même, l'auto-recrutement d'une profession est-il une bonne chose? Pas à notre avis car il sous-entend un faible niveau de formation alors que le métier exige un niveau de compétence de plus en plus élevé. Il n'est donc pas certain qu'un bon taux de

renouvellement soit toujours synonyme de changement, de souplesse, donc de développement.

L'idée d'un taux élevé d'installations, issu des seules familles agricoles est un modèle aujourd'hui périmé. L'avenir des espaces ruraux se joue dans la diversité des modalités d'installation ce qui suppose la reconnaissance d'un renouvellement non conventionnel, lui-même complété par la mise en place de nouvelles activités au sein des territoires jusqu'ici agricoles. Une future gestion qui ne sera donc pas forcément contrôlée par la seule profession agricole.

NOTES

1. B. Delard et P. Lacombe, «Le renouvellement des agriculteurs», *Études Rurales*, no 110, 1988.
2. Taux de renouvellement effectué par les services de la DRAF in «Indicateurs ruraux» DRAF Pays de la Loire, 1985, page 28.
3. Indicateur de renouvellement, C.N.A.S.E.A., Rennes.
4. Taux d'installation ou de départ, C.N.A.S.E.A.
5. L'«Enquête Emploi» réalisée par l'INSEE en 1980 contient une série de tableaux sur la mobilité des individus au travers des catégories socio-professionnelles mais ces données n'existent qu'au niveau national et au mieux, mais plus rarement, à l'échelle régionale.
6. Définition d'une ferme de recensement :
 - au recensement 1971 : Une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre (0,4 hectare) ou plus dont les ventes de produits agricoles au cours des douze derniers mois se sont élevées à 50 \$ canadiens et plus;
 - au recensement 1976 : même définition mais avec un seuil du montant des ventes de 1 200 \$ canadiens;
 - aux recensements de 1981 et 1986 : idem mais avec un seuil du montant des ventes abaissé à 250 \$ canadiens.

7. Le droit de produire est acheté individuellement par l'exploitant, le prix d'achat est variable selon la destination du lait, le quota de lait de consommation était vendu en 1986 : 1800 F /jour et celui du lait voué à la transformation 25 F/kg de matière grasse/an. Une ferme moyenne peut détenir un quota de 120 litres/jour et 5 000 kg de matière grasse/an soit un quota de 240 000 litres de lait.
8. CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.
9. Georges Macé, «Le foncier agricole dans l'ouest de la France : éléments pour un bilan et perspectives», *Géographie Sociale*, no 5, 1987.

**LES FORMES D'INTÉGRATION GÉOGRAPHIQUE DE
L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE CHEZ
L'HABITANT EN MILIEU RURAL**
*Réflexions comparatives sur les situations québécoise et
française*

Jean-Baptiste HUMEAU

Le tourisme rural est présenté comme une alternative économique susceptible de pallier les difficultés de développement que rencontrent de nombreuses campagnes aux prises avec une chute de l'activité agricole. Il nous a paru intéressant d'apprécier la réalité du développement touristique en milieu rural à travers l'analyse de l'hébergement des vacanciers chez l'habitant. Au Québec comme en France, les ministères de l'Agriculture se sont engagés depuis plusieurs dizaines d'années dans une politique d'aide à cette forme de développement touristique.

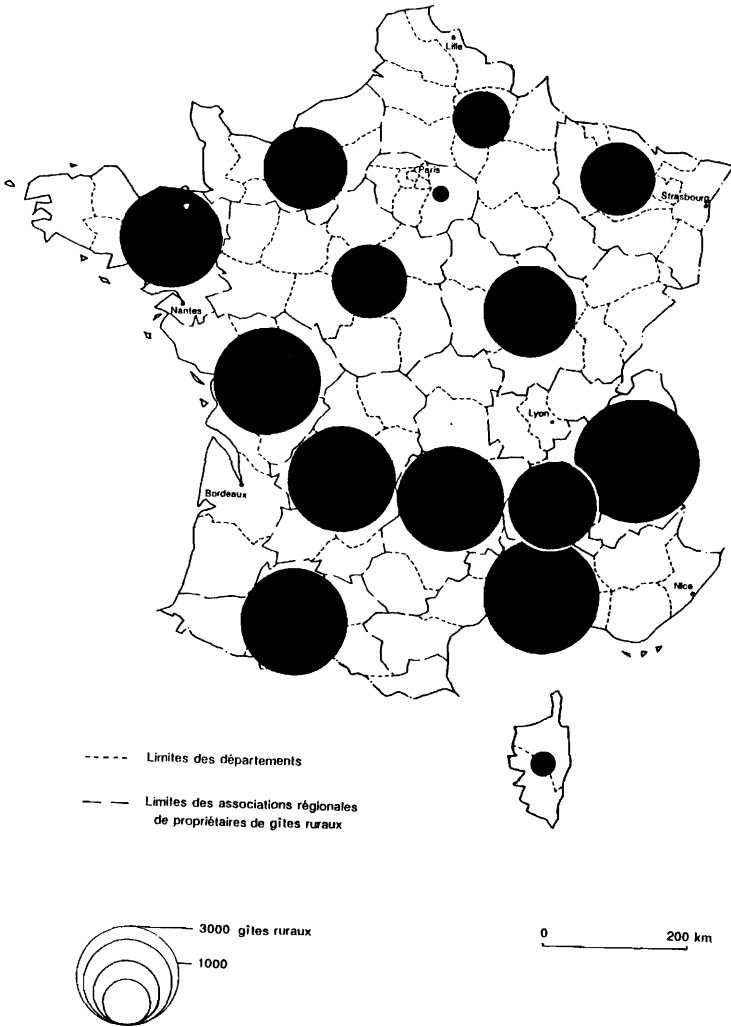
L'analyse des résultats, obtenus tant dans la mise en oeuvre des structures d'aide à l'hébergement chez l'habitant que dans les pratiques observées, se fonde sur des enquêtes effectuées auprès de la Fédération des gîtes ruraux de France et de la Fédération des Agricotours au Québec. Une enquête directe chez cinquante propriétaires de gîtes ruraux en France et au Québec a été réalisée durant l'année 1989¹. L'échantillon est réduit, il permet néanmoins de dépasser les sources statistiques sommaires de croissance et de répartition des logements, fournies par les organismes gestionnaires. Enfin, il nous a permis d'induire des interprétations relatives à des processus de développement de cette forme de tourisme rural inégalement intégrés dans des espaces ruraux profondément différents.

1. LE DÉVELOPPEMENT DE DEUX RÉSEAUX D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN MILIEU RURAL

1.1 L'essor de la Fédération nationale des gîtes ruraux en France

C'est en 1953 que le gouvernement français s'inspirant des conclusions du rapport général de la Commission de modernisation du tourisme dans le cadre du 2^{ème} plan quinquennal, crée le système financier d'aide à l'aménagement d'appartements meublés à l'intérieur d'habitations rurales : les gîtes ruraux. Les directions départementales de l'agriculture ont pour mission de mettre en oeuvre localement les mesures d'aide aux agriculteurs et propriétaires ruraux désireux d'accueillir des vacanciers sous leur toit. Progressivement les propriétaires de gîtes se concertent afin d'améliorer la gestion de ce mode d'hébergement. Ainsi, à la fin des années soixante, se constituent sous des structures juridiques variées des associations cherchant à rationaliser les conditions matérielles des logements. La nécessité d'ententes entre propriétaires afin de favoriser la promotion commerciale des gîtes auprès des citadins constitue, par ailleurs, une puissante motivation au renforcement de l'identité de ce mode d'hébergement. La qualité du logement, la diversité des paysages, la chaleur de l'accueil familial s'enracinent dans une image locale renforcée et schématisée pour les besoins du langage publicitaire. Chaque département (ou groupe de départements) crée, sur de telles bases, les structures de commercialisation adaptées aux modes de consommation. Les formules de réservation se modernisent, la diversité des prestations de services aux vacanciers s'amplifie. Les initiatives gouvernementales de 1953 ont trouvé un réel écho local : trente années plus tard, de puissantes associations départementales ou régionales gèrent un parc de 36 000 gîtes ruraux². La Fédération nationale des gîtes ruraux veille au respect d'une charte qualitative de l'hébergement et sur l'esprit du concept originel : participation à l'essor de l'économie rurale, concours à l'amélioration de l'habitat rural et développement d'un tourisme à vocation sociale.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES GÎTES RURAUX EN FRANCE



Source : F.N.G.R. 1988

1.2 La structure fédérative des Agricotours du Québec

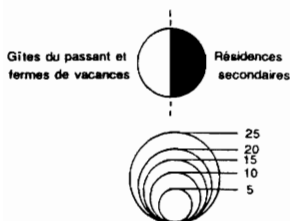
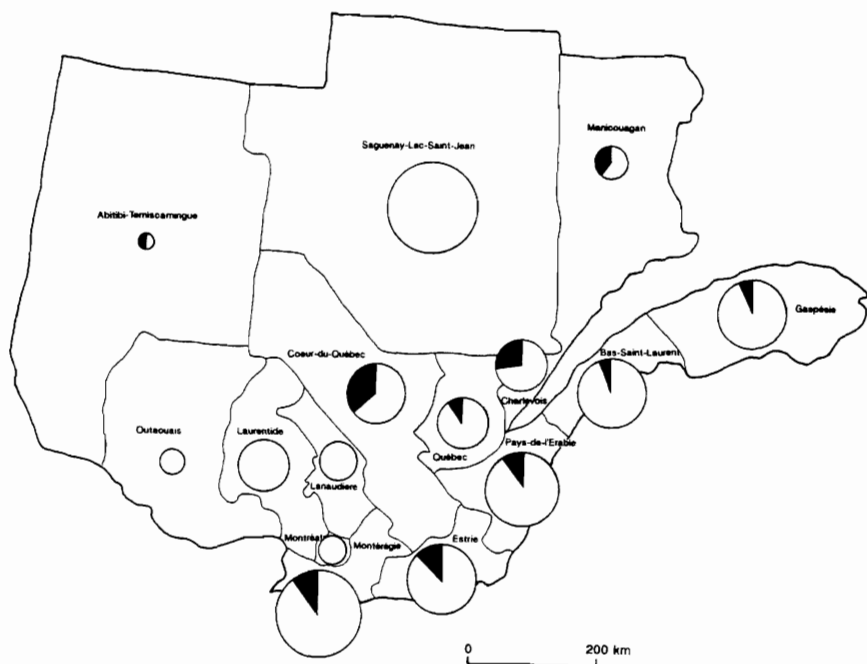
La Fédération des Agricotours du Québec naît au début des années soixante-dix. Le ministère provincial de l'Agriculture indique nettement l'objectif visé : «Nous croyons que le développement d'activités touristiques et de loisirs sera un apport très valable pour l'équilibre des revenus de plusieurs fermes au Québec, tant des régions moins favorisées que plus favorisées économiquement. Parmi ces activités, beaucoup sont adaptées aux conditions des milieux marginaux et peuvent contribuer à leur viabilité». C'est d'ailleurs depuis l'Estrie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean que des groupes d'agriculteurs développent l'hébergement à la ferme. Plusieurs modes de logement sont aidés par le ministère de l'Agriculture du Québec, à l'image de la formule française : les «gîtes du passant» (ou chambre d'hôte) les «résidences secondaires» (ou gîtes ruraux) ... Ainsi sous l'égide provinciale, des groupes d'agriculteurs cherchant à développer l'hébergement à la ferme se multiplient. L'organisation de ces groupes est lente et laborieuse. Au début des années quatre-vingt l'organisation associative mise en place gère moins de 250 unités d'hébergement n'offrant pas plus de 1 500 lits aux vacanciers. L'évolution récente se caractérise par un médiocre essor de ce mode d'hébergement en milieu rural. Au total, l'objectif provincial de développement d'une structure associative coiffant un réseau de logements chez l'habitant, vecteur d'un complément d'activités en milieu rural n'est pas atteint. La Fédération des Agricotours du Québec semble encore chercher la voie de son développement.

2. DES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT INÉGALEMENT INTÉGRÉS DANS L'ESPACE RURAL

2.1 L'enracinement régional incertain de la Fédération des agricotours au Québec

La structure de la fédération française s'appuie sur les organisations régionales des propriétaires de gîtes ruraux. Celles-ci fortement constituées assurent une mission de commercialisation et de promotion de ce mode d'hébergement.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES HÉBERGEMENTS ADHÉRANT À LA FÉDÉRATION DES AGRICOTOURS AU QUÉBEC.



Source : F.A.Q. 1989, fig. 1

L'assise géographique est à la base d'une identification de l'ensemble des propriétaires ruraux d'une région. La Fédération nationale se trouve ainsi imprégnée par les réalités locales.

La Fédération des Agricotours du Québec ne fonde pas son fonctionnement institutionnel sur des données géographiques semblables. L'organisation régionale des Agricotours est mal définie voire dans plusieurs cas, inexistante. Ainsi, au sein de l'instance provinciale de la Fédération, le poids des corporations, celui de la représentation de l'Union des producteurs agricoles, l'emporte sur les représentations régionales des propriétaires.

2.2 L'«atout social» des gîtes ruraux français

L'analyse des clientèles fréquentant la mode d'hébergement rural chez l'habitant fait apparaître de grandes différences entre la situation québécoise et la situation française. Dans les Agricotours une clientèle de jeunes couples au niveau de revenus plus élevé que la moyenne provinciale, est caractéristique. Les séjours d'une courte durée sont d'abord appréciés pour les possibilités de contact avec un milieu familial prêt à faire partager son mode de vie rural. Les gîtes ruraux français se définissent en premier lieu comme un mode de logement de vacances offrant un confort normalisé accessible, grâce à une tarification réglementée, à une clientèle familiale modeste. Les séjours d'au moins une semaine, donnent lieu à des activités de découverte du milieu local ou de loisirs dont le coût reste toujours abordable. La vocation sociale à l'origine du développement des gîtes ruraux se trouve vérifiée. C'est aussi l'une des explications de l'essor considérable de ce mode d'hébergement en France durant la dernière décennie.

2.3 Des objectifs économiques ambivalents

L'enquête auprès des propriétaires de gîtes ruraux français fait apparaître que pour un nombre croissant d'entre eux, ce mode d'hébergement constitue un investissement immobilier assurant un revenu substantiel. Pour beaucoup, le gîte est un héritage familial qu'il convient de faire fructifier.

Cette seconde génération de propriétaires s'engage plus résolument que les fondateurs dans l'exploitation commerciale d'un mode d'hébergement populaire. Au risque d'altérer les qualités originelles de la relation entre le vacancier et son hôte, la multiplication des gîtes gérés par un même propriétaire constitue l'évolution logique d'une activité économique en forte croissance.

Au Québec, les propriétaires pratiquent depuis peu l'hébergement en milieu rural. Les prestations offertes au vacancier s'appuient non seulement sur les qualités architecturales et de confort des logements proposés mais aussi sur un choix important de possibilités de rencontres avec le milieu local. Le coût réel de ce type de prestations est difficile à évaluer. La capacité à mettre en oeuvre de telles activités de découverte requiert une compétence et une disponibilité réelles. La rentabilité économique reste finalement toujours aléatoire malgré une tarification élevée.

2.4 Le poids des contraintes géographiques

Hormis la dimension des espaces considérés en France et au Québec, deux données géographiques conditionnent étroitement le développement de l'hébergement chez l'habitant en milieu rural.

La forte identité locale susceptible de drainer une clientèle intéressée par la découverte du milieu s'appuie autant sur l'intérêt spécifique d'une région que sur la variété des possibilités de découverte offertes par l'éventail des réalités régionales. La notion de variété paysagère (entendue aussi bien dans un sens esthétique que social) est essentielle en ce domaine. Les régions rurales françaises disposent d'incontestables atouts au sein d'un hexagone aux dimensions restreintes qui expliquent largement la diffusion de l'hébergement en milieu rural sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la productivité de ce mode d'hébergement est directement liée à la durée de la saison climatique propice aux vacances en milieu rural. C'est une autre réalité géographique qui rend difficile au Québec, l'immobilisation d'un capital

immobilier dont l'utilisation commerciale se réduit à quelques semaines l'an.

CONCLUSION

Malgré la similitude des objectifs gouvernementaux et le réel parallélisme observable entre ces deux réseaux d'hébergement en milieu rural au Québec et en France, la comparaison ne doit pas faire illusion.

La Fédération nationale des gîtes ruraux et la Fédération des Agricotours du Québec ne sont pas au même stade de développement. Dans le premier cas, plus d'une trentaine d'années ont permis de faire évoluer une formule d'hébergement qui a su définir un profil de clientèle en assurant un complément de revenus appréciable aux propriétaires. Par contre, au Québec, la situation économique difficile du début des années quatre-vingt n'a pas favorisé la réalisation des objectifs sociaux assignés à cette forme d'agro-tourisme. Cependant, au-delà d'un diachronisme non concordant, c'est sans doute plus encore les formes d'intégration spatiale qui permettent de mieux différencier ces deux réseaux d'accueil. L'enracinement géographique des gîtes ruraux en France est d'abord perçu par la clientèle potentielle et vécu par les propriétaires à travers des références régionales institutionnelles. L'organisation structurelle du réseau d'hébergement et l'efficacité promotionnelle sont les points positifs d'une telle réalité. Sans doute cela se traduit-il par une certaine banalisation des prestations offertes dans le cadre d'une multiplication des gîtes ruraux. Mais la clientèle à revenu modeste accepte cette évolution. Le faible coût de l'hébergement en est la contrepartie attendue.

Au Québec, la qualité des prestations s'appuie largement sur l'enracinement local du propriétaire du gîte. Celui-ci, en acteur convaincu de l'intérêt d'une découverte des richesses du milieu, s'engage dans l'aventure avec passion. Mais la faiblesse de l'ancrage régional de la structure associative des Agricotours relaie mal cet effort. La diversification récente des lieux de loisirs et vacances au Québec place le réseau des Agricotours en position de concurrence commerciale fragile.

Enfin, la demande sociale est profondément différente. Si le retour à la campagne dans un hexagone dont les espaces touristiques littoraux sont saturés, paraît une alternative attrayante pour des citoyens conservant la nostalgie d'un enracinement familial rural, la situation est bien différente au Québec. Les pratiques touristiques traditionnelles privilégient la découverte de vastes espaces et le contact avec une nature restée sauvage. Autoroutes et parcs naturels sont les supports de telles activités. L'hébergement touristique est avant tout le lieu d'une halte rapide. La découverte attentive du milieu rural, le charme des relations nouées avec les hôtes, renvoient le plus souvent le citoyen à des souvenirs familiaux d'une vie campagnarde difficile. Les milieux ruraux que les familles ont dû abandonner faute de pouvoir y vivre, n'invitent pas à des retrouvailles de vacances. Sans doute, s'agit-il d'une question de génération : les relations que le citoyen québécois entretient avec les campagnes sont encore trop imprégnées d'une histoire récente dominée par le dépérissement rural.

NOTES

1. Cette enquête a fait l'objet du mémoire de maîtrise de Mme S. Trèves de l'Université d'Angers.
2. En fait, si on tient compte de la diversification récente des gîtes ruraux, l'ensemble totalise 44 000 unités d'hébergement offrant 225 000 lits.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT, E. *Étude sur les gîtes du passant et l'hébergement en milieu rural pour la Fédération des Agricotours*. Québec, 1988.

CHADEFAUD, M. *Une formule originale de tourisme rural : les gîtes ruraux*. Aix-en-Provence, 1968.

CHAPUT, O. «L'ère des gîtes ruraux est enfin arrivée», *Téoros* vol. 8., 1989.

MINISTÈRE DU LOISIR. *Étude sur les réseaux d'hébergement au Québec.* 1987.

ROY, Z. *Projet de développement agro-touristique au Québec.* 1973.

TRÈVES, S. *Étude comparative de deux réseaux d'hébergement en milieu rural.* Mémoire de maîtrise ronéoté. Université d'Angers, 1989.

RÉHABILITATION DE L'HABITAT RURAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : LES C.A.U.E. EN FRANCE ET AU QUÉBEC

Jean DÉSY

AVANT-PROPOS

Deux séjours de deux semaines chacun dans les Pays de la Loire, (en 1986 et 1988) ont rapidement tissé le fil conducteur de nos intérêts de recherche entre le Québec et la France, soit les innovations socio-territoriales pour le développement local, mais de façon plus spécifique, la problématique de l'habitat rural.

La première mission nous amenait à étudier trois expériences captivantes, soit celles de la vallée de l'Authion, du Parc régional de Brière et du Carrefour Anjou-Touraine-Poitou (C.A.T.P.)¹. La seconde mission portait entièrement quant à elle, sur les C.A.U.E. ou les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, institutions nées en France le 3 janvier 1977 et qui, à notre avis, émergeraient au Québec avec le plus grand profit. Notre second rapport de mission en témoigne largement².

Cette dernière mission en a inspiré une troisième en terre québécoise, que nous nous sommes donnée : mettre en marche le processus d'émergence de C.A.U.E. au Québec. C'est ainsi que nous avons fait connaître tout le potentiel de développement de ces institutions auprès d'associations micro-régionales telles la S.T.F. (Société touristique du Fjord), des bureaux sagamiens des ministères à vocation territoriale, des quatre M.R.C. régionales et finalement de la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du ministère des Affaires

municipales. Constat laconique des démarches jusqu'à ce jour : beaucoup d'intérêt, mais pas de capital... Une seule lueur à l'horizon : une étude de faisabilité d'un possible réseau de C.A.U.E. à l'échelle québécoise, financé par l'O.P.D.Q. centrale. Mais parallèlement, la détermination de la S.T.F. à voir se souder le premier maillon de la chaîne dans le Bas-Saguenay, nous incite à faire avancer le débat en élaborant quelques jalons pour défricher ces deux pistes prometteuses.

1. RURALITÉ, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Ces trois mots que ne renierait pas notre programme de coopération sur la décentralisation et les mutations de l'espace rural, sont également la raison sociale de l'Association internationale de droit belge, RED (Ruralité, environnement, développement). Cet organisme « assure la conduite d'études et de recherches appliquées en matière d'aménagement du territoire, d'architecture rurale, de développement économique et de nouvelles technologies ». En juin 1985, l'Atelier transfrontalier d'Études et d'Actions rurales (ATEAR), groupe de travail animé par RED, organisait un colloque sur le thème de l'habitat rural comme facteur de développement local³.

Pour Gérard Peltre, l'un des conférenciers et vice-président du Parc naturel régional de Lorraine, « les maisons d'un pays concourent à son image de marque tout comme ses paysages, ses produits et ses activités, l'accueil de ses habitants... » Il souligne que l'habitat, premier signe de la dévitalisation des zones rurales, devient un excellent facteur de développement, lorsqu'on cherche à l'adapter aux situations actuelles. En effet, il touche les habitants dans leur environnement habituel, fournit du travail aux entreprises locales, réhabilite souvent des savoir-faire en voie de disparition, et peut être un bon support pour la diffusion de matériaux et produits locaux⁴.

D'autres intervenants mettent en lumière les liens évidents du patrimoine rural avec le tourisme, les aspects strictement économiques, les programmes et politiques d'amélioration de l'habitat, les problèmes fonciers, ... Le

colloque se termine sur une proposition de l'ATEAR : un palmarès transfrontalier du développement néo-rural, comportant trois mentions :

- une mention du développement global;
- une mention aménagement et urbanisme;
- une mention d'architecture.

Cette conclusion rejoint avec beaucoup d'à-propos l'essentiel de la mission des C.A.U.E. français, dont le modèle, nous en faisons l'hypothèse, s'adapterait dans ses grandes lignes à la situation québécoise, la dimension environnementale nécessitant toutefois une bonification substantielle. C'est donc notre intention, dans les pages qui suivent, de poser les jalons d'une étude d'opportunité des C.A.U.E. au Québec, afin de permettre une évaluation, fut-elle approximative, des contours de ce concept nouveau au Québec, à tout le moins dans ses grandes lignes.

2. JALONS POUR DES C.A.U.E. QUÉBÉCOIS

Comme dans toute démarche systématique cherchant à circonscrire une problématique le plus fidèlement possible, nous poserons les six questions élémentaires propres à toute réalité.

2.1 Qui? Ou les partenaires potentiels

Les C.A.U.E. constituant des organismes multipartites par excellence, démocratiques dans leur fonctionnement, consultatifs dans leur rôle de base, on ne s'étonnera pas de la multiplicité des partenaires à interpeller pour former le Conseil d'administration. En France, on retrouve obligatoirement 24 membres au sein des C.A., ainsi répartis :

- 4 représentants de l'État;

- de 6 à 12 élus, comprenant 4 à 8 conseillers généraux, 2 à 4 maires, élus par le collège des maires du Département;
- 4 membres des professions concernées, désignées par le Préfet, le Commissaire de la République ou l'Assemblée générale;
- 1 représentant des personnels, avec voix consultative;
- 2 à 8 personnes élues par l'Assemblée générale;
- 1 siège avec voix consultative pour l'architecte-conseil du département.

À part les quatre représentants de l'État, le mandat des membres est de trois ans, non renouvelable.

Précisons que l'article 8 du décret spécifie que les professions concernées sont celles dont l'activité concerne le «cadre de vie» et que deux architectes au moins sont désignés à ce titre, dont un ayant une expérience en matière d'urbanisme. Au Québec, de nombreuses associations se qualifieraient sans doute à ce titre, tant du côté patronal que syndical: Association des entrepreneurs en construction du Québec, Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, Fédérations des travailleurs de la F.T.Q., C.S.N., C.S.D.,... Quant aux «personnes qualifiées», leurs travaux ou centres d'intérêt, soit à titre individuel, soit au sein d'associations ayant un caractère permanent et d'intérêt général, doivent être liés aux problèmes d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement, ou représenter des activités sociales, familiales, culturelles, éducatives... Elles sont choisies par le préfet, après consultation, le cas échéant, des associations locales concernées.

Enfin, stipule le décret, les représentants des collectivités locales et les représentants d'organisations professionnelles sont renouvelés à chaque élection municipale, cantonale ou professionnelle. Ces modalités semblent tomber sous le sens, mais une enquête de perception sur le vécu de cette structure serait souhaitable avant toute décision trop étroitement calquée sur le modèle original. Pour l'immédiat,

pourraient donc s'intégrer au modèle québécois, les quatre grands types de membres suivants:

- des associations de conservation et de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement, représentants de citoyens;
- des municipalités et M.R.C. (municipalités régionales de comté);
- des associations professionnelles de la construction;
- des ministères à vocation socio-territoriale : Affaires culturelles, Environnement, Affaires municipales, Loisir, Chasse et Pêche et O.P.D.Q.

2.2 Quoi? Ou le mandat des C.A.U.E.

Rappelons d'abord les quatres missions confiées aux C.A.U.E. :

A) Les conseils aux particuliers :

Le C.A.U.E. fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de maîtrise d'oeuvre.

B) Les conseils aux collectivités territoriales et établissements publics :

Le C.A.U.E. offre aux administrations publiques, aux collectivités territoriales qui le souhaitent, et à leurs établissements publics, un service de conseil, d'aide à la décision et d'assistance permanente pour toute question d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

C) L'information et la sensibilisation:

Le C.A.U.E., sous la responsabilité des élus locaux, participe à la réflexion qui concerne le cadre de vie, et contribue à l'animation du débat public,

- À travers des expositions et divers documents :

Le C.A.U.E. doit se faire connaître auprès de ses utilisateurs et remplir une tâche d'éducation de la sensibilité et de la responsabilité de chaque citoyen dans tous les actes qui touchent à l'environnement.

- Avec des tables rondes, des rencontres organisées :

Dans l'esprit d'associer des partenaires très différents, le C.A.U.E. souhaite favoriser le débat public et permettre une confrontation sur l'actualité de l'urbanisme.

D) La formation :

Le C.A.U.E. contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités, qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

Le C.A.U.E. attache la plus grande importance à la formation de ceux qui auront une tâche d'éducation, soit dans le domaine de l'animation culturelle.

Avec le développement d'actions de formation, le C.A.U.E. apporte son concours aussi bien au milieu scolaire, aux jeunes hors temps scolaire ou, au milieu professionnel. (Fédération nationale des C.A.U.E. *Annuaire national des C.A.U.E.*, Paris, 1985, p. 3).

Sans remettre en cause la pertinence de ces quatre missions, auxquelles nous souscrivons totalement, notre survol des préoccupations et réalisations-terrain des C.A.U.E. des pays de la Loire, nous amène à proposer une structuration

beaucoup plus poussée du volet Environnement. Ce thème nous est apparu traité en filigrane par les Conseils, comme un simple support bio physique du construit architectural ou du tissu urbain, comme le résultat ou la dimension intrinsèque d'un habitat bonifié, en meilleure symbiose avec son milieu. La composition même des équipes techniques est révélatrice à cet égard, la majorité des professionnels engagés étant des architectes.

Il nous apparaît primordial de développer une expertise environnementale très concrète, ciblée sur deux territoires précis : la propriété privée ou collective d'une part, la municipalité d'autre part.

À notre avis, le citoyen recevrait avec beaucoup d'intérêt les avis d'un «éco conseiller», qui après inspection complète de sa maison et de sa propriété, lui soumettrait un diagnostic portant sur la salubrité intérieure et extérieure de l'habitat (poussières, champignons, humidité, renouvellement de l'air, température, parasites,...), de même que sur la gestion des produits de nettoyage et des déchets domestiques.

Une prescription serait remise au propriétaire à la suite de ce diagnostic.

Du côté municipal, l'intervention porterait essentiellement sur l'élaboration d'un plan d'intervention environnemental, idéalement articulé au plan triennal d'investissement de la municipalité. Le diagnostic toucherait aux priorités d'intervention spécifiques à chaque municipalité, autour de thèmes comme :

- protection des sources et bassins d'alimentation en eau potable;
- gestion des matières toxiques entreposées ou en transit;
- développement des marchés régionaux pour les produits recyclés;
- politique d'achat municipal privilégiant la qualité de l'environnement;

- gestion qualitative des neiges usées;
- engagement de conseiller en écodéveloppement par les municipalités;
- politique de l'arbre en zone urbaine (entretien et plantation);
- protection des berges et du littoral;
- gestion des boues en usine d'épuration;
- collecte de déchets toxiques en zone résidentielle;
- etc...

Le mandat pourrait également s'étendre aux commerces, mais devrait laisser au MENVIQ le domaine industriel, déjà encadré par des programmes d'assainissement gouvernementaux. La fonction d'éco conseiller relèverait donc de spécialistes en environnement (en Europe, ils sont détenteurs de maîtrises ou de doctorats en environnement), mais idéalement doublés d'excellents communicateurs ou pédagogues (en particulier pour des interventions dans le monde scolaire). La note appréhendée de ces spécialistes devrait s'amortir très rapidement, en particulier pour les municipalités aux prises avec les coûts croissants de l'enfouissement sanitaire et de toute gestion du lourd passif environnemental.

2.3 Où? Les limites territoriales des C.A.U.E.

En France, on compte pratiquement autant de C.A.U.E. que de départements, soit environ 83 sur 96 (sur le territoire français). Ces départements couvrent en moyenne 5700kms², pour 565 000 habitants et une densité moyenne de 99 h./km². Les chiffres correspondants pour la région des Pays de la Loire seraient de 6 400, 586 000 et 91, suggérant des données comparables. Quant aux 94 M.R.C., leur superficie moyenne est de 7 100 kms², pour 43 600 h., soit seulement 6,1 hab/km²... Un peu plus grandes en superficie que les départements (x1,2), 13

fois moins peuplées en chiffres absolus et 16 fois moins en densité, on réalise tout de suite les différences d'échelles. (Chiffres qu'il faudrait raffiner en se limitant aux écoumènes). Ils indiquent toutefois les limites d'une transcription hâtive des découpages de territoires, notamment en regard des capacités financières des collectivités à assumer de telles institutions.

Une première stratégie de recadrage suggère bien sûr une remontée d'un cran dans l'échelle territoriale, soit la région administrative. En excluant la région 06 du Montréal métropolitain, démographiquement trop lourde (2.8/6.5M d'hab.), on atteint 314 000 h./région., bassin de population déjà plus réaliste pour supporter un C.A.U.E. En contrepartie, les densités de population s'amenuisent encore et les territoires couverts sont décuplés en superficie (territoire d'Ungava exclus).

C'est ainsi qu'en première approximation, on devrait constituer un réseau minimal d'une douzaine de C.A.U.E. au Québec, recouvrant la majorité des régions administratives. Il faudrait raffiner cette répartition par regroupements de 5 à 10 M.R.C. par bassins socio-territoriaux plus homogènes regroupant de 300 à 400 000 personnes, pour un réseau ultime de 18 à 20 C.A.U.E., y incluant la Montérégie et Laurentides-Lanaudière.

2.4 Quand? Le calendrier de mise en place

Ce nouveau chantier institutionnel para-public se butera évidemment à des résistances importantes d'ordres financier, culturel, administratif et politique. Bien que le concept suscite habituellement un bon intérêt auprès des intervenants, l'obstacle financier jouera sans doute à la manière d'un puissant brise-lames... Distinguons tout de même trois étapes :

- A. L'étude d'opportunité et de faisabilité, permettant également une sensibilisation et un premier positionnement des intervenants sur le projet. Accordons-nous un an, soit janvier 1991.

- B. Mise sur pied du projet expérimental de C.A.U.E. dans le Bas-Saguenay, sur une période de cinq ans. Dans l'hypothèse où le processus s'enclenche dès maintenant, on peut en espérer le démarrage en juin 1991, pour une fin de premier mandat en juin 1996.
- C. Mise en branle du réseau après évaluation positive des trois premières années d'opération du C.A.U.E. Bas-Saguenay, vers 1994.

2.5 Comment? Ou le financement et mécanismes

À ce jour, nous avons examiné deux sources de financement :

- A. Le pourcentage de 0,3 % sur les nouveaux permis de construire. Les faibles densités démographiques en milieu rural, des taux annuels de construction insignifiants et la dévitalisation croissante de ces milieux ne permettent pas d'envisager avec réalisme ce mode de prélèvement courant en France. Même l'inclusion de pôles urbains régionaux ne suggèrent pas de plus grands espoirs.
- B. La contribution multipartite. C'est l'approche privilégiée à ce jour, qui se formule ainsi : Dans quelle mesure M.R.C., et services gouvernementaux concernés ne pourraient-ils pas dégager un pourcentage de leur budget de fonctionnement annuel, pour permettre la prise en charge par un C.A.U.E., des mandats et services actuels qu'ils n'assument pas, (ou difficilement), ou même de nouveaux services émergeant d'un contexte toujours en changement?

Il va de soi, comme le veut la charte des C.A.U.E., que ces organismes siègeraient de plein droit au C.A. du Conseil, avec prime d'immersion totale dans un processus démocratique permanent. Il ne faut sans doute pas sous-estimer le lourd ego corporatif de ces appareils, gérés par des humains, et jaloux de leurs pouvoirs et prérogatives... Mais voilà un instrument

privilegié de distillation du vieil homme en nous, d'ouverture et d'écoute.

Les sommes nécessaires à un fonctionnement normal et performant d'un tel Conseil, voisinent les \$400 000, si on se fie au chiffre moyen des C.A.U.E. des Pays de la Loire. Le C.R.C.D. de la Sagamie roule annuellement avec un budget annuel de \$365 000, y compris les cotisations des membres (\$50 000), l'essentiel étant fourni par l'O.P.D.Q. (\$260 000). Trois professionnels et trois employés de soutien y travaillent à plein temps, prélevant 60 % du budget.

C'est, à notre avis, une somme acceptable pour un organisme de concertation, mais encore insuffisante pour l'intervention quotidienne auprès des citoyens, des municipalités, des professionnels, des commerçants et du monde scolaire. Un mandat environnemental beaucoup plus étoffé justifierait à tout le moins une injection annuelle de 500 000, offrant l'équivalent de 8,5 emplois temps plein pour une moyenne de \$35 000/emploi. Ce bureau compterait idéalement un nombre égal de professionnels affectés à l'environnement d'une part, à l'architecture et à l'urbanisme d'autre part, et quelques contractuels locaux assumant des permanences régulières.

2.6 Pourquoi? Ou les raisons d'une telle structure

Elles vont toutes dans le sens des pistes soulevées par notre vaste projet de coopération. Les C.A.U.E. pourraient servir de balise, sinon de contrôle, aux mutations irréversibles de l'espace rural, par le biais d'une contribution active :

- à la dynamique spatiale des rapports ville-campagne;
- à la décentralisation politico-administrative de la gestion du cadre de vie;
- à la revitalisation du tissu rural, notamment par le bâtiment;

- à l'humanisation-personnalisation des rapports entre citoyens et professionnels du développement et de l'aménagement, trop souvent associés à une technocratie froide et écrasante.

Le cadre de vie local/régional, doit revivre, le territoire et ses habitants en assumant de plus en plus le contrôle et le modèle servir éventuellement aux centres urbains, coupés de leurs racines fondamentales. Associés à d'autres partenaires, les C.A.U.E. devraient permettre aux campagnes non seulement d'éviter la mort lente, mais de renaître avec une vigueur renouvelée.

NOTES

1. Jean Cermakian, Jean Désy et Paul Larocque, *L'urbanisation de l'espace rural en France et au Québec : étude comparative. La région des Pays de la Loire. Une première analyse*, Rapport de mission, Québec, mars 1987, pp. 30-40.
2. Jean Désy, *Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) dans la région des Pays de la Loire*, Rapport de mission, Chicoutimi, août 1988, 45 p. annexes.
3. ATEAR/RED, *L'habitat rural comme facteur de développement local*, Pont-à-Mousson, 20-21 juin 1985. Document non relié.
4. Gérard Peltre, *La Petite Woëvre. Un programme pour un pays. Un programme pour une ruralité active*, dans ATEAR/RED.

BIBLIOGRAPHIE

DIONNE, Hugues et al. *Les villages ruraux menacés: le pari du développement*, dans Actes et instruments de la recherche en développement régional (7). Rimouski, GRIDEQ/UQAR et La Pocatière, IDNS, 1988. 280 p.

BODIGUEL, Maryvonne. *Le rural en question*. Paris, L'Harmattan, 1986.

CHAPUIS, Robert et Thierry BROSSARD. *Les Ruraux français*. Paris, Masson, Coll. Géographie, 1986.

INSEE. *Recensement général de la population de 1968, 1975 et 1982*.

INSEE. *Inventaire communal 1988*. Communoscope et cartovision. Département de l'Orne.

PELATAN, Jean. *Le Perche, espace rural, espace régional?* Thèse de Paris X Université de Nanterre, 1984.

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES. *Le monde rural*. 1988 (numéro thématique).

**LE RURAL COMME ENVIRONNEMENT MENACÉ :
ÉLÉMENTS D'UNE ANALYSE COMPARÉE
DES LUTTES ÉCOLOGISTES**

Raymond BEAUDRY

*Marcher dans la campagne, aujourd'hui, c'est comme
passer par un vieux quartier en démolition.¹*

Guido Ceronetti

Dans l'évolution récente des espaces ruraux, il est une dimension qui prend de plus en plus de place, soit cette perception nouvelle de la ruralité comme un environnement, et un environnement fragile qui réclame donc des mesures de protection ou des dispositifs d'aménagement qui respectent ses caractéristiques écologiques. Il se développe une nouvelle sollicitude pour les espaces ruraux, sollicitude qui peut aussi apparaître comme une nouvelle chance pour les espaces ruraux dont le développement devient alors l'objet d'une préoccupation urbaine et nationale. La question de l'environnement qui prend une place prépondérante dans les débats sociaux actuels risque donc de peser lourdement dans les évolutions à venir des espaces ruraux. Car, dans les équations citadines habituelles que nous révèlent les sondages d'opinion, l'environnement, c'est la nature, et la nature, c'est la campagne. Cette préoccupation collective pour l'environnement fait en quelque sorte irruption dans l'espace rural et le fait apparaître sous un jour nouveau².

Dans ce contexte, engagé comme étudiant dans le programme d'échanges avec les Pays de la Loire, et disposant d'un an pour poursuivre de tels travaux comparatifs, comme je m'intéressais déjà à une question écologique majeure qui concerne l'espace agro-forestier québécois, je me suis intéressé à une autre lutte écologique dans l'ouest de la France et qui touchait aussi

l'usage de l'espace rural. Dans les lignes qui suivent, j'énonce en deux actes, les luttes en question et leur scénario de déroulement.

Premier acte, France. Entre 1967 et 1974 quatre projets routiers devant servir à décongestionner, surtout en période estivale, le centre ville de La Baule, furent soumis à des enquêtes d'utilité publique. C'est le projet de 1974 surnommé, la «rocade de La Baule», dont le promoteur était la Direction départementale de l'Équipement (DDE), qui déclencha un mouvement d'opposition. Le tracé devait passer en plein coeur des marais salants et déboucher à l'extrémité de la Presqu'île guérandaise. Avec cette route venait se greffer un aménagement touristique qui allait réduire la profession de paludier à une simple activité folklorique. Les principaux opposants, le Syndicat de défense des paludiers, le Groupement des producteurs de sel, les Associations de protection des sites (résidents, villégiateurs, scientifiques) et le Comité d'action, luttaient pour la sauvegarde des marais, pour leur outil travail et pour leur mode de vie.

Deuxième acte, Québec. Vers le milieu des années 1970 de plus en plus de personnes appartenant au monde scientifique et militants-tes écologistes s'interrogent sur l'innocuité et l'efficacité du programme de pulvérisation aérienne aux produits chimiques en forêt publique, du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), contre les infestations de tordeuse des bourgeons de l'épinette (T.B.E.). Les groupes de santé (les Départements de santé communautaire, (D.S.C.); les groupes écologistes (dont plusieurs sont membre du Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec (CREEQ); et les groupes populaires (Conseil régional de développement de l'Est du Québec, (C.R.D.E.Q.), Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ), obligeront le MER à défendre son programme de gestion forestière devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ils contesteront l'utilisation des pulvérisations aériennes comme moyen de lutte contre la T.B.E., mais aussi l'absence de gestion forestière et le contrôle du patrimoine forestier par les compagnies de pâtes et papiers.

Il s'agit alors, au-delà de ces revendications qui forment la trame du discours des acteurs, de retracer à partir des travaux

d'Alain Touraine la nature du mouvement social qui prend corps dans ces deux cas de luttes écologiques portant sur l'usage ou les modes d'intervention dans un espace rural.

Mais quoi comparer? Et pourquoi comparer? Indépendamment de la nature fort différente de ces objets de comparaison, était-il pertinent de s'arrêter sur la comparaison des espaces (marins et forestiers), des produits de fabrication (sel et bois) ou des technologies utilisées (traditionnelles et modernes)? Il ne me semblait guère pertinent de partir de ces éléments de comparaison pour expliquer le développement de ces collectivités. Alors qu'entend-on par comparaison? La comparaison ne ferait pas référence à des choses mais à la mise en relation d'acteurs sociaux. Il s'agit donc non pas de comparer et «d'expliquer des conduites par des situations mais, au contraire, des situations par des actions»³. Approche qui situe, au centre de la comparaison, des individus et des acteurs sociaux en conflit. Or, il y a dans les deux cas une comparaison possible qui n'est pas celle de l'histoire des choses, des institutions, des entreprises, mais celle de l'historicité, l'enjeu principal des acteurs sociaux. Au centre de la comparaison trois éléments structurent la vie sociale : «le sujet, comme distanciation de pratiques organisées et comme conscience; l'historicité, comme ensemble de modèles culturels - cognitifs, économiques, éthiques - et comme enjeu du conflit central; les mouvements sociaux qui se combattent pour donner une forme sociale à ces orientations culturelles»⁴.

1. LE MOUVEMENT SOCIAL

Dans *La prophétie anti-nucléaire* Alain Touraine a étudié la position des groupes d'acteurs, qui se sont mobilisés contre la construction de centrales nucléaires en France, sous la forme de deux axes. D'abord l'axe horizontal qui représente la nature de l'action. Il est représenté, à chacune des extrémités, par une position défensive et par la conception d'un projet de société. Ensuite l'axe vertical est celui de la nature du conflit. Il est traversé par des positions où l'acteur social s'oppose soit à l'État, soit à une domination sociale. En se servant de cette même typologie il est possible de dégager la position principale

des acteurs, sans toutefois que celle-ci soit réduite à une seule position, et de déterminer la nature du mouvement écologique.

1.1 L'axe horizontal : la nature de l'action (la position défensive)

C'est l'utopie communautaire portée par le retour à la nature⁵, le changement de technologies et l'équilibre avec la nature. Dans le mouvement écologique ces utopies «témoignent plus qu'elles ne combattent. (...) jamais elles ne définissent un rapport et un conflit social»⁶.

Cette utopie ne s'est pas manifestée de la même façon dans chacune des luttes. Dans le cas de la rocade, le mouvement plus près de mai 68 est fortement imprégné par le retour à la campagne. Retour qui correspond à un renversement de l'image de la campagne qui, en l'espace de 25 ans, c'est-à-dire de 1950 à 1975, est passée d'un lieu attardé, d'une vie sans avenir où l'exode rural était perçue, par les hauts fonctionnaires comme un bienfait, à une campagne devenue attrayante, voire convoitée⁷.

Marcel Jollivet souligne qu'«après la paysannerie, c'est l'espace rural dans son ensemble qui est soumis, à travers la subversion des signes, à la logique du développement capitaliste⁸». Le mouvement contre la rocade de La Baule se situe donc au début de la nouvelle période dont parle Jollivet. Les utopies communautaires, celle du retour à la nature et celle de la valorisation du travail de paludier, auront particulièrement été portées par les néo-ruraux au début des années 1970. Une partie d'entre eux sont à l'origine de la pièce de théâtre «Presqu'île à vendre»⁹, de bulletins d'information et du Comité d'action, la seule association impliquée dans la lutte contre la rocade qui n'est pas sanctionnée par la loi 1901¹⁰. C'était une façon de prendre ses distances par rapport aux pouvoirs publics et de démontrer que l'engagement social n'avait pas à être sanctionné par l'État.

Cette utopie communautaire qui défendait un mode de vie, non fondé sur l'argent, le profit, était une façon de s'opposer à la société productiviste et de recréer à partir même de la

profession un espace de résistance. Pour les néo-ruraux, l'essentiel était de considérer les marais salants de manière globale. Il fallait les préserver dans leur totalité par le maintien de la saliculture, contrairement aux technocrates qui misaient d'abord sur la rentabilité des marais. Une rentabilité qui a «la vue courte» et qui ne considère pas la richesse du milieu et la qualité de vie que permet le marais qui, en «s'inscrivant dans une symbiose - activité productive, homme, nature - (paradigme de l'auto-développement), crée un paysage d'une valeur unique, situé en dehors de tout critère comptable¹¹». Il s'agissait pour sortir de la crise de défendre un territoire, de le protéger et de regrouper ses forces autour d'une association commerciale, le Groupement des producteurs de sel. La formation de ce groupement, en 1972, a toujours été perçue, par la majorité des intervenants, comme étant «la seule planche de salut¹²». D'ailleurs après la lutte contre la rocade les efforts des principaux leaders ont porté sur la consolidation de la commercialisation du sel.

L'utopie communautaire était également défendue par le Syndicat de défense des paludiers. La protection du territoire signifiait d'abord la défense de l'outil de travail du paludier et l'opposition à tout ce qui pouvait menacer l'intégrité des marais (reconversion des marais, construction de plans d'eau, spéculation foncière). Il s'agissait moins de recréer un nouveau mode de vie que de défendre celui que l'on possède. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux ont dû être grandement surpris d'apprendre du jour au lendemain qu'ils étaient les nouveaux «gardiens de la nature»¹³.

Pour le Groupement des producteurs de sel, la lutte aura surtout été menée dans le cadre de la commercialisation du sel. Il a fait front commun avec le Syndicat de défense pour protester contre les débarquements de sel, dans la presqu'île guérandaise, en provenance de la Sicile et contre les négociants qui préféraient écouler le sel étranger ou celui des Salins du Midi. Mais en même temps, devant les projets de reconversions des salines, appuyés par les pouvoirs public et l'État, le groupement était plus qu'un moyen pour favoriser la commercialisation du sel ou pour revendiquer le label de qualité. Commercialiser le sel, ça voulait dire aussi contrôler la *gestion* de son travail,

préserver son mode de vie et pouvoir vivre au pays et y rester. C'est contre l'idée même du progrès, de quelque chose d'invivable conduit par les forces obscures du changement et de l'évolution, que les associations des paludiers se mobiliseront pour maintenir leur association commerciale.

Les associations de défense des sites, appuyées par les scientifiques, ont surtout fait valoir la valeur écologique des marais salants. La protection du territoire, c'est d'abord la sauvegarde de la faune et de la flore des marais salants. Le marais ne sert pas qu'à produire du sel, écriront-ils, c'est aussi un lieu de reproduction de nombreuses espèces de poissons et d'une grande richesse faunique. Nous sommes devant un écosystème marin créé par le travail des hommes et des femmes, menacé par un aménagement, qui va à l'encontre même de ce qu'il veut promouvoir, puisque la disparition des marais, soutenaient les scientifiques, risquait de modifier le microclimat et même de nuire au développement touristique. Il serait injuste d'enfermer ces groupes dans une vision uniquement biologisante de la lutte. La sauvegarde des marais était prioritaire, mais l'on savait aussi que la lutte ne pouvait être dissociée de la sauvegarde de la profession de paludier. Il était impossible de maintenir un tel écosystème sans le maintien de l'activité salicole. De plus la fragilité du milieu ne peut tolérer une reconversion des salines en production aquicole intensive et encore moins un développement touristique qui laisserait libre cours à la spéculation foncière. Il fallait donc, pour les scientifiques et les groupes de protection des sites, porter la lutte au-delà de la question environnementale et s'allier avec les paludiers contre la rocade de La Baule.

Environ une décennie sépare les deux mouvements écologiques. L'utopie communautaire des années 1970 (le retour à la nature) n'a pas joué, dans le cas de la lutte contre les arrosages, le rôle d'effet mobilisateur. Si dans les deux cas l'argumentation scientifique a dominé sur les enjeux sociaux, elle aura été, dans ce cas-ci, le déclencheur de la lutte. La position défensive aura d'abord été fondée sur une argumentation technique et ce dès le début de la lutte contre les produits chimiques utilisés contre la tordeuse. C'est la santé des populations qui est en cause, au profit de la rentabilité économique. Les groupes de santé et les écologistes ne tomberont

pas toutefois dans le piège d'un changement de technologie et ne laisseront pas croire que l'insecticide biologique pourrait être une solution au problème de l'infestation. Certes, on aura un préjugé favorable envers l'insecticide biologique sans toutefois prétendre que c'est la solution miracle et qu'elle est sans danger. On craint même que l'État ne se contente que d'un simple changement de produit. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les groupes de santé, et particulièrement le D.S.C. de Rimouski, ont pointé du doigt la faiblesse de l'argumentation économique des études d'impact. On réussit en se plaçant sur le terrain même de l'argumentation fondamentale de l'État, c'est-à-dire son analyse en termes de coûts/bénéfices, à démontrer le manque de rigueur dans la méthodologie employée qui était comparable à celle utilisée pour les produits chimiques¹⁴.

Une fois posée la relation produits chimiques - santé des populations, et une fois enclenchée la contestation de l'argumentation économique du MER, il n'y avait qu'un pas à faire pour opposer à la stratégie d'arrosage une solution intégrée de l'aménagement forestier. Nous sommes toujours dans une approche technique du développement forestier, mais contrairement aux compagnies forestières et à l'État, le problème ne peut se résoudre par la simple équation tordeuse-produits chimiques ou biologiques. On l'a vu plus haut dans le paradigme de l'auto-développement, à une approche simpliste de la gestion forestière les groupes écologistes opposeront une approche complexe, globale. Les outils proposés par l'État sont limités et ne tiennent pas compte de la complexité des écosystèmes naturels. Selon les écologistes le modèle systémique permettrait l'intégration harmonieuse de l'exploitation de la nature et des différents utilisateurs de la forêt (industries forestières, le tourisme, activités de loisir, etc).

Les groupes populaires sont demeurés relativement distants par rapport au débat sur la question des produits utilisés contre la T.B.E. Il ont sympathisé avec les groupes écologistes en ayant un préjugé favorable pour l'insecticide biologique. Sans faire référence à la méthode systémique de l'aménagement forestier, ils abonderont dans le même sens que les écologistes en proposant une diversification des actions en

forêt afin de sortir de l'impasse tordeuse=arrosage. Un aménagement forestier passe par un ensemble de pratiques sylvicoles, une véritable solution intégrée (reboisement, récupération, recyclage, nouvelles méthodes de coupe, etc.) qui assure la protection du patrimoine et son équilibre écologique.

1.2 Le projet de société

Parmi les écologistes, une première image de la société est déjà annoncée dans la méthode systémique. Une société conviviale, holistique où les acteurs sociaux se partagent équitablement la ressource tout en prenant soin de la protéger. Une société dépourvue de compétitivité où la vie, l'être, prime sur l'avoir, la possession. C'est évidemment l'image d'une société utopique «libérée de toute domination de classe¹⁵». À l'opposé de cette image d'une société en équilibre, un contre-projet au modèle de développement productiviste est proposé : c'est l'éco-développement. C'est le modèle anti-productiviste, une écologie politique, particulièrement défendu par les Amis de la Terre et leur leader Michel Jurdant. Le projet propose un changement radical dans les rapports économiques privilégiant la valeur d'usage à la valeur marchande et valorise le savoir populaire autant que celui des «experts» forestiers. Le projet est conditionnel à un changement de valeurs fondé sur une véritable décentralisation qui se concrétiserait : par la création de gouvernements régionaux autonomes, par l'autogestion, c'est-à-dire la participation directe des citoyens aux prises de décision de l'aménagement et de la gestion du territoire forestier, par la création d'entreprises de petite taille, par l'utilisation de technologies douces, simples, non polluantes, etc. Au pouvoir technocratique on oppose la création d'une écociété.

Le projet de société défendu par les groupes populaires est celui de l'aménagement intégré des ressources. Ce projet, c'est beaucoup plus qu'un ensemble de techniques, d'outils d'aménagement forestier; c'est un projet de développement collectif pour et par les gens du milieu. Il s'agit non pas, comme nous l'avons mentionné, de considérer l'exploitation des populations en fonction des ressources mais des ressources en fonction des populations. Si, chez les écologistes, la nature

semble vouloir prendre le dessus sur les collectivités, dans le cas des groupes populaires c'est plutôt la collectivité qui doit prendre le dessus sur la nature tout en maintenant un rapport de non agression et en favorisant une exploitation contrôlée par les populations. Il y a donc cette image d'une population qui se prend en main, qui se lance dans la construction d'un développement global par opposition à un développement sectoriel, c'est-à-dire un développement qui valorise l'ensemble des ressources disponibles contrôlées par les organismes de gestion en commun. Car c'est du dynamisme de la forêt privée que dépendra l'avenir. Plusieurs de ces actions témoignent beaucoup plus que d'un simple mouvement de résistance¹⁶, mais sont porteuses d'un nouveau projet de société, d'une nouvelle façon d'organiser la production et de vivre un nouveau type de rapport social. Il suffit de rappeler que les actions pour la survie du territoire et des populations (les Opérations Dignité, la création des sociétés de gestion des ressources, les coopératives de développement agro-forestier ou les groupements forestiers), sont à la fois des tentatives de vouloir se *substituer* à la rationalité de la gestion de l'État et en même temps de s'y *opposer*¹⁷.

Du côté de la lutte contre la rocade, où les acteurs sociaux refusent de folkloriser leur principale activité économique, le contre-projet s'organise à partir de la création du groupement. Pour les uns, le groupement c'est un moyen efficace pour écouler le sel. Pour d'autres, c'est une première étape qui permet de mettre fin à l'esprit individualiste des paludiers et de créer des liens de solidarité. Le groupement est le point de départ qui vient à la fois consolider et valoriser la profession.

On ne retrouve pas dans les associations des paludiers et dans les associations de protection des sites de manière aussi importante l'idée de l'aménagement intégré des ressources. Par contre, le projet naît lui aussi de la résistance des populations à un développement sectoriel qui leur échappe totalement, soit celui du tourisme. Le groupe de militants-tes qui a participé à la création de la pièce de théâtre rend bien compte du projet social que sous-tend la lutte. Ce projet, c'est celui d'une société dont l'ordre social n'est plus dicté par des experts qui parlent au nom de la rentabilité, mais celui d'une organisation sociale qui

reconnait le savoir populaire et le droit à l'autodétermination. Une société dont le développement est diversifié (agriculture, élevage, produits de la mer) et qui protège l'exploitation artisanale des marais salants parce qu'il permet un mode de vie qui n'est pas à la remorque de la société productiviste.

2.1 L'axe horizontal : la nature du conflit (la lutte contre l'État)

Au Québec et en Bretagne la nature du conflit est fortement orientée vers une lutte contre l'État. Dans ce cas-ci, écrira Touraine, «l'ordre combattu, parfois nommé société industrielle ou même modernité et qui en fait s'identifie toujours à l'État, peut-il être remplacé par la définition d'un adversaire particulier?¹⁸».

Au Québec les écologistes ont accusé le profit (certains diront qu'il est le moteur de la société), le développement économique, la violence des technologies et la violence généralisée de la société (violence dans les médias télévisés, le racisme, le sexisme, la pornographie), les besoins du marché comme étant les causes du mal développement et de la dégradation de l'environnement. Une série de phénomènes, diront les écologistes, qui empêchent le courant écologique de s'imposer. Nous faisons face à un problème de société, à quelque chose qui dépasse les préoccupations d'ordre technique. Dans la même foulée, le MER sera contesté. La validité scientifique des études d'impact est remise en question et on doute fort de la capacité du MER de gérer la forêt. Vu son incompétence, en matière de gestion forestière on préfère qu'il occupe un simple rôle d'animateur et laisser aux O.G.C. le soin de participer pleinement et démocratiquement au développement de la gestion forestière. L'État ne prend pas ses responsabilités et nous entraîne dans la logique du chaos. Sa connivence avec les entreprises de pâtes et papiers témoigne de cette irresponsabilité. Mais en même temps, et aussi paradoxal que cela puisse être, peut-être à cause d'une certaine impuissance, plusieurs souhaiteront, tout en sachant très bien qu'il n'existe pas de la part des gestionnaires du MER de volonté de planifier le développement de la forêt dans l'intérêt des collectivités

rurales, que le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Énergie et des Ressources s'associent dans le but de se pencher sur une planification plus écologique et au service des collectivités.

Les groupes populaires maintiendront cette ambivalence à l'égard de l'État. L'État, tout comme l'industrie, est le grand responsable de la dégradation de la forêt. Son incurie face à la gestion forestière et sa complicité avec les entreprises de pâtes et papiers ont fini par exaspérer les organismes populaires. On lui reproche de gérer la forêt comme une entreprise privée, en privilégiant la grande industrie, et de manquer à ses responsabilités sociales et économiques en ignorant la forêt privée. C'est un vote de non confiance à l'égard du MER à tel point que les groupes populaires entendent proposer la coordination des actions en forêt à un comité représentatif du milieu. De plus on souhaite que le mandat du BAPE soit élargi pour tenir une consultation publique sur la nouvelle politique forestière. Mais en même temps on fait appel à l'État pour qu'il soutienne la forêt privée au même titre que la forêt publique, qu'il soit solidaire des propriétaires de boisés privés, et qu'il reconnaisse l'importance économique et sociale de cette activité. On agit comme s'il y avait aplanissement des conflits sociaux, en cherchant la solution du côté de la concertation des différents acteurs sociaux. Tout le monde, État, industries, scientifiques, organismes, devront mettre l'épaule à la roue, écriront les groupes populaires.

Du côté de la Presqu'île guérandaise le rôle modernisateur de l'État a toujours rencontré les résistances d'une population salicole qui a préféré la certitude (le sel) à l'incertitude (la reconversion des marais). On ne partagera pas l'avis du ministre de l'Agriculture, M. Cointrat, qui prétend que le sel n'a pas d'avenir et qu'il faut chercher des activités qui vont dans le sens du changement et de l'évolution économique. On rejettera également les propositions de la DATAR qui fait miroiter des chiffres d'affaire qui sont du double de ceux de la production du sel, grâce au développement de la conchyliculture. C'est avec beaucoup de distance que les rapports s'établissent entre l'État et les associations de paludiers. Même si l'État offre des programmes d'aide financière pour la commercialisation, l'entretien des marais ou pour la formation des paludiers,

c'est un vote de non confiance que l'on enregistre à son égard quand il s'agit du droit de préemption du département sur les marais. On mettra même sur pied un Groupement foncier agricole afin de racheter les marais mis en vente par leurs propriétaires et s'assurer ainsi qu'il serviront aux nouveaux arrivants et non à des fins de spéculation foncière.

Par contre beaucoup d'espoirs sont investis dans les commissaires enquêteurs lors des enquêtes d'utilité publique. Les paludiers déchanteront vite, puisque, malgré l'appui des commissaires enquêteurs, le Tribunal administratif de Nantes tranchera en faveur de la D.D.E. Ils auront le sentiment d'avoir été manipulés de manière démagogique par le système judiciaire.

La complicité entre les sociétés privées et les pouvoirs publics sera particulièrement dénoncée par le Comité d'action. Bien sûr, cette dénonciation était presque un lieu commun. Mais dans le contexte des événements où l'État central et les pouvoirs publics locaux entretenaient une propagande pour soutenir les projets d'aménagement touristique, où les négociants boycottaient le sel guérandais, y compris l'entreprise Codisel de Batz-sur-Mer une filiale des Salins du Midi contrôlée par Pechiney et la Banque de l'Indochine, cette dénonciation par le Comité d'action prenait l'allure d'une contre-information, de conscientisation et d'une volonté de changement dans les rapports sociaux.

CONCLUSION : UNE LUTTE CONTRE LA DOMINATION SOCIALE

Ne sautons donc pas trop vite aux conclusions et ne prétendons pas qu'il n'y a dans le mouvement écologique que du mouvement culturel. Certes si l'on devait situer les tendances de ces deux mouvements écologiques on verrait que dans les deux cas la majorité des opposants occupent les extrémités de l'axe horizontal et manifestent, sur l'axe vertical, une opposition dirigée surtout contre l'État et non contre une domination sociale. La position défensive et le contre-projet témoignent largement en faveur d'un mouvement culturel. Cependant un certain nombre d'acteurs sociaux se reconnaissent comme étant

porteurs d'un projet social et semblent se détacher d'une lutte orientée seulement contre l'État, le profit, la société de consommation, etc., pour se rapprocher d'un mouvement social. Par ailleurs, même parmi ceux-ci, il est difficile de faire le partage entre ceux qui luttent contre l'État en cherchant «à rétablir l'équilibre ou à en créer un nouveau¹⁹ » et ceux qui, tout en identifiant l'État comme opposant, portaient principalement leur lutte contre les appareils de gestion et de domination sociale. Mais ils se rapprochent de «cette idée que les sociétés sont de moins en moins «dans» l'histoire, qu'elles produisent elles-mêmes leur existence historique par leur capacité économique, politique et culturelle d'agir sur elles-mêmes et de produire leur avenir et même leur mémoire»²⁰.

NOTES

1. Guido Ceronetti, *Le silence du corps*, Paris, Albin Michel, 1983, p. 56.
2. Nicole Mathieu et Marcel Jollivet, *Du rural à l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 1989.
3. Alain Touraine, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984, p. 104.
4. Alain Touraine, *Ibid.*, p. 102.
5. Moscovici écrira à ce sujet que «Le *retour à la nature* annonce, en vérité, de manière laconique, le *retour de la nature*, car c'est de cela qu'il s'agit. Il nous prépare à ne pas le craindre, ni à y voir une malédiction, il nous invite à lui faire cortège, à l'accueillir comme la délivrance du jour après une longue, très longue nuit». Serge Moscovici, *Hommes domestiques et hommes sauvages*, Union général d'éditions, Collection 10/18, 1974, p. 44.
6. A. Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980, p. 18. Touraine a, à quelques occasions, critiqué les défenseurs de cette pensée utopique, dont Yvan Illich. «La pensée d'Illich est la grande utopie de notre temps. Elle mène la critique de la société industrielle au nom de la science et de la nature en

même temps que de la morale». A. Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978, pp. 31-32.

7. «L'audience dont bénéficie aujourd'hui l'image positive des campagnes dans les moyens d'information de masse correspond à son tour au besoin ressenti par le capitalisme, à son stade actuel de développement, d'un nouveau modèle d'occupation de l'espace, d'un nécessaire redéploiement des activités et des hommes sur le territoire national pour permettre la poursuite de la croissance économique. L'inversion de l'image observée dans le dernier quart de siècle traduit donc de deux façons le choc en retour de l'évolution économique et sociale associée à l'image négative des campagnes (et, d'une certaine manière, induite par elle) : d'abord en exprimant une crise des valeurs associées à l'industrialisation et à l'urbanisation rapides, ensuite en inscrivant de façon positive dans les représentations collectives le nouvel espace de la croissance». Marcel Jollivet, «Les pièges de la mère Denis», in *Autrement*, no 14, 1978.
8. Marcel Jollivet, «Les pièges de la mère Denis», in *Autrement*, no 14, 1978, p. 30.
9. «Presqu'île à vendre» est une pièce de théâtre qui fut créée en 1973 par un groupe de jeunes qui avait «envie de parler des problèmes de la région» et de sensibiliser la population, in *Presqu'île à vendre* imprimerie J. P. Le Pape, 1974.
10. Loi créée le 1er juillet 1901 qui reconnaît la légalité, et donc la reconnaissance aux yeux des pouvoirs publics, des activités associatives. Voir à ce sujet Solange Passaris et Guy Raffi, *Les associations*, La Découverte, 1984, 125 p.
11. In *La Contradiction*, 1973, p. 26.
12. In *La Contradiction*, 1973, p.11.
13. L'expression est de M. Rabreau député de Guérande.
14. Dans le cas des produits chimiques les lacunes méthodologiques (on exclut par exemple des échantillons les groupes de personnes plus susceptibles que d'autres aux effets des produits chimiques) ne permettent pas de croire en l'innocuité des produits (surtout qu'en on se fit au laboratoire

des compagnies), et dans le cas de l'approche c/b des données contradictoires ne permettent pas de croire en la rentabilité des arrosages.

15. Voir Alain Touraine, *Production de la société*, Paris, éd. du Seuil, p. 166.
16. Voir Alain Touraine, *La société post-industrielle*, Denoël, 1969, pp. 78-79.
17. Voir à ce sujet, Collectif de recherche, *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski, GRIDEQ, 1983, 351 p.
18. Alain Touraine, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil, 1980, p. 19.
19. Alain Touraine, *Pour la sociologie*, Paris, Seuil, collection Points, 1974, p. 58.
20. Alain Touraine, *Le retour de l'acteur*, Fayard, 1984, p. 332.

Quatrième partie

ESPACE RURAUX ET DYNAMIQUES URBAINES

Quatrième partie

ESPACES RURAUX ET DYNAMIQUES URBAINES

Les pays industrialisés ont été affectés, au cours des dernières décennies, par de profondes mutations socio-économiques. Parmi celles-ci, les phénomènes de redistribution des populations et des activités ont non seulement modifié les paysages économiques des États concernés mais aussi l'organisation de leurs territoires et ce, à diverses échelles.

La redistribution de la population, de part et d'autre de l'Atlantique, s'est effectuée en passant par des phases d'une complexité croissante. Au vaste mouvement d'exode rural et de concentration autour des pôles urbains les plus importants et notamment des grandes métropoles, caractéristique des premières décennies d'après-guerre, s'est substitué dans les années soixante-dix et quatre-vingt un ensemble de flux entrecroisés provoquant de véritables turbulences à travers les territoires concernés : déplacements inter urbains des grandes métropoles vers les villes de taille plus restreinte, au gré des phénomènes de déconcentration industrielle ou tertiaire; redéversement d'une partie des populations urbaines dans des périphéries de plus en plus éloignées des centre-villes, jusque dans les localités demeurées rurales (périurbanisation); flux de personnes retraitées en direction des régions littorales ou des bourgs et petites villes offrant des services devenus inexistant dans les espaces ruraux; déplacements, temporaires ou définitifs, de jeunes à la recherche d'emplois ou de formations...

Dans le même temps, un ample phénomène de délocalisation-relocalisation des activités s'est développé, remettant en cause les vieux schémas territoriaux et notamment la dichotomie espace urbain - espace rural qui prévalait fréquemment tant dans la vieille Europe que dans le Nouveau monde. Sur un fond général de désindustrialisation-

tertiarisation, on assiste alors à une redistribution des activités et des emplois aboutissant à une nouvelle division du travail et de l'espace. Cette redistribution a d'abord pu être observée à l'échelle nationale lorsque la volonté de décentralisation industrielle et/ou tertiaire des années soixante-dix a provoqué l'essor ou le réveil d'espaces urbains situés hors du territoire métropolitain. Elle s'observe aujourd'hui à l'échelle régionale, au profit des zones urbanisées, et à l'échelle locale parfois lorsque la déconcentration des activités et des emplois s'exerce à l'intérieur de ces mêmes espaces urbains au profit des économies urbaines périphériques.

C'est ce schéma complexe caractérisé par un emboîtement des territoires à diverses échelles qui s'est progressivement mis en place en France comme le montrent deux textes présentés ici. Schéma en perpétuelle évolution sous l'effet de turbulences qui semblent s'intensifier avec l'accentuation des restructurations économiques. Dans ce schéma, le rôle des villes demeure fondamental malgré leur éventuel recul démographique, voire leur affaiblissement en tant que pôles d'emploi.

La restructuration territoriale en cours au Québec est plus complexe encore car aux tendances générales déjà évoquées et nettement lisibles en France, se superpose ici une évolution propre au Québec résultant de caractères géographiques contraignants : immensité, faiblesse du peuplement, difficile maîtrise des distances et de l'espace. Une double restructuration de l'espace se met donc en place peu à peu.

La première s'exerce à l'échelle provinciale. Elle oppose aux espaces centraux métropolitains d'une part des territoires périphériques faiblement peuplés où les espaces ruraux se vident et perdent peu à peu une partie de leur caractère productif et où les villes, de petite taille, aux bases économiques étriquées, se révèlent incapables de dynamiser et structurer leur environnement; d'autre part des territoires inoccupés ayant une vocation de réserve naturelle. La seconde restructuration, à l'échelle régionale, met en place dans la région métropolitaine montréalaise, des territoires emboîtés de nature identique à ceux observés en France.

La restructuration à venir devra résoudre deux difficultés majeures : celle des limites entre les *espaces réserves* et les *espaces périphériques habités* et celle tout aussi délicate de définir les moyens susceptibles de conserver dans ces derniers des pôles urbains suffisamment dynamiques pour maintenir le peuplement de ces régions.

ESPACES URBAINS ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : LE CAS DE RIMOUSKI

Nicole SZTOKMAN

Dans un article récent de la revue *Géographie sociale*, J. Chevalier rappelait les liens existant entre le devenir des espaces ruraux et les processus et modalités de l'urbanisation, soulignant avec justesse qu'il n'y a pas de rapport de causalité simple entre les deux phénomènes et des formes d'auto-développement propres aux espaces ruraux peuvent concourir à leur revitalisation¹. Il n'en demeure pas moins que les forces ou les faiblesses de l'armature urbaine peuvent avoir un rôle déterminant sur un environnement rural en cours de dévitalisation ne serait-ce qu'en permettant la stabilité de la population vivant encore dans les villages grâce à une offre d'emploi diversifiée et à une infrastructure solide de services de niveaux variés.

Partant de cette hypothèse, nous avons voulu examiner la situation de l'espace rimouskois². Le dynamisme de L'agglomération de Rimouski tant démographique qu'économique nous est apparu tout à fait relatif et les faiblesses de la structure économique apparaissent comme des handicaps sérieux, risquant de compromettre les efforts de revitalisation.

1. LA FAIBLESSE CROISSANTE DE L'ARMATURE URBAINE RÉGIONALE

Les flux migratoires qui animent l'espace bas-laurentien entraînent un vaste phénomène de redistribution-concentration de la population. Dans une analyse menée à l'échelle des municipalités dans cinq des huit M.R.C. du Bas-Saint-Laurent

(Rimouski-Neigette, La Mitis, La Vallée, des Basques, Témiscouata), sur une période de 35 ans³, trois types d'espaces et de comportements démographiques ont ainsi pu être mis en évidence :

- l'ensemble des communes rurales subit depuis plusieurs décennies un déclin continu. La population a chuté d'un tiers depuis le début des années cinquante, certains villages perdant souvent plus des deux tiers de leurs habitants. Les villages les plus éloignés des pôles urbains connaissent un déclin particulièrement accentué mais la règle n'est pas générale et des pertes sévères sont parfois enregistrées dans des municipalités rurales proches de la ville. Le ralentissement des départs et du dépeuplement qui peut être observé fréquemment depuis 1976 ne remet pas en question la tendance vers une dévitalisation démographique évidente des villages;
- les petites et très petites villes (moins de 10 000 habitants) sont souvent dans des positions alarmantes. Plusieurs d'entre elles sont entrées dans une phase de récession depuis une vingtaine d'années et ont, sur l'ensemble de la période 51-86, connu une diminution de leur population. C'est le cas, par exemple, de Causapsal (-30 %) dans la M.R.C. de la Matapédia ou même de Amqui (-64 %). Quelques-unes seulement croissent modestement, Trois-Pistoles (+6 %) et très rares sont celles qui, comme Dégelis dans la M.R.C. de Témiscouata (+47 %) ou Mont-Joli (+38 %) ont progressé à un rythme soutenu (encore faut-il souligner que Mont-Joli est aujourd'hui dans une phase de stagnation déjà longue de plusieurs années et que Trois-Pistoles est aujourd'hui dans une phase de régression);
- seuls quelques rares pôles urbains, et notamment Rimouski, localisés sur le littoral, bénéficient de cette redistribution de la population.

La faiblesse de l'armature urbaine régionale⁴ apparaît ici nettement renforcée par l'évolution démographique récente et les difficultés qui touchent de nombreuses petites villes.

L'affaiblissement de ce niveau urbain, susceptible de servir de relais dans la diffusion de certains services de base est lourd de conséquences. La distance moyenne à parcourir pour consommer les services urbains, même les plus courants, pour trouver un emploi non agricole, qu'il soit à temps plein ou soit une activité complémentaire, augmente de manière constante, rendant ainsi plus problématique le maintien de la population dans les municipalités rurales et tout particulièrement les villages de l'intérieur. La notion de densité minimale est ici une notion fondamentale et les perspectives de développement doivent nécessairement la prendre en compte.

2. LE RELATIF DYNAMISME DU PÔLE RIMOUSKOIS

L'espace rimouskois participe de ce double phénomène dévitalisation-concentration de la population. Les municipalités intérieures se dépeuplent et les mouvements migratoires drainent la population vers la rive du Saint-Laurent et notamment vers l'agglomération de Rimouski qui est passée de 19 869 habitants en 1951 à 41 059 en 1986.

L'évolution récente mérite cependant d'être attentivement observée. La fin des années soixante-dix est en effet marquée par des mouvements de population soutenus et par des évolutions spatialement très contrastées : les municipalités intérieures perdent parfois 10 à 20 % de leur population en 5 ans, alors que les communes proches du littoral progressent nettement. Une zone fortement attractive s'organise autour de Rimouski où les taux de croissance dépassent souvent 20 % en cinq ans comme à Sainte-Odile, Sainte-Blandine, Saint-Anaclet ou Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, municipalités limitrophes de Rimouski. Le caractère lâche, discontinu du bâti nous incite à penser qu'à l'exception d'une étroite bande côtière (en direction de Pointe-au-Père) il n'y a pourtant pas ici mise en place d'une couronne de banlieue mais plutôt constitution d'une zone périurbaine étendue voire disproportionnée eu égard à la taille du pôle urbain et au maintien d'espaces libres de construction dans la ville elle-même ou son environnement immédiat.

Ces mouvements relativement intenses s'atténuent fortement dès le début des années quatre-vingt. L'intérieur continue de se vider mais le ralentissement des rythmes est très net (il est vrai que de nombreuses localités sont aujourd'hui très peu peuplées, déjà vidées d'une bonne partie des candidats au départ...). Le ralentissement de la croissance sur le littoral est encore plus évident et, à nos yeux, plus significatif : la population de Rimouski n'augmente que de 552 personnes entre 1981 et 1986 contre plus de 1 200 au cours de la période précédente. Le phénomène de périurbanisation observé précédemment s'atténue fortement, suivant en cela une tendance qui se retrouve dans l'ensemble du Québec. Seule la municipalité de Sainte-Odile conserve un rythme de croissance élevé, supérieur à 20 %, mais sa population n'atteint au total que 1 040 habitants en 1986! Ce ralentissement de la périurbanisation n'est d'ailleurs pas compensé par un phénomène de densification de la ville-centre puisque Rimouski ne croît que fort peu au cours de cette période. Faut-il voir dans cette tendance récente l'amorce d'une stabilisation du pôle rimouskois? Certains signes, certaines inquiétudes exprimées ici ou là nous y incitent. Pour divers responsables de la ville et du développement régional, la cité est aujourd'hui incapable même de retenir les jeunes, adolescents ou adultes, dont une fraction croissante va ailleurs, le plus souvent à Québec et surtout Montréal, rechercher formation et emploi.

Quoiqu'il en soit, l'importance du phénomène de concentration doit être relativisée. Il est indispensable de souligner, au-delà de taux de croissance qui, dans un passé récent, ont pu paraître très élevés, la faiblesse des effectifs concernés par ces mouvements migratoires. Le plus souvent les flux ne dépassent pas quelques dizaines, quelques centaines de personnes tout au plus. L'agglomération de Rimouski n'a gagné, en moyenne, que 600 habitants par an au cours des 35 dernières années et ce gain n'a été que de 110 personnes par an au cours de la période 1981-1986. Cette croissance n'est d'ailleurs que partiellement due à l'arrivée des ruraux quittant l'arrière-pays. Elle est largement redevable aux flux de migrants venus des autres régions de la province et notamment des deux centres de Montréal et de Québec, accompagnant la décentralisation des activités tertiaires.

La ville de Rimouski, principal pôle de cet espace, n'atteint pas encore 30 000 habitants et tout semble montrer qu'une phase de stagnation risque de se manifester. Mont-Joli, qui se classe au second rang des municipalités considérées, n'a, au recensement de 1986, que 6 700 habitants et les communes périurbaines oscillent entre 1 000 et 2 500, à l'exception de Sainte-Anne qui avoisine 3 700 résidents. La faiblesse de l'armature urbaine est ici encore parfaitement mise en évidence, et le pouvoir attractif et de rétention de la ville ne paraît pas suffisant pour soutenir un développement dans les années à venir.

3. LES INSUFFISANCES DU SECTEUR INDUSTRIEL

La concentration de la population accompagne la concentration croissante des activités. Plus de 70 % des entreprises de plus de 5 salariés recensées sur le territoire des deux C.E.C. de Rimouski et Mont-Joli, sont effectivement concentrées à Rimouski. Avec un peu plus de 500 entreprises, la ville distance très largement le second pôle d'emploi, Mont-Joli, où quelque soixante-dix entreprises sont implantées. Les autres municipalités, y compris les municipalités périurbaines, n'offrent donc que fort peu d'emplois. La concentration est encore plus poussée si l'on considère le nombre des emplois, car c'est à Rimouski que sont localisées les entreprises les plus importantes : à l'exception de la Coopérative agricole du Bas-Saint-Laurent (Purdel) installée au Bic et de la tourbière de Pointeau-Père, aucune entreprise de plus de 25 employés n'est implantée dans l'agglomération hors des limites de la ville-centre. Le marché de l'emploi rimouskois joue donc, dans la région, un rôle de premier plan. Or la structure de ce marché montre des faiblesses évidentes.

Le déséquilibre de ce marché est en effet manifeste. Près de huit personnes sur dix travaillent, en 1986, dans les activités tertiaires alors que l'industrie n'occupe que 12 % des actifs soit à peine plus de 4 000 personnes et sur ce total 2 450 exercent une profession dans le secteur manufacturier. La structure de ce secteur manufacturier paraît fragile à divers titres. La taille moyenne des entreprises est faible puisque, à l'exception de Purdel, aucune n'occupe aujourd'hui plus de 100

TABLEAU 1

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE (LIEU DE RÉSIDENCE) 1986						
	primaire		secondaire		tertiaire	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Ville						
de Rimouski	356	2,3	1 370	8,9	13 600	88,7
Reste du territoire	2 675	14,2	2 820	14,9	13 395	70,9
Ensemble	3 030	8,9	4 190	12,2	26 995	78,9

salariés depuis que Sométal, rachetée il y a quelques années par MIL industrie limitée (division marine-industrie) a fermé ses portes (septembre 1988). Ce secteur est, par ailleurs, fort peu dynamique. Des fermetures sont enregistrées chaque année, les créations sont rares et les projets peu nombreux. Lors de la préparation de la Conférence économique en 1988, rares, pour ne pas dire inexistantes, ont été les projets industriels. Il n'en est que d'autant plus intéressant de souligner les rares succès de ces dernières années et notamment celui de la toute jeune entreprise Idéal-Air. Créée en 1985 à Rimouski, puis déplacée sur l'aéroport de Mont-Joli en 1987, cette entreprise s'est spécialisée dans l'entretien des avions. Elle vient d'obtenir un contrat pour la maintenance des appareils destinés à la lutte contre le feu, l'entretien et la surveillance des espaces forestiers, ce qui lui a permis de passer de trois à 25 employés⁵. Si la négociation d'un contrat avec le gouvernement fédéral pour élargir son champ d'action peut aboutir, le développement sera assuré dans les années à venir.

À travers cet exemple, c'est, à contrario, une des faiblesses majeures de l'industrie rimouskoise qui est mise en évidence : à l'exception, une fois encore, de Purdel, les entreprises n'ont qu'une envergure locale ce qui compromet obligatoirement

ment leur développement. Seules celles qui trouvent un domaine leur permettant une compétence régionale voire extra-régionale peuvent espérer étendre leur activité. Pour le moment les initiatives locales sont rares (elles ont pourtant été essentielles et parfois fort brillantes dans le passé) et les implantations en provenance de l'extérieur inexistantes.

Les parcs industriels devaient être, dans l'esprit des aménageurs, un élément de dynamisation de ce secteur d'activité. On peut dire qu'ils n'ont pas joué le rôle escompté. Il ne sont que très partiellement construits et de nombreux emplacements sont occupés par des entrepôts, des commerces de détail (centre commercial, quincaillerie) ou des activités tertiaires (Québec-Téléphone). Ils n'ont pas attiré de nouvelles entreprises manufacturières et n'ont, en fait, que favorisé la tendance à la délocalisation déjà existante.

Ni la ville ni son environnement n'ont donc bénéficié du redéploiement des activités industrielles. Éloignement des centres économiques de la province, absence d'un pôle industriel dynamique et suffisamment structuré, faiblesse du dynamisme démographique ont sans doute joué simultanément pour écarter de Rimouski les implantations décentralisées. La ville diffère en cela, et pas seulement par la taille, de quelques autres agglomérations telles Trois-Rivières ou l'ensemble du Haut-Saguenay, Chicoutimi, Jonquière, La Baie. Là, des traditions industrielles mieux ancrées, la présence de grandes entreprises, une situation géographique plus favorable, une population plus nombreuse, permettent d'accueillir des retombées de la décentralisation et de se hisser parfois jusqu'aux premiers rangs pour certains secteurs de l'économie internationale. Rien de tel dans le Bas-Saint-Laurent qui reste à l'écart des investissements et des grands flux d'échanges.

Selon des responsables de l'O.P.D.Q., le secteur manufacturier, dans la meilleure des hypothèses, maintiendra ses effectifs dans les années à venir. Selon toute vraisemblance, son poids dans l'économie locale devrait donc s'amenuiser.

4. L'HYPERTROPHIE DU TERTIAIRE DE CONSOMMATION

L'hypertrophie du secteur tertiaire est un phénomène récent qui continue à s'accroître dans la présente décennie. Aujourd'hui 80 % de la population active de l'espace considéré ici travaille dans une activité relevant de ce secteur et la proportion atteint même 90 % pour les seuls actifs rimouskois.

Comme pour l'industrie, la concentration des entreprises dans la ville-centre est la règle encore qu'elle soit moins accentuée et une forte majorité des établissements, services ou commerces, appartient à la catégorie des P.M.E.

C'est pourtant dans ce secteur que l'on dénombre les plus gros employeurs de la région. Il est particulièrement significatif qu'à part Québec-Téléphone, plus grosse entreprise de la ville avec près de 2 000 salariés, la plupart des gros employeurs relèvent du secteur public : hôpital (1 200 employés), établissements scolaires ou universitaires, CEGEP (720), UQAR (600), ou encore Hydro-Québec (600). Le cas n'est pas isolé. À Trois-Rivières ou à Chicoutimi, déjà citées, les établissements hospitaliers, les commissions scolaires comptent aussi parmi les plus gros employeurs, mais leur poids est contrebalancé par la présence de quelques grosses entreprises industrielles (ALCAN) ce qui n'est pas le cas à Rimouski.

La déconcentration des services gouvernementaux, fédéraux ou provinciaux, des unités d'enseignement, le développement des services communautaires sont donc à l'origine du formidable bond en avant des emplois tertiaires qui démarrent à la fin des années soixante. Le choix de Rimouski comme capitale administrative et éducative pour l'Est du Québec a été le moteur premier du développement de l'emploi et, par la suite, de la croissance urbaine, non pas tant en offrant des emplois à la population locale qu'en permettant l'arrivée dans la ville de jeunes actifs venus de la grande ville occuper les emplois qualifiés et notamment d'universitaires, de cadres de l'administration fédérale ou québécoise qui sont originaires des régions de Québec ou de Montréal. Pour certains c'est un choix affirmé qui se concrétise par une insertion dans le milieu local. Pour d'autres et plus particulièrement pour les cadres

administratifs de haut niveau, ce n'est qu'une étape dans une stratégie de carrière, et la rotation de ce personnel peut être parfois très rapide.

Le secteur commercial, second secteur d'emploi, a bénéficié de l'effet d'entraînement dû à l'implantation du tertiaire administratif, à l'arrivée d'une population qualifiée ayant un pouvoir d'achat plus élevé que la population locale. Dans la seule ville de Rimouski, le nombre de commerces de détail est passé de 282 en 1971 à 621 en 1985 (+120 %) pendant qu'apparaissaient une bonne trentaine de commerces en gros, jusqu'alors inexistantes, et que la main-d'oeuvre employée passait de 1 151 à plus de 4 500 (+297 %).

C'est donc avant tout à la progression spectaculaire du tertiaire de consommation (de biens ou de services courants) que le marché de l'emploi doit son développement récent. Le tertiaire d'assistance à la production, services financiers de haut niveau, informatique-bureautique, ingénierie etc., indispensable pour accompagner ou promouvoir un véritable développement économique, est ici peu représenté.

Cette faiblesse est d'autant plus grave pour l'avenir que les secteurs administratif, éducationnel et commercial recèlent leurs propres faiblesses. Tout développement du tertiaire de consommation (mais est-il nécessaire d'envisager cette hypothèse alors qu'il y a déjà hypertrophie?) repose sur le dynamisme démographique local ou régional. Or, les densités diminuent dans l'espace rural du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie où s'exerce l'influence de la ville et la population urbaine elle-même nous paraît menacée de stagnation. Déjà des difficultés se font jour dans le secteur social et hospitalier où, statistiquement, les effectifs se sont stabilisés. Mais cette stabilisation est parfois le résultat de transformations d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel... Plus nets encore sont les problèmes qui surgissent depuis quelques années dans les établissements d'enseignement. Le CEGEP a perdu quelque 300 élèves en peu d'années et les effectifs d'étudiants manifestent une dangereuse tendance à la diminution. Le déclin général de la fécondité qui caractérise la population québécoise commence à se faire sentir dans les écoles. Mais les pratiques de la population résidente jouent également de manière négative.

De plus en plus , en effet, la population aisée de Rimouski ou de ses environs, envoie les adolescents étudier à Québec ou Montréal, les filières implantées sur place étant considérées comme peu porteuses d'avenir et d'emploi.

Les perspectives d'avenir paraissent donc limitées⁶. Les projets avancés par les responsables des collectivités locales ou associations à l'occasion du sommet économique régional de novembre 1988 montrent bien, à nos yeux étrangers, la difficulté de concevoir et de promouvoir les bases d'un véritable développement. De très nombreux projets concernent les services sociaux, hospitaliers, culturels, d'enseignement, c'est-à-dire un tertiaire déjà hypertrophié, la plupart se proposant d'étendre ou de doubler des équipements déjà existants. Les projets d'aménagement touristique nombreux eux aussi, vont le plus souvent dans la même direction. Ils méritent toutefois quelque attention. Il est vrai, en effet, que le potentiel touristique local n'est pas négligeable. Vrai également que ce potentiel n'est pas toujours exploité (exploite-t-on vraiment, à Rimouski, le site littoral, la présence d'un estuaire remarquable, n'y a-t-il pas place pour un service de restauration de qualité?). Mais n'est-il pas souhaitable de mener avant tout une réflexion sur les conditions susceptibles de retenir les flux touristiques qui existent déjà, traversent la ville et la région mais n'y séjournent pas? Il faut, de toutes manières, se rappeler que le tourisme n'est pas une panacée, de nombreux sites français en ont fait l'expérience. C'est sans doute ailleurs que sont les véritables solutions.

Quelles que soient celles-ci, elles nous semblent devoir prendre en compte l'existence des faiblesses structurelles du pôle d'emploi rimouskois. Car comment envisager, promouvoir des opérations localisées de revitalisation si le centre-urbain polarisant cet espace connaît lui-même des difficultés?

Figure 1

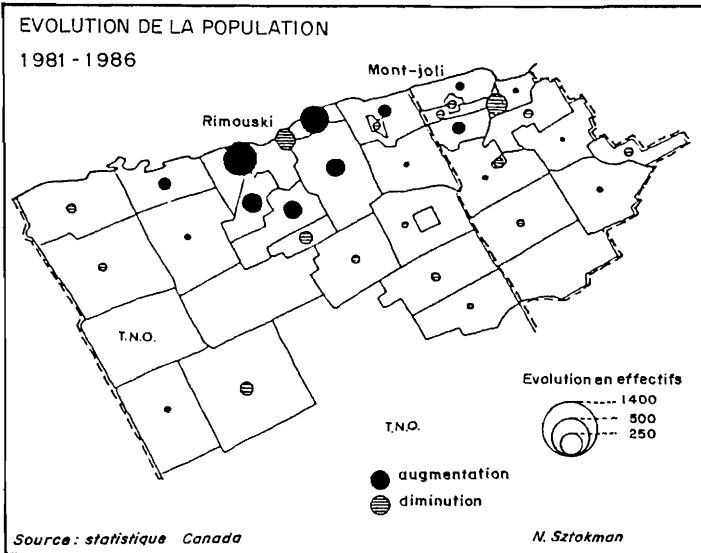
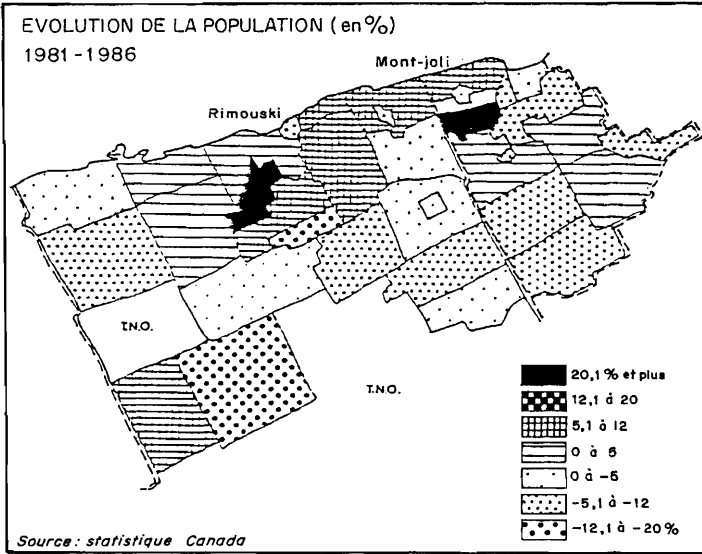


Figure 2

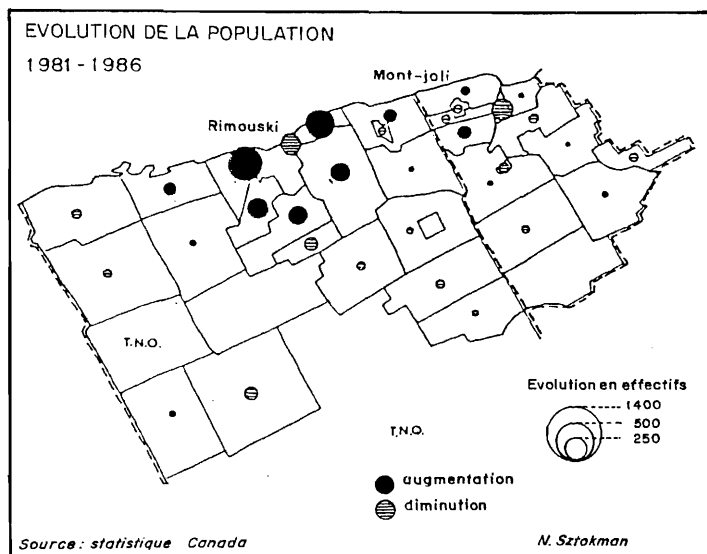
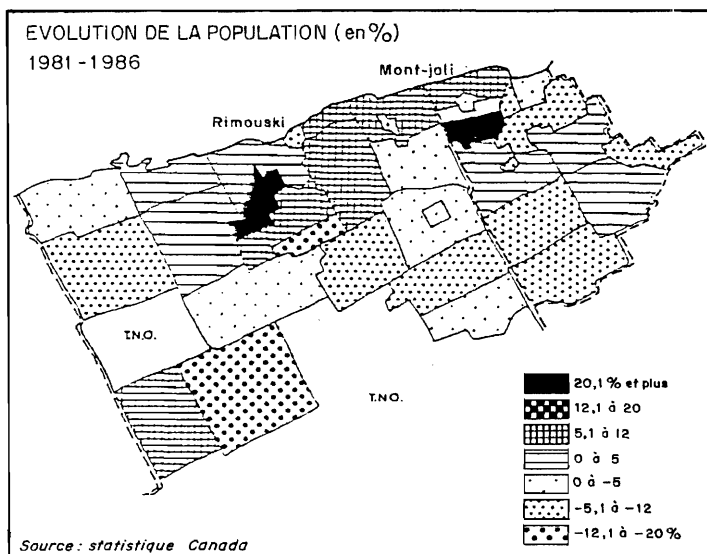


Figure 3

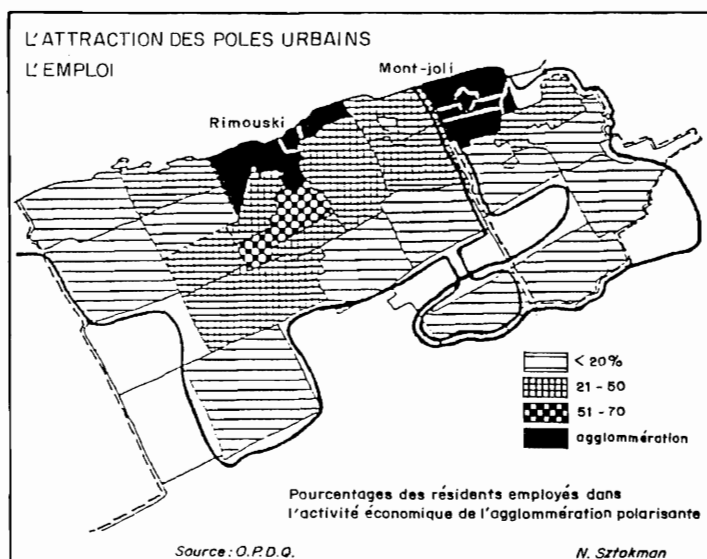
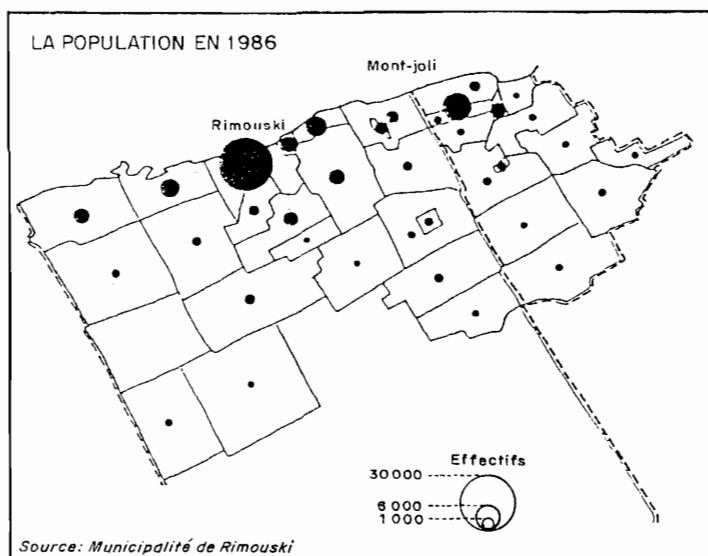


Figure 4

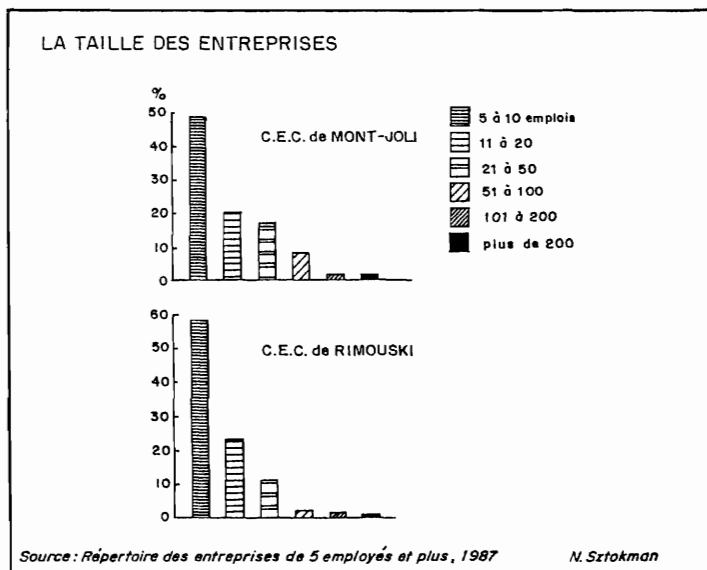
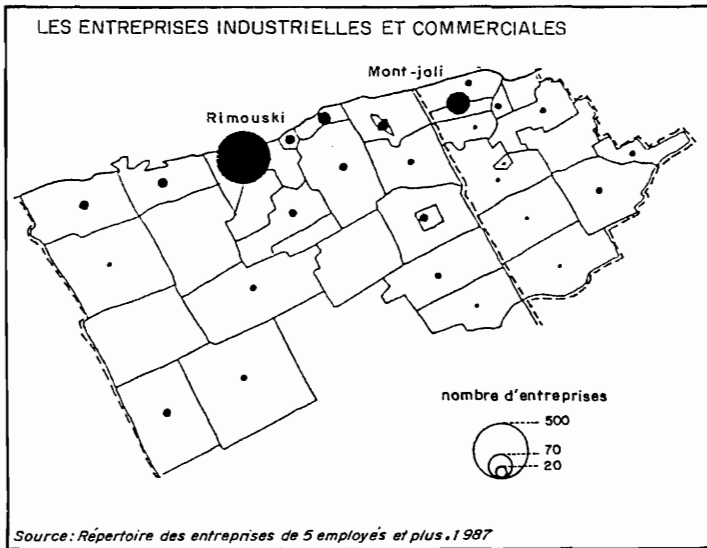
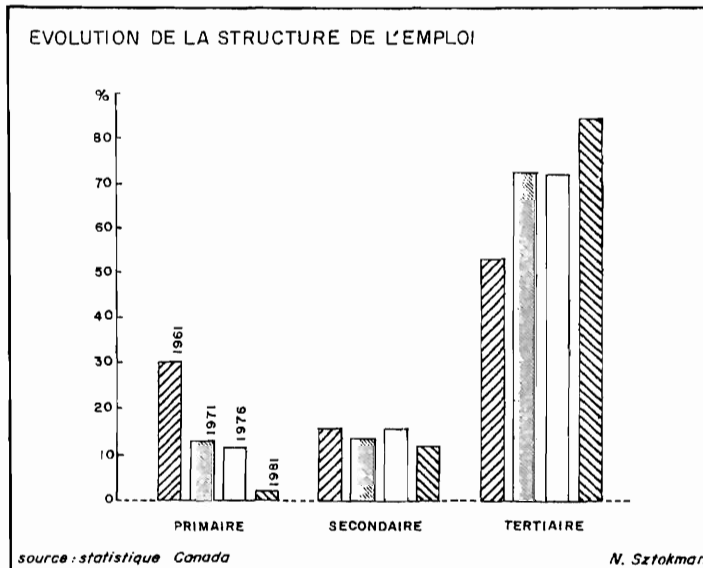
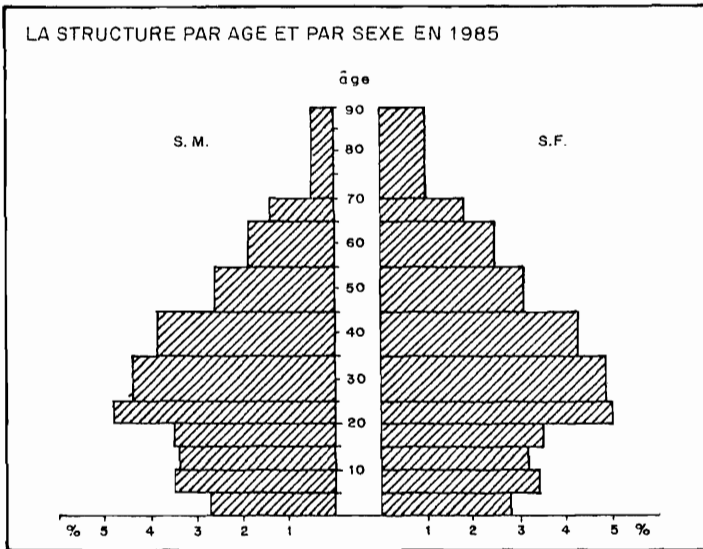


Figure 5



NOTES

1. J. Chevalier, «Les espaces ruraux au Québec : l'urbanisation et la dévitalisation- revitalisation», *Géographie sociale* no 8, 1989.
2. Pour des raisons de commodité statistique nous avons choisi de considérer ici, sous l'appellation d'espace rimouskois, l'ensemble des deux C.E.C. de Rimouski (24 municipalités autour de la ville-centre) et de Mont-Joli (14 municipalités). Cet ensemble recouvre le territoire des M.R.C. de Rimouski-Neigette et de la Mitis auxquelles il faut ajouter deux municipalités de la Matapédia, Saint-Moïse et Saint-Noël, d'ailleurs fort peu peuplées (689 et 666 habitants en 1981). La comparaison entre les deux découpages nous a, de ce fait, paru possible lorsqu'il s'agit de comparer des valeurs relatives.

Le C.E.C., Centre d'emploi du Canada, est une implantation locale du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. En matière d'emploi, ou plus exactement de recherche d'un emploi, il fonctionne selon un schéma proche de celui de nos agences locales de l'A.N.P.E. Ses compétences essentielles sont les suivantes : inscription des travailleurs licenciés et ayant droit à des indemnités de chômage pendant une période d'un an; information et orientation des personnes à la recherche d'un emploi; offres de stages de formation rémunérés ou indemnisés pendant des durées variables; mise en forme de données économiques et de prévisions concernant leur territoire aux fins d'information des éventuels créateurs d'entreprises ou d'emplois.

Il faut toutefois souligner que le C.E.C. se révèle incapable de donner des mesures précises et globales de l'importance du chômage dans les limites de son territoire d'action : de nombreux chômeurs échappent en effet à sa compétence : chômeurs qui pour des raisons diverses ne s'inscrivent pas (jeunes, femmes désirant reprendre une activité, chômeurs de longue durée).

La C.E.C. ne couvre par ailleurs qu'une faible part des offres d'emplois (20 % semble-t-il dans le cas de Rimouski) et le plus souvent ne peut offrir que des emplois peu qualifiés. Le centre ne voit ainsi, en majorité, que des personnes défavorisées, voire

très défavorisées quant à leur possible insertion sur le marché du travail. Pour ces raisons diverses, il nous a été impossible de faire un bilan de la demande et de l'offre d'emploi sur le territoire considéré.

3. Jean Larrivée, *Évolution de la population de cinq municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent: le déclin rural 1951-1986*, GRIDEQ, 1988.
4. Pierre Bruneau, *Les villes moyennes du Québec, leur place dans le système socio-spatial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988.
5. Depuis la présente étude, cette entreprise vient de fermer ses portes, ce qui montre la fragilité de ces initiatives innovatrices (Note de la rédaction).
6. Il convient de souligner, une fois encore, ce que peut avoir de présomptueux le seul fait d'émettre une opinion sur la situation économique de Rimouski, après seulement quelque quatre semaines de séjour! Certains aspects de notre raisonnement reposent sur des faits observés, d'autres, bien sûr, relèvent largement du domaine des impressions qui sont nécessairement subjectives.

DE LA MÉTROPOLE PARISIENNE AUX CONFINS RURAUX DE L'OUEST : LES ESPACES À L'ÉPREUVE DE L'EMPLOI

Maurice HERIN

1. LA RÉÉVALUATION MÉTROPOLITAINE ET LES STRUCTURES SPATIALES DU BASSIN PARISIEN

Le rôle des métropoles dans l'organisation de l'espace des pays développés capitalistes est une donnée importante du champ de la recherche scientifique des dernières années. Les évolutions récentes des emplois permettent de définir, selon Roger Brunet, des «privilèges métropolitains» au bénéfice des grandes villes et d'abord Paris. Et pour Denise Pumain, «l'effet de la concentration espace-temps sur le territoire... favorise l'extension des aires d'influence des plus grandes villes... La hiérarchie urbaine se simplifie par le bas, par diminution du poids relatif de ses niveaux inférieurs». Mais s'agissant des zones rurales, leur pénétrabilité accrue, leur dépendance renforcée par rapport à des hiérarchies urbaines renouvelées, la désarticulation de leurs activités ne constituent-elle pas le négatif du même mouvement? C'est dire combien l'évolution récente des emplois soulève de manière nouvelle les problèmes géographiques essentiels de l'organisation de l'espace.

1.1 Emploi et structures régionales

L'emploi par ses structures et ses évolutions apporte des éléments de réflexion sur cette organisation mouvante de l'espace local ou régional. Nous nous sommes limités à l'analyse de données d'un tableau simple, croisant les 39 branches d'activités et 25 départements du Bassin Parisien, en établissant après dépouillement un groupement géographique simplifié en 5 zones : Paris, la Proche Banlieue, la Grande

Banlieue, quatre départements (Oise, Loiret, Eure-et-Loir et Eure) les plus proches de l'Ile-de-France composant la «Proche Couronne» et 13 départements plus éloignés composant ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la «Grande Couronne». Ces cinq sous-ensembles ne sont pas de poids équilibrés quant à leurs populations actives, et sont marqués par des évolutions divergentes :

Tableau 1

Distribution de la population active salariée¹ indépendante², totale³ en milliers et en %⁴ selon les 5 zones géographiques du Bassin Parisien au 31/12/87.

Paris	Proche Banlieue	Grande Banlieue	Proche Couronne	Grande Couronne	Total
1 621	1 496	1 234	672	2 016	7 039 ¹
0131	116	127	70	215	659 ²
1752	1612	1361	742	2 231	7698 ³
22.7	20.9	17.7	9.6	29.1	100.0 ⁴
-40 991	-23 576	+103 588	+8 981	-25 768	+22 234 ⁵

Source : INSEE, *L'emploi départemental*, 1989.

L'hypothèse de départ étant que les mouvements affectant les emplois de 1981 à 1988 ont été d'une telle ampleur qu'ils seraient révélés de manière significative à une telle échelle géographique, pour peu que l'on s'affranchisse du schéma «primaire - secondaire - tertiaire».

1.2 Le bilan des emplois 1981-1987 : géographiquement contrastés

Pour l'ensemble des branches, hors agriculture, sur ces six années (1981-1987), la région Ile-de-France renforce son volume d'emploi (+ 39 000), la Proche Couronne gagne 8 981

emplois, alors que la Grande Couronne voit son solde s'établir à -22 234. À ces pertes, il faut ajouter celles de l'agriculture (-54 000) essentiellement en Grande Couronne (-40 500). Venant après la légère érosion du poids de la région Ile-de-France dans la période 1973-1981, ce renforcement récent des emplois, de la métropole doit être décomposé. S'opposent en effet les zones en forte perte : Paris (-41 000), Proche Banlieue (-24 000), Grande Couronne (-25 768) à la zone intermédiaire à solde positif, légèrement (Proche Couronne) ou largement : Grande Banlieue (+ 103 588).

Ces redistributions spatiales de l'emploi constituent un indicateur d'une recomposition économique et sociale en profondeur transgressant les limites administratives de la métropole.

1.3 Une forte réduction de l'emploi industriel, facteur majeur de recomposition territoriale

En six ans, sur l'ensemble du Bassin Parisien, les branches industrielles ont perdu plus de 300 000 emplois. Mises à part les branches électricité-gaz-eau et imprimerie, toutes les activités reculent fortement. Le bâtiment perd 58 000 emplois soit 11 % de ses effectifs. Les pertes les plus sensibles affectent le matériel de transports terrestres (-69 000 salariés soit -20 %) et trois branches-clefs en matière d'équipement, le travail des métaux, les constructions mécaniques, le matériel électrique professionnel (-91 000 emplois salariés). Ces pertes affectent inégalement les 5 zones géographiques, mais les affectent toutes. La recomposition industrielle en cours dans le Bassin Parisien est fondamentalement différente du mouvement de décentralisation des années 1950 et 1960.

Les pertes d'emplois industriels (hors B.T.P) affectent fortement et la Proche Banlieue (-98 500) et la Grande Couronne (-94 000 actifs). Certes, la Grande Banlieue (-26 500 emplois) et la Proche Couronne (-27 800) perdent également des emplois industriels, mais on y observe des gains d'emplois industriels dans des branches significatives : parachimie, constructions aéronautiques, imprimerie (Proche Couronne), matériel électrique et électronique, imprimerie (Grande Banlieue)

indicateurs d'une recomposition géo-économique dans l'ensemble des activités.

On peut immédiatement s'interroger sur les évolutions respectives des salariés et des indépendants. Certes, tous secteurs hors agriculture, l'effectif des actifs indépendants (+ 8 396, soit +10 %) s'est accru plus rapidement que celui des salariés (+ 13 838 soit +0,2%), mais les effets structurels en sont limités puisque les variations sont de même sens. Les gains d'actifs indépendants s'observent dans les branches où apparaissent des gains d'actifs salariés (les services). Les pertes d'effectifs sont communes aux salariés comme aux indépendants, notamment dans l'industrie et le bâtiment. Le lien entre les évolutions des effectifs salariés et non-salariés n'est pourtant pas linéaire. La Grande Banlieue constitue la seule zone de développement des effectifs des patrons de l'industrie et du bâtiment. Elle apparaît ainsi comme complémentaire des mouvements repérables au centre de l'agglomération, et surtout à Paris, qui connaît les réductions les plus importantes pour les actifs indépendants (-4 300 dans l'industrie). La Grande Couronne se définit par des pertes sensibles, les plus élevées que ce soit dans l'industrie (-13 %), le B.T.P. (-17 %). La Proche Couronne s'en différencie, par des pertes beaucoup plus réduites : -2 % dans l'industrie.

La réduction des effectifs salariés de l'industrie du Bassin Parisien ne peut donc être interprétée comme un glissement vers l'artisanat, ou vers les P.M.E., puisque pour toutes les catégories de tailles d'entreprise on observe cette réduction des emplois. Le recul généralisé et massif des activités industrielles marque chacune des cinq zones du Bassin Parisien, mais avec une recomposition géographique partielle au niveau de la Proche Couronne et plus encore de la Grande Banlieue.

Les analyses économiques replacent ces évolutions dans un mouvement d'ensemble, de « tertiarisation » et de développement « post-industriel » de la société. Ce que nous voudrions discuter.

1.4 Une croissance ambiguë du tertiaire

Le secteur tertiaire s'est développé, compensant apparemment et les pertes agricoles et les pertes industrielles. C'est pourquoi la tertiarisation apparaît à la fois comme une théorie explicative et comme une politique de développement et d'emploi. Le concept est pourtant d'une ambiguïté croissante et c'est peut-être ce qui en assure le succès.

La croissance de l'emploi tertiaire est fortement hétérogène. Si l'on examine l'évolution de l'emploi salarié, par branches et pour les 5 zones géographiques, on relève des pertes d'effectifs salariés dans le commerce de gros alimentaire, les réparations automobiles, les postes et télécommunications, les assurances. À l'opposé, après les services non marchands (+ 147 000 salariés), ce sont les services marchands aux entreprises (+ 90 000 salariés) qui sont les plus créateurs d'emplois, pour l'ensemble du Bassin Parisien. Mais, si l'on soustrait les Travaux d'utilité Collective (T.U.C.) inclus dans les effectifs des services non marchands, les services marchands aux entreprises sont donc la première branche créatrice d'emplois salariés dans la dernière période.

Les évolutions, selon les zones géographiques, des effectifs salariés ou indépendants pour les différentes branches tertiaires, font apparaître des divergences encore plus fortes.

En matière de transport et de distribution, par exemple, la Grande Couronne se définit par des pertes sensibles d'emploi salarié dans le commerce de gros alimentaire et non alimentaire, dans le commerce de détail non alimentaire. Ceci s'accompagne des réductions (-5,6 %) les plus importantes observées parmi les indépendants du commerce. La branche des transports maintient tout juste ses effectifs alors que ceux-ci croissent de 1,7 % l'an en Petite Couronne. La recomposition de fonction de circulation paraît s'organiser autour de la Grande Banlieue puisque cette zone fixe l'essentiel des gains d'emplois salariés dans les transports, le commerce de gros, le commerce de détail non alimentaire, la réparation automobile. Dans ce domaine, La Petite Couronne s'apparente à la Grande Banlieue, comme zone de redéploiement géographique de ces activités, évacuées de Paris et de la Proche Banlieue. En Grande

Couronne, les processus semblent différents : la réduction du nombre des actifs indépendants, l'effacement relatif dans l'ensemble du commerce de gros, le développement du salariat dans le commerce de détail alimentaire indiquent un mouvement de recomposition des structures locales de la circulation-distribution.

Une analyse des services marchands introduit elle aussi une distinction géographiquement significative. On doit cependant distinguer services aux particuliers et services aux entreprises, cette différence économique paraît attestée par les différences géographiques. Les emplois salariés progressent fortement en Grande Couronne, pour ce qui est des branches immobilier, hôtels cafés restaurants, et plus encore services marchands aux particuliers (+ 25 000 et + 2 % l'an) ; l'évolution de la Grande Couronne est parallèle à ce que l'on observe jusqu'en Grande Banlieue les zones externes étant poussées par leur fonction d'accueil, résidentiel ou/et touristique.

Mais pour ce qui est des services marchands aux entreprises, les créations d'emplois salariés sont avant tout le fait des zones intermédiaires : Proche Banlieue (+ 29 000 salariés, + 3,4 % l'an), Grande Banlieue et en Petite Couronne (+4 % l'an). A l'opposé la progression se réduit à 1,9 % en Grande Couronne. Celle-ci ne fixe donc qu'une part limitée des gains d'emploi dans les services aux entreprises, alors-même que cette branche y est nettement moins développée qu'ailleurs (4 % des actifs salariés seulement). Cette faiblesse des services aux entreprises, associée à la crise qui a fortement frappé l'industrie de la Grande Couronne, pourrait indiquer que, dans le processus de remodelage économique, en Grande Couronne, la déstructuration l'emporte dans ces années 1981-1988. L'examen des autres branches du tertiaire confirme cette hypothèse.

La périphérie du Bassin Parisien paraît engagée dans des formes spécifiques de « tertiarisation ». D'autant que l'on y observe les taux de créations d'emplois salariés les plus faibles pour les assurances, les organismes financiers alors que ces branches se renforcent, de manière géographiquement différenciée, à Paris (finances), dans l'une ou l'autre des ses banlieues et dans la Proche Couronne (assurances).

Si l'on rappelle que le commerce de gros non alimentaire connaît une réduction de ses emplois salariés, l'affaiblissement spécifique à la Grande Couronne des branches tertiaires liées aux activités productrices de biens et de services, paraît confirmer l'hypothèse d'un processus de déstructuration particulièrement actif en Grande Couronne.

2. LA SARTHE DANS LES PAYS DE LA LOIRE : APPROCHES SUR LA GRANDE COURONNE

La Sarthe, par sa position géographique charnière entre la métropole parisienne et l'ouest de la France, constitue un territoire pertinent pour repérer les traits structurels et les évolutions récentes de la Grande Couronne. Toutefois, à travers ce seul exemple, il serait hasardeux de définir un modèle d'une évolution géo-politique propre à l'ensemble de la Grande Couronne.

2.1 La crise de l'emploi

Avec une perte de 5 400 emplois salariés dans l'industrie (soit -1,7 % /an) la Sarthe s'oppose aux deux départements de la Mayenne et de la Vendée. On observe en effet, dans ces deux départements, une stabilité des emplois industriels, mais à travers une importante recomposition des activités : déclin dans l'habillement, les industries de la chaussure, du meuble, de l'électro-ménager. Et, à l'opposé, développement dans l'agro-alimentaire, mais aussi dans le travail des métaux, les constructions mécaniques, l'imprimerie, c'est-à-dire dans les branches plus typiques d'un tissu industriel constitué. En bref, ce qui différencie la Sarthe des autres départements, c'est que toutes les branches industrielles importantes, sauf deux (papier-carton, industries de la viande), perdent massivement des emplois, sans qu'apparaissent des développements compensant ces pertes. Il est vrai que les pertes d'emplois industriels du Maine-et-Loire (-1,4 %/an) et plus encore celles de la Loire-Atlantique (-2 % par an) sont d'ampleur comparable, mais avec ces deux derniers départements, c'est selon les activités tertiaires que s'établissent les différences.

2.2 La différenciation intra-tertiaire

Si l'on reprend dans le tertiaire, les activités orientées principalement vers les entreprises, une nouvelle différence apparaît qui oppose la Sarthe aux deux départements fortement urbanisés du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique : les «services marchands aux entreprises» connaissent une croissance annuelle de 1,3 % seulement dans la Sarthe, contre plus de 2 % dans les autres départements, alors-même que l'effectif salarié de cette branche est y est faible (3,3 % des sarthois, contre 5,7 % en Loire-Atlantique). La même différence d'évolution se retrouve dans les services financiers, les transports, le commerce de gros non alimentaire.

En bref, les activités tertiaires dans ce qu'elles ont de fortement lié aux activités de production paraissent bien enregistrer les difficultés de celles-ci.

Les entreprises individuelles n'apparaissent pas comme une alternative au déclin industriel, puisque dans la Sarthe, dans tous les secteurs on observe une réduction sensible des actifs indépendants non agricoles (-1 % par an) aussi bien dans l'industrie que dans le commerce ou les services.

La spécificité des phénomènes de crise dans ce sous-ensemble régional ne semble guère discutable. Cela dit, la localisation, même par rapport à Paris, n'est pas une explication en soi. C'est pourquoi nous avons recherché à l'intérieur de l'espace départemental, et dans le système productif lui-même, des éléments d'explication. Comme ceci est en cours d'investigation, nous n'en définirons que quelques indications et réflexions.

2.3 La forte polarisation de l'emploi sur le Mans et la recomposition de l'espace économique départemental

Les effectifs salariés pris en compte par l'ASSEDIC (hors services non marchands) représentent, au 31/12/1988, 52 017 personnes pour Le Mans, soit 47 % du total départemental. En comparaison, Nantes compte pour 35 % des emplois de son département et Angers pour 27 %. La concentration mancelle est

donc très forte : par rapport aux autres départements de la Région, la Sarthe apparaît comme un département nettement polarisé sur sa ville principale et chef-lieu.

Cet effet de pôle d'emploi est encore plus marqué si l'on ajoute à la ville-centre de l'unité urbaine du Mans, les six cantons ou parties de cantons urbanisés hors Le Mans, soit près de 10 000 salariés et 9 % du total départemental. Au total, 56 % des salariés, du département travaillent dans l'agglomération mancelle. Cette polarisation spatiale sur Le Mans est l'expression directe d'une division sociale et économique de l'espace sarthois.

Le Mans-ville compte pour 33 % dans le potentiel industriel du département, mais pour 68 % dans celui des services. Au niveau de l'agglomération, l'industrie sarthoise, le bâtiment, sont à 42 % manceaux, le commerce à 66 % et les services à 73 %.

Certes cette division spatiale du travail est un phénomène observé dans toutes les agglomérations des pays développés et plus particulièrement dans les pays d'économie capitaliste. Il reste que le niveau de la concentration des activités de commerce et de service recensés aux ASSEDIC est particulièrement élevé au chef-lieu sarthois. Si l'on prend l'ensemble des services, Nantes fixe 48 % des emplois de son département et Angers 43 %.

Cette concentration des services sur Le Mans est donc très forte, elle résulte de deux mouvements différents. Un mouvement général de concentration des services dans les villes les plus importantes. Un mouvement propre à la Sarthe renforçant le premier. Le Mans concentre plus les services dans la Sarthe que ne le font ensemble Angers et Cholet dans le Maine-et-Loire, Nantes, St-Nazaire et La Baule en Loire-Atlantique. La place prééminente du bassin d'emploi du Mans, dans le département est une donnée structurelle, renforcée par le rôle de quelques grands établissements (Renault, les Mutuelles, les Comptoirs Modernes) profondément inscrits dans la réalité sociale, dans les mentalités des salariés manceaux.

La confrontation de cette polarité mancelle et des profondes évolutions des dernières années en masses réelles (effectifs salariés) comme en tendances constitue donc un point important. En conclusion se développe, au Mans, un mouvement de recomposition des activités économiques, avec une perte sensible d'emplois industriels, une croissance ambiguë des services : il n'y a pas déplacement d'emploi, mais recomposition avec un chômage important (13 % de la population active).

La désindustrialisation d'autant plus sensible que la ville et sa couronne constituant un centre industriel important, ont vu s'affaiblir les établissements les plus notables (R.N.U.R., Radiotechnique-Portenseigne, SEITA) et disparaître des unités aussi importantes que C.B.M., Carel.

Un effet de centralité exceptionnel sur la ville même : la couronne, forte de plus de 64 000 habitants, ne compte que 5 000 emplois. Le reste du département, (les trois cinquièmes de la population sarthoise), fixe seulement le tiers des salariés du commerce et le quart des effectifs des services marchands. À l'opposé, les emplois industriels sont à 61,5 % hors de l'agglomération. De sorte que l'effet de centralité introduit une division spatiale du travail de plus en plus marquée dans le département.

Enfin, la rapidité des évolutions récentes est frappante, la restructuration, au seul niveau des cinq grands secteurs, a affecté 9 % des emplois salariés du Mans.

2.4 Les différenciations spatiales des qualifications

À la division spatiale des activités économiques et du travail répond une répartition géographique des qualifications sans qu'il y ait adéquation entre ces deux plans. Le commerce, les services, autant que l'industrie et le bâtiment, peuvent se caractériser par de fortes proportions d'emplois faiblement ou moyennement qualifiés, avec de très grandes inégalités géographiques. Dans la branche commerce, par exemple, Le Mans est marqué par la proportion élevée (7,6 %) de cadres administratifs et commerciaux, d'ingénieurs. À l'opposé, le reste du département est caractérisé par une forte proportion

d'employés de commerce (34 % contre 24 % au Mans). L'effet de concentration commerciale sur Le Mans est donc très net: la ville, avec sa couronne, ne laisse au reste de la Sarthe qu'une fonction commerciale numériquement réduite, largement dépendante et faiblement qualifiée. Ce phénomène de concentration des emplois qualifiés sur la ville-centre est également marqué dans les assurances, les banques, les services aux entreprises. Grandes ou moyennes, les entreprises concentrent leurs cadres et leurs ingénieurs sur Le Mans. L'agglomération s'impose donc comme centre de direction économique (commerciale, financière, administrative) et comme centre de formation et d'encadrement, pour les secteurs ruraux. Cette perméabilité accrue et ce contrôle renforcé des espaces ruraux n'est pourtant pas uniforme. Dans le secteur industriel, la qualification des emplois (ouvriers qualifiés, techniciens), l'utilisation des technologies nouvelles, sont autant le fait des établissements éloignés du Mans que ceux de la ville-même. L'analyse des investissements matériels ou immatériels confirme le dynamisme de sites industriels, de bourgs ou de petites villes. À l'opposé, dans les grands établissements manceaux, la proportion d'ouvriers non qualifiés apparaît élevée, tout comme le déficit d'ingénieurs et de techniciens.

Cette faiblesse du tissu industriel manceau relève d'investissements orientés de manière préférentielle vers le commerce et les services, renforçant le contrôle de la ville sur les zones rurales du département, mais l'affaiblissant par rapport aux grandes agglomérations voisines. En effet, la hiérarchie des qualifications des emplois est plus régulière et beaucoup plus marquée encore à l'échelle du réseau des grandes villes. Pour l'ensemble des branches, 26 % des emplois du Mans relèvent des catégories les plus qualifiées (de la maîtrise aux cadres supérieurs), nettement au-dessous de Nantes (35 %) et surtout de l'Ile-de-France (43 %).

3. QUELLES HYPOTHÈSES POUR INTERPRÉTER?

L'analyse portant sur les recompositions des activités et des emplois dans les différentes auréoles territoriales du Bassin parisien met en lumière l'insuffisance des théories géo-économiques. Ni la transposition spatiale du cinquième cycle de

Kondratief, ni l'analyse de la crise industrielle comme crise du fordisme n'apportent de réponse pleinement satisfaisantes aux différences géographiquement observées.

La recomposition géo-économique se développe à tous les niveaux géographiques. À l'échelle du Bassin parisien, elle détermine deux zones particulièrement dépressives. La proche banlieue de Paris, densément urbanisée, longtemps porteuses d'activités industrielles diversifiées est aujourd'hui largement déstructurée. La Grande Couronne a connu un développement spectaculaire avec les décentralisations industrielles, des années cinquante aux années soixante-dix. Dans l'ouest notamment, les villes s'y sont renforcées, appuyées sur des espaces ruraux encore densément peuplés, et longtemps dynamiques sur le plan démographique.

Peut-on rapprocher des espaces aussi différents dans une même interprétation? Y-a-t-il interdépendance entre les processus dépressifs observés? Assurément la formation et la qualification de la main-d'oeuvre, le mouvement des investissements productifs, corporels ou immatériels, constituent de puissants facteurs de différenciation géographique bouleversant les structures en place. Si l'on mesure assez bien le mouvement de formation, il n'en va pas de même de l'investissement : le concept lui-même est en crise, les informations précises sont d'accès difficile, et les estimations globales font apparaître un recul considérable dans les vingt dernières années. Dans une économie capitaliste développée, la formation, comme l'investissement, sont marqués par deux caractères complémentaires : ce sont deux mouvements fortement cumulatifs et hautement générateurs de mobilités sélectives, pour les hommes comme pour les capitaux. Les retournements de situation sont multiples. En zones urbaines, les processus de dévalorisation-revalorisation de la proche banlieue en sont un exemple. Mais en zone rurale, n'observe-t-on pas des phénomènes à la fois apparentés et différents? La crise agricole qui ébranle particulièrement les zones rurales de la périphérie du Bassin parisien ne vient-elle pas après trente années de formation accélérée et d'investissements massifs dans l'agriculture?

L'articulation d'échelles géographiques différentes est une autre question, aussi inévitable et aussi complexe que la précédente. Certes les dimensions locales et régionales qui renvoient à des espaces de formation et de qualification, à des hiérarchies incorporées dans les trajectoires et les perspectives individuelles et familiales, sont connues. Mais les dimensions interrégionales et internationales recourent les précédentes; par exemple, l'aggravation récente des déficits migratoires de la Grande Couronne, le mouvement de concentration croissante de la Recherche-Développement dans les métropoles témoignent des implications concrètes de ces questions d'échelles. Le mouvement de recomposition géo-économique affectant le Bassin parisien et spécialement sa périphérie est si fort qu'il fait surgir la question de l'appartenance régionale, qu'il interroge sur l'articulation État/Région, moins de dix ans après les lois de décentralisation.

Les évolutions en cours différencient et hiérarchisent fortement les catégories d'espaces : métropole parisienne, grandes villes, villes moyennes, secteurs ruraux, notamment dans l'ouest de la France. À la problématique de l'étalement périurbain, de l'urbanisation des campagnes, se substitue la question d'un remodelage des espaces, à différentes échelles. La recomposition des activités, des emplois et des systèmes de formation apparaît bien comme une question centrale.

TURBULENCES ET MUTATIONS DANS LES POPULATIONS RURALES

Exemples pris dans le département de la Sarthe

Robert ROULEAU

L'urbanisation, après avoir été longtemps synonyme de concentration, de resserrement des citadins dans un espace bien délimité, a pris lors de la Révolution industrielle un aspect étalé dans les agglomérations urbaines majeures, tandis que les autres villes continuaient à se différencier nettement des zones rurales. Avec le développement des moyens de transport individuels la distance domicile-travail s'est allongée alors que la proximité des services n'était plus autant nécessaire. L'urbanisation s'était accompagnée de migrations de population aux dépens des zones rurales; elle se manifeste aujourd'hui par un dépeuplement des villes-centres, tandis que les communes rurales environnantes voient leur population augmenter, ce qui fait dire qu'en France, depuis une dizaine d'années, la population rurale a cessé de diminuer. Sont rurales les communes dont la population groupée n'atteint pas 2000 h. et qui n'appartiennent pas à une unité urbaine; or l'accroissement contemporain dans les communes proches de la ville-centre ne se fait plus par la progression régulière de faubourgs et de banlieues, ce qui les incorporait par la continuité du bâti à l'agglomération urbaine, mais par «rejets» plus ou moins distants, ce qui maintient la classification rurale des communes concernées.

Il est aisé de concevoir qu'on a en fait deux catégories de communes rurales : celles qui bénéficient de ce nouveau mode d'urbanisation, n'effaçant pas radicalement le paysage antérieur, et les autres, plus lointaines, mais qui ne sont pourtant pas homogènes face au risque de dévitalisation. Pour suivre l'évolution récente on dispose de deux sources statistiques

qui vont être mises à profit : les premières publications du Recensement général de l'agriculture de 1988 parues en mai 1989, pour connaître, par commune l'évolution de la population agricole et de la surface agricole¹, une estimation des évolutions démographiques faite par l'I.N.S.E.E. de Nantes à partir des valeurs de la taxe d'habitation et des données de l'état civil pour la période 1982 (date du dernier recensement) -1988².

1. LES COMMUNES PROCHES DU MANS - TRANSFORMATIONS AUX LISIÈRES DE LA VILLE

La multiplication des communes en France peut avoir des avantages : elle permet d'analyser l'évolution des populations sur des surfaces restreintes, puisque les statistiques sont communales.

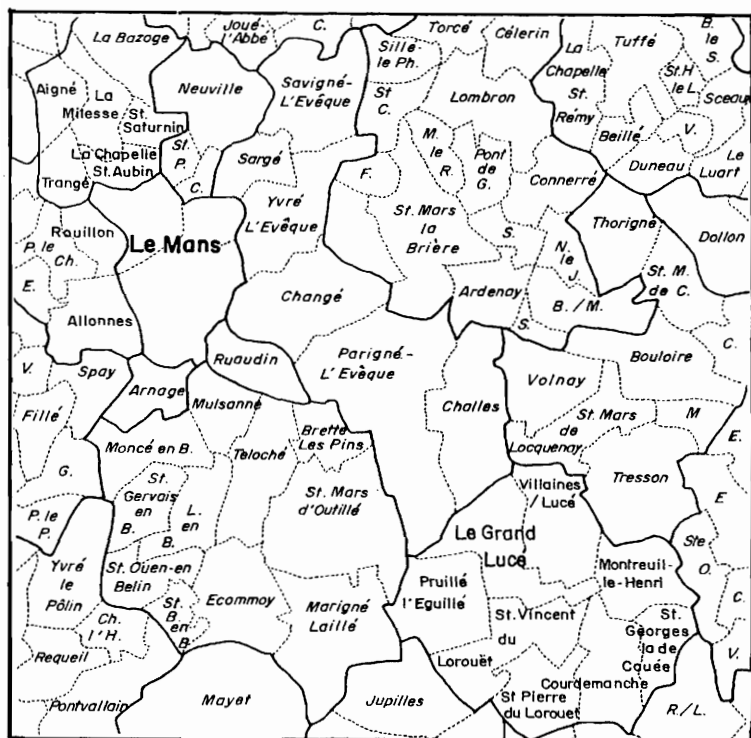
Ainsi, près du Mans, on distinguera dans cette étude un premier groupe de communes limitrophes où la population n'augmente plus guère ou a même baissé ces dernières années et un second, au nord qui souligne bien les divers degrés d'appartenance au système urbain.

1.1 Allonnes: une ville nouvelle à la recherche de son équilibre démographique

Allonnes était en 1954 une commune de 1 238 h. dont 415 vivaient dans le bourg. Choisie pour être une ville nouvelle dans les années 1950 parce que l'Office départemental d'H.L.M. y avait acheté en 1955 des terrains pour y construire 200 pavillons en «cité-jardin», 65 hectares y sont immédiatement disponibles. Il manquait alors 17 000 logements dans l'agglomération du Mans. L'ancien village a été maintenu hors de la ville neuve; il y a donc juxtaposition. L'urbanisation n'est pas spontanée; c'est l'Office départemental d'H.L.M. qui construit la plupart des premiers logements, en collectifs et qui envoie 609 ménages demandeurs entre le 1er septembre et le 15 décembre 1961; la population passe de 1 250 à 4 200 h. en 4 mois. Le mouvement de construction se poursuit: 15 852 h. en 1975, mais

CARTE 1

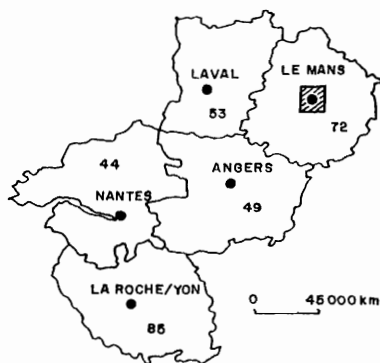
LES COMMUNES PROCHES DU MANS



0 5 10 km

----- Limites communales

— Limites cantonales



15 623 en 1982 et 12 770 en 1988. C'est que la population vieillit (on a ouvert un foyer pour personnes âgées en 1976) et le desserrement s'effectue dans les grands logements attribués aux familles prioritaires de 3 enfants et plus. Étaient créés deux centres commerciaux vite insuffisants; un hypermarché s'est installé à proximité; les commerces ont été réactivés dans le village spontanément rénové.

Allonnes a gardé son identité, dans la proximité du Mans : la Sarthe est un obstacle, avec sa vallée inondable; l'espace agricole est toujours présent : la surface agricole utile (SAU) demeure de 905 ha sur 1 807 cadastrés, même si elle a diminué de 22 % entre 1979 et 1988; il est vrai que les agriculteurs y sont peu nombreux : 44 exploitations, 135 actifs familiaux! La zone de maraîchage, l'ensemble des jardins ouvriers y rappellent les activités agricoles. La population étant encore jeune le solde naturel est encore positif entre 1982 et 1988 (1 000), par contre le solde migratoire est négatif, - 3 853, si bien que la perte de population s'est accélérée dans la période 1982-1988 (- 3,4 % par an) contre - 0,21 % de 1975 à 1982; mais ce phénomène est à situer dans une dynamique d'ensemble de la périphérie nouvelle.

En effet, les constatations que l'on peut faire dans ce secteur nord et ouest montrent que, proche du Mans, la population des communes s'accroît peu ou même diminue et que dans celles de la deuxième auréole les augmentations sont plus rapides entre 1982 et 1988; c'était l'inverse dans la période précédente : à Coulaines au nord, où la continuité du bâti est parfaite, la perte est de 81 habitants, à cause d'un solde migratoire négatif de 691 personnes alors que le solde naturel en apportait un plus de 610; la situation est assimilable à celle d'Allonnes. À Saint-Pavace, toujours en continuité avec Le Mans le ralentissement de la croissance est net : + 11,3 % par an entre 1975 et 1982, + 0,9 ensuite. Ici le solde migratoire est encore positif, mais faible (+ 19) alors que le solde naturel est meilleur (+ 75).

1.2 Rouillon : une fonction résidentielle protégée.

À Rouillon, commune bordière du Mans à l'ouest, le village est encore autonome, entouré de lotissements; là aussi le ralentissement est net : 7,6 % par an de 1975 à 1982, 0,9 de 1982 à 1988; comme à Saint-Pavace le solde migratoire intervient beaucoup moins que le solde naturel (+ 19 et + 55). L'expansion a été volontairement freinée; elle s'est accompagnée de la mise en place d'équipements collectifs dans le village : école, nouvelle mairie, centre commercial modeste. Malgré un «mitage» sur le plateau, hors du village, la SAU n'a diminué que de 9 % entre 1979 et 1988 pour constituer encore 85 % de la surface cadastrée; toutefois le poids des agriculteurs est faible : 82 actifs familiaux sur 30 exploitations dans une population de 1 524 h. On a donc en même temps le maintien d'un paysage agricole avec ses propres activités de production et une fonction de résidence pour des actifs travaillant nécessairement hors commune.

Les modalités de l'incorporation au système urbain se décrivent assez bien en observant un second groupe de communes au nord-ouest de l'agglomération : la Chapelle-Saint-Aubin (1 808 h.), Saint-Saturnin (1 519 h.) et la Milesse (2 138 h.).

1.3 La Chapelle-Saint-Aubin: deux modes d'occupation urbaine du sol

Le territoire de la Chapelle-Saint-Aubin a été diversement affecté par l'urbanisation; la proximité du Mans a engendré trois modes d'implantation. Par continuité, la zone industrielle nord du Mans s'est prolongée sur la commune, le long d'un axe routier majeur, la route d'Alençon, à l'est du tronçon commun aux voies ferrées vers Rennes et Caen, de sorte que le village est resté étranger à cette extension. Un échangeur autoroutier, le Mans-Ouest, est implanté dans la partie occidentale du carrefour des autoroutes Paris-Rennes et Paris-Nantes, avec une sortie vers le Mans. Enfin, près du village étiré le long d'une route secondaire, se sont construits des lotissements de maisons individuelles. La SAU a diminué de 20 % de 1979 à 1988; la population a continué à croître entre 1982 et 1988, mais à un rythme annuel bien plus lent : 2,6 contre 7,8 %

précédemment; la commune attire toujours : le solde migratoire y est de deux fois et demi le solde naturel; toutefois l'expansion démographique est très ralentie; le paysage est resté rural près du village alors qu'à l'est de la voie ferrée la zone d'activité continue à s'allonger vers le nord, vers l'autoroute.

Ce développement, en parallèle, sur deux axes routiers très différents va se retrouver en passant au nord sur deux communes limitrophes, La Milesse et Saint-Saturnin.

1.4 Saint-Saturnin : l'incorporation par les axes de circulation

À Saint-Saturnin, sur la route d'Alençon, sont reproduites des implantations d'activités de services à l'échelle du département et de l'agglomération du Mans que celle de la commune. Se juxtaposant alors des noyaux différents sur un territoire découpé par les axes de communication induits par la grande ville : route nationale, voies ferrées, autoroute, avec, à court terme, la perspective d'une seconde autoroute venant d'Alençon et son carrefour avec l'actuelle. Les diverses occupations du sol se télescopent avec au départ un village éclaté - une église et un vieux bourg réduit à quelques maisons - un hameau sur la route nationale devenu le noyau commercial élémentaire (2 établissements), des lotissements intermédiaires, des équipements collectifs récents (mairie, salle polyvalente, Maison de l'enfant) pour tenter de fédérer ces divers lieux d'habitat, et sur cette dispersion les activités induites par l'agglomération du Mans. La SAU a baissé de 32 % (1979-1988); la population continue à progresser: 4,4 % par an pour 1982-1988, 5,1 % pour 1975-1982. Le solde migratoire est là aussi deux fois et demi plus élevé que le solde naturel. Mais l'augmentation de la population n'entraîne pas un renouveau de l'activité commerciale; la desserte est assurée par le centre commercial proche avec son hypermarché, sa galerie marchande et ses magasins spécialisés de moyenne surface. La vie communale est désarticulée; la présence de la route nationale, de l'échangeur et du prochain carrefour autoroutier dessinent ici une nouvelle configuration d'entrée (et de sortie) de ville, ou plutôt d'agglomération relayant le carrefour établi au Mans au début du XXe siècle avec les places de la Chasse-Royale et de la Croix-d'Or et qui avait donné lieu à un

groupement de commerces et de services actuellement concurrencé par le complexe commercial proche de l'autoroute; on peut remarquer que ces places avaient elles-aussi remplacé la tête de pont établie jusqu'au XIXe siècle près de la Sarthe, avec ses carrefours et ses ateliers (quartier Saint-Pavin). La commune de Saint-Saturnin est alors beaucoup plus proche du modèle classique que d'urbanisation par extension et continuité le long des grandes voies d'accès à la ville.

1.5 La Miliesse : le versant bocager de l'urbanisation

Le village de la Miliesse, à l'écart de cet axe routier est situé comme celui de la Chapelle-Saint-Aubin sur la route secondaire. Entouré de lotissements récents, la population y a plus augmenté entre 1982 et 1988 que dans la période précédente: 5,7 % par an contre 3,2; le solde migratoire y est près de quatre fois supérieur au solde naturel. Le village étiré le long de la route a gardé l'essentiel de ses activités commerciales en alimentation : boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, supérette; y sont présents la pharmacie, l'ambulancier, l'infirmière, le kinésithérapeute, le dentiste. On retrouve ici un cadre de vie qui associe habitat urbain et «paysages aux allures de campagnes pour citadins en mal de nature»³. Mais les habitants, comme à Saint-Saturnin, restent conscients que la commune est une commune-dortoir; ils semblent le regretter, mais peut-il en être autrement alors que leurs activités professionnelles sont ailleurs? À moins de retrouver dans le village, hors des heures de travail des activités, associatives souvent, qui créent un sentiment d'appartenance.

La Miliesse appartient à cette 2ème auréole où l'on voit des communes qui ont un développement démographique accéléré entre les deux périodes de références: 8,3 % par an contre 0,5 à Degré, contre 0,3 à Trangé, 4,5 contre 0,9 à la Guierche. L'effet des soldes migratoires est double : effet direct par l'apport d'habitants, effet décalé dans le temps car ces nouveaux arrivants sont de jeunes adultes dont le projet est une famille de 2 ou 3 enfants en maison individuelle; le taux de natalité peut donc augmenter car la famille n'est pas toujours achevée au moment de l'installation, tandis que le taux de

mortalité baisse par la suite de la nouvelle structure par âge. Donc, pendant quelques années, la démographie est dynamique. Dans les communes aux installations plus anciennes, plus proche du Mans, le vieillissement a effet inverse : solde naturel et migratoire se rapprochent, le solde migratoire pouvant devenir inférieur et même négatif, mais le solde naturel reste positif à cause précisément de l'arrivée en nombre important de jeunes adultes dans les périodes précédentes.

Le décalage observé entre les communes de la première auréole et celles de la seconde a donc plusieurs significations. N'est-il qu'un effet de la chronologie des installations dans ces lieux? Ou est-il la recherche hors des zones plus urbanisées de lieux de vie moins marqués par cette urbanisation, le prix moindre des terrains aidant? Mais alors de la même manière que la création de banlieues en chapelets autour des gares des voies ferrées de la région parisienne au début du XXe siècle a été suivie d'un remplissage de l'espace intermédiaire, l'installation dans les villages n'est-elle que le prélude d'un développement plus étalé? Toujours est-il que le mouvement d'étalement a continué, alors qu'on avait pu penser à un retour vers les centres liés au coût des déplacements; mais le phénomène a ses limites, il n'atteint pas toutes les communes rurales, c'est pourquoi en contrepoint vont être examinées celles du canton du Grand-Lucé.

2. LES COMMUNES DU CANTON DU GRAND-LUCÉ : SURVIVANCES ET TRANSFORMATIONS EN ZONE RURALE

2.1 Le vieillissement de la population

Si le canton n'apparaît pas parmi les plus mal placés dans les estimations de la population en 1988 (5111 h.) puisqu'il n'est plus parmi ceux dont la population a baissé, il est cependant très marqué par le vieillissement : 23 % de la population avait 65 ans et plus en 1982 contre 14 % dans le département; dans certaines communes on dépassait nettement cette moyenne : 31,7 % à Saint-Vincent-du-Lorouër, 27,5 % à Pruillé-l'Éguillé. Dans toutes les communes sauf une, Villaines-

sous-Lucé, le solde naturel est négatif entre 1982 et 1988, ce qui reflète bien l'impact du vieillissement dans la composition par âge. Mais cette population âgée se déplace volontiers, ce qui crée un deuxième cas de figure dans l'évolution des communes rurales.

Premier cas : les jeunes s'en vont, les vieux restent; l'ensemble de la population baisse plus vite que la partie âgée et la proportion de celle-ci augmente : c'était le cas entre 1975 et 1982 à Pruillé-l'Éguillé, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Pierre-du-Lorouër.

Second cas : les personnes âgées viennent habiter dans les communes proches de leur ancien lieu de résidence parce qu'elles leur offrent des services adaptés : centres de soin (médecin, infirmière), pharmacie, bureau de poste (mandat, Caisse nationale d'épargne), foyer logement. Le solde migratoire est alors positif et on assiste à un ralentissement de la baisse de la population, parfois même à un changement de signe.

La conséquence dans l'habitat en est le renforcement du bourg : à Saint-Vincent-du-Lorouër où la population a continué à augmenter de 1982 à 1988 on avait constaté entre 1975 et 1982 un gonflement de 34 % de la population agglomérée alors que la population éparsée diminuait de 15 %. Ce renforcement s'observe également dans des situations de population communale en baisse. Dans le cas contraire le déclin du bourg avec la fermeture des commerces⁴ lui donne l'apparence d'un simple hameau. Ce deuxième cas de figure comporte en fait deux variantes : ou les vieux sont seuls à venir dans la commune et le solde naturel est négatif, ou viennent en même temps des jeunes adultes, ce qui gomme le vieillissement et le solde naturel redevient positif.

2.2 Les changements dans la population active

Il est banal de dire que la population active agricole diminue; mais cette dernière travaillait à son lieu de résidence alors que les actifs nouveaux venus y sont bien moins fidèles.

Dans le canton, en 1982, 32,6 % des actifs travaillaient hors de leur commune de résidence, avec des inégalités : à Saint-Pierre-du-Lorouër, ils sont 65 % dans ce cas (contre 27 % en 1975), c'est le taux le plus élevé; le plus faible est mesuré à Montreuil-le-Henri : 17 %; c'est aussi la commune où il y avait encore 53 % d'actifs agricoles en 1982 contre seulement 33 % à Saint-Pierre-le-Lorouër. Les deux recensements agricoles de 1988 et 1979 permettent de constater que la population agricole familiale a continué à baisser : 29 % pour l'ensemble du canton, ce chiffre pouvant atteindre et dépasser 35 % : à Courdemanche (35), Saint-Vincent-le-Lorouër (36), Saint-Georges-de-la-Couée (38); ceci ne signifie pas pour autant, même si la pression sur les terres diminue, que celles-ci sont abandonnées par l'agriculture : la SAU n'a diminué que de 5 % au profit souvent des reboisements.

En même temps que la population agricole diminue, la substitution s'accompagne de migrations journalières vers les lieux de travail. Ceux-ci peuvent être au chef-lieu de canton, dans les services dont il est pourvu, mais aussi hors du canton et plus lointains : Le Mans et Arnage avec leurs zones industrielles, la couronne des petites villes au sud et au sud-est du département : Château-du-Loir, La Chartre, Bessé-sur-Braye, Saint-Calais. Dans le ménage la femme réside au lieu de travail, le mari s'en va à l'extérieur; les achats quotidiens s'effectuent dans les communes de travail ou sur le trajet, par exemple à Parigné-l'Évêque, entre Le Mans et le Grand-Lucé⁵.

Le phénomène est général: il se constate autour d'autres foyers d'activité comme Sillé-le-Guillaume au nord-ouest du Mans; il a été observé et analysé dans le Baugeois par J.-R. Bertrand. On a affaire à une population qui n'est pas stabilisée : à la mobilité de l'emploi, elle répond par le déplacement depuis un lieu de résidence qu'on voudrait stable; elle recherche un logement en location; les installations sont fréquentes dans les communes rurales et nécessitent deux voitures dans le foyer (travail, école pour les enfants). On a besoin de services pour les activités hors des périodes de travail (associations de loisirs, du cadre de vie...). On rencontre ici des conduites qui sont celles des gens qui s'installent aux lisières de l'agglomération du Mans. Il peut aussi y avoir là une possibilité de salariés

occasionnels pour l'agriculture : le recensement de 1988 montre que leur nombre de jours de travail a plus que doublé dans le canton depuis 1979.

2.3 Population et logements

En même temps que l'habitat ancien dispersé est abandonné, soumis aux aléas du marché des résidences secondaires, on constate une demande de logement qui peut être décomposée en cinq rubriques :

- A. Gens à la retraite, ici les agriculteurs auxquels s'ajoutent quelques «retour au Pays», Parisiens ayant choisi de vivre à la campagne. La présence des services commerciaux et de santé est une condition majeure du choix;
- B. Personnes actives se rapprochant de leur lieu de travail : par exemple pour les femmes l'établissement de soins du Grand-Lucé;
- C. Formation de cellules monoparentales par séparation, divorce ou veuvage; on désire se rapprocher de la famille tout en recherchant des logements plus petits, en location;
- D. Formation des jeunes ménages;
- E. Habitants des bourgs voulant des logements plus confortables (chauffage central, salle d'eau, W.C. intérieurs).

Il arrive que l'effet de ces demandes soit mal interprété car il surgit près des villages nombre de constructions nouvelles qui donnent l'illusion d'un dynamisme démographique évident; or dans les rubriques 2 et 4 on sait que le nombre moyen d'enfants dans les familles est bien plus faible maintenant (autour de 2); quant à la rubrique 3 elle accentue encore l'abaissement du nombre de personnes par logement. Ainsi dans un parc immobilier de logements identiques et même plus important, alors que la population baissait dans 11 cantons de 1982 à 1988,

le nombre de résidences principales ne diminuait que dans deux, se loge une population installée plus confortablement, mais moins nombreuse.

CONCLUSION

L'espace rural s'est longtemps défini par rapport à l'activité agricole: y résident ceux qui travaillent dans l'agriculture ou qui exercent les métiers qui lui sont nécessaires, ainsi que ceux qui assurent les services d'accompagnement : paroisse sur le territoire de laquelle on attend les sonneries de cloches qui annoncent les événements à la communauté, mairie et administration municipale plus familière après 1789, école dont la présence s'est généralisée à la fin du XIXe siècle, commerces de détail d'autant plus nécessaires que diminue l'autoconsommation au XXe siècle. Beaucoup de villages qui avaient eu un rôle important ont été chefs-lieux des 52 cantons créés en même temps que les départements il y a 200 ans; les services y étaient assez bien fournis jusqu'à leur diminution, synonyme de dévitalisation.

Actuellement il y a dualité dans l'évolution : l'agriculture utilise toujours l'espace pour produire, mais les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et les artisans qui les accompagnaient ont disparu, ce qui, par contre-coup rend superflus les services qui s'étaient développés localement faute de clientèle. Mais ce sont ces mêmes services qui contribuent à maintenir sur place une population non agricole, où on retrouve une nouvelle clientèle. L'exode urbain est alors un facteur de maintien de la vitalité des villages, vitalité appréciée par la présence de ces services; mais il s'accommode fort bien de leur absence en y suppléant par des déplacements. Or la population active des zones d'emploi soient à la périphérie des villes (zones industrielles, zones d'activités), comme les grands ensembles commerciaux, à la fois lieux d'emploi et d'achat, facilite ces déplacements vers la frange extérieure de l'agglomération. À partir du moment où prévaut le choix d'un habitat hors cité la décision de s'installer dans une commune du canton du Grand-Lucé est du même ordre que celle de construire à la Milesse: il y sera nécessaire de se déplacer tant pour le travail que pour les achats importants. Deux différences tout de

même : l'offre d'emploi est beaucoup plus grande dans la zone urbaine car c'est là que sont les plus grands établissements, la coexistence en zone rurale de la population agricole, l'actuelle peu nombreuse, et celle vieillie qui en est issue, et d'une population plus jeune, aux activités diverses, qui se détermine mieux à l'échelle du bassin d'emploi que de celle de la commune.

NOTES

- 1 D.D.A.F. - Sarthe, *Recensement agricole 1988, Sarthe, données communales, premiers résultats*, mai 1989.
- 2 I.N.S.E.E., *Évolutions démographiques : 1968-1988*, Nantes, 1989.
- 3 S. Percheron, Saint-Saturnin, *La Milesse, Aigné, trois communes de la périphérie nord du Mans face au processus d'urbanisation*, mémoire de Maîtrise, Le Mans, Département de Géographie, 1988.
- 4 S. Vincelot, *Les commerces de détail dans le canton du Grand-Lucé. Situation et perspectives*, mémoire de Maîtrise, Le Mans, Département de Géographie, 1988.
- 5 Ibid.

CAHIERS DU GRIDEQ

- N^o 15 : Consommation des mass médias, régions et classes sociales. Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p.
Prix : 12 \$ + T.P.S.
- N^o 16 : Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle. Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 17 : La papeterie de la Vallée de la Matapédia : du projet à la lutte. Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 18 : Organisations populaires et transformations sociales. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres. Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 359 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 19 : La régionalisation de Radio-Québec : l'histoire d'un prétexte. Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1987, 205 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 20 : Enjeux forestiers. Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1991, 216 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

**ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- N^o 1 : La ruralité en question. Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR -GRIDEQ, 1985, 75 p.
Prix : 4 \$ + T.P.S.
- N^o 2 : Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement. Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986.
Prix : 15 \$ + T.P.S.
- N^o 3 : Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 4 : Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis. Par Martin Harrison. 1987, 279 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 5 : Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983. Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 6 : Formation et Savoir-Faire, (Échanges Nord-Sud : pour des transferts sur mesure). Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989, 113 p.
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N^o 7 : Les villages ruraux menacés : le pari du développement. Actes du colloque du GRIDEQ, 1989.
Prix : 12 \$ + T.P.S.

TÉMOIGNAGES ET ANALYSES

- N^o 1 : Une forêt pour vivre. Témoignage d'un sylviculteur.
Par Léonard Otis et coll. 1989. 124 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 2 : L'utopie en acte : la Commune de la Plaine. Par Marc Corbeil. 1990. 110 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N^o 3 : D'hier à demain : la pêche maritime au Québec. Par O. Cloutier et al. 1991. 116 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

HORS SÉRIE

Du local à l'État : les territorialités du développement. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.
Prix : 12 \$ + T.P.S.

Actes du colloque. Le financement du développement régional.
GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p.
Prix : 10 \$ + T.P.S.

De la Loire au Saint-Laurent. GRIDEQ, GRIR et URA 915. Sous la direction de J. Chevalier, B. Jean et al., 1991.

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications

écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Téléphone : (418) 724-1440


Téléphone : (418) 724-1441

Cette publication clôture un programme de recherche franco-québécois entre des chercheurs des universités des Pays de la Loire (Nantes, Angers et Le Mans) et de trois universités du réseau de l'Université du Québec (Rimouski, Chicoutimi et Trois-Rivières) portant sur les conditions de la décentralisation et les mutations des dynamiques socio-territoriales des espaces ruraux et régionaux. Cet ouvrage présente donc les résultats structurés d'une démarche de recherche comparative de quatre ans soutenue par les Accords culturels France-Québec, insistant tantôt sur des aspects particuliers propres aux contextes français et québécois, tantôt sur l'analyse comparative entre les situations observables dans la France de l'Ouest et dans le Centre et l'Est du Québec. Le présent ouvrage est issu des travaux d'un colloque terminal réunissant tous les partenaires du projet à Pohénégamook (Québec) en février 1990.

Textes de: R. Beaudy, J.R. Bertrand, J. Cermakian, J. Chevalier, J. Désy, H. Dionne, C. Dugas, M. Hérin, J.B. Humeau, B. Jean, J.L. Klein, P. Larocque, J.P. Peyon, J. Renard, C. Rialland, R. Rouleau, A. Séguin, N. Sztokman

 Université
du Québec
à Rimouski

GRIDEO

 Université
du Québec
à Chicoutimi

GRIR



URA 915
Université d'Angers
Le Mans et Nantes